



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 10 juin 2015**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.  
Il sera traité à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

**10.004** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 mai 2015, à 8 h 30

**10.005** Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 27 mai 2015, à 8 h 30

## 20 – Affaires contractuelles

### **20.001** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153438005

Accorder un contrat à Pompack inc. pour la fourniture et la livraison de quatre pompes centrifuges de type vortex à haute efficacité à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Somme de 137 569,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (1 soumissionnaire)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### **20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1156935001

Conclure avec Kemira Water Solutions Canada Inc. et Univar Canada Ltd. des ententes-d'achat contractuelles d'une durée de 18 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de filtration et de production d'eau potable - Appel d'offres public 15-14253 - (3 soumissionnaires) (Montant estimé de l'entente 1 : 355 767,14 \$, taxes incluses - Montant estimé de l'entente 2 : 524 998,85 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### **20.003** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1156965001

Accorder un contrat à Entreprise Enviro Données - Enviro Data inc., pour les travaux de détection des raccordements inversés dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, L'Île-Bizard-Ste-Geneviève, Montréal-Nord, Anjou, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Ahunatic-Cartierville et Verdun - Somme maximale de 241 075,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14343 (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### **20.004** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1156020001

Accorder un contrat à la firme C3F Telecom inc. pour la fourniture de service de relève de compteurs d'eau pour une période de 24 mois - Somme maximale de 132 540,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14243 (7 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1155897003

Conclure avec Orange Trafic Inc, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de 800 contrôleurs de feux de circulation - Appel d'offres public 14-13351 (3 soumissionnaires) - (Montant estimé : 9 237 769,85 \$, taxes et contingences comprises)

*Compétence d'agglomération :* Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1156620009

Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 500 arbres pour une période de 3 ans (2015-2017) ainsi qu'un contrat à PNG Projets d'aménagements inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 6 500 arbres pour une période de 3 ans (2015-2017) - Dépense totale de 8 620 875,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14275 (4 soumissionnaires)

**20.007** Contrat de construction

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150541018

Accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2015 - Somme maximale de 421 641,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 07-15011 (4 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.008** Contrat de construction

CM Outremont , Direction des travaux publics - 1155078024

Accorder un contrat Roxboro Excavation inc., pour des travaux de réfection des infrastructures sur les avenues Pratt et McCulloch, dans l'arrondissement d'Outremont - Somme maximale de 2 199 608,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public TP01/01-15 (5 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.009** Contrat de construction

CM Service de l'environnement - 1155886002

Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour les travaux de réhabilitation des sols d'une partie du lot 3 362 043, le long de la rue Bercy, dans le cadre du projet de la nouvelle cour de services de l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 2 647 763,78 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 2 595 846,84 \$ + incidences 51 916,94 \$) - Appel d'offres public 5765 (8 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats  
Ce dossier est en lien avec l'article 60.004

**20.010** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1154822030

Accorder un contrat à Meloche inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard-Sainte-Genève (PCPR) - Dépense totale de 2 597 248,07 \$ (contrat: 2 508 248,07 \$ + incidences: 89 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 320601 (6 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers  
Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats  
Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

**20.011** Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1153775001

Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers  
Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats  
Ce dossier est en lien avec l'article 60.006

## **20.012** Contrat de construction

CG      Service des infrastructures voirie et transports - 1151009014

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie dans le cadre du Projet Bonaventure - Dépense totale de 19 114 603,56 \$ taxes incluses (contrat : 17 498 090,94 \$+ incidences : 1 616 512,62 \$) - Appel d'offres public 214711 (5 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :*    Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :*                    L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.007

## **20.013** Contrat de construction

CG      Service de la gestion et de la planification immobilière - 1145891003

Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration et de la tour d'eau, phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph - Dépense totale de 2 245 722,54 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5772 (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :*    Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :*                    L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.008

## **20.014** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## **20.015** Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334005

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la construction d'un bassin de rétention à l'échangeur Acadie - Ville Mont-Royal - Dépense totale de 2 003 220,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5055-EC-3400-13 (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 3 juin 2015, 8 h 30, à l'article 20.022

L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

## **20.016** Contrat de services professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150541011

Accorder un contrat de services professionnels à Aecom Consultants Inc. pour la conception du projet de réfection du tunnel Saint-Rémi - Dépense totale de 313 686,29 \$, taxes incluses (services professionnels et déboursés: 3 10 237,04 \$ et incidences: 3 449,25 \$) - Appel d'offres public 15-14144 (7 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

## **20.017** Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1155243001

Autoriser la modification à l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la location de la plateforme téléphonique ICE afin de prolonger l'entente pour le Centre d'appels du 311 et ajouter 4 autres centres d'appels, et ce, pour la période du 1er juillet 2015 au 1er janvier 2017, pour une somme maximale de 1 041 206,56 \$, taxes incluses - Approuver le projet d'avenant à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

## **20.018** Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1150765001

Autoriser la cession de 3 contrats de services professionnels intervenus entre la Ville et Martin Marcotte Beinhaker Architectes, s.e.n.c., en faveur de Les Services Intégrés Lemay & associés inc., pour le reste des ententes, selon les mêmes conditions - Approuver des projets de convention à cet effet

**20.019** Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1156708003

Accorder un contrat à Axor Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux en lien avec le réaménagement du quartier Griffintown - Somme maximale de 783 094,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14443 (8 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**20.020** Contrat de services professionnels

CG Service de l'environnement - 1150549001

Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, Architecte en architecture et génie pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques pour une somme maximale de 1 543 930,30 \$, taxes incluses comprenant le contrat (1 308 415,50 \$), les contingences (196 262,33 \$) et les déboursés (39 252,47 \$) - Appel d'offres public 14-13679 (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.010

**20.021** Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1155965002

Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville - Somme maximale de 4 596 285,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-13880 (3 soumissionnaire, 1 seul conforme) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.011

## **20.022** Entente

CG Service de l'environnement - 1154195001

Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

## **20.023** Entente

CG Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1154240002

Accorder un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. pour l'opération et la fourniture de 2 bateaux-passeurs (traversier) faisant le trajet entre le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, ainsi qu'un second trajet «Express» reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau pour la saison estivale 2015 - Dépense de 698 672,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres 15-14320 (1 soumissionnaire) - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat des bateaux-passeurs, pour la saison estivale 2015 - Autoriser l'ajustement des revenus et dépenses de 2015 en conséquence

*Compétence d'agglomération :* Transport collectif des personnes

## **20.024** Immeuble - Acquisition

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1136037005

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du ministère des Transports du Québec un emplacement d'une superficie de 421,2 m<sup>2</sup>, situé sur le chemin Dutour, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour le prix de 11 165 \$, plus les taxes applicables

## **20.025** Immeuble - Servitude

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1140783002

Approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal accorde à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'empiètement pour l'accès, la construction, l'inspection, l'entretien, la réparation et le remplacement des murs de soutènement du viaduc ferroviaire, et ce, sans considération monétaire, conformément à l'entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont et ses amendements



**20.026** Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1154739001

Accorder un soutien financier totalisant 55 915 \$ à 3 organismes de loisir et à 3 organismes culturels, pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre du programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2015-2016 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

**20.027** Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1154505002

Accorder un soutien financier de 20 000 \$ au Comité d'honneur pour l'épée d'académicien afin de contribuer à la réception qui se tiendra à Montréal célébrant l'intronisation de Dany Laferrière à l'Académie française

**20.028** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1150679012

Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à la 40e édition du défilé de La Carifesta. Autoriser la tenue de l'événement le samedi 4 juillet 2015 - Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et Square Phillips, pour le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue Dufort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, pour l'installation des estrades sur la rue McGill College entre de Maisonneuve et Cathcart ainsi que le Square Phillips

**20.029** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1153220001

Accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Gai Écoute inc. pour contribuer à la réalisation de ses activités pour l'année 2015, à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.030** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1151197004

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone pour la coordination du projet DestiNATIONS en lien avec les festivités du 25e anniversaire du Festival Présence autochtone - Approuver un protocole d'entente à cette fin

**20.031** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique - 1151084003

Accorder un soutien financier d'un maximum de 500 000 \$ à l'Organisation du Sommet mondial du design pour l'organisation du Sommet mondial et congrès Architecture + Design + Paysage + Urbanisme Montréal 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec - Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire

**20.032** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1156369004

Accorder un soutien financier de 90 000 \$, s'échelonnant sur une période de 3 ans, soit de 2015 à 2017, pour la FALLA de la TOHU - Approuver le projet d'entente à cet effet

**20.033** Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1156765015

(AJOUT) Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur les rues place Jordan, du Général Brock, Prince Edward, 5e Avenue Sud, 8e Rue, 13e Avenue et Edgewood dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 597 077,93 \$, taxes incluses (contrat 568 645,65 \$ + incidences 28 432,28 \$) - Appel d'offres public ST-15-07 (2 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.034** Entente

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1141692001

(AJOUT) Approuver un projet d'entente entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal modifiant pour la prolonger d'un an l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 - Approuver la proposition de répartition budgétaire pour l'année 2015

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

## **20.035** Entente

CG Service de la diversité sociale et des sports - 1151658004

(AJOUT) Accorder une contribution financière totalisant une somme maximale et non récurrente de 2 000 000 \$ à l'organisme Comité olympique canadien pour soutenir les bonifications à apporter à la Maison olympique canadienne à Montréal et l'organisation d'un événement le 9 juillet 2015, soit la Journée excellence olympique - Accorder un soutien en biens et services de 100 000 \$ pour soutenir la tenue de cet événement à Montréal - Approuver le projet de convention à ces fins - Autoriser la tenue de l'événement et l'occupation du domaine public

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

## **20.036** Immeuble - Servitude

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1150783003

(AJOUT) Approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal accorde à la Ville une servitude de passage et de non-construction sur une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec afin de permettre à la Ville d'inspecter, d'entretenir, de réparer et de remplacer le viaduc Rockland, et ce, sans contrepartie et abroger la résolution CM15 0506

## **20.037** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Direction générale, Bureau des relations internationales - 1154784011

(AJOUT) Accorder à Montréal International, pour l'année 2015, une contribution financière de 500 000 \$ pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) - Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est la promotion du territoire de toute municipalité liée, y compris à des fins touristiques, lorsqu'elle est effectuée hors de ce territoire

## **20.038** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique - 1156352005

(AJOUT) Accorder une contribution financière non récurrente de 250 000 \$ au Centre hospitalier universitaire mère-enfant Sainte-Justine pour la réalisation d'un projet dans le cadre du PRAM-Est financé par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec - Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

**20.039** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.040** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.041** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports - 1154073003

Accepter l'offre de service de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, relativement à la prise en charge de la réalisation de certains travaux dans le cadre du projet de requalification Le Triangle, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

### 30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports - 1153113001

Offrir, en vertu de l'article 85 de la Charte, aux 19 conseils d'arrondissement de la Ville de Montréal de gérer et réaliser le programme de Mise à niveau de l'éclairage des rues visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003

### 30.003 Administration - Nomination de membres

CG Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques - 1141597024

Nommer le conseiller Paul-Yvon Perron ainsi que MM. Alexandre Bouchard et Sylvain Leduc, à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou

*Compétence d'agglomération :* Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

### 30.004 Administration - Nomination de membres

CM Service du greffe - 1153643002

Approuver la nomination de 6 membres pour un premier mandat de 3 ans et le renouvellement de mandat de 2 membres pour un second mandat de 3 ans au Conseil du patrimoine de Montréal

### 30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 30.006 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1150679015

Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2015 - Autoriser l'occupation du domaine public du 16 juin au 27 août 2015

**30.007** Budget - Autorisation de dépense

CM Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - 1153555001

Autoriser une avance au montant de 2 500 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de défrayer les dépenses du projet prévues selon l'échéancier des travaux  
- Réserver le montant de 2 500 000 \$ à même les surplus affectés de compétence locale

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 40.004

**30.008** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**30.009** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1153673004

Autoriser la réception d'une subvention de 3 721 \$ provenant du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre de l'Accord Canada-France du Programme d'aide aux musées pour le projet « L'histoire, la mémoire et le patrimoine au cœur de l'animation urbaine » du Centre d'histoire de Montréal -Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant

**30.010** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1150963026

Accepter une somme de 30 000 \$ de « Développements Préfontaine Inc. » pour la réalisation des travaux de sentier piétonnier le long de la limite ouest du projet de développement U31

**30.011** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1150715002

Accepter une contribution de 75 000 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour l'opération de la balade du Jardin botanique à l'été 2015 - Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel

**30.012** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des communications - 1150957001

Autoriser un virement budgétaire de 175 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications - Autoriser un ajustement de 160 000 \$ de la base budgétaire du Service des communications pour l'année 2016, afin de réaliser les opérations de communication liés aux activités du Bureau de suivi de Je fais Montréal

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**30.013** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service du développement économique - 1150191002

Autoriser un virement budgétaire d'un montant de 420 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service du développement économique afin de permettre la poursuite de ses activités d'administration générale, de planification et de soutien

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**30.014** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1156999001

(AJOUT) Accepter l'offre de service de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 16 saillies à différentes intersections du réseau artériel

**30.015** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1150843013

(AJOUT) Ratifier la dépense relative au déplacement, le 28 mai 2015, à New York (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de rencontrer le commissaire de la Ligue majeure de baseball - Montant : 1 358,21 \$

**30.016** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 40 – Réglementation

### 40.001 Règlement - Avis de motion

CM Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1146623001

Adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 3 juin 2015, 8 h 30, à l'article 40.002

### 40.002 Règlement - Avis de motion

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1153708002

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096) afin de mettre à jour les montants des amendes dans le respect de l'article 48 de l'annexe C de la charte de la Ville de Montréal

*Mention spéciale :* Dossier déjà inscrit à la séance du 3 juin 2015, 8 h 30, à l'article 40.004

### 40.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 40.004 Règlement - Emprunt

CM Service de la culture - 1151146002

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 29 092 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de la phase 2 de la Cité d'Archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie - Château de Callière (partie 1), le Collecteur William et les travaux sous la rue D'Youville (partie 2), à titre de legs patrimonial 2017 - 375e anniversaire de Montréal

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 30.007

### 40.005 Règlement - Emprunt

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1156620011

Adopter un projet de règlement autorisant un emprunt de 14 M \$ pour la réalisation du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine



## **50 – Ressources humaines**

### **50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 60.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624043

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155897003 en lien au contrat à accorder à Orange Trafic Inc.

*Compétence d'agglomération :* Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.005

### 60.004 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624037

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155886002 en lien au contrat à accorder à Roxboro Excavation

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.009

### 60.005 Dépôt

CE Service du greffe - 1153624036

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822030 en lien au contrat à accorder à Meloche inc.

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.010

**60.006** Dépôt

CE Service du greffe - 1153624041

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153775001 en lien au contrat à accorder à Groupe TNT

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.011

**60.007** Dépôt

CE Service du greffe - 1153624040

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151009014 en lien au contrat à accorder à Construction Bau-Val

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.012

**60.008** Dépôt

CE Service du greffe - 1153624039

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145891003 en lien au contrat à accorder à Cosoltec inc.

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.013

**60.009** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**60.010** Dépôt

CE Service du greffe - 1153624038

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150549001 en lien au contrat à accorder à Réal Paul, Architecte

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.020

**60.011** Dépôt

CE Service du greffe - 1153624044

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155965002 en lien au contrat à accorder à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc., Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Boulin Tardif architecture environnement

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Ce dossier est en lien avec l'article 20.021

**60.012** Dépôt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1150776002

(AJOUT) Prendre acte des états financiers 2014 de BIXI MONTRÉAL

**60.013** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 70 – Autres sujets

### **70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : | 32 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : | 23 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : | 27 |

CE : 10.002

2015/06/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2015/06/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 20 mai 2015 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE15 0944**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 20 mai 2015, en y retirant l'article 20.008.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---



**CE15 0945**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 mai 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE15 0946**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE15 0947**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'installation d'équipements de télécommunication (ONU) à 10 intersections du réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

Adopté à l'unanimité.

20.001 1150748002

---

**CE15 0948**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'équipements de télécommunication sans-fil pour la gestion des contrôleurs de feux de circulation à 44 intersections du réseau artériel nécessaire à la réalisation du système intégré de télécommunication relié au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

Adopté à l'unanimité.

20.002 1150748001

---

**CE15 0949**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA15 25 0192 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 4 mai 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée, et pour les travaux de réaménagement du trottoir du côté nord de l'avenue Laurier Est, entre l'avenue Henri-Julien et la rue Saint-Denis.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1152174001

---

**CE15 0950**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA15 25 0193 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 4 mai 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement de l'appel d'offres public pour la réalisation des travaux concernant la construction de 28 saillies sur différentes intersections du réseau artériel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1152174002

---

**CE15 0951**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 2 827 419,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé Airbus DS Communications Corp., projet SERAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 44 899 335,78 \$ à 47 726 755,03 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1155035005

---

**CE15 0952**

Vu la résolution CA15 27 0096 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Mélimax transport inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et le transport de conteneurs de déchets vers des lieux de livraison désignés par l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une période d'environ trente et un mois débutant dès l'octroi du contrat et se terminant le 4 novembre 2017, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 113 673,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14132;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1146223012

---

**CE15 0953**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat-cadre de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la mise à niveau des liens IP redondants desservant les centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 134 647,16 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1152811001

---

**CE15 0954**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Armand Quérin Automobile/Mazda de Laval, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de seize véhicules de marque Mazda, année 2015, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 369 594,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14221 et au tableau des prix reçus joint au présent dossier;
- 2- d'autoriser le paiement d'un montant de 30 564,96 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1154472007

---

**CE15 0955**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Croisières Navark inc., un contrat pour l'opération et la fourniture de deux bateaux-passeurs pour le trajet reliant le parc de la Promenade-Bellerive au parc de l'île Charron, ainsi que pour le trajet reliant le parc René-Lévesque à Longueuil au parc de l'île Charron pour les saisons estivales 2015 et 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 566 088,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14116,
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
- 3 - d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil concernant le financement des services de bateaux-passeurs entre Montréal et Longueuil pour les années 2015 et 2016;
- 4 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 133 340 \$ pour l'année 2015 et autoriser un ajustement de base budgétaire de 136 407 \$ en 2016;
- 5 - d'autoriser la réception d'un revenu de 310 141,61 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de bateaux-passeurs reliant Longueuil au parc de l'île Charron pour les saisons estivales 2015 et 2016;
- 6 - d'autoriser la réception d'un revenu de 4 000 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour la gestion des services liés à l'opération et au fonctionnement des services de bateaux-passeurs pour les années 2015 et 2016.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1154240003

---

**CE15 0956**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de 12 mois prévue à l'entente-cadre collective avec Plastipro Canada ltée (CE14 0731), pour la fourniture et la livraison, sur demande, de balises coniques;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1155331005

---

**CE15 0957**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de différents vêtements de travail pour les employés de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Louis Hébert Uniforme inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14119 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des unités concernées et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1156135003

---

**CE15 0958**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie;
- 2 - d'accorder à Aréo-feu ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13433 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de matériel roulant et des ateliers et du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler;

- 4 - d'autoriser une dépense de 4 652 017,27 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1153838005

---

**CE15 0959**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération ;

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Recyclage Notre-Dame inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes de résidus alimentaires, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14211 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1152621002

---

**CE15 0960**

Vu la résolution CA15 30 05 0116 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 5 mai 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 10 506,99 \$, taxes incluses, en incidences, correspondant au montant payé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une surveillance environnementale par la firme S.M. Environnement, dans le cadre de travaux de construction d'un émissaire pluvial dans le parc Clémentine-De La Rousselière (CE14 1103), majorant ainsi le montant total du contrat de 197 573,16 \$ à 208 080,15 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1154820002

---

**CE15 0961**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 211 726,46 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau visant l'amélioration de la ventilation de la salle de tir du Centre opérationnel Est, situé au 7700, boulevard Langelier (3687), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Air Ambient (9065-7610 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 175 221,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5759;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1155015003

---

**CE15 0962**

Vu la résolution CA15 22 0165 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 5 mai 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 221 265,92 \$, taxes incluses, représentant la contribution de la Direction de l'Habitation, soit 15,2 % du coût total de la dépense, incluant les frais incidents, pour les travaux de prolongement de la rue Acorn entre les rues Lacasse et Beaudoin;
- 2- d'autoriser une dépense de 119 160,06 \$, taxes incluses, représentant la contribution de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), soit 8,2 % du coût total de la dépense, incluant les frais incidents, pour les travaux de construction de la conduite d'aqueduc sous le prolongement de la rue Acorn mentionné à l'alinéa précédent;
- 3- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 444 408,28 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211501;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.017 1153261001

---

**CE15 0963**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 065 999,94 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe et désamiantage de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région est (4397), situé au 3444, boulevard Saint-Joseph Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à MGB Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 888 333,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5757;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1151630001

---

**CE15 0964**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 938 535,08 \$, taxes incluses, pour le remplacement de la passerelle piétonne Barr, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Socomec Industriels inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 498 755,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-12063 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1150541007

---



**CE15 0965**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 16 488 731,84 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaire et principale et de voirie sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle, et la construction de chambres de vanne principale à divers endroits, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Allia Infrastructures Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 250 742,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 288101 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1154822020

---

**CE15 0966**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 134 725,50 \$, taxes incluses, pour le projet de restauration du Jardin de Chine du Jardin botanique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à MGB Associés inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 077 238 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JAR-2013-08-T;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1155967001

---

**CE15 0967**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 13 006 268,21 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 268 800,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 262201;
- 3 - d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur exclusif, pour le déplacement de conduites gazières dans le chemin de la Côte-des-Neiges et Le Boulevard, pour une somme maximale de 61 790,56 \$, taxes incluses et d'autoriser la directrice des Infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à cet effet;
- 4 - d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour les travaux de déplacement des câbles moyenne tension d'Hydro-Québec, pour une somme maximale de 279 891,50 \$, taxes incluses, et, le cas échéant, d'autoriser la directrice des Infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à cet effet;
- 5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1154822024

---

#### **CE15 0968**

Vu la résolution CA15 29 0084 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'abroger la résolution CE15 0723;

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 274 917,54 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de la chaussée, les travaux de drainage, le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, le remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, le pavage, les bordures et les travaux connexes sur la 16<sup>e</sup> Avenue, 18<sup>e</sup> Avenue, 10<sup>e</sup> Rue et 13<sup>e</sup> Rue, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Duroking construction 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de soumission, soit pour une somme maximale de 3 089 544,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ST-15-05;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1156765005

---

#### **CE15 0969**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre mois, avec option de prolongation d'une année, pour l'organisation des voyages d'affaires effectués par le personnel de la Ville de Montréal;

- 2 - d'accorder à Transat Distribution Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-12620 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1144117001

---

**CE15 0970**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe conseils Lacasse et Trudeau, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les services d'expertise et d'exploration intra-muros des murs extérieurs dans les galeries 1 et 7 de l'usine de filtration Atwater (0396), pour une somme maximale de 65 836,93 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser le chef de Division de la gestion immobilière à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1155277001

---

**CE15 0971**

Il est

RÉSOLU :

de résilier le contrat de services professionnels avec Budget-Construction-Solutions inc. pour les services en économie de la construction dans le cadre des projets d'infrastructures de traitement des matières organiques (CE13 0477), en tenant compte des dépenses effectuées au montant de 86 892,36 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1155891002

---

**CE15 0972**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Vincent Ergonomie inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 571 713,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14295 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1153997002

---

**CE15 0973**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée par lequel la Société accorde à la Ville la permission d'exploiter, de maintenir et d'entretenir une nouvelle piste cyclable sur le pont de contournement temporaire qui relie l'île de Montréal à l'île des Soeurs et ses approches.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1151695001

---

**CE15 0974**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, la description du lot 1 154 530 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement de Verdun, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1156896006

---

**CE15 0975**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de fermer et retirer du registre du domaine public le lot 5 686 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière une propriété superficielle constituée du lot 5 686 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située en tréfonds de la place D'Youville, dans l'arrondissement de Ville-Marie, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1156037004

**CE15 0976**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder une première série de soutiens financiers totalisant 281 876 \$, pour l'année 2015, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;

**Ahuntsic-Cartierville**

|                                                                                 |          |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------|
| ASSOCIATION DES MEDIAS ECRITS COMMUNAUTAIRES DU QUEBEC                          | 959 \$   |
| LA TROUPE DE THEATRE DE SHAKESPEARE DE MONTREAL                                 | 1 239 \$ |
| CARTIER EMILIE                                                                  | 4 139 \$ |
| CENTRE D'APPUI AUX COMMUNAUTES IMMIGRANTES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE             | 965 \$   |
| CENTRE D'EDUCATION ET DE DEVELOPPEMENT INTERCULTUREL (CEDI)                     | 767 \$   |
| CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOI MONTREAL CENTRE-NORD (CREMCN) INC                    | 2 354 \$ |
| LES SERVICES D'AIDE REMUE-MENAGE                                                | 1 637 \$ |
| OBJECTIF EMPLOI                                                                 | 2 264 \$ |
| P.R.I.S.E. II (PROGRAMME EDUCATIF DE REVALORISATION INDIVIDUELLE, SOCIALE) INC. | 3 099 \$ |
| FONDATION ACADE-KICKS                                                           | 2 310 \$ |

**Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce**

|                                                                              |          |
|------------------------------------------------------------------------------|----------|
| AGENCE OMETZ                                                                 | 919 \$   |
| CENTRE COMMUNAUTAIRE MADA INC.                                               | 3 184 \$ |
| CENTRE DE DEVELOPPEMENT YALDEI SHASHUIM/YALDEI SHASHUIM DEVELOPMENTAL CENTER | 5 000 \$ |
| CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI COTE DES NEIGES (CRECN)                         | 3 929 \$ |
| LA CAFETERIA COMMUNAUTAIRE MULTI CAF                                         | 867 \$   |
| LA LIGUE DES NOIRS DU QUEBEC/THE BLACK COALITION OF QUEBEC                   | 1 440 \$ |

**Île-Bizard-Ste-Geneviève**

|                                          |        |
|------------------------------------------|--------|
| ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI) | 525 \$ |
|------------------------------------------|--------|

**Lachine**

|                           |          |
|---------------------------|----------|
| GROUPE D'ENTRAIDE LACHINE | 2 012 \$ |
|---------------------------|----------|

**LaSalle**

|                                                            |          |
|------------------------------------------------------------|----------|
| DESTINATION TRAVAIL DU SUD-OUEST DE L'ILE DE MONTREAL INC. | 1 523 \$ |
| TABLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE                   | 942 \$   |

**Mercier-Hochelaga-Maisonneuve**

|                                                                           |          |
|---------------------------------------------------------------------------|----------|
| ALLIANCE DES CHORALES DU QUEBEC INC.                                      | 511 \$   |
| ASSOCIATION DES CINEMAS PARALLELES DU QUEBEC                              | 570 \$   |
| FÉDÉRATION DES HARMONIES ET DES ORCHESTRES SYMPHONIQUES DU QUÉBEC         | 270 \$   |
| FEDERATION DES SOCIETES D'HISTOIRE DU QUEBEC                              | 332 \$   |
| FEDERATION DES SOCIETES D'HORTICULTURE ET D'ECOLOGIE DU QUEBEC            | 144 \$   |
| RADIO AMATEUR DU-OF QUEBEC, INC.                                          | 270 \$   |
| SOCIETE DES FETES ET FESTIVALS DU QUEBEC - FESTIVALS ET EVENEMENTS QUEBEC | 3 912 \$ |
| CARREFOUR RELANCE                                                         | 3 042 \$ |
| CONFEDERATION DES ORGANISMES DE PERSONNES HANDICAPEES DU QUEBEC (COPHAN)  | 1 283 \$ |
| FONDATION QUEBECOISE EN SANTE RESPIRATOIRE                                | 3 902 \$ |
| HABITATIONS L'ESCALIER DE MONTREAL                                        | 3 632 \$ |
| LA FEDERATION DE L'AGE D'OR DU QUEBEC                                     | 2 775 \$ |
| LA MARIE DEBOUT, CENTRE D'EDUCATION DES FEMMES                            | 1 140 \$ |
| LE REGROUPEMENT DES GROUPES POPULAIRES EN ALPHABETISATION DU QUEBEC       | 1 402 \$ |
| L'ETINCELLE DE L'AMITIE INC.                                              | 1 302 \$ |
| MOUVEMENT QUEBECOIS DES VACANCES FAMILIALES                               | 348 \$   |
| S.O.S. VELO MERCIER/HOCHELAGA MAISONNEUVE INC.                            | 5 000 \$ |
| ASSOCIATION QUEBECOISE DE SPORTS POUR PARALYTIQUES CEREBRAUX              | 355 \$   |
| CLUB DE BOXE DE L'EST                                                     | 2 556 \$ |
| CONSEIL QUEBECOIS DU LOISIR                                               | 1 060 \$ |
| EGALE ACTION                                                              | 181 \$   |
| FEDERATION DE BASKETBALL DU QUEBEC                                        | 612 \$   |
| FEDERATION DE GYMNASTIQUE DU QUEBEC                                       | 1 178 \$ |
| FEDERATION DE NATATION DU QUEBEC                                          | 502 \$   |
| FEDERATION DE PATINAGE ARTISTIQUE DU QUEBEC                               | 1 032 \$ |
| FEDERATION DE PETANQUE DU QUEBEC INC.                                     | 354 \$   |
| FEDERATION DE WATER-POLO DU QUEBEC                                        | 119 \$   |
| FEDERATION DES AGRICOTOURS DU QUEBEC                                      | 723 \$   |
| FEDERATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUEBEC                           | 2 564 \$ |
| FEDERATION DES SPORTS A 4 MURS DU QUEBEC INC.                             | 306 \$   |
| FEDERATION D'ESCRIME DU QUEBEC                                            | 291 \$   |
| FEDERATION DU PLONGEON AMATEUR DU QUEBEC                                  | 327 \$   |
| FEDERATION EQUESTRE DU QUEBEC                                             | 1 694 \$ |
| FEDERATION QUEBECOISE DE LA MARCHE                                        | 575 \$   |
| FEDERATION QUEBECOISE DE LA MONTAGNE ET L'ESCALADE                        | 460 \$   |
| FEDERATION QUEBECOISE DE PHILATELIE                                       | 173 \$   |
| FEDERATION QUEBECOISE DES ACTIVITES SUB-AQUATIQUES                        | 427 \$   |
| FEDERATION QUEBECOISE DES ECHECS                                          | 263 \$   |
| FEDERATION QUEBECOISE DES SPORTS CYCLISTES                                | 1 363 \$ |
| FONDATION DE L'ATHLETE D'EXCELLENCE DU QUÉBEC                             | 676 \$   |
| JUDO-QUEBEC INC.                                                          | 1 004 \$ |
| KARATE QUEBEC                                                             | 171 \$   |
| LA FEDERATION DE LA VOILE DU QUEBEC LTEE                                  | 581 \$   |
| LA FEDERATION QUEBECOISE DU CANOT ET DU KAYAK                             | 774 \$   |
| L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUEBEC                                         | 599 \$   |
| REGROUPEMENT LOISIR ET SPORT DU QUEBEC                                    | 5 000 \$ |
| RESEAU DU SPORT ETUDIANT DU QUEBEC (RSEQ)                                 | 3 229 \$ |

|                                                                                             |          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| RINGUETTE QUEBEC                                                                            | 311 \$   |
| SERVICE NATIONAL DES SAUVETEURS INC. (SOCIETE DE SAUVETAGE/LIFESAVING SOCIETY)              | 4 694 \$ |
| SOFTBALL QUEBEC                                                                             | 336 \$   |
| <b>Montréal-Nord</b>                                                                        |          |
| ASSOCIATION GENERALE DES INSUFFISANTS RENAUX, A.G.I.R.                                      | 380 \$   |
| <b>Outremont</b>                                                                            |          |
| CORPORATION WAPIKONI MOBILE                                                                 | 2 652 \$ |
| <b>Le Plateau-Mont-Royal</b>                                                                |          |
| ATELIER LE FIL D'ARIANE INC.                                                                | 2 778 \$ |
| CAHIERS DE THEATRE JEU INC.                                                                 | 487 \$   |
| CONFERENCE INTERNATIONALE DES ARTS DE LA SCENE DE MONTREAL                                  | 1 675 \$ |
| CONSTANTINOPE                                                                               | 586 \$   |
| DIAGONALE, CENTRE DES ARTS ET DES FIBRES DU QUEBEC                                          | 843 \$   |
| FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM POUR ENFANTS DE MONTREAL                                     | 380 \$   |
| GALERIE FOKUS                                                                               | 452 \$   |
| INFINITHEATRE                                                                               | 252 \$   |
| LE MOIS DE LA PHOTO A MONTREAL                                                              | 849 \$   |
| OBORO GOBORO                                                                                | 5 000 \$ |
| THEATRE YOUTHEATRE INC.                                                                     | 168 \$   |
| 160, rue Saint-Viateur est, bureau B101                                                     |          |
| THEATRE YOUTHEATRE INC.                                                                     | 1 436 \$ |
| 5333, avenue Casgrain, bureau 507                                                           |          |
| ATELIER HABITATION MONTREAL                                                                 | 1 848 \$ |
| CENTRE DE PREVENTION DES AGRESSIONS DE MONTREAL                                             | 1 035 \$ |
| CONSEIL QUEBECOIS DES ARTS MEDIATIQUES                                                      | 1 068 \$ |
| EDITIONS DU RENOUVEAU QUEBECOIS                                                             | 644 \$   |
| INFO-SECTE/INFO-CULT                                                                        | 566 \$   |
| LE COLLEGE FRONTIERE                                                                        | 679 \$   |
| LIEU DE RENCONTRES PARENTS ET ENFANTS "LA MAISON BUISSONNIERE"                              | 437 \$   |
| MISSION COMMUNAUTAIRE MILE-END/MILE END COMMUNITY MISSION                                   | 1 586 \$ |
| REGROUPEMENT DES AVEUGLES ET AMBLYOPES DU MONTREAL                                          |          |
| METROPOLITAIN RAAMM                                                                         | 1 666 \$ |
| SORIF INC.                                                                                  | 1 970 \$ |
| <b>Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles</b>                                             |          |
| «L'ART-RIVE» CENTRE DE JOUR DE RIVIERE-DES-PRAIRIES                                         | 1 764 \$ |
| CENTRE DES FEMMES RIVIERE-DES-PRAIRIES                                                      | 1 695 \$ |
| <b>Rosemont–La-Petite-Patrie</b>                                                            |          |
| LE CENTRE DES TEXTILES CONTEMPORAINS DE MONTREAL                                            | 4 655 \$ |
| LE REPAIRE DES 100 TALENTS                                                                  | 782 \$   |
| LES PRODUCTIONS DROLE DE MONDE                                                              | 1 610 \$ |
| CENTRE D'ORIENTATION PARALEGALE ET SOCIALE POUR IMMIGRANTS (C.O.P.S.I.) INC.                | 524 \$   |
| CENTRE N A RIVE DE MONTREAL                                                                 | 4 548 \$ |
| COMPAGNIE F, ENTREPRENEURSHIP POUR FEMMES                                                   | 2 376 \$ |
| GROUPE CONSEIL ST-DENIS INC.                                                                | 3 530 \$ |
| LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTES                                                             | 635 \$   |
| LETTRES EN MAIN                                                                             | 1 194 \$ |
| PRO-GAM INC.                                                                                | 1 316 \$ |
| RENOVATION ECOLOGIQUE (ECO-RENO)                                                            | 1 162 \$ |
| S.I.M.O. (SERVICE D'INTEGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL PAR OBJECTIFS)                         | 1 747 \$ |
| SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET INC.                                                           | 1 893 \$ |
| TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES AU SERVICE DES PERSONNES REFUGIEES ET IMMIGRANTES INC. | 1 135 \$ |

**Saint-Laurent**

|                 |          |
|-----------------|----------|
| AIM CROIT       | 2 827 \$ |
| CARI ST-LAURENT | 5 000 \$ |

**Saint-Léonard**

|                                                           |          |
|-----------------------------------------------------------|----------|
| OPERA DE MONTREAL                                         | 5 000 \$ |
| 6475, boulevard des Grandes-Prairies, local 30            |          |
| ASSOCIATION HAITIANO-CANADO-QUEBECOISE D'AIDE AUX DEMUNIS | 323 \$   |
| MOUVEMENT FRATERNITE MULTI-ETHNIQUE INC.                  | 413 \$   |
| FEDERATION QUEBECOISE DE TIR                              | 1 540 \$ |

**Le Sud-Ouest**

|                                                                       |          |
|-----------------------------------------------------------------------|----------|
| SOCIETE DES DIRECTEURS DES MUSEES MONTREALAIS                         | 5 000 \$ |
| ASSOCIATION COOPERATIVE D'ECONOMIE FAMILIALE DU SUD-OUEST DE MONTREAL | 903 \$   |
| CENTRE EUREKA INC.                                                    | 4 830 \$ |
| L'ECOLE ENTREPRISE FORMETAL INC.                                      | 5 000 \$ |
| ALPHABETISATION QUEBEC                                                | 295 \$   |

**Verdun**

|                                  |          |
|----------------------------------|----------|
| CENTRE DES FEMMES DE VERDUN INC. | 1 763 \$ |
|----------------------------------|----------|

**Ville-Marie**

|                                                                             |          |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------|
| ARCHIVES GAIES DU QUEBEC                                                    | 614 \$   |
| BOUGE DE LA INC.                                                            | 261 \$   |
| CENTRE DES AUTEURS DRAMATIQUES (MONTREAL) (CEAD) INC.                       | 2 096 \$ |
| CIRCUIT-EST                                                                 | 2 442 \$ |
| KINO00                                                                      | 596 \$   |
| LES EDITIONS ESSE                                                           | 558 \$   |
| LES ESCALES IMPROBABLES DE MONTREAL                                         | 271 \$   |
| OPERA DE MONTREAL                                                           | 5 000 \$ |
| 260, boulevard de Maisonneuve ouest                                         |          |
| REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUEBEC, R.A.A.V.               | 547 \$   |
| VUES ET VOIX                                                                | 4 574 \$ |
| ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUEBEC                  | 1 195 \$ |
| ASSOCIATION QUEBECOISE DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE                         | 2 437 \$ |
| CENTRE ASSOCIATIF POLYVALENT D'AIDE HEPATITE C (CAPAHC)                     | 609 \$   |
| CLEF POUR L'INTEGRATION AU TRAVAIL DES IMMIGRANTS                           | 4 034 \$ |
| CYBERCAP                                                                    | 3 833 \$ |
| ECHOS MONTREAL                                                              | 1 613 \$ |
| FIERTE MONTREAL                                                             | 826 \$   |
| GROUPE D'ENTRAIDE A L'INTENTION DES PERSONNES SEROPOSITIVES ET ITINERANTES  | 1 146 \$ |
| INVESTISSEMENT FEMMES MONTREAL                                              | 612 \$   |
| JOVIA                                                                       | 1 284 \$ |
| LA BOURGADE INC.                                                            | 2 638 \$ |
| LA FONDATION PAUL GERIN-LAJOIE POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE           | 4 329 \$ |
| LA SOCIETE D'ARTHRITE                                                       | 997 \$   |
| PLACE VERMEIL INC.                                                          | 1 458 \$ |
| SOCIETE CANADIENNE DE LA SCLEROSE EN PLAQUES (DIVISION DU QUEBEC)           | 5 000 \$ |
| UNION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ACCIDENTES DE MONTREAL (U.T.T.A.M.) | 1 480 \$ |
| ECOLE DE JOAILLERIE DE MONTREAL                                             | 4 894 \$ |
| INSTITUT GOETHE INC.                                                        | 5 000 \$ |
| LES EDITIONS PROTEGEZ-VOUS                                                  | 4 740 \$ |
| LIGUE D'ACTION NATIONALE                                                    | 621 \$   |
| PROJETS SAINT-LAURENT                                                       | 1 189 \$ |



**Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension**

|                                                                                                        |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| ESPACE CULTUREL CENTRE NORD                                                                            | 2 615 \$ |
| MAISON DE LA POESIE DE MONTREAL                                                                        | 606 \$   |
| ALLIANCE DES COMMUNAUTES CULTURELLES POUR L'EGALITE DANS LA<br>SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX AU QUEBEC | 1 996 \$ |
| CENTRE COMMUNAUTAIRE LA LUMIERE DU LENDEMAIN                                                           | 404 \$   |
| CENTRE DE LA COMMUNAUTE SOURDE DU MONTREAL METROPOLITAIN                                               | 734 \$   |
| COLLECTIF DES FEMMES IMMIGRANTES DU QUEBEC                                                             | 3 321 \$ |
| COOPERATIVE DE SOLIDARITE NOVAIDE                                                                      | 1 382 \$ |
| FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET<br>RECOMPOSEES DU QUEBEC                     | 940 \$   |
| L'ENJEU : CAP SUR L'EMPLOI INC.                                                                        | 2 194 \$ |
| LES GRANDS-MERES CARESSES INC.                                                                         | 326 \$   |
| RESEAU ENFANTS RETOUR CANADA                                                                           | 2 212 \$ |
| VRAC ENVIRONNEMENT (GROUPE D'ACTION ET DE RECHERCHE EN<br>DEVELOPPEMENT DURABLE)                       | 956 \$   |

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1151361001

---

**CE15 0977**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 55 000 \$ à deux organismes, pour l'année 2015, soit 30 000 \$ à Église anglicane Emmaüs, faisant aussi affaire sous La Porte Ouverte / The Open Door, pour reconduire l'élargissement de ses heures d'ouverture et 25 000 \$ à Méta-d'Âme pour le maintien du projet ARIMÉ, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1151262001

---

**CE15 0978**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2015, à Rue Action Prévention Jeunesse pour le projet Studio, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 — 2016);

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1156368003

---

#### **CE15 0979**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 12 519 832 \$ pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018, à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière pour la réalisation de la seconde partie de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Collecteur William et les travaux sous la rue d'Youville;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1151146001

---

#### **CE15 0980**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 600 \$, soit 25 000 \$ en 2015, 318 100 \$ en 2016 et 73 500 \$ en 2017, à Solidarité Mercier-Est pour réaliser le projet « Revitalisation de l'entrée du quartier Mercier-Est », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Mercier-Est, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1145917007

---

**CE15 0981**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 7 500 \$ à Réseau solidarité itinérance du Québec pour l'organisation de la troisième édition des États généraux sur l'itinérance au Québec, pour l'année 2015, dans le cadre de la Mesure d'aide financière de la lutte contre l'itinérance 2015;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1156794001

---

**CE15 0982**

Il est

RÉSOLU :

d'accorder aux Presses de l'Université de Montréal (PUM), sans compensation financière, une autorisation de publier et, le cas échéant, rééditer l'article « Comment fidéliser les familles à Montréal ? » dans l'ouvrage « Vivre en famille au cœur de la ville » sous la direction de Jean-Philippe Meloche et Juan Torres, et de mandater le Greffier de la Ville pour transmettre cette autorisation aux PUM.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1156705001

---

**CE15 0983**

Vu la résolution CA15 27 0141 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 5 mai 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue du projet d'amélioration des accès au Port de Montréal, de réaménagement de l'échangeur Sherbrooke et de la démolition de la structure de Boucherville Nord.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1153515003

---

**CE15 0984**

Il est

RÉSOLU :

de mandater Mme Monique Vallée, membre du comité exécutif, M. Serge Guérin, directeur du Service du développement économique et Mme Johanne Lavoie, commissaire au développement économique du Service du développement économique pour participer à la constitution d'un organisme à but non lucratif qui aura pour objet la préparation du Forum mondial sur l'économie sociale les 7, 8 et 9 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1155008003

---

**CE15 0985**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux relatifs au remplacement des luminaires de rue DEL dans diverses rues de son territoire pour l'année 2015, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1153113003

---

**CE15 0986**

Vu la résolution CA15 20 0267 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 4 mai 2015;

Il est

RÉSOLU :

de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2015, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de tenir compte du legs de 150 000 \$ du Bureau des Fêtes du 100<sup>e</sup> anniversaire de LaSalle pour la réalisation d'une sculpture sur les berges du Parc des Rapides.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1153035004

---

**CE15 0987**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de l'assemblée de consultation publique tenue le 13 mai 2015;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1146620009

---

**CE15 0988**

Vu la résolution CA13 14 0214 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 4 juin 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changement, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur de la rue Jarry Est.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1121010020

---

**CE15 0989**

Vu la résolution CA15 14 0174 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension en date du 5 mai 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est, en modifiant la carte des affectations pour le secteur des avenues et les paramètres de densité pour l'ensemble du territoire du PPU.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1141010003

---

**CE15 0990**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne Gare-hôtel Viger, délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri (07-038) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1155289005

---

**CE15 0991**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées comprises dans des zones à risques », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire de 1 000 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour 2015;
- 2- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire annuellement pour l'année 2016 et les années subséquentes.
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1156620007

---

**CE15 0992**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de nommer Mme Linda Marchand à titre de directrice générale du Bureau du taxi de Montréal, pour une durée indéterminée, selon l'article 5 des Lettres Patentes du Bureau du taxi de Montréal ;

- 2- d'autoriser le maire de la Ville à signer le contrat de travail avec Mme Marchand pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1150400002

---

**CE15 0993**

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal le rapport annuel 2014 de la Commission de la fonction publique de Montréal, conformément aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal L.R.Q., C. c-11.4* et du *Règlement municipal (04-061)*.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1151040002

---

**CE15 0994**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153838005 - Conclure avec Aréo-feu ltée, une entente-cadre d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie - Appel d'offres public 14-13433 (4 soumissionnaires - 3 conformes) (montant estimé de l'entente : 21 258 877,50 \$). Autoriser une dépense de 4 652 017,27 \$, taxes incluses et tous les frais incidents, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1153624034

---

**CE15 0995**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE152621002 - Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour le traitement par compostage de 60 000 tonnes de résidus alimentaires pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$, un seul soumissionnaire.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1153624035

---

**CE15 0996**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150541007 - Accorder un contrat à Socomec Industriels inc. pour le remplacement (projet 12-06) de la passerelle piétonne Barr (structure 81-5513), dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 938 535,08 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 2 498 755,70 \$ + incidences 439 779,38 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-12063 - 11 soumissionnaires conformes.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1153624031

---

**CE15 0997**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822020 - Accorder un contrat à Allia Infrastructures ltée, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaire et principale et de voirie sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle. Construction de chambres de vanne principale à divers endroits, dans l'arrondissement de Verdun. Dépense totale de 16 488 731,84 \$ (contrat: 15 250 742,22 \$; incidences: 1 321 400 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288101 - 8 soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1153624032

---

**CE15 0998**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155967001 - Accorder un contrat à la compagnie MGB Associés Inc. pour la restauration des bâtiments du Jardin de Chine au Jardin botanique de Montréal pour un montant de 2 134 725,50 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public JAR-2013-08-T. Cinq (5) soumissionnaires.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1153624030

---



**CE15 0999**

Il est

**RÉSOLU :**

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822024 - Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard, dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 13 006 268,21 \$ (contrat: 11 268 800,78 \$ + incidences: 1 737 467,43 \$ incluant le coût du contrat à Gaz Métro), taxes incluses. Appel d'offres public 262201 - 4 soumissionnaires. Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges (entre l'avenue Cedar et la rue Hill Park Circle), pour le déplacement de conduites pour la somme maximale de 61 790,56 \$ taxes incluses - fournisseur exclusif.

Adopté à l'unanimité.

60.007 1153624033

**CE15 1000**

Il est

**RÉSOLU :**

de prendre acte du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE156765005 - Accorder un contrat à Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. pour la reconstruction de la chaussée, travaux de drainage, remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, remplacement des branchements d'aqueduc et d'égout, pavage, bordures et travaux connexes sur la 16<sup>e</sup> Avenue, 18<sup>e</sup> Avenue, 10<sup>e</sup> Rue et 13<sup>e</sup> Rue dans, l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro - Dépense totale de 3 274 917,54 \$, taxes incluses (contrat 3 089 544,85 \$ + incidences 185 372,69 \$) - Appel d'offres public ST-15-05 (13 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

60.008 1153624029

**Levée de la séance à 9 h 35.**

70.001

Les résolutions CE15 0944 à CE15 1000 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Anie Samson  
Vice-présidente du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 27 mai 2015 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé  
M. Richard Guay, conseiller associé  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE15 1001**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 mai 2015, en y retirant les articles 12.001 à 12.006, 20.010 et 30.004.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE15 1002**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 mai 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE15 1003**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA15 27 0140 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 5 mai 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à procéder à l'appel d'offres pour les travaux de réfection routière sur le nouveau réseau artériel administratif de son territoire, qui avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, était compris dans le réseau routier local, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2015 et 2016 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour respecter les mesures transitoires énoncées par la ville centre.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1150836004

---

**CE15 1004**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement des appels d'offres pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2<sup>e</sup> Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).

Adopté à l'unanimité.

20.002 1154956007

---

**CE15 1005**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat visant l'acquisition d'équipements d'éclairage scénographique pour le Théâtre Outremont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 128 721,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14114 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1156291002

---

**CE15 1006**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Signalisation 1010 inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour le service de location, de transport et de manutention de barricades pour les événements métropolitains, nationaux et internationaux lorsque la Ville n'est pas en mesure d'offrir elle-même ce service, aux prix et aux conditions de sa soumission du 20 avril dernier, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14303, le coût de la location des barrières T-Mills étant de 3,20 \$ et le transport et la manutention étant de 95,70 \$/h. ;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 75 000 \$, taxes incluses, pour la location, le transport et la manutention de barricades pour les événements métropolitains;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1150679013

---

**CE15 1007**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le remplacement du système d'alarme-incendie au bâtiment de prétraitement à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 405 390,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1914-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1153334007

---

**CE15 1008**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter, en vertu de l'article 33 de la *Charte de la Ville de Montréal*, du Groupe Lune Rouge inc., un don de l'œuvre d'art public intitulée « L'Homme Soleil » de l'artiste Jordi Bonet pour le Service de la culture d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 99 250 \$;
- 2 - d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts à Groupe Lune Rouge inc., au montant de 99 250 \$, conformément aux règles fiscales applicables;
- 3 - d'approuver le projet d'acte de donation entre cet organisme et la Ville de Montréal, selon les termes et conditions qui y sont stipulés.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1140552001

**CE15 1009**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de fermer et retirer du domaine public le lot 2 590 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à 9093354 Canada inc., le lot 2 590 339 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 66,2 mètres carrés, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la somme de 20 654 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1144501008

**CE15 1010**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 200 000 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et au montant indiqué en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville - MTESS 2013 - 2016) :

| ORGANISME                            | PROJET                                                                                | MONTANT   |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Centre des femmes de Montréal        | « Service d'aide et d'accompagnement pour les femmes victimes de violence conjugale » | 36 000 \$ |
| Mères avec pouvoir (MAP)<br>Montréal | « MAP 2015 »                                                                          | 36 125 \$ |

|                                                                                                                     |                                                      |                  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Association chrétienne des jeunes femmes de Montréal,</b><br>faisant aussi affaire sous Y des femmes de Montréal | « Splash d'été et ma santé m'appartient »            | <b>27 875 \$</b> |
| <b>CARI St-Laurent</b>                                                                                              | « Paroles et expressions de femmes »                 | <b>50 000 \$</b> |
| <b>Centre communautaire des femmes Sud-Asiatique</b>                                                                | « Femmes Sud-Asiatiques autonomes et indépendantes » | <b>50 000 \$</b> |

2 - d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1150744002

---

#### **CE15 1011**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Groupe MC Festivals pour la tenue du Festival Montréal Country 2015, dans le cadre d'une entente de partenariat;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 25 000 \$ en 2015 en provenance du budget des priorités de l'Administration vers le budget 2015 du Service de la culture;
- 3 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1151508002

---

#### **CE15 1012**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Centre de diffusion des arts et des musiques émergentes : LACT, pour le démarrage de Microfaune/Centre de diffusion des musiques émergentes;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour 2015;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1156307001

---

**CE15 1013**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de ratifier la dépense de 988,38 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 3 au 5 mai 2015, en Abitibi, dans le cadre de la tournée des régions du Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1150843011

---

**CE15 1014**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la dépense estimée à 475,67 \$ relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, les 28 et 29 mai 2015, à Ottawa, afin d'assister à la 3<sup>e</sup> Conférence internationale sur les données ouvertes;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1153233002

---

**CE15 1015**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la réception d'une contribution financière de 5 000 \$ provenant de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire pour le projet « Mémoire du sol » soutenu dans le cadre du Programme d'interprétation animée du Vieux-Montréal;
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant pour la réalisation du projet « Mémoire du sol », conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1153673002

---

**CE15 1016**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de nommer à titre de membres du conseil d'administration de la Société du Parc Jean-Drapeau, pour un mandat d'une durée de 3 ans Mmes Monique Savoie, Paule Bouchard et Marie-Josée Neveu et MM. Philippe Duval et Pierre Deschênes;
- 2 - de renouveler les mandats de Mmes Louise Champoux-Paillé et Nathalie Benoît au sein de ce conseil d'administration pour une période d'un an.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1150120002

---

**CE15 1017**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense estimé à 3 571,22 \$ relative au déplacement de madame Manon Gauthier, membre du comité exécutif, afin de prendre part aux célébrations entourant l'intronisation de monsieur Dany Laferrière à l'Académie française, le 28 mai 2015;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1150843012

---

**CE15 1018**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 61 du *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2015) (14-044), l'ordonnance no 4 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier afin de procéder à l'ajout de nouvelles promotions à la grille tarifaire du service BIXI pour la saison 2015.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1154368006

---

**Levée de la séance à 10 h 05**

70.001

---



Les résolutions CE15 1001 à CE15 1018 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville



**Dossier # : 1153438005**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Pompacktion inc. pour la fourniture et la livraison de quatre pompes centrifuges de type vortex à haute efficacité à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme de 137 569,89 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public - 1 seul soumissionnaire. |

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Pompacktion inc. un contrat pour la fourniture et la livraison de quatre pompes centrifuges de type vortex à haute efficacité à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 137 569.89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1921-AE-1.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-06-01 14:50

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153438005**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Entretien                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Pompaction inc. pour la fourniture et la livraison de quatre pompes centrifuges de type vortex à haute efficacité à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme de 137 569,89 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public - 1 seul soumissionnaire. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de ses opérations, la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte utilise douze pompes à cavité progressive de marque Seepex pour extraire les boues qui sont emmagasinées dans les bassins d'homogénéisation et les pomper vers les filtre-presses pour être déshydratées.

Au cours des cinq dernières années, la durée de vie et la performance de ces pompes s'est détériorée de façon constante, à cause de la qualité moindre de certaines composantes qui ne résistent plus autant qu'auparavant à l'abrasion et à la corrosion. Les boues pompées des bassins d'homogénéisation sont très abrasives car elles contiennent du sable et des particules qui peuvent atteindre jusqu'à trois pouces de diamètre. Sous l'effet de l'abrasion, certaines composantes s'usent rapidement et doivent être remplacées régulièrement.

En 2014, dans un souci d'amélioration de la fiabilité et de réduction des coûts, la division Entretien a mis à l'essai deux pompes de type centrifuge qui ont permis de remplacer quatre pompes à cavité progressive. Contrairement à ces dernières, les pompes centrifuges admettent les liquides chargés de solides pouvant atteindre un diamètre de quatre pouces. Également leur métallurgie les rendent plus adéquates pour cette application.

Après huit mois d'opération sans problème, une inspection des pièces critiques a démontré que celles-ci avaient résisté avec succès à l'abrasion et que la performance des pompes n'avait pas diminué durant cette période. Compte tenu des succès obtenus, la Station d'épuration désire faire l'acquisition de quatre autres pompes centrifuges pour remplacer les huit dernières pompes à cavité progressive de ce secteur.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 2 avril 2015 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 avril 2015. La validité des soumissions est de 120 jours.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

## DESCRIPTION

Le présent contrat vise l'acquisition de quatre pompes centrifuges de type vortex à haute efficacité de marque Toyo d'une capacité de 500 gpm avec une tête de 220 pieds (675 kpa). Elles peuvent pomper de la boue à 8% de concentration, avec des particules de quatre pouces en suspension, sans blocage. Toutes les pièces en contact avec le liquide sont en Hi-chrome, pour offrir une plus grande résistance à l'abrasion.

## JUSTIFICATION

Six compagnies se sont procurées les documents d'appel d'offres et une seule a déposé une soumission. Nos professionnels de la division Entretien avaient identifié que minimalement trois entreprises, étant dépositaires d'équipement conforme aux normes, auraient pu soumissionner dans le présent dossier.

| Firmes soumissionnaires                                                                                                               | Prix de base     | Autre<br>(préciser) | Total         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------|---------------|
| Pompaction inc.                                                                                                                       | 137 569.89<br>\$ |                     | 137 569.89 \$ |
| Dernière estimation réalisée                                                                                                          | 124 632.00<br>\$ |                     | 124 632.00 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>((la plus basse conforme – estimation))</i>                   |                  |                     | 12 937.89 \$  |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i> |                  |                     | 10.38 %       |

L'écart entre la soumission de Pompaction inc. et notre estimé est de 10.38%. L'écart entre le prix unitaire payé pour les pompes actuellement en place (23 909.05\$) et le prix unitaire soumissionné (34 392.47 \$), s'explique par le remplacement du joint d'étanchéité d'une presse étoupe par un joint mécanique au coût de 2 260 \$ et d'un écart dans le taux de change. La valeur du dollar américain est passée de 1,07 \$ CDN à 1,2021 \$CDN depuis ce temps. Ces pompes se transigent avec le manufacturier en dollars américains. De plus, la compagnie Pompaction inc. est un distributeur autorisé de pompes et non pas un manufacturier comme l'est la compagnie Toyo Pumps qui nous a vendu les deux premières pompes. Depuis, la compagnie Toyo vend ses produits par l'entremise de Pompaction inc. qui se garde une marge de profit d'environ 15 %.

Considérant que:

- ces pompes ont une espérance de vie sans bris d'au moins 20 000 heures, comparativement à 5 000 heures pour les pompes à cavité progressive Seepex;
- le coût d'une pompe centrifuge de remplacement est le même que celui d'une pompe à cavité progressive Seepex;
- leur durabilité et leur efficacité vont permettre de réduire le nombre de pompes à boues utilisées aux filtre-presses de douze à six;
- des économies substantielles sont prévues au niveau de l'entretien et de la réparation des pompes.

Il est recommandé d'accorder un contrat à la compagnie Pompaction inc. pour la fourniture et la livraison de quatre pompes centrifuges au montant de sa soumission; soit 137 569.89

\$, taxes incluses.

L'adjudicataire recommandé a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 17 avril 2015. L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat et ne détient pas une telle autorisation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts pour la fourniture et la livraison de quatre pompes centrifuges sont de 137 570 \$, taxes incluses, et représentent un montant de 125 620 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Cette dépense est prévue au PTI de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si ce dossier est approuvé, il sera possible d'obtenir rapidement des gains d'efficacité et de réduire les coûts reliés à l'usure prématurée des pompes à cavité progressive et de leurs composantes dans ce secteur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Emission du bon de commande: 22 juin 2015

Réception des pompes: 29 septembre 2015

Installation des quatre pompes: 1 octobre au 28 octobre 2015

Mise en service: 29 octobre 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sophie GASCON)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel SHOONER  
Responsable approvisionnement et magasins

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-29

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Patrice LANGEVIN  
Surintendant - ingenierie d'usine & procedes  
(service eau)

**Approuvé le :** 2015-04-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-06-01



**Dossier # : 1156935001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                                             | Conclure avec Kemira Water Solutions Canada Inc. et Univar Canada Ltd. des ententes-d'achat contractuelles d'une durée de 18 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de filtration et de production d'eau potable - Appel d'offres public 15-14253 – (3 soumissionnaires) (Montant estimé de l'entente 1 : 355 767,14 \$, taxes incluses. Montant estimé de l'entente 2 : 524 998,85 \$, taxes incluses). |

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-d'achat contractuelle d'une durée de dix-huit (18) mois, pour la fourniture sur demande de produits chimiques utilisés dans les usines de filtration et de production d'eau potable ;
2. d'accorder le contrat 1 à Kemira Water Solutions Canada Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 1 (PAX XL1900 ou équivalent), aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 355 767,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #15-14253 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération:

1. de conclure une entente-d'achat contractuelle d'une durée de dix-huit (18) mois, pour la fourniture sur demande de produits chimiques utilisés dans les usines de filtration et de production d'eau potable ;
2. d'accorder le contrat 2 à Univar Canada Ltd., plus bas soumissionnaire conforme pour l'article 2 (Thiosulfate de calcium), aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 524 998,85 \$, taxes incluses, conformément aux

documents de l'appel d'offres public #15-14253 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-27 10:34

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



## IDENTIFICATION

**Dossier # :1156935001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                                             | Conclure avec Kemira Water Solutions Canada Inc. et Univar Canada Ltd. des ententes-d'achat contractuelles d'une durée de 18 mois pour la fourniture et la livraison de produits chimiques utilisés dans les usines de filtration et de production d'eau potable - Appel d'offres public 15-14253 – (3 soumissionnaires) (Montant estimé de l'entente 1 : 355 767,14 \$, taxes incluses. Montant estimé de l'entente 2 : 524 998,85 \$, taxes incluses). |

## CONTENU

### CONTEXTE

Dans le contexte de la mise à niveau des usines d'eau potable (MNU), les filières de traitement des usines Atwater et Charles J. Des Bailleurs se sont vues bonifier de nouveaux procédés. L'opération de ces nouveaux procédés requièrent des produits chimiques qui ne sont pas couverts par les 6 ententes-cadres existantes (CG13 0399). Le présent sommaire décisionnel vise donc à compléter l'offre des ententes ci-dessus jusqu'à échéance de ces dernières; ainsi qu'à sécuriser l'approvisionnement de produits chimiques essentiels pour la production d'eau potable de qualité, produits pour lesquels la continuité d'approvisionnement doit être maintenue.

Le produit PAX XL1900 ou équivalent (article 1) est un coagulant servant à : améliorer la qualité de l'eau filtrée, fournir une barrière de désinfection additionnelle dans le traitement de l'usine, maintenir la qualité de l'eau filtrée acceptable pour les traitements subséquents. La coagulation est essentielle au bon fonctionnement de l'usine pendant les pointes saisonnières de turbidité à l'eau brute (printemps et automne). Elle peut être utilisée en urgence pour palier à des déficiences des autres barrières de traitement. Suite aux essais pleine échelle de 2014, ce produit a été retenu pour les raisons suivantes : efficacité éprouvée en température froide aux périodes critiques (fonte des neiges), qualité de l'eau filtrée accrue, teneur en aluminium résiduel respectant les recommandations de Santé Canada, teneur en fer minimale, produit concentré donc autonomie de réservoir accrue.

Le produit thiosulfate de calcium (article 2) est utilisé au sein du procédé d'ozonation. Ce produit sert à détruire l'excédent d'ozone pouvant être généré pour la désinfection de l'eau

ou l'enlèvement des goûts et odeurs. Un excédent d'ozone doit être contrôlé pour préserver les procédés en aval ainsi que pour la santé et la sécurité des travailleurs.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse, sur le site internet de la Ville de Montréal, ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 18 février 2015. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 mars 2015. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes. Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 14 juillet 2015.

Deux (2) addenda ont été émis pour apporter des précisions sur les clauses particulières et spécifications techniques.

|              |              |                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Addenda no 1 | 10 mars 2015 | Corrections sur la date d'ouverture des soumissions pour correspondre à la date saisie dans SEAO et réponses aux questions des soumissionnaires (précisions additionnelles sur les installations et les besoins) |
| Addenda no 2 | 13 mars 2015 | Mise à jour sur les spécifications techniques et précisions sur les délais de livraison d'urgence                                                                                                                |

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0399 – 26 septembre 2013 - Conclure 6 ententes-cadres collectives d'une durée de 36 mois pour la fourniture de produits chimiques utilisés pour les usines de filtration et de production d'eau potable - Montant total estimé des ententes à 6 830 029,71 \$ - Appel d'offres public 13-12742 (11 soum.).

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier consiste à conclure deux (2) ententes-d'achat contractuelles pour une durée de dix-huit (18) mois, pour la fourniture et la livraison en vrac de coagulant PAX XL1900 ou équivalent et de thiosulfate de calcium, selon les besoins des usines d'eau potable.

Les quantités estimées pour cet appel d'offre sont basées sur l'historique de consommation des usines ou sur les données estimées lors de la conception. Elles devront être réajustées lors du renouvellement des ententes d'approvisionnement (fin 2016).

### **JUSTIFICATION**

À la suite de l'appel d'offres public # 15-14253, sept (7) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois (3) d'entre eux ont déposé une soumission. Une entreprise nous a informés via le formulaire « Avis de désistement à soumissionner » qu'elle ne fournissait aucun des produits demandés. La liste des preneurs du cahier des charges est indiquée dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

L'analyse administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Après analyse des soumissions, il s'avère que deux (2) soumissionnaires sont conformes pour chacun des articles. La soumission de Kemira Water Solutions Canada Inc. est la plus basse conforme, pour l'article 1. La soumission de Univar Canada Ltd. est la plus basse conforme pour l'article 2.

Aucun montant pour les contingences et les incidences n'est requis dans le cadre de ces

ententes-d'achat. La formule de prix applicable est calculée selon la formule du prix unitaire spécifié dans le bordereau de soumission.

Les montants indiqués dans les tableaux d'analyse des soumissionnaires conformes sont calculés pour les 18 mois (du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2016).

| <b>Tableau d'analyse des soumissions<br/>PAX XL1900 ou équivalent – article 1</b> |                          |                                  |                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------|---------------------------|
|                                                                                   |                          |                                  |                           |
| <b>Firmes soumissionnaires conformes</b>                                          | <b>Prix (avec taxes)</b> | <b>Contingences (avec taxes)</b> | <b>Total (avec taxes)</b> |
| <b>1. Kemira Water Solutions Canada Inc.</b>                                      | <b>355 767,14 \$</b>     | <b>0,00 \$</b>                   | <b>355 767,14 \$</b>      |
| 2. Univar Canada Ltd.                                                             | <b>380 860,44 \$</b>     | 0,00 \$                          | <b>380 860,44 \$</b>      |
| Estimation interne des professionnels                                             | <b>475 501,19 \$</b>     | 0,00 \$                          | <b>475 501,19 \$</b>      |
| Coût moyen des soumissions reçues                                                 |                          |                                  | 368 313,79 \$             |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)                              |                          |                                  | 3,53%                     |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)                          |                          |                                  | 25 093,30 \$              |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)                           |                          |                                  | 7,05%                     |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)                   |                          |                                  | (119 734,05) \$           |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)                    |                          |                                  | -25,18%                   |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)                 |                          |                                  | 25 093,30 \$              |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)                  |                          |                                  | 7,05%                     |

| <b>Tableau d'analyse des soumissions<br/>thiosulfate de calcium – article 2</b> |                          |                                  |                           |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------|---------------------------|
|                                                                                 |                          |                                  |                           |
| <b>Firmes soumissionnaires conformes</b>                                        | <b>Prix (avec taxes)</b> | <b>Contingences (avec taxes)</b> | <b>Total (avec taxes)</b> |
| <b>1. Univar Canada Ltd.</b>                                                    | <b>524 998,85 \$</b>     | <b>0,00 \$</b>                   | <b>524 998,85 \$</b>      |
| 2. Cleartech Industries                                                         | <b>613 104,19 \$</b>     | 0,00 \$                          | <b>613 104,19 \$</b>      |
| Estimation interne des professionnels                                           | <b>625 366,27 \$</b>     | 0,00 \$                          | <b>625 366,27 \$</b>      |
| Coût moyen des soumissions reçues                                               |                          |                                  | 569 051,52 \$             |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)                            |                          |                                  | 8,39%                     |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)                        |                          |                                  | 88 105,34 \$              |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)                         |                          |                                  | 16,78%                    |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)                 |                          |                                  | (100 367,42) \$           |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)                  |                          |                                  | -16,05%                   |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)               |                          |                                  | 88 105,34 \$              |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)                |                          |                                  | 16,78%                    |

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 25,18 % et de 16,05 % respectivement pour le PAX XL1900 ou équivalent et pour le thiosulfate de calcium. Les écarts sont explicables par deux raisons. Premièrement, les estimations internes ont été effectuées en utilisant un prix moyen issu de soumissions effectuées entre décembre 2013 et avril 2014 pour des petites livraisons (10 m3) pour lesquelles des pénalités pour commandes minimales s'appliquent (donc un coût unitaire plus élevé). Deuxièmement, les volumes estimés pour l'achat groupé des usines Charles J. Des Bailleurs et Atwater jusqu'en 2016 profite d'une économie d'échelle à la lumière des quantités consommées projetées.

Ce prix permettra des économies appréciables pour le Service de l'eau au cours des 18 prochains mois, et de budgéter cette dépense adéquatement pour les années à venir.

Les validations requises à l'effet que Kemira Water Solutions Canada Inc. et Univar Canada Ltd. ne font pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. Les adjudicataires recommandés n'ont pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). En date d'aujourd'hui, les firmes Kemira Water Solutions Canada Inc. et Univar Canada Ltd. ne figurent pas sur la liste des entreprises ayant obtenu une attestation de l'AMF.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est prévue aux budgets de fonctionnement 2015 de la Direction de l'eau potable et sera priorisée au budget 2016.

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat est de 880 765,99 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 804 256,75 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (38 302,50\$) et provinciale (38 206,74 \$).

La répartition annuelle des coûts du contrat est la suivante :

| <b>Article 1 -PAX XL1900 ou équivalent</b> | <b>2015</b>          | <b>2016</b>          | <b>TOTAL</b>         |
|--------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Atwater                                    | 55 247,97 \$         | 55 247,97 \$         | 110 495,94 \$        |
| Charles J. Des Baillets                    | 99 467,03 \$         | 99 467,03 \$         | 198 934,06 \$        |
| <b>TOTAL</b>                               | <b>154 715,00 \$</b> | <b>154 715,00 \$</b> | <b>309 430,00 \$</b> |
| <b>taxes comprises</b>                     | 177 883,57 \$        | 177 883,57 \$        | <b>355 767,14 \$</b> |
| <b>taxes nettes</b>                        | 162 431,41 \$        | 162 431,41 \$        | <b>324 862,82 \$</b> |

| <b>Article 2 -thiosulfate de calcium</b> | <b>2015</b>          | <b>2016</b>          | <b>TOTAL</b>         |
|------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Atwater                                  | 87 675,01 \$         | 130 030,44 \$        | 217 705,46 \$        |
| Charles J. Des Baillets                  | 85 488,38 \$         | 153 426,16 \$        | 238 914,54 \$        |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>173 163,39 \$</b> | <b>283 456,61 \$</b> | <b>456 620,00 \$</b> |
| <b>taxes comprises</b>                   | 199 094,61 \$        | 325 904,24 \$        | <b>524 998,85 \$</b> |
| <b>taxes nettes</b>                      | 181 799,92 \$        | 297 594,01 \$        | <b>479 393,93 \$</b> |

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Produire une eau potable respectant les exigences de qualité fixée par la réglementation.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces produits sont essentiels afin d'assurer le maintien de la qualité de l'eau potable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des livraisons : 1er juillet 2015.

Fin des livraisons : 31 décembre 2016.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Kalina RYKOWSKA)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre GRIMAUD  
Ingénieur d'usine - Atwater

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-08

André MARSAN  
Chef de l'exploitation des usines

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

**Approuvé le :** 2015-05-26

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-05-27



**Dossier # : 1156965001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Entreprise Enviro Données - Enviro Data inc., pour les travaux de détection des raccordements inversés dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, L'Île-Bizard-Ste-Geneviève, Montréal-Nord, Anjou, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Ahunatic-Cartierville et Verdun, pour la somme maximale de 241 075,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14343 - 2 soumissionnaires. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 241 075,56 \$, taxes incluses, pour les travaux de détection des raccordements inversés;
2. d'accorder à Enviro Donnée - Enviro Data Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de travaux de détection des raccordements inversés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 219 159,60 \$, taxes incluses, avec un montant de contingences de 21 915,96 \$, pour une somme maximale de 241 075,56 \$ conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14343;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-06-01 11:56

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1156965001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Entreprise Enviro Données - Enviro Data inc., pour les travaux de détection des raccordements inversés dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, L'Île-Bizard-Ste-Geneviève, Montréal-Nord, Anjou, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Ahunatic-Cartierville et Verdun, pour la somme maximale de 241 075,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14343 - 2 soumissionnaires. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Les travaux couverts par le présent contrat consistent en la détection des raccordements inversés et à l'estimation de la correction de ceux-ci dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Anjou, Montréal-Nord, Ahunatic-Cartierville, Pierrefonds-Roxboro, Île-Bizard—Sainte-Geneviève et Verdun.

Les raccordements inversés constituent une problématique sur l'île de Montréal, car certains exutoires contaminent la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent. Ces raccordements sont inversés du fait qu'il y a eu erreur lors de l'installation des raccordements domestiques ou lors de l'ajout d'un groupe de plomberie au sous-sol par le citoyen (on parle alors d'un raccordement inversé partiel). On comprendra qu'un raccordement inversé est le fait qu'un raccordement sanitaire se branche à l'égout pluvial tandis qu'un raccordement pluvial se raccorde à l'égout sanitaire. Comme l'égout pluvial se jette directement au milieu naturel, les raccordements inversés génèrent de la pollution.

En collaboration avec le réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) du Service de l'environnement, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) est en mesure de cibler des secteurs démontrant la présence de raccordements inversés. Ceux-ci sont ciblés à l'aide du programme PLUVIO établi en 2006 par le RSMA et qui fait l'analyse de chaque bassin de conduites dont l'émissaire est contaminé. Par la suite et pour chacun de ces émissaires, le RSMA inspecte le bassin de drainage pluvial à la recherche des sources possibles de contamination de l'égout pluvial. On obtient alors un ensemble de conduites

contaminées à travers chaque bassin de drainage. Celles-ci forment l'arbre de contamination.

Ainsi, ce projet servira à dépister et identifier les bâtiments mal raccordés et fournira un estimé sur les travaux de corrections nécessaires. Des corrections devront ensuite être apportées et par la suite, le RSMA viendra valider les corrections en analysant une seconde fois le réseau pluvial. S'il y a toujours contamination, le processus devra être répété en aval des corrections effectuées jusqu'à élimination complète de la contamination.

Dans le but de retenir des services de détections des raccordements inversés, un appel d'offres public a donc été lancé le 13 avril 2015 sur le site SÉAO et dans le quotidien La Presse. L'ouverture des soumissions était le 29 avril 2015 à 14h au bureau du greffe. La validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours. Un addenda a été émis relativement à la modification d'une exigence technique concernant la présence du plombier sur les lieux de travail suite à une question d'un fournisseur. Le montant des contingences prévu au contrat est de 10 %.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

### DESCRIPTION

Le mandat consiste à enfumer les regards sanitaires propageant ainsi une fumée partout dans le réseau visé par l'inspection, de telle sorte que cette fumée s'échappera normalement par les événements sanitaires respectifs des résidences sélectionnées pour l'analyse. Pour les résidences où la fumée ne s'échappe pas, une équipe devra prendre rendez-vous avec les citoyens pour effectuer un test supplémentaire de traçage de confirmation. Dans le cadre de cette étape, l'équipe effectuera la coloration de l'eau de la résidence touchée afin de s'assurer qu'il y a effectivement inversion de raccordement. Le cas échéant, un plombier effectuera un estimé du coût des travaux lorsqu'il sera démontré que les résidences sont mal raccordées.

Le présent projet consiste à dépister 1430 bâtiments. Une évaluation des coûts de correction sera ensuite effectuée pour tous les bâtiments non conformes.

### JUSTIFICATION

Il y a eu 5 preneurs du cahier de charges. De ce nombre, 2 soumissions ont été déposées et les 2 étaient conformes. Quant aux trois autres, nous n'avons pas été en mesure de connaître les raisons pour lesquelles ils n'ont pas déposé de soumission.

| Firmes soumissionnaires                                                                                                                | Prix de base  | Autre (préciser) | Total         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------|---------------|
| Enviro Données – Enviro Data inc.                                                                                                      | 219 159,60 \$ |                  | 219 159,60 \$ |
| EnviroServices inc.                                                                                                                    | 448 788,82 \$ |                  | 448 788,82 \$ |
| Dernière estimation réalisée                                                                                                           | 151 000,00 \$ |                  | 151 000,00 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)                              |               |                  | 333 974,21 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / (la plus basse) x 100 |               |                  | 52%           |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)<br>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)                          |               |                  | 229 629,22 \$ |
|                                                                                                                                        |               |                  | 105%          |



|                                                                                                                                             |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)<br><i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme) / (la plus basse) x 100</i> |               |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>                              | 68 159,60 \$  |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>(la plus basse conforme – estimation) / (estimation) x 100</i>       | 45%           |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>                                    | 229 629,22 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>(la deuxième plus basse – la plus basse) / (la plus basse) x 100</i>          | 105%          |

L'estimation détaillée a été réalisée par l'unité nord de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau à partir d'une analyse de travaux comparables déjà effectués dans plusieurs arrondissements.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimé (45%) s'explique principalement par les facteurs suivants:

Pour l'article 1, concernant les essais à la fumée, une grande majorité des bâtiments ont plus de deux étages et sont dotés de toits plats. Les tests à la fumée sont ainsi plus complexes à effectuer au niveau de la localisation des événements. La location d'un camion girafe est alors nécessaire afin de localiser les événements correctement, une situation qui était auparavant inexistante dans les travaux antérieurs utilisés lors de notre estimation détaillée. Cela vient influencer le prix unitaire des essais à la fumée (14% de l'estimé global).

Pour les articles 2 et 3, il est à noter que le volume des essais au colorant est davantage plus important que dans tous les contrats antérieurs. La gestion administrative qui est engendrée par cette problématique est plus importante que prévu (7% de l'estimé global). De plus, les coûts liés aux interventions du plombier sont plus importants que ceux qui avaient été prévus (24% de l'estimé global).

Les contingences ont été fixées à 10% du prix de la soumission, soit 21 915,96 \$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce contrat est assumé à 100% par la ville centre. La dépense totale est de 219 159,60 \$, taxes incluses, avant les contingences, et 241 075,56 \$, taxes incluses, en incluant les contingences.

Les crédits nécessaires proviendront de l'enveloppe discrétionnaire disponible au budget de fonctionnement de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE). Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2015 du Service de l'eau.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le dépistage des raccords inversés offre les avantages environnementaux suivants:

- Identification des différentes sources de contamination de nos cours d'eau;
- La mise en valeur et l'amélioration de la qualité des cours d'eau.

Le dossier contribue à l'élimination des raccords inversés sur l'île de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report de l'octroi du contrat pourrait compromettre la correction éventuelle des bâtiments dépestés dans ce présent contrat pour l'année 2015. Le délai que le report de l'octroi du contrat viendrait donc limiter les interventions futures pour l'année en cours.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier comporte des enjeux de communication. Une stratégie a été soumise au Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat: Juin 2015

Durée du contrat: 3 mois

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Véronique ROUSSIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Janet MARCEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne GAGNON  
Ingénieur junior

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-13

Mathieu-Pierre LABERGE  
C/d gestion strategique des reseaux d'eau

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Dominique DEVEAU

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE

Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2015-05-26

Directrice

**Approuvé le :** 2015-05-27



**Dossier # : 1156020001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau                                                                                                                                                  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                                            | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à la firme C3F Telecom inc. pour la fourniture de service de relève de compteurs d'eau pour une période de 24 mois pour une somme maximale de 132 540,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14243 - 7 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1- d'accorder à C3F Telecom inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, le contrat pour la fourniture de service de relève de compteurs d'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 132 540,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14243;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-06-01 12:04

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156020001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau                                                                                                                                                  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                                            | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à la firme C3F Telecom inc. pour la fourniture de service de relève de compteurs d'eau pour une période de 24 mois pour une somme maximale de 132 540,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14243 - 7 soumissionnaires |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La section Mesure de la consommation de l'eau (MCE) du Service de l'eau s'occupe d'acquérir, de déployer et d'exploiter les outils de mesure de la consommation de l'eau, dont le parc des compteurs d'eau Industrie, Commerce et Institution (ICI) sur le territoire de la Ville de Montréal.

La relève manuelle des compteurs d'eau permet de répondre aux besoins de relèves actuelles dans le but de facturer la consommation d'eau des ICI et pour la production du bilan d'eau annuel. Le bilan de l'eau est produit également afin de répondre à la demande de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du Gouvernement du Québec (MAMOT).

Au 31 décembre 2014, la Ville de Montréal exploitait 9285 compteurs d'eau ICI sur son territoire. De ce nombre, environ 89% sont relevés de manière manuelle par un releveur qui prend une lecture visuelle directement sur le compteur d'eau. Ce volume inclut les 4723 compteurs installés dans le cadre du programme MCE débuté en 2012 ainsi que les compteurs installés auparavant (4562).

Le Service de l'eau a recours à une firme externe pour l'assister dans la relève manuelle d'une partie du parc de compteurs depuis plusieurs années. Un représentant du Service assure la coordination des relèves alors que la firme exécute l'activité de relève. Le nombre de personnes nécessaires pour assurer la relève est élevé, mais est limité toutefois sur une période de 24 mois. Il est donc préférable pour le Service de l'eau de réaliser les activités de relève par une firme externe.

Ce contrat est également une mesure transitoire qui permettra à la Ville de relever ses compteurs au moins une fois par année, pour les deux prochaines années, le temps que le système de relève automatisé soit déployé. À cet effet, nous vous rappelons que le processus d'acquisition du système automatisé est enclenché et que la période de sollicitation du marché pour le système de télémétrie a été amorcée le 15 avril dernier. Notre calendrier prévoit le début du déploiement lors du premier trimestre de 2016.

Nous soulignons que le territoire visé par la relève des compteurs ICI est celui de la Ville de Montréal.

L'appel d'offre public numéro 15-14243 a été lancé le 25 mars 2015 et publié sur le site SEAO et le journal LaPresse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 avril 2015. Le délai pour soumissionner était de 29 jours. La validité des soumissions est de 180 jours.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

### **DESCRIPTION**

Le présent appel d'offres concernant la relève manuelle des compteurs d'eau vise à octroyer deux contrats de service de relève dans les bâtiments ICI pour une période de 2 ans et pour un total de 21547 lectures. Le contrat a été scindé en deux territoires afin de favoriser une saine concurrence sur le marché. Chaque groupe est constitué d'un ensemble d'arrondissements et le service de relève manuelle des compteurs d'eau est planifié par cycle, sur la période des contrats.

Dans le cadre des éléments prévus dans les clauses contractuelles, nous noterons que l'adjudicataire choisi devra:

- produire un relevé des lectures de compteurs;
- produire tous les documents de support à la relève manuelle des compteurs;
- fournir des preuves photographiques pour les compteurs non lus et spécifier la ou les raisons de l'échec des lectures;
- laisser une carte de lecture chez l'ICI, lorsque le releveur ne peut pas accéder au compteur.

Pour sa part, le Service de l'eau fournira:

- la liste de déploiement et l'estimation des relèves des compteurs d'eau;
- les listes complètes des compteurs à lire;
- la stratégie et le plan de communication;
- certains outils pour faciliter la lecture à l'adjudicataire;
- la formation technique pour effectuer la relève des compteurs.

Aucune contingence n'est prévue au bordereau de soumission. Le présent contrat est une

fourniture de services. Les prix soumis sont fixes pour toute la durée du contrat, soit 24 mois.

## JUSTIFICATION

Il y a eu 10 preneurs du cahier de charges. De ce nombre, 7 soumissions ont été déposées (70%) et les 7 soumissions étaient conformes. Pour les 3 autres preneurs du cahier des charges, aucune explication n'a été fournie sur les raisons pour lesquelles ils n'ont pas déposé d'offres.

Groupe d'article 1, secteur Nord

La soumission déposée par le plus bas soumissionnaire répond en tous points au devis.

| Soumissions conformes                                                                                                                         | Coût de base  | Autres<br>(préciser) | Total         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------|---------------|
| C3F Telecom                                                                                                                                   | 132 540,69 \$ |                      | 132 540,69 \$ |
| Compteurs d'eau du Québec<br>(Labreque Langlois Inc)                                                                                          | 167 518,58 \$ |                      | 167 518,58 \$ |
| Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc                                                                                                     | 178 775,82 \$ |                      | 178 775,82 \$ |
| Simo Management Inc                                                                                                                           | 211 207,42 \$ |                      | 211 207,42 \$ |
| Les compteurs Lecompte Ltée                                                                                                                   | 233 185,86 \$ |                      | 233 185,86 \$ |
| CIMA+ s.e.n.c.                                                                                                                                | 247 835,97 \$ |                      | 247 835,97 \$ |
| Groupe Brand Momentum Québec Inc.                                                                                                             | 341 067,82 \$ |                      | 341 067,82 \$ |
| Dernière estimation réalisée (\$)                                                                                                             | 120 613,37 \$ |                      | 120 613,37 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues                                                                                                   |               |                      | 216 018,88 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br><i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> |               |                      | 63%           |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br><i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>                         |               |                      | 208 527,13 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br><i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>  |               |                      | 157%          |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(la plus basse conforme - estimation)</i>                             |               |                      | 11 927,32 \$  |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>         |               |                      | 9,89%         |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>                                   |               |                      | 34 977,89 \$  |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>            |               |                      | 26%           |

L'analyse du deuxième contrat pour le secteur Sud se trouve dans le dossier délégué (numéro 2156020001) puisque sa valeur est inférieure à 100 000 \$.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat du groupe d'articles 1 sera alloué à la firme C3F Télécom inc.. Il s'agit d'un contrat au montant de 132 540,69\$ (taxes incluses), pour effectuer le service de relève

manuelle des compteurs d'eau dans le secteur Nord. Le contrat dure 24 mois. Voici l'estimation de la répartition des coûts par année.

|                         | 2015         | 2016         | 2017         | Total         |
|-------------------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| Montants avec les taxes | 49 395,74 \$ | 64 382,76 \$ | 18 762,19 \$ | 132 540,69 \$ |

Le contrat sera financé par le budget de fonctionnement de la DGSRE et sera assumée entièrement par la Ville de Montréal.

Les imputations budgétaires sont dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La relève manuelle des compteurs d'eau dans les ICI contribuera à :

- prendre connaissance des consommations d'eau des ICI;
- produire le bilan de l'eau;
- réduire les usages illicites d'eau;
- améliorer l'efficacité d'usage de l'eau potable.

Le dossier contribue à réaliser l'objectif dicté par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du Gouvernement du Québec (MAMOT) de diminuer de 20% la production d'eau potable d'ici 2017 par rapport à l'année 2001.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report ou le refus de l'octroi du contrat pourrait occasionner un déplacement des ressources internes vers la relève manuelle des compteurs, lequel diminuerait le volume des activités courantes du programme d'installation des compteurs d'eau.

Enfin, cela pourrait compromettre la qualité de la production du bilan d'eau annuel qui répond aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du Gouvernement du Québec (MAMOT). Les subventions reçues du Gouvernement du Québec (MAMOT) suite à la production du bilan d'eau annuel s'élèvent à 170 millions \$CAD/ année.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectués, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**



Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Véronique ROUSSIN)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabriel BANICA  
Gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-14

Maciej PIROG  
C/s compteurs

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2015-05-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-05-29



**Dossier # : 1155897003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure avec Orange Trafic Inc, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de 800 contrôleurs de feux de circulation - Appel d'offres public 14-13351 - (3 soumissionnaires) - (Montant de 9 237 769,85 \$ taxes et contingences comprises). |

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de 800 contrôleurs de feux de circulation ;
2. d'accorder à Orange Trafic Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 14-13351 et au tableau de prix reçus ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 70% par la ville centrale et à 30% par l'Agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-22 13:25

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1155897003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Conclure avec Orange Trafic Inc, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de 800 contrôleurs de feux de circulation - Appel d'offres public 14-13351 - (3 soumissionnaires) - (Montant de 9 237 769,85 \$ taxes et contingences comprises). |

## CONTENU

### CONTEXTE

#### Plan de transport de la Ville

En 2008, l'administration municipale se dotait d'un Plan de transport dans lequel sont identifiés plusieurs projets concernant la signalisation lumineuse, dont entre autres :

- L'ajout de feux de piétons à décompte numérique;
- L'ajout de signaux sonores pour les personnes avec déficience visuelle;
- Le remplacement des feux incandescents par des feux à diode;
- L'adaptation des feux de circulation aux besoins des piétons;
- L'implantation de mesures prioritaires pour autobus sur 240 km d'artères;
- La mise aux normes des feux de circulation.

Le volet signalisation lumineuse du Plan de transport concerne entre autres les intersections contrôlées par des feux de circulation situées sur le réseau artériel (avant 2015) de la Ville de Montréal. Ces mesures impliquent les éléments décrits précédemment de même que les mesures correctives pour les intersections les plus accidentées, le remplacement des contrôleurs mécaniques par des contrôleurs électroniques, la préparation de nouveaux plans de coordination des feux et l'implantation de ces mesures sur les lieux.

En outre, ces mesures répondent à plusieurs objectifs du Plan de transport :

- Volet transport en commun : implanter des mesures prioritaires aux autobus sur 240 km d'artères en 10 ans;
- Volet sécurité routière : réduire de 40 % le nombre d'accidents sur 10 ans;
- Volet réseau cyclable : doubler le réseau cyclable sur 7 ans;
- Volet signalisation lumineuse : effectuer la mise aux normes des feux de circulation.

## **Réforme du financement des arrondissements**

Dans le cadre de la RFA, l'administration municipale souhaite que tous les feux de circulation, peu importe leur localisation, soient de compétence centrale afin d'optimiser l'efficacité de cette activité. Par conséquent, la Ville centre est responsable de tous les systèmes de feux sur son territoire, soit quelques 2200 systèmes.

### **Projets de mise aux normes des feux (MAN)**

L'ensemble des premiers contrôleurs électromécaniques de feux de circulation ont dépassé leur durée de vie utile de 20 ans et sont âgés pour la plupart de 30 à 40 ans. Il en résulte de multiples pannes causant de nombreux inconvénients aux usagers de la route. Par conséquent, la Ville de Montréal a amorcé, en 2002, un premier projet de mise aux normes des feux de circulation (MAN 1) situés sur le réseau routier du territoire des 9 arrondissements de l'ex-Montréal.

Les changements de réglementation concernant les feux piétons obligent la Ville à effectuer une mise aux normes de ses feux de circulation. Une programmation de remplacement des anciens contrôleurs de feux de circulation a été élaborée et un objectif annuel permet de respecter l'échéancier visé.

La deuxième phase de mise aux normes (MAN 2), amorcée en 2010, vise donc à compléter les quelques 1400 intersections restantes du réseau routier de la Ville.

Les grandes quantités de contrôleurs de feux de circulation acquises par la Ville permettent d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en permettant des économies appréciables.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM14 1012 - 27 octobre 2014** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 50 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 752 696,38 \$ (contrat de 1 460 580,32 \$ et incidences de 292 116,06 \$) . Appel d'offres public # 14-44001 (7 soumissionnaires)

**CM14 1011 - 27 octobre 2014** - Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Bruneau Électrique Inc. pour la réalisation de travaux électriques de mise aux normes de signalisation lumineuse de 10 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal. Dépense totale de 1 720 719,90 \$ (contrat de 1 214 125,88 \$ et incidences de 506 594,02 \$) . Appel d'offres public # 14-44002 (5 soumissionnaires)

**CE13 1543 - 25 septembre 2013** - Accorder à Installume, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse sur 40 intersections du réseau artériel de la Ville de Montréal, au prix de sa soumission, soit une somme de 491 772,82\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309012.

**CE13 1389 - 11 septembre 2013** - Accorder un contrat, d'une durée de 6 mois, à Construction N.R.C, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 144 905,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309011

**CE13 1002 - 03 juillet 2013** - Accorder un contrat à Bruneau Électrique Inc., plus bas

soumissionnaire conforme, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 462 281,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309010;

**CE13 0745 - 29 mai 2013** - Accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1125309010;

**CE13 0744 - 29 mai 2013** - Accorder à Systèmes Urbains, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309001;

**CE13 0746 - 29 mai 2013** - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309003;

**CE13 0742 - 29 mai 2013** - Accorder à Construction N.R.C inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 18 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 464 128,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309004;

**CE13 0743 - 29 mai 2013** - Accorder à Installume inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 6 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal, dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 151 087,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1135309008;

**CM12 0296 - 16 avril 2012** - Accorder un contrat de services professionnels à Cima+ s.e.n.c. pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport, incluant la mise aux normes des feux de circulation, pour une somme maximale de 1 132 185,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11732 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin;

**CG12 0076 - 22 mars 2012** - approuver la prolongation des cinq conventions de services professionnels intervenues entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc., Consortium ART et Consortium SM/Génivar, du 1er mai 2012 au 1er mai 2014, pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes;

**CM12 0286 - 16 mars 2012** -Autoriser une dépense additionnelle de 675 270,15 \$, taxes incluses, pour compléter la préparation des plans et devis du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation / Approuver un projet d'addenda numéro 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue

avec Consortium Genivar / Séguin / Axor (CG08 0539), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 244 084,46 \$ à 5 919 354,61 \$, taxes incluses;

**CG11 0147 - 19 mai 2011** -Conclure avec Tassimco Technologies (178025 Canada inc.) une entente-cadre collective, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de contrôleurs électroniques de feux de circulation 8 et 16 relais de charge, suite à l'appel d'offres public # 10-11243 (3 soum.) 1 soumissionnaire conforme - (Montant estimé : 6 217 923,97 \$);

**CG08 0539 - 28 octobre 2008** - approuver 3 projets de convention avec les firmes Consortium Genivar / Séguin / Axor, Consortium Tecsalt-Dessau et Le Consortium Cima+ / SM, pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du volet signalisation lumineuse du Plan de transport incluant la mise aux normes des feux de circulation - plans, devis et surveillance des travaux pour une dépense totale de 10 658 374,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 08-10789 (4 soum.) (1080398002).

## **DESCRIPTION**

L'appel d'offres public # **14-13351** a été lancé le 11 juin 2014 pour une période de 56 jours calendaires en vue d'octroyer un contrat pour la fourniture de cabinets de feux de circulation de deux types: 8 et 16 relais de charge. Les soumissions étaient initialement valides pour une durée de 180 jours, soit jusqu'au 2 février 2015. À la demande de la Ville, l'adjudicataire a accepté de prolonger la durée de validité de son offre jusqu'au 31 juillet 2015 et ce, aux mêmes conditions (voir pièces jointes «Lettre de report de la date de validité de la soumission et l'avenant du cautionnement». Ce délai supplémentaire a été rendu nécessaire en vue de l'approbation de tous les équipements inclus pour les deux types de contrôleurs.

La conclusion de cette entente-cadre vise l'approvisionnement de ces cabinets afin de poursuivre la réalisation du programme de mise aux normes des feux de circulation et assurer la coordination des équipements pour la gestion du contrôle de la circulation et ainsi améliorer la sécurité des usagers.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission représentent les besoins estimés par la Direction des transports pour les trois prochaines années. Elles sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure offre déposée en vue de la conclusion de l'entente-cadre d'approvisionnement.

Cinq addendas ont été émis:

Addenda #1 - Ajout d'un document de référence en version numérique.

(Publié le 2014-06-20)

Addenda #2 - Réponses aux questions concernant les documents d'appels d'offre et sur l'appel d'offre.

(Publié le 2014-07-03)

Addenda #3 - Report de la date d'ouverture des enveloppes.

(Publié le 2014-07-04)

Addenda #4 - Ajout de renseignements complémentaires

(Publié le 2014-07-04)

Addenda #5 - Réponses aux questions concernant les documents d'appels d'offre et sur l'appel d'offre et remplacement de la clause administrative particulière 24.3

(Publié le 2014-07-07)

## **JUSTIFICATION**

Ces marchandises sont requises par la Direction des transports, chargée de réaliser la mise aux normes des feux de circulation sur le territoire de la Ville de Montréal. Elles serviront à remplacer les contrôleurs désuets. De plus, les changements de réglementation concernant les feux piétons obligent la Ville à effectuer une mise aux normes de ses feux de circulation.

La conclusion de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

**Appel d'offres public no : 14-13351**

**Titre : FOURNITURE SUR DEMANDE, POUR UNE PÉRIODE DE 36 MOIS, DES CABINETS DE FEUX DE CIRCULATION, 8 ET 16 RELAIS DE CHARGE, SELON LES DISPOSITIONS PRÉVUES AU CAHIER DE CHARGES.**

**Date de lancement :** 11 juin 2014

**Date d'ouverture :** 6 août 2014

**Preneurs du cahier des charges (7) :**

- Automatisation Grimard inc;
- Éconolite Canada;
- Électroméga Ltée;
- Orange Traffic;
- Logisig Inc;
- Services STI inc;
- Tacel Ltée.

**Soumissionnaires (3) :**

|                     |
|---------------------|
| - Orange Traffic;   |
| - Tacel Ltée.       |
| - Électroméga Ltée; |

Résultats de l'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

| Firmes soumissionnaires                                                                                                                | Prix de base     | Contingence (15%) | Total             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Orange Traffic Inc.                                                                                                                    | 8 032 843,35 \$  | 1 204 926,50 \$   | 9 237 769,85 \$   |
| Tacel Ltée                                                                                                                             | 9 723 665,70 \$  | 1 458 549,86 \$   | 11 182 215,56 \$  |
| Électroméga Ltée                                                                                                                       | 10 339 485,60 \$ | 1 550 922,84 \$   | 11 890 408,44 \$  |
| Dernière estimation réalisée                                                                                                           | 9 198 000,00 \$  | 1 379 700,00 \$   | 10 577 700,00 \$  |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)                              |                  |                   | 10 770 131,28 \$  |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100 |                  |                   | - 16,6 %          |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)                         |                  |                   | 2 652 638,59 \$   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100  |                  |                   | - 28,7 %          |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br>(la plus basse conforme – estimation)                             |                  |                   | - 1 339 930,15 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100         |                  |                   | - 12,67           |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br>(la deuxième plus basse – la plus basse)                                   |                  |                   | 1 944 445,71 \$   |

|                                                                                                                                                         |        |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>$((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$ | - 21 % |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|

L'écart entre l'estimation et le montant de la plus basse soumission est de - 12,67 %. L'estimation a été réalisée en se basant sur les coûts unitaires des équipements par cabinet soumissionnés lors de contrats similaires précédents. L'écart entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse étant supérieur à 20%, l'entente-cadre d'approvisionnement fera l'objet d'un examen de la conformité du processus par la Commission permanente sur l'examen des contrats.

### **Adjudicataire recommandé :**

L'appel d'offres public # **14-13351** a été lancé le 11 juin 2014 pour une période de 56 jours en vue d'octroyer un contrat pour la fourniture des coffrets de branchement pour feux de circulation, fabrication en aluminium. Les soumissions étaient valides pour une durée de 180 jours.

Orange Traffic Inc.

Montant de l'offre:

6 986 600,00 \$ + TPS (5%) 349 330,00 \$ + TVQ (9,975 %) 696 913,35 \$ = 8 032 843,35 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

Il est recommandé d'accorder à la compagnie Orange Traffic Inc. un (1) contrat pour la fourniture de 800 cabinets de feux de circulation, d'une durée de trente-six (36) mois, destiné à l'usage du Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Direction des transports - Division de l'exploitation du réseau artériel, pour un montant totalisant 9 237 769,85 \$ taxes et contingences incluses, le tout conformément à l'appel d'offres public # 14-13351.

L'entreposage temporaire est requis afin de permettre la préparation technique et la programmation des contrôleurs de feux de circulation en vu de leur installation par les techniciens de l'atelier des feux de circulation de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder à Orange Traffic Inc. est de 9 237 769,85 \$ (incluant taxes et contingences de 15%). Des contingences ont été ajoutées afin de respecter de nouvelles exigences électriques imposées par Hydro-Québec. En effet, Hydro-Québec demande une modification additionnelle des coffrets de circulation pour la séparation et la sécurité des branchement au réseau d'Hydro-Québec. Cette modification engendre des coûts de 1 100\$ par unité. Le disjoncteur principal de chacun des coffrets devra également avoir une capacité supérieure (22 kA) à celle actuelle afin de se conformer à cette exigences. Le coût supplémentaire pour cette modification est de 25 \$ par coffrets. L'appareil STS-20 sera mis à jour pour un appareil STS-22 au coût supplémentaire de 195 \$ l'unité ( voir lettre d'engagement de l'Adjudicataire pour les ajustements exigés en pièce jointe).

Le budget requis a été prévu au programme triennal d'immobilisation 2015-2017 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et du transport, dont 30% assumé par un budget en agglomération. Le projet visé est **59002 - Feux de circulation et équipement de gestion du trafic.**



Les montants, nets de ristournes, des dépenses liées à ce contrat seront répartis ainsi:

**Année Travaux**

2015 2 811 771,73 \$

2016 2 811 771,73 \$

2017 2 811 771,73 \$

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La sécurisation et la mise aux normes des feux de circulation s'inscrivent dans une perspective de développement durable de différentes façons. Premièrement, la mise aux normes des feux permet d'améliorer les conditions de circulation et la mobilité des personnes en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes. De plus, la mise aux normes intègre au fonctionnement des feux de circulation de nouveaux paramètres favorables aux piétons et aux personnes à mobilité réduite ce qui permet des déplacements plus sécuritaires pour les usagers des transports actifs. Finalement, en favorisant une mobilité plus efficace sur le réseau routier, notamment pour le transport collectif, la mise aux normes des feux favorise le développement économique de Montréal tout en minimisant les émissions de gaz à effet de serre liées au domaine du transport.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les changements de réglementation concernant les feux de circulation du gouvernement du Québec obligent la Ville de Montréal à rendre ses feux de circulation conformes aux nouvelles normes du gouvernement du Québec, sans quoi, elle se retrouvera dans une situation d'illégalité.

L'absence d'une entente-cadre d'approvisionnement alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du Conseil d'agglomération: juin 2015

Début de l'entente-cadre : juin 2015

Fin de l'entente-cadre : juin 2018.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yannick ROY  
Conseiller(ere) en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-21

Hugues BESSETTE  
Ingenieur(e) - c/e

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1156620009**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal ,<br>Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section<br>biodiversité et écologie urbaine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son<br>accroissement dans les parcs et les espaces verts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore<br>(1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et<br>l'arrosage de 500 arbres pour une période de trois (3) ans (2015-<br>2017) ainsi qu'un contrat à PNG Projets d'aménagements inc.<br>pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 6 500<br>arbres pour une période de trois (3) ans (2015-2017) - Dépense<br>totale de 8 620 875,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public<br>15-14275 - 4 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 500 arbres pour une période de trois (3) ans (2015-2017) et un contrat à PNG Projets d'aménagements inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 6 500 arbres pour une période de trois (3) ans (2015-2017) pour une dépense totale de 8 620 875,53 \$ taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14275;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-04 11:39

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1156620009**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 500 arbres pour une période de trois (3) ans (2015-2017) ainsi qu'un contrat à PNG Projets d'aménagements inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 6 500 arbres pour une période de trois (3) ans (2015-2017) - Dépense totale de 8 620 875,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14275 - 4 soumissionnaires |

## CONTENU

### CONTEXTE

Reconnaissant les nombreux bienfaits que les arbres procurent à la collectivité montréalaise, la Ville de Montréal (VDM) s'engage en 2015 dans le renforcement de sa forêt urbaine en augmentant les investissements en matière de plantation d'arbres et de lutte à l'agrigle du frêne. La Ville poursuit actuellement deux objectifs en matière de plantation d'arbres. Le premier consiste à remplacer les frênes abattus dans le cadre de la lutte à l'agrigle afin de minimiser la perte de canopée. Chaque arrondissement se verra attribuer des sommes pour exécuter ces travaux qui comprennent des plantations d'arbres en 2015. Le second objectif vise la plantation de 7000 arbres additionnels sur le domaine public. Ces plantations répondent à l'engagement pris par Montréal lors de l'adoption du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (PDDCM) d'étendre la canopée, ou couvert arborescent, de 20 à 25 % d'ici 2025. Une partie de cet accroissement serait générée naturellement par les arbres existants, le reste faisant l'objet du projet de Plan d'action canopée (PAC) qui propose la plantation supplémentaire de 300 000 arbres sur l'île par les villes de l'agglomération et par le secteur privé. En plus des arbres plantés annuellement par les arrondissements dans le cadre de leurs activités régulières, le PAC prévoit la plantation supplémentaire de 75 000 arbres sur le domaine public de la Ville de Montréal.

Dans un souci de simplification et d'efficacité, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) devient donc maître d'œuvre du programme de plantation intensif sur le domaine public, qui s'ajoute aux efforts de plantation déjà entrepris par les arrondissements. Le présent dossier vise à accorder deux contrats pour la plantation de

7000 arbres à l'automne 2015 ainsi que pour l'entretien et l'arrosage de ces arbres jusqu'en 2017. Le premier contrat est de l'ordre de 500 arbres et le second de l'ordre de 6500 arbres, pour un total de 7000 plantations.

Un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes du cahier des charges a été mené. Dans le but d'assurer la réalisation de ce projet, l'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse et dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) le 29 avril 2015. La durée de la publication dans le SÉAO a été de 25 jours. L'ouverture des soumissions a été faite le 25 mai à 14 h. Selon les clauses administratives incluses au cahier des charges, la soumission est valide pendant les cent-vingt (120) jours calendriers suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Quatre addenda ont été émis.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0364 – 24 mars 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CE14 1982 - 17 décembre 2014 - Autoriser un virement budgétaire total de 734 400 \$, soit 657 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement et 77 400 \$ du budget PTI projet 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Achuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun, de Ville-Marie, de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation additionnelle de 816 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014).

CE14 1020 - 18 juin 2014 - Autoriser un virement budgétaire total de 1 056 600 \$, soit 999 900 \$ en provenance du budget de fonctionnement et 56 700 \$ du budget PTI projet 34700 sous-projet 1234700-000- Plan d'action canopée du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Achuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie, de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation de 1 174 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014).

CE14 0694 - 30 avril 2014 - Autoriser un virement budgétaire au montant de 1 455 000 \$ en provenance du budget réservé aux priorités de l'Administration vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir le projet de Plan d'action canopée.

CE13 1822 - 11 décembre 2013 - Autoriser un virement budgétaire total de 761 000 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie vers les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie et de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation de 1 014 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée édition 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; Autoriser un virement de crédits au montant total de 1 011 579 \$, soit 828 290 \$ du règlement d'emprunt 12-032 vers les arrondissements cités au paragraphe ci-devant (593 250 \$ pour l'édition 2013 et 235 040 \$ pour l'édition 2012), et 183 289 \$ du règlement d'emprunt RCG12-012 vers les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, et de Ville-Marie (167 250 \$ pour l'édition 2013 et 16 039 \$ pour l'édition 2012),

conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG13 0378 - 26 septembre 2013 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

CE13 0172 -13 février 2013 - Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

CE12 1991 - 5 décembre 2012 - Autoriser un virement budgétaire total de 1 661 194 \$, en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, vers les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent et de Ville-Marie pour la plantation de 1 865 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 1928- 28 novembre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 35 500 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie vers l'arrondissement de Ville-Marie pour la plantation de 92 arbres sur le domaine public dans le cadre du Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG12 0323- 23 août 2012 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat et la plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée.

CM12 0751- 21 août 2012 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour l'achat et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée.

CG12 0230 - 21 juin 2012 - Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs à tenir une consultation sur le projet de Plan d'action canopée.

CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.

## **DESCRIPTION**

L'appel d'offres public 15-14275 prévoit l'octroi de deux (2) contrats pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 7000 arbres sur le domaine public de la VDM pour la période 2015-2017. La fourniture d'arbres de calibre, les travaux préalables à la plantation et la plantation d'arbres se feront à l'automne 2015. Les arbres seront plantés sur le territoire des 19 arrondissements de la VDM et les travaux seront réalisés en étroite collaboration avec les intervenants des arrondissements concernés.

La surveillance des travaux sera effectuée par une firme externe nommée ultérieurement. Les travaux devront respecter les normes du Bureau de normalisation du Québec (B.N.Q.) ainsi que les exigences supplémentaires inscrites au devis technique. L'arrosage et les travaux d'entretien commenceront à la plantation (automne 2015) et se poursuivront jusqu'à la fin de la période de garantie, soit à l'automne 2017.

Si pendant la durée du contrat un arbre doit être remplacé dans le cadre de la garantie

alors celui-ci devra être garanti pour une période d'un an à compter de la date de sa plantation et l'arrosage devra être assuré minimalement jusqu'à la fin de cette période de garantie. La période d'entretien et d'arrosage pourrait donc se prolonger jusqu'à la fin de l'automne 2018.

## JUSTIFICATION

Il y a eu onze preneurs de cahier de charges et quatre entreprises ont soumissionné. Il n'y a pas eu de démarches supplémentaires entreprises auprès des preneurs de cahier de charges pour connaître les raisons de leur désistement.

L'analyse des soumissions a permis de constater que les quatre entreprises ont présenté les éléments rendant leur soumission conforme.

Rappelons que les contrats sont octroyés en fonction de la capacité de plantation de chaque entrepreneur. L'octroi se fait au plus bas soumissionnaire conforme en fonction de la capacité de plantation de chacun jusqu'à l'atteinte du maximum de 7000 arbres. Ce concept d'octroi par capacité est utilisé pour assurer l'atteinte de l'objectif global de plantation en offrant la possibilité aux entrepreneurs de réaliser le contrat en partie ou en entier. En procédant de cette façon, la Ville a ainsi réalisé des économies de 205 950,68 \$ comparativement à un octroi au plus bas soumissionnaire possédant la pleine capacité de réaliser le mandat en entier (PNG Projets d'aménagements inc.).

| Soumissions conformes                                                                                                                        | Prix des soumissions (taxes incluses) | Capacité | Écart avec l'estimation \$ (%) | Prix unitaire | Montant des contrats (capacité ajustée) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------|--------------------------------|---------------|-----------------------------------------|
| Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Ltée                                                                                             | 5 944 147,94 \$                       | 500      | -1 924 820,17 \$<br>(-24 %)    | 849,16 \$     | 425 474,61 \$<br>(500)                  |
| PNG Projets d'aménagements inc.                                                                                                              | 8 826 826,21 \$                       | 7 000    | 957 858,10 \$<br>(12 %)        | 1 260,98 \$   | 8 195 400,92 \$<br>(6 500)              |
| Les Entreprises Daniel Robert inc.                                                                                                           | 10 192 303,80 \$                      | 400      | 2 323 335,69 \$<br>(30 %)      | 1 456,04 \$   | 0 \$                                    |
| Les Terrassements Multi-paysages inc.                                                                                                        | 12 667 425,77 \$                      | 1 100    | 4 798 458,66 \$<br>(60 %)      | 1 809,63 \$   | 0 \$                                    |
| Estimation du SGPVMR (\$)                                                                                                                    | 7 868 968,11 \$                       | -        | -                              | 1 124,14 \$   | -                                       |
| Montant total octroyé                                                                                                                        |                                       |          |                                | 1 231,55 \$   | 8 620 875,53 \$                         |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues<br>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)                      |                                       |          |                                |               | 9 407 675,93 \$                         |
| Écart entre la moyenne et le montant octroyé (%)<br>((coût moyen des soumissions conformes – le montant octroyé) / le montant octroyé) x 100 |                                       |          |                                |               | 9,1 %                                   |
| Écart entre le montant octroyé et la dernière estimation (\$)<br>(le montant octroyé – estimation)                                           |                                       |          |                                |               | 751 907,42 \$                           |

|                                                                                                                                                    |       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Écart entre le montant octroyé et la dernière estimation (%)<br>$((\text{le montant octroyé} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$ | 9,6 % |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|

On constate une différence de prix à la hausse et à la baisse chez les soumissionnaires comparativement à l'estimation du SGPVMR. Les trois entrepreneurs qui ont la capacité de réaliser une partie seulement du mandat (respectivement 6 %, 7 % et 17 % des 7 000 plantations d'arbres) sont ceux affichant le plus d'écart avec l'estimation. Les écarts entre les soumissions s'expliqueraient principalement par ces différences au niveau de la capacité maximale de plantation de chaque entrepreneur. Le seul soumissionnaire qui possède la capacité de réaliser le mandat en entier affiche un écart de seulement 12 % avec l'estimation. Le fait que les quantités détaillées de chacune des espèces d'arbres à fournir et l'emplacement exact des sites de plantation soient remis seulement après l'octroi du contrat, lors de la réunion de démarrage, peut avoir influencé à la hausse le prix soumis.

Le prix de la plus basse soumission s'explique principalement par un bas prix unitaire pour l'arrosage et l'entretien des arbres jusqu'en 2017. Cet item du bordereau consiste à effectuer environ 4 visites par arbre après la plantation à l'automne 2015, puis en un minimum de 18 visites par année pour les deux années suivantes. En retirant cet élément de l'analyse, l'écart entre la deuxième plus basse soumission et la plus basse passe de 48 % à 18 %. Le fait que l'entreprise soit située à Montréal pourrait expliquer le bas prix soumis pour cet item.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total des deux (2) contrats est de 8 620 875,53 \$, taxes incluses. La dépense nette, montant imputable moins la ristourne de TPS et de TVQ, est de 7 872 008,43 \$.

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2015-2017 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal – DGA – Qualité de vie comme suit :

Information budgétaire : ce sous projet fait partie du programme 34700 – Plan d'action canopée 2012-2021, sous-projet 12 34700 000 - Plan d'action Canopée 2012-2021(DGPV)

Information comptable/vote de crédits : les comptes d'imputations seront définis dans l'intervention du Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables.

Cette dépense sera assumée par la Ville centrale.

Pour l'année 2015 le montant alloué pour la plantation, l'entretien et l'arrosage sera de 5 612 587,47 \$ (avec taxes).

Pour l'année 2016 le montant alloué pour l'entretien et l'arrosage sera de 1 504 144,03 \$ (avec taxes).

Pour l'année 2017 le montant alloué pour l'entretien et l'arrosage sera de 1 504 144,03 \$ (avec taxes).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les contrats visant la plantation de 7000 arbres permettront l'intensification du PAC sur le domaine public municipal. Les plantations réalisées par le PAC sont une réponse directe à l'objectif du PDDCM d'«améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007». Les infrastructures vertes contribuent notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**



L'octroi de ces contrats de plantation, d'entretien et d'arrosage s'avère nécessaire à la réalisation du volet de renforcement de la canopée sur le domaine public du plan de gestion intégrée de la forêt urbaine pour l'année 2015. Sans cet octroi de contrat, la VDM ne pourra faire face à l'engagement de hausser la canopée pris dans le cadre du PDDCM.

L'octroi de ces deux contrats doit être fait obligatoirement à la séance du conseil municipal du 15 juin 2015 afin de permettre la confirmation du début des contrats dans les jours suivant la réception de la résolution au conseil. L'adjudicataire doit acheter une quantité très importante de végétaux et doit donc passer une commande qui implique des délais pour la préparation et la livraison des arbres. Les plantations doivent se faire avant la fin de l'année 2015 pour atteindre les objectifs du plan de gestion intégrée de la forêt urbaine.

Le report d'une décision entraînerait l'annulation complète des plantations pour l'année 2015 ce qui compromettrait l'atteinte de l'objectif d'augmentation de la canopée.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des Communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Séance visée pour approbation du comité exécutif : 10 juin 2015

Période visée pour la réalisation des travaux de plantation : 15 août 2015 au 15 novembre 2015

Période visée pour la réalisation des travaux d'entretien et d'arrosage : 15 août 2015 au 20 octobre 2017

Fin des travaux : 20 octobre 2017

Publication SÉAO : 29 avril 2015 au 25 mai 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Lyne ARBOUR

### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel HODDER

Le : 2015-05-29

Agente de recherche

Chef de division - Gestion stratégique  
recherche et développement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Carole PAQUETTE

Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2015-06-04



**Dossier # : 1150541018**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | Programme de réfection des structures routières                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2015 - Lot 1 (projet 15-01), pour une somme maximale de 421 641,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-15011 - 4 soumissionnaires. |

Il est recommandé :

1. d'accorder à Les Grands Travaux Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation de travaux de réparation (projet 15-01) à diverses structures 2015 - Lot 1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 421 641,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 07-15011;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-28 12:21

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150541018**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | Programme de réfection des structures routières                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures 2015 - Lot 1 (projet 15-01), pour une somme maximale de 421 641,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-15011 - 4 soumissionnaires. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de la réalisation des inspections annuelles des structures (ponts, tunnels, murs anti-bruit, etc.), il arrive que des travaux de sécurisation, d'entretien ou de réparation mineurs soient requis. Il s'agit de situations pouvant affecter la sécurité des usagers ou l'intégrité de l'ouvrage et il est essentiel de pouvoir intervenir à court terme.

Également, la Division reçoit diverses demandes d'intervenants internes et externes concernant des situations problématiques qui nécessitent une intervention.

L'ampleur des travaux et les sommes nécessaires pour effectuer ces travaux varient d'une année à l'autre. Il est en effet difficile de prévoir en début d'année toutes les interventions qui seront requises durant l'année. D'où la nécessité d'accorder des contrats au fur et à mesure de l'identification des besoins.

En 2014, afin que la Division puisse répondre adéquatement à la demande, un premier contrat pour la réalisation de travaux de réparation a été accordé à l'entrepreneur Les Grands Travaux Soter inc. (CE14 0547). Par la suite, un deuxième contrat pour la réalisation de travaux de réparation a été accordé à l'entrepreneur MGB Associés Inc. (CE14 0850). Finalement, un troisième contrat pour la réalisation de travaux de réparation a été accordé à l'entrepreneur Les Grands Travaux Soter inc. (CE14 1102). Entre temps, d'autres travaux requis en regard des résultats des inspections et des demandes d'intervention ont continué de s'ajouter et les trois contrats sont à ce jour presque épuisés. La liste des derniers contrats est en pièce jointe.

Dans ce contexte, un nouvel appel d'offres public pour la réalisation de travaux de réparation à diverses structures a été publié du 15 février 2015 au 4 mars 2015. La soumission est valide pendant les cent vingts (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 2 juillet 2015. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 21 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda n'a été émis lors de cet appel d'offres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1102 - 30 juillet 2014 - Accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 14-12) à diverses structures 2014 - Lot 4 pour une somme maximale de 427 534,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-14121 - 4 soumissionnaires conformes (1140541014).

CE14 0850 - 4 juin 2014 - Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 14-10) à diverses structures 2014 - Lot 3 pour une somme maximale de 433 273,52\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-14101 - 3 soumissionnaires conformes (1140541010).

CE14 0547 - 16 avril 2014 - Accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter inc. pour la réalisation de travaux de réparation (projet 14-03) à diverses structures 2014 - Lot 2 pour une somme maximale de 192 985,54\$, taxes incluses - Appel d'offres public no 07-14031 - 2 soumissionnaires conformes (1140541006).

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'accorder un contrat à Les Grands Travaux Soter Inc. pour des travaux de réparation à diverses structures 2015 - Lot 1 (projet 15-01).

Ces travaux consistent à réaliser des travaux de réparation, de réfection, d'entretien et de sécurisation sur diverses structures de la Ville là où requis. Il peut s'agir d'un pont, d'un muret de dénivellation, d'un mur de soutènement, d'une balustrade, d'un trottoir structural, d'un parapet, d'un escalier ou tout autre type de structures de voirie.

À titre d'exemple, les travaux peuvent consister à:

- faire tomber de façon sécuritaire des fragments de béton;
- effectuer une réparation d'une section de garde-corps;
- procéder à la sécurisation des approches d'une structure;
- effectuer des travaux de réparation de dalle;
- tous autres travaux similaires.

## **JUSTIFICATION**

La réalisation de travaux de réparation sur diverses structures permet de maintenir les ouvrages dans un état fonctionnel, d'assurer la sécurité des usagers et de préserver le patrimoine des structures routières, lequel constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville de Montréal.

Aussi, de nouvelles situations nécessitant une intervention rapide apparaissent de façon régulière et ce, sans préavis. Il est alors essentiel de pouvoir disposer des services d'un entrepreneur spécialisé pour régler les cas prioritaires dans les meilleurs délais. Cette pratique permet d'éviter les délais associés à l'octroi de contrats individuels. Dans cet optique, quelques contrats similaires sont accordés chaque année afin de pouvoir intervenir rapidement sur les structures de la Ville de Montréal. Ces contrats se chevauchent de façon à s'assurer de la disponibilité de l'un ou l'autre des entrepreneurs en tout temps. Les derniers contrats accordés en 2014 ont permis de répondre aux différentes demandes d'interventions formulées à ce jour. Voir le tableau «Derniers contrats accordés» en pièce jointe. Le présent dossier permettra à la Division de disposer des services d'un entrepreneur lorsque de nouvelles situations nécessitant une intervention rapide se présenteront. Le contrat de l'entrepreneur est valide pour une période de 600 jours.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission (taxes incluses). Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

| Soumissions conformes                                                                                                                  | Prix de base<br>(taxes incluses) | Contingences<br>(taxes incluses) | Total<br>(taxes<br>incluses) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|
| Les Grands Travaux Soter Inc.                                                                                                          | 421 641,50 \$                    | N/A                              | 421 641,50 \$                |
| MGB Associés inc.                                                                                                                      | 423 682,88 \$                    | N/A                              | 423 682,88 \$                |
| Nobesco (8412359 Canada Inc.)                                                                                                          | 436 200,78 \$                    | N/A                              | 436 200,78 \$                |
| Les entreprises Michaudville inc.                                                                                                      | 438 896,94 \$                    | N/A                              | 438 896,94 \$                |
| Dernière estimation réalisée                                                                                                           | 431 386,20 \$                    | N/A                              | 431 386,20 \$                |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)                              |                                  |                                  | 430 105,53 \$                |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100 |                                  |                                  | 2,00 %                       |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)                            |                                  |                                  | 17 255,44 \$                 |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100  |                                  |                                  | 4,10 %                       |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)                                |                                  |                                  | -9 744,70 \$                 |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100         |                                  |                                  | -2,30 %                      |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)                                      |                                  |                                  | 2 041,38 \$                  |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100            |                                  |                                  | 0,50 %                       |

Lors de l'appel d'offres public 07-15011, cinq (5) preneurs du cahier des charges sur un total de neuf (9) ont déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 56% alors que quatre (4) preneurs du cahier des charges sur un total de neuf (9) n'ont pas déposé de soumission, ce qui représente un ratio de 44%. La liste des preneurs du cahier des charges et des motifs de désistement est en pièce jointe.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Le coût total du contrat est basé sur un montant pour les travaux fixé par la Ville, en l'occurrence 335 000 \$, plus taxes, auquel on ajoute un pourcentage pour les frais généraux et les profits de l'entrepreneur (appelés les honoraires du marché). Les honoraires du marché du plus bas soumissionnaire sont de 9,47 %, soit 36 475,24 \$ taxes incluses, pour un total (travaux et honoraires) de 421 641,50 \$ taxes incluses. L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est donc inférieure à l'estimation de soumission effectuée par la Ville de Montréal. La différence est de 9 744,70 \$, écart favorable à la Ville, soit 2,30 %. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs dont la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné.

Le contrat comprend différents mandats de travaux. Le coût total de chacune des demandes de travaux est calculé comme suit:

|                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Main-d'oeuvre:        | le coût de la main-d'œuvre liée directement à l'exécution des travaux, à l'intérieur des plages horaires autorisées par le chargé de projet, est calculé selon les taux des salaires indiqués à la "Convention collective – Secteur génie civil et voirie" en vigueur au moment des travaux, en plus des frais accessoires connexes imposés par les lois et décrets.                                                                                          |
| Matériaux:            | le coût des matériaux mis en place dans le cadre des travaux est remboursé sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Outils et équipement: | le coût des outils et équipement utilisés dans le cadre des travaux est remboursé selon les prix officiels inscrits au "Cahier des prescriptions normalisé – Volume 3 Prix Unitaires" de la Ville de Montréal. Si un prix spécifique n'est pas compris dans cette liste, le coût remboursable par la Ville pour ces équipements est déterminé à partir du prix de location de l'un des fournisseurs suivants : Simplex, Arco, Dickie Moore ou United Rentals. |
| Autres dépenses:      | les autres dépenses liées directement à la réalisation des travaux (signalisation, permis, etc.) sont remboursées sur présentation de pièces justificatives approuvées par le chargé de projet.                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Honoraires du marché: | les honoraires du marché sont calculés selon le pourcentage soumis dans l'offre de l'adjudicataire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Taxes:                | les taxes sont calculées en fonction des taux applicables au moment de l'exécution des travaux.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Grands Travaux Soter inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 23 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. Une attestation valide délivrée le 2 mars 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant: 8101-4276-04.

L'analyse des soumissions démontre que Les Grands Travaux Soter inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximum de 421 641,50 \$, taxes incluses. La dépense totale représente un coût net de 385 014,89 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Les mandats seront donnés à l'entrepreneur selon les besoins et les travaux seront payés, après vérification, sur réception des factures. La portion 2015 du coût des travaux de réparation est prévue au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. La portion 2016 sera priorisée à même le budget de fonctionnement de l'exercice budgétaire en question.

Il est prévu que le coût des travaux (taxes incluses) soit réparti de la façon suivante. Toutefois, cette prévision pourra être ajustée en fonction des besoins réels, au fur et à mesure où les situations requérant une intervention rapide se présenteront.

2015: 84 328,30 \$ (20%)  
2016: 337 313,30 \$ (80%)

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation des divers projets de réfection de structures prévus par la Ville de Montréal permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art et d'améliorer les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, les situations problématiques qui nécessitent une intervention rapide ne pourront être traitées à court terme. Ce qui, pour assurer la sécurité des usagers, entraînera la possibilité de fermer partiellement ou complètement des liens routiers, cyclables ou piétons durant une plus longue période. En outre, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 2 juillet 2015, soit la date de fin de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

### ***Impact durant les travaux:***

Des restrictions à l'endroit de la circulation véhiculaire et/ou piétonne pourront être appliquées afin d'assurer la sécurité des usagers pendant les travaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux: juin 2015

Fin des travaux: 31 décembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Xuan Mai NHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**



---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Philippe RIOPEL  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-17

Marc SARRAZIN  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Chef de division

**Approuvé le :** 2015-05-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-28



**Dossier # : 1155078024**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat Roxboro Excavation inc., pour des travaux de réfection des infrastructures sur les avenues Pratt et McCulloch, dans l'arrondissement d'Outremont - Somme maximale de 2 199 608,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public TP01/01-15 (5 soumissionnaires) |

Il est recommandé:

DE RECOMMANDER au Conseil Municipal d'accorder un contrat Roxboro Excavation inc., pour des travaux de réfection des infrastructures sur les avenues Pratt et McCulloch, pour une somme maximale de 2 199 608.42\$ taxes incluses et autoriser la dépense du coût des travaux requis par l'arrondissement d'Outremont, pour une somme maximale de 299 539.48\$ taxes incluses - Appel d'offres public TP01/01-15;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations décrites dans l'intervention financière.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2015-06-04 14:38

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155078024**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Recommander au Conseil Municipal d'accorder un contrat Roxboro Excavation inc., pour des travaux de réfection des infrastructures sur les avenues Pratt et McCulloch, pour une somme maximale de 2 199 608.42\$ taxes incluses et autoriser la dépense du coût des travaux requis par l'arrondissement d'Outremont, pour une somme maximale de 299 539.48\$ taxes incluses - Appel d'offres public TP01/01-15 - (5 soumissionnaires) . |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Une entente de partenariat de service est intervenue entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), du Service de l'eau et l'arrondissement d'Outremont.

Par cette entente, l'arrondissement s'engage à fournir le support nécessaire pour la conception et la réalisation de certains projets sur son territoire. Le mandat de conception des travaux de reconstruction d'égout, de conduites d'eau secondaires et la réfection routière dans les avenues Pratt et McCulloch, là où requis, a été l'un de ces projets pour l'année 2014. Le mandat de réalisation de ce projet est confié à l'arrondissement par la DGSRE. La réalisation des travaux est prévue pour l'été 2015.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

L'arrondissement profite de ces travaux pour refaire certaines sections de trottoir nécessitant une reconstruction et pour refaire la surface de la chaussée à des zones limitrophes aux travaux d'infrastructure. Le coût de ces travaux additionnels est assumé par l'arrondissement.

Avec un aménagement géométrique révisé, l'intersection de l'avenue Pratt et du chemin Bates est située en partie dans l'arrondissement d'Outremont et dans Ville Mont-Royal. L'arrondissement d'Outremont et la DGSRE assumeront les coûts des travaux sur l'avenue Pratt jusqu'au chemin Bates, compte tenu que ses trottoirs et infrastructures sont aux bénéfices des résidents d'Outremont. Les travaux ont été autorisés par Ville Mont-Royal et sont estimé à moins de 45 000\$ (taxes incluses).

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 16 0344 - Le 6 octobre 2014 - Autoriser une dépense maximale de 45 000 \$ pour la rétention de services professionnels de conception pour des travaux d'égouts, d'aqueducs et de réfection routière pour les avenues McCulloch et Pratt conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Direction des Infrastructures et Axor Experts-Conseils inc. (CG14 0214)

## DESCRIPTION

### Avenue Pratt

Les travaux du présent contrat consistent principalement, sans s'y limiter, en la reconstruction de l'égout unitaire (combiné) et de l'aqueduc dans l'avenue Pratt entre le chemin Battes et l'avenue Glendale et entre les avenues Ducharme et du Manoir. Sur ces deux tronçons, la chaussée est à reconstruire également sur la pleine largeur de la rue. Certaines sections de trottoir sont à reconstruire.

De plus, les travaux incluent le planage et le pavage d'un tronçon situé entre les avenues Glendale et du Manoir. Il est important de noter qu'il n'y a pas de travaux de reconstruction d'égout et d'aqueduc sur ce tronçon.

### Avenue McCulloch

Pour l'avenue McCulloch, les travaux du présent contrat consistent principalement, sans s'y limiter, en la reconstruction de l'aqueduc, la réfection de la chaussée et des trottoirs de l'avenue McCulloch.

## JUSTIFICATION

Quatorze (14) firmes ont pris le devis descriptif et cinq (5) ont déposé des soumissions, soit 36%. Sur les cinq (5) soumissions, une (1) a été jugée non conformes. Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

| <b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>                                                     | <i>(taxes incluses)</i> |                     |                     |
|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>                                           | <b>PRIX</b>             | <b>CONTINGENCES</b> | <b>TOTAL</b>        |
| <b>1</b> Roxboro Excavation inc.                                                   | 1 978 811.24\$          | 220 797.18\$        | 2 199 608.42\$      |
| <b>2</b> Les Entrepreneurs Bucaro inc                                              | 2 010 912.75\$          | 222 718.07\$        | 2 233 630.82\$      |
| <b>3</b> Pavages D'amour inc.                                                      | 2 044 255.50\$          | 230 206.97\$        | 2 274 462.47\$      |
| <b>4</b> Les Entreprises Michaudville inc.                                         | 2 173 980.54\$          | 243 419.45\$        | 2 417 400.00\$      |
| Estimation professionnelle par le consultant                                       | 1 937 455.22\$          | 239 749.89\$        | 2 177 205.12\$      |
| <b>Coût moyen des soumissions reçues</b>                                           |                         | <b>(\$)</b>         | <b>2 281 275.43</b> |
| <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>                            |                         | <b>(\$)</b>         | <b>\$</b>           |
| <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / plus basse) x 100</i> |                         | <b>(%)</b>          | <b>81 667.01\$</b>  |
|                                                                                    |                         |                     | <b>3.71%</b>        |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>                         |                         | <b>(\$)</b>         | <b>217 791.59\$</b> |
|                                                                                    |                         | <b>(%)</b>          | <b>9.90%</b>        |

|                                                                                                                                          |  |                     |                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|---------------------|------------------------------|
| <i>((La plus haute conforme – plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>                                                            |  |                     |                              |
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b><br><i>((La plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i> |  | <b>(\$)<br/>(%)</b> | <b>22 403.30\$<br/>1.03%</b> |
| <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b><br><i>((La deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>    |  | <b>(\$)<br/>(%)</b> | <b>34 022.41\$<br/>1.55%</b> |

Les soumissions suivantes comportent des erreurs de calcul mathématique:

Roxboro Excavation inc.: Prix soumis: 2 116 732.15\$, Prix corrigé: 2 199 608.42\$  
Pavages D'amour inc.: Prix soumis: 2 284 917.95\$, Prix corrigé: 2 274 462.47\$  
Catalogna et Frères Ltée: Prix soumis: 1 984 542.72\$, prix corrigé: 1 975 787.43\$

| <b><u>FIRMES SOUMISSIONNAIRES NON CONFORMES</u></b> | <b><u>PRIX</u></b> | <b><u>CONTINGENCES</u></b> | <b><u>TOTAL</u></b> |
|-----------------------------------------------------|--------------------|----------------------------|---------------------|
| <b>1</b> Catalogna et Frères Ltée                   | 1 778 613.70\$     | 197 173.72\$               | 1 975 787.43 \$     |

La soumission de Catalogna et Frères Ltée est non conforme car l'article 5.1.4 des Instructions aux soumissionnaires n'est pas respecté. Le défaut de se conformer à cet article rend automatiquement le soumissionnaire non conforme, sans possibilité de remédier au défaut. Cet article concerne la fourniture par le soumissionnaire d'une attestation délivrée par Revenu Québec ne devant pas avoir été délivrée plus de quatre-vingt-dix (90) jours avant la date et l'heure limites fixées dans l'appel d'offres pour la réception des soumissions. L'attestation fournie par Catalogna et Frères Ltée a été émise le 4 février 2015, soit 110 jours avant la date d'ouverture des soumissions.

La justification d'octroi du contrat se retrouve également dans l'intervention de l'unité requérante, soit la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

La firme de consultant Axor a analysé les documents de soumission et recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Roxboro Excavation inc.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 199 608.42\$ (taxes incluses)  
Cette dépense est répartie de la façon suivante entre les PTI 2015-2017 du Service de l'eau et de l'arrondissement d'Outremont:

Avenue Pratt: Égout - Sous-projet #1361052211 - 1 047 573.53\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par la DGSRE  
Avenue Pratt: Aqueduc - Sous-projet #1361050640 - 295 991.79\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% DGSRE  
Avenue Pratt: Planage/Pavage/Trottoir - Sous-projet #1555705500 - 120 891.51\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par Outremont  
Avenue McCulloch: Égout - Sous-projet #1361052711 - 59 872.94\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par la DGSRE  
Avenue McCulloch: Aqueduc - Sous-projet #1361050740 - 496 630.68\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par la DGSRE  
Avenue McCulloch: Reconstruction de chaussée - Sous-projet #1555705600 - 74 100.24\$ (taxes incluses) - Dépense à 100% par Outremont

Avenue McCulloch: Trottoir - Sous-projet #1555705610 - 104 547.73\$(taxes incluses) -  
Dépense à 100% par Outremont

Total des coûts pour la DGSRE: 1 900 068.94\$ (taxes icluses)  
Total des coûts pour Outremont: 299 539.48\$ (taxes incluses)

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens de l'arrondissement ainsi que dans l'intervention du Service des Finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat construction: 1 juin 2015

Début de la construction: juillet 2015

Fin des travaux : septembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certificat du trésorier (note) :  
Outremont , Direction des services administratifs\_du greffe et relations avec les citoyens  
(Mohammed HAMRI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mélanie BRISSON)

Avis favorable :  
Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alain Fiset  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-20

Sophie LABERGE  
C/d Études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Hadi HAKIM  
Directeur des travaux publics  
**Tél :** 514 495-7428  
**Approuvé le :** 2015-06-01



**Dossier # : 1155886002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour les travaux de réhabilitation des sols d'une partie du lot 3 362 043, le long de la rue Bercy, dans le cadre du projet de la nouvelle cour de services de l'arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 2 647 763,78 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 2 595 846,84 \$ + incidences 51 916,94 \$). Appel d'offres public 5765 - 8 soumissionnaires. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 647 763,78 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation des sols d'une partie du lot 3 362 043, le long de la rue Bercy, dans le cadre du projet de la nouvelle cour de services de l'arrondissement Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à **Roxboro Excavation Inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 595 846,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5765 ;
3. d'imputer cette dépense, ***après avoir opéré le virement budgétaire requis***, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-01 16:15

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



## IDENTIFICATION

**Dossier # :1155886002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour les travaux de réhabilitation des sols d'une partie du lot 3 362 043, le long de la rue Bercy, dans le cadre du projet de la nouvelle cour de services de l'arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 2 647 763,78 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 2 595 846,84 \$ + incidences 51 916,94 \$). Appel d'offres public 5765 - 8 soumissionnaires. |

## CONTENU

### CONTEXTE

En raison des réaménagements prévus pour l'autoroute Bonaventure, l'arrondissement de Ville-Marie doit relocaliser sa cour de services. Des projets de construction sont actuellement en développement et des travaux de décontamination sont requis sur le site retenu. La réhabilitation environnementale de ce site se fera par une combinaison de méthodes de réhabilitation. L'objectif ultime est de réhabiliter le lot 3 362 043 par analyse de risque pour la zone sans hydrocarbures et par excavation pour la zone avec hydrocarbures.

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de travaux de réhabilitation des sols pour une portion du lot 3 362 043 qui est contaminée par les hydrocarbures pétroliers. Ces travaux de réhabilitation sont préalables aux travaux de réhabilitation du reste du lot qui seront inclus au mandat de construction de la nouvelle cour de services.

L'appel d'offres public a été annoncé dans les journaux ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). L'appel d'offres, d'une durée de 40 jours, a été lancé le 6 mars 2015 et les offres ont été ouvertes le 15 avril 2015. Cinq (5) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres:

| Addenda | Date d'émission | Description                                                                                                                      | Impact sur le dépôt des soumissions |
|---------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| No. 1   | 2015-03-16      | Précisions au devis technique - Réhabilitation environnementale 02-120 Prescriptions spéciales                                   | Oui                                 |
| No. 2   | 2015-03-25      | Réponses aux questions des soumissionnaires : préparation du site, gestion de l'eau et des débris de construction, étançonnement | Oui                                 |
| No. 3   | 2015-03-26      | Réponses aux questions des soumissionnaires : historique du site, qualité de l'eau                                               | Aucun                               |
| No. 4   | 2015-03-27      | Report de date                                                                                                                   | Aucun                               |

|                |            |                                                                                                                                                         |                         |
|----------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| Report de date | 2015-04-02 |                                                                                                                                                         | Aucun                   |
| No. 5          | 2014-04-08 | Gestion de matériaux contenant de l'amiante ajoutée au devis technique<br>Définition de la zone réservée des travaux<br>Nouveau bordereau de soumission | Oui (nouveau bordereau) |

Le délai de validité des soumissions est de 120 jours civils.

Étapes déjà autorisées

|                                                                                                                                                                                                                         | Coût            | Date de début    | Date de fin     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Étapes terminées :                                                                                                                                                                                                      |                 |                  |                 |
| CG11 0018 - Achat de la propriété sise au 1455 rue Bercy.                                                                                                                                                               | 4 667 000 \$    |                  | 27 janvier 2011 |
| Réaménagement temporaire de la cour de voirie de la Commune dans l'arrondissement de Ville-Marie (LOT 1);                                                                                                               | 1 185 139,26 \$ | 20 juin 2013     | 31 janvier 2014 |
| Déconstruction sélective d'un bâtiment au 1455 rue Bercy par Les Services de Construction Démo Spec inc. dans le cadre de la construction d'une nouvelle cour de services dans l'arrondissement de Ville-Marie (LOT 2). | 461 971,85 \$   | 6 novembre 2013  | 20 mars 2014    |
| Étapes en cours de réalisation :                                                                                                                                                                                        |                 |                  |                 |
| Services professionnels en architecture et en ingénierie à Arcop et à Dessau pour la construction d'une nouvelle cour de services pour l'arrondissement de Ville-Marie;                                                 | 2 340 482 \$    | 21 décembre 2011 | Fin 2017        |
| Services professionnels par Les Consultants S.M. inc. pour la fourniture d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental pour la cour de services de Ville-Marie;                                  | 320 787,44 \$   | 31 juillet 2013  | Été 2016        |
| Prestation de services professionnels d'un estimateur en construction.                                                                                                                                                  | 75 820,25 \$    | février 2014     | Fin 2017        |

Étapes à autoriser dans le présent dossier

|                                                                                                                                                                                                    | Début prévu                                                | Fin prévue                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Octroi d'un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour les travaux de réhabilitation des sols d'une partie du lot 3 362 043, le long de la rue Bercy</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Été 2015</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Automne 2015</li> </ul> |

Étapes à venir ultérieurement

|                                                                                                                           | Début prévu                                                    | Fin prévue                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de la nouvelle cour de services au 1455 rue Bercy (LOT 3);</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Automne 2015</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Été 2017</li> </ul> |

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

|                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| CE13 1054 - 31 juillet 2013    | Accorder deux contrats de services professionnels en géotechnique et en caractérisation environnementale pour les projets de cours de services des arrondissements du Sud-Ouest et de Ville-Marie, avec les firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (Contrat 1 - Sud-Ouest : 294 652,18 \$), et Les Consultants S.M. inc. (Contrat 2 - Ville-Marie : 320 787,44 \$), dans le cadre du projet de l'échangeur Turcot et du projet Bonaventure.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| CM11 1007 - 21 décembre 2011   | Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Le Groupe Arcop S.E.N.C. et DESSAU inc., pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la nouvelle cour de services dans l'arrondissement Ville-Marie pour une somme maximale de 2 340 482 \$, taxes incluses.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| CG11 0018 - 27 janvier 2011    | Approuver le projet d'acte de vente par lequel MICHAL INC. vend à la Ville, pour l'aménagement de la cour de voirie principale de Ville-Marie, le lot 3 362 039 du cadastre du Québec, avec bâtisse dessus érigée, situé au 1455, Bercy à Montréal, pour le prix 4 667 000 \$, plus les taxes applicables, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente / Approuver le projet d'acte de vente par lequel 9039-7134 Québec Inc. vend à la Ville, pour l'aménagement de la cour de voirie principale de Ville-Marie, le lot 3 362 043 du cadastre du Québec, situé côté est de la rue Bercy à Montréal, pour le prix de 333 000 \$, plus les taxes applicables, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente. |
| CM11 0025 - 24 janvier 2011    | Accepter la demande de l'arrondissement de Ville-Marie pour la gestion globale de relocalisation temporaire et permanente de la cour de voirie, en lien avec le projet de l'autoroute Bonaventure, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| CA10 240658 - 23 décembre 2010 | Mandater la Division des stratégies et des transactions immobilières pour faire la gestion globale du dossier des cours de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

## DESCRIPTION

En vertu de la loi sur la qualité de l'environnement, un plan de réhabilitation a été déposé pour approbation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). En effet, dans le cadre du changement d'usage du terrain, soit la construction de la nouvelle cour de services, le terrain doit être décontaminé. La méthode de réhabilitation par excavation de la partie contaminée par les hydrocarbures en profondeur le long de la rue Bercy a été retenue. Une réhabilitation *in situ* avait été envisagée pour ce secteur et a fait l'objet de deux appels d'offres publics (respectivement à l'été 2013 et à l'été 2014), mais le manque de soumissionnaires lors du premier appel d'offres et les coûts soumis trop élevés dans le second appel d'offres, nous ont conduit à abandonner cette option.

Par conséquent, la méthode de réhabilitation par excavation a été retenue. Il avait été

envisagé au départ d'inclure ce volet de réhabilitation à l'appel d'offres général de construction de la nouvelle cour de services mais, la réhabilitation de ce secteur étant complexe, la décision de procéder à un appel d'offres distinct a été prise. La complexité de la réhabilitation de ce secteur est due à la profondeur d'excavation qu'il faut atteindre (8 m), en bordure d'une rue et d'un poste de carburant; de la gestion de l'eau souterraine contaminée qu'il faudra gérer et du délai requis pour réaliser les travaux. En plus de ces aspects, des matières résiduelles contenant de l'amiante ont été identifiées en cours d'appel d'offres. L'Entrepreneur devra prendre des mesures de sécurité particulières pour gérer ces matériaux advenant que leur présence soit confirmée. Afin de ne pas retarder les travaux de construction de la nouvelle cour de services, on vise à débiter les travaux de réhabilitation fin juin 2015 et à achever les travaux à la mi-octobre 2015.

Les plans et devis ont été préparés par la firme Groupe S. M. Environnement sous la supervision du Service de l'environnement. Les coûts de réhabilitation avaient été estimés au préalable par la firme Dessau (en collaboration avec LVM), soit la firme retenue pour le projet général de construction de la nouvelle cour de services, en collaboration avec le Service de l'environnement de la Ville.

## JUSTIFICATION

Dans le cadre de cet appel d'offres, il y a eu vingt-sept (27) preneurs de cahier des charges et de ce nombre, huit (8) firmes ont déposé des offres. Le pourcentage de preneurs de cahier des charges ayant déposé une soumission est de 33 %. Conséquemment, 67 % des preneurs n'ont pas déposé d'offres. En ce qui concerne les motifs de désistement, aucun n'a motivé son désistement à soumissionner. Des huit (8) soumissionnaires ayant déposé une offre, un soumissionnaire n'était pas conforme.

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres, soit le nom des soumissionnaires conformes, le prix proposé, l'estimation de contrôle, le tout incluant les taxes. Il présente également le coût moyen, l'écart entre la plus haute et la plus basse soumission, l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation de contrôle ainsi que l'écart entre les deux plus basses soumissions.

| Firmes soumissionnaires                                                                                                                | Prix de base    | Contingences  | Total           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|-----------------|
| Roxboro Excavation Inc.                                                                                                                | 2 257 258,12 \$ | 338 588,72 \$ | 2 595 846,84 \$ |
| Excavation Loiselle inc.                                                                                                               | 2 319 388,58 \$ | 347 908,29 \$ | 2 667 296,87 \$ |
| Construction Morival Limitée                                                                                                           | 2 362 078,02 \$ | 354 311,70 \$ | 2 716 389,72 \$ |
| Les excavations Payette                                                                                                                | 2 558 564,25 \$ | 383 784,64 \$ | 2 942 348,89 \$ |
| Gersol Construction                                                                                                                    | 2 660 710,10 \$ | 399 106,52 \$ | 3 059 816,62 \$ |
| Charex inc.                                                                                                                            | 3 055 565,25 \$ | 458 334,79 \$ | 3 513 900,04 \$ |
| Robert Lapointe Transport inc.                                                                                                         | 3 112 465,23 \$ | 466 869,78 \$ | 3 579 335,01 \$ |
| Dernière estimation réalisée à l'externe (Dessau)                                                                                      | 3 761 069,56 \$ | 564 160,43 \$ | 4 325 229,99 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)                              |                 |               | 3 010 704,86 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100 |                 |               | 16 %            |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)                         |                 |               | 983 488,17 \$   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100  |                 |               | 38 %            |

|                                                                                                                                        |                   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i> | (1 729 383,15 \$) |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>  | (40 %)            |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>                            | 71 450,03 \$      |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>     | 3 %               |

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour les trois (3) plus bas soumissionnaires (cautionnement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, Roxboro Excavation Inc., est inférieure à l'estimation de contrôle, laquelle s'élevait à 4 325 229,99 \$, incluant les contingences et les taxes. La différence de cet écart est de 40 %. L'écart est dû principalement à quatre (4) activités prévues au contrat:

- l'étalement: écart de 49 %
- l'élimination des sols contaminés : écart pouvant aller jusqu'à 46 %
- le remblayage par des matériaux d'emprunt : écart de 62 %
- la gestion des matériaux contenant de l'amiante : écart de 59 %

Concernant les trois premiers points, les estimations de coûts ont été réalisées par Dessau (en collaboration avec LVM) en 2014 et les prix unitaires soumis étaient cohérents avec la base de données du Service de l'environnement compilée à partir des soumissions reçues au cours des 5 dernières années. Il est possible que la conjoncture actuelle dans le secteur de la construction soit à l'origine de ces coûts bas, que l'on retrouve dans plusieurs projets récents. De plus, le coût des matériaux d'emprunt peu élevé peut s'expliquer par la disponibilité de matériaux provenant d'un autre chantier en cours du même entrepreneur. Quant à la gestion des matières résiduelles et des sols contenant de l'amiante, elle est peu documentée car il s'agit d'une problématique qui a été soulevée dernièrement, soit dans le courant de l'année 2014. L'estimation a été basée sur des échanges avec un chargé de projet du projet Turcot ayant rencontré une problématique similaire en cours de chantier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Roxboro Excavation Inc. est le suivant: 1258-2003-97. Une attestation valide délivrée le 2 mars 2015 par Revenu Québec fut déposée par l'entrepreneur à la demande de la Ville suite au dépôt de son offre. L'adjudicataire recommandé n'est pas listé au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Le contrat d'exécution de travaux étant d'une valeur supérieure à 2 M\$ et l'écart entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission du plus bas soumissionnaire conforme étant de plus de 20 %, le dossier sera soumis à un examen par la Commission sur l'examen des contrats.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 2 647 763,78 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 2 257 258,12 \$, taxes incluses, relatif au contrat du plus bas soumissionnaire,

un montant de contingences de 338 588,72 \$, taxes incluses et un montant de 51 916,94 \$ d'incidences. La dépense totale sera répartie comme suit :

|                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| Travaux (taxes incluses) | 2 257 258,12 \$ |
| Contingences (15 %)      | 338 588,72 \$   |
| Travaux et contingences  | 2 595 846,84 \$ |
| Incidences (2 %)         | 51 916,94 \$    |
| Total                    | 2 647 763,78 \$ |

Le pourcentage de contingences est de 15 % et des frais d'incidences de 2 % sont prévus pour le contrôle qualitatif des matériaux.

Les sommes nécessaires au présent projet sont prévues au PTI 2015-2017 de la SGPI.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. La dépense sera imputée dans le PTI de la direction des stratégies et transactions immobilières pour la construction de la nouvelle cour de services de l'arrondissement Ville-Marie.

Le projet fait l'objet d'une demande d'aide financière ClimatSol au montant maximum de 970 076,45 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réhabilitation environnementale de ce secteur améliorera la qualité environnementale des sols et de l'eau souterraine de ce territoire et permettra à la Ville de modifier l'usage du terrain.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans le processus d'octroi pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier global du projet de la nouvelle cour de services de l'arrondissement Ville-Marie.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat par le conseil municipal : juin 2015.

- Début des travaux sur le site : juillet 2015.
- Fin des travaux : octobre 2015.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire MERCKAERT  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-22

Annick LE FLOCH  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540

**Approuvé le :** 2015-05-01



**Dossier # : 1154822030**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                                            | Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève (PCPR). Dépense totale de 2 597 248,07 \$ (contrat: 2 508 248,07 \$ + incidences: 89 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320601 - 6 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 597 248,07 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à La Compagnie Meloche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 508 248,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320601 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-12 16:04

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



## IDENTIFICATION

**Dossier # :1154822030**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                                            | Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève (PCPR). Dépense totale de 2 597 248,07 \$ (contrat: 2 508 248,07 \$ + incidences: 89 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320601 - 6 soumissionnaires |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) offre aux arrondissements les services relatifs à la mise en œuvre du programme de soutien à la voirie locale, soit le Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. Dans le cadre du PTI 2015-2017, le SIVT s'est vu allouer un budget de 50 M\$ en 2015 afin de réaliser ce programme dont la teneur des interventions est de procéder à des travaux de planage et de revêtement. Le PCPR vise à améliorer rapidement l'état général du réseau routier local montréalais en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans et en nous permettant de rattraper le déficit d'entretien.

La sélection des rues est sous la responsabilité des arrondissements dans le respect des paramètres du programme et vise les chaussées dont l'état général (ou l'indice de performance) présente une dégradation partielle nuisant aux usagers. Par ailleurs, les rues choisies ne doivent faire l'objet d'aucune intervention par un tiers pour une période d'au moins 5 ans. La conception des plans et devis, les appels d'offres, l'octroi des contrats et la réalisation des projets sont, quant à eux, pris en charge par le SIVT.

Ces investissements alloués à la protection du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer la qualité de vie des citoyens en améliorant l'état global des chaussées.

À ce jour, aucune phase subséquente n'est prévue au projet.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à

l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres a été publié du 25 mars au 20 avril 2015. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 18 août 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 25 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda n° 1 émis le 17 avril 2015: Certaines quantités de nivellement d'accotement et de plates-bandes à revêtement bitumineux ont été revues à la baisse et des rues manquantes ont été ajoutées au devis de circulation. Cette modification n'a aucun impact significatif sur le coût des travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 28 0033 - Le 12 mars 2015 - Accepter les services relatifs à la mise en oeuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (1153152002).

CA15 29 0056 - Le 2 mars 2015 - Accepter l'offre de services par laquelle la Division de la gestion des actifs de la voirie de la Direction des infrastructures assume la mise en oeuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement 2015 (PCPR), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (1156765002).

CM14 1061 - Le 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1143843013);

CM14 1035 - Le 28 octobre 2014 - Offrir aux arrondissements les services relatifs à la mise en oeuvre du Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) 2015 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, conditionnellement à l'adoption du PTI 2015-2017 (1142088004).

## **DESCRIPTION**

Les travaux de ce contrat consistent au planage et à la pose d'enrobés bitumineux dans différentes rues des arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève. Certains travaux de reconstruction de bordures et de trottoirs sont nécessaires au bon drainage de rue et à la sécurité des utilisateurs. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons par arrondissement.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 236 268,50 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,4 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux de trottoirs et bordures où l'enveloppe est évaluée à 15% en raison des risques inhérents reliés aux problèmes de drainage (sous-projet 1555856227).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques et de communication, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 320601 s'est terminé le 20 avril 2015. Sur douze (12) preneurs du cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 50-50%.

En ce qui concerne les motifs de désistement, une (1) firme n'avait pas son attestation de l'Autorité des marchés financiers et cinq (5) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges incluant les motifs de désistement est en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

| <b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>                                      | <i>(taxes incluses)</i> |                     |                        |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------|------------------------|
| <b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>                            | <b>PRIX</b>             | <b>CONTINGENCES</b> | <b>TOTAL</b>           |
| <b>1</b> La Compagnie Meloche inc.                                  | 2 271 979,57 \$         | 236 268,50 \$       | 2 508 248,07 \$        |
| <b>2</b> Roxboro Excavation Inc.                                    | 2 439 975,98 \$         | 258 882,34 \$       | 2 698 858,32 \$        |
| <b>3</b> Construction Soter Inc.                                    | 2 568 795,60 \$         | 270 108,92 \$       | 2 838 904,52 \$        |
| <b>4</b> Eurovia Québec Construction Inc.                           | 2 595 981,31 \$         | 273 248,83 \$       | 2 869 230,14 \$        |
| <b>5</b> Construction Bau-val inc.                                  | 2 718 217,50 \$         | 284 071,48 \$       | 3 002 288,98 \$        |
| <b>6</b> Les Entrepreneurs Bucaro Inc.                              | 3 034 851,07 \$         | 316 595,17 \$       | 3 351 446,24 \$        |
| Estimation des professionnels internes (\$)                         | 2 922 974,59 \$         | 307 305,31 \$       | <b>3 230 279,90 \$</b> |
| <b>Coût moyen des soumissions reçues</b>                            |                         | <b>(\$)</b>         | <b>2 878 162,71 \$</b> |
| <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme</b>             |                         | <b>(%)</b>          | <b>14,7 %</b>          |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme</b>          |                         | <b>(\$)</b>         | <b>843 198,17 \$</b>   |
|                                                                     |                         | <b>(%)</b>          | <b>33,6 %</b>          |
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation</b> |                         | <b>(\$)</b>         | <b>-722 031,83 \$</b>  |
|                                                                     |                         | <b>(%)</b>          | <b>-22,4 %</b>         |
| <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse</b>          |                         | <b>(\$)</b>         | <b>190 610,25 \$</b>   |
|                                                                     |                         | <b>(%)</b>          | <b>7,6 %</b>           |

**\* Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).**

Veuillez noter que le montant de la soumission des Entrepreneurs Bucaro Inc. a été corrigé en raison de l'erreur de multiplication à l'item « Nivellement des accotements » au sous-projet 1555856094. Le montant total est passé de 3 345 249,05 \$ à 3 351 446,24 \$. Ceci ne change nullement le rang des soumissionnaires. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -722 031,83 \$ (-22,4 %). L'explication de cet écart se

retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 2 000 000 \$ et il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire recommandé.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard décrites à l'article 5.1.10 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du contrat avant taxes et contingences. De plus, aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, La Compagnie Meloche inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 26 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 1<sup>er</sup> avril 2015 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, La Compagnie Meloche inc., est le suivant: 2332-7307-01.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 508 248,07 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 2 271 979,57 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 236 268,50 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 597 248,07 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 89 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 2 371 633,66 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau « Incidences et ristournes » ainsi que dans le document « Budget requis » en pièces jointes au dossier.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit au 18 août 2015, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais y afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2015 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications. Cette dernière se retrouve en pièce jointe au dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Juin 2015

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juillet 2015

Fin des travaux : Octobre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voie et transports , Direction des transports (Jean CARRIER)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Sylvain MARCOUX)

Avis favorable :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics\_ingénierie et aménagement urbain (Geneviève LAVALLÉE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voie et transports , Direction des infrastructures (Caroline FORGET)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET  
Ingénieur

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-01

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-05-11

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-12



**Dossier # : 1153775001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante                                                                                                                   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                                            | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 835 184,04 \$, taxes incluses, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Groupe TNT plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 335 888,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10178;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-15 16:02

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153775001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante                                                                                                                   |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                                            | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Ces dernières années, la Ville de Montréal a lancé un des plus vastes chantiers de son histoire, soit la remise à niveau de ses infrastructures liées à l'eau et la gestion efficace de cette ressource sur son territoire. Dans le cadre de la Stratégie de l'eau 2011-2020, l'un des projets majeurs identifié est la régulation de la pression sur le réseau d'eau potable. Cette stratégie de régulation, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de diminuer les bris de conduites et des entrées de services, de réduire le volume de fuites, et d'augmenter la durée de vie utile des conduites, ce qui amène des économies substantielles. Elle a déjà été utilisée avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe. Le Service de l'eau compte réaliser de trois à quatre secteurs de régulation de la pression (SRP) par année sur une période de dix ans.

Le présent dossier concerne l'octroi du second contrat de construction pour la réalisation de trois secteurs de régulation de la pression (SRP) prévus en 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 25 mars 2015. L'ouverture des soumissions a eu lieu à l'hôtel de ville de Montréal le 22 avril 2015.

Un addenda a été émis pendant l'appel d'offres afin d'apporter quelques clarifications technique mineures.

La validité des soumissions est de 140 jours, soit jusqu'au 9 septembre 2015.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**



CG14 0344 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0341 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée, pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 - Dépense totale de 6 609 119 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10145 - 5 soumissionnaires.

CE14 1111 - 30 juillet 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Centris Technologies inc. pour la programmation des chambres de régulation et de mesure sur l'aqueduc pour une somme maximale de 68 387,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 14-13359 - 3 soumissionnaires (1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG13 0305 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 \$, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12579 (4 soum.) / Approuver les deux projets de convention à cette fin.

CG12 0222 - 21 juin 2012 - Approuver la programmation de travaux d'infrastructures d'eau d'agglomération admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.4 visant l'implantation d'instruments de mesure de la distribution et de régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

CM 12 0434 - 18 juin 2012 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise (Dossier 1122714002).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de construction des secteurs de régulation de la pression pour l'année 2015.

Ces travaux visent les infrastructures pour trois secteurs :

- Mercier – Hochelaga-Maisonneuve (RMH-1):
  - 3 chambres de régulation de la pression
  - 1 chambre de régulation d'urgence
  - 2 chambres de mesure de la pression
- Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RPR-1):
  - 2 chambres de régulation de la pression
  - 1 chambre de régulation d'urgence double
  - 2 chambres de mesure de la pression
  - 2 conduites de bouclage
- Verdun (RVD-1):
  - 2 chambres de mesure de la pression

Pour le SRP de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, une partie du programme de réfection routière de l'arrondissement a été intégré au projet. Un montant de 19 066,64 \$, taxes et contingences incluses (15 079 \$ sans taxes ni contingences), sera assumé par

l'arrondissement pour couvrir la construction de saillies de trottoirs ainsi que la réfection additionnelle de la rue de Bruxelles et de ses trottoirs dans la zone des travaux.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 394 171,93 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être prévus lors de l'élaboration des plans et devis (exemple : protection d'utilités publiques non identifiée aux plans, infrastructure mal identifiée aux plans, etc).

Des frais incidents de 499 296,04 \$, taxes incluses, ont été réservés pour les coûts associés aux travaux spécialisés. Ce montant servira à défrayer les frais reliés aux activités suivants :

- Alimentation électrique des nouveaux ouvrages par Hydro-Québec (la majorité des branchements sont souterrains);
- Activités de communications;
- Déplacement d'utilités publiques;
- Contrôle qualitatif des matériaux (130 076,64 \$, taxes incluses).

## JUSTIFICATION

Il y a eu treize (13) preneurs de documents dans le cadre de cet appel d'offres. Parmi ceux-ci, quatre (4) soumissionnaires ont déposé des soumissions, ce qui représente 30 % des preneurs de documents. Parmi les neuf (9) qui n'ont pas déposé d'offre, quatre (4) étaient des sous-traitants, un (1) était un fournisseur. Enfin, les quatre (4) derniers preneurs n'ont pas jugé à propos de nous fournir d'explications quant à savoir pourquoi ils n'ont pas déposé d'offres. La liste des preneurs de documents se trouve en pièces jointes. Lors de l'analyse de conformité, les quatre (4) soumissions ont été jugées conformes. Cette analyse peut être consultée en pièces jointes.

Le tableau suivant présente des prix proposés par les soumissionnaires.

| Firmes soumissionnaires conformes                                                                                                      | Prix de base<br>(Taxes incluses) | Contingences<br>(Taxes incluses)<br>(10%) | Total<br>(Taxes incluses) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------|
| Groupe TNT                                                                                                                             | 3 941 716,37 \$                  | 394 171,63 \$                             | 4 335 888,00 \$           |
| Charex                                                                                                                                 | 4 290 000,00 \$                  | 429 000,00 \$                             | 4 719 000,00 \$           |
| Entrepreneurs Bucaro                                                                                                                   | 4 784 109,75 \$                  | 478 410,98 \$                             | 5 262 520,73 \$           |
| Coffrage Alliance                                                                                                                      | 5 285 400,77 \$                  | 528 540,08 \$                             | 5 813 940,85 \$           |
| Dernière estimation réalisée à l'externe                                                                                               | 5 338 289,25 \$                  | 533 828,93 \$                             | 5 872 118,18 \$           |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)                              |                                  |                                           | 5 032 837,39 \$           |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100 |                                  |                                           | 16,1 %                    |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)                         |                                  |                                           | 1 478 052,84 \$           |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100  |                                  |                                           | 34,1 %                    |

|                                                                                                                                       |                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br><i>(la plus basse conforme – estimation)</i>                     | - 1 536 230,17 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br><i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i> | - 26,2 %          |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br><i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>                           | 383 111,99 \$     |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br><i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>    | 8,8 %             |

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 26,2 % par rapport à l'estimation réalisée par la firme BPR - Infrastructures inc. La comparaison de l'estimation avec les différentes soumissions permet d'avancer les explications décrites ci-après.

Les prix globaux présentés par le plus bas soumissionnaire pour les articles « Maintien de la circulation » sont tous inférieurs aux prix estimés pour chacun de sites. Un écart moyen d'environ 76% inférieur à l'estimation est observé.

De même, les prix globaux présentés par le plus bas soumissionnaire pour les articles « Gestion et disposition des sols contaminés » sont tous inférieurs aux prix estimés pour chacun des sites. Un écart moyen d'environ 58% inférieur à l'estimation est observé.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution numéro CG11 0131, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 2 M\$ et il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée et la soumission de l'adjudicataire.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1). L'adjudicataire recommandé, l'entreprise Groupe TNT, détient une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 20 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièces jointes au dossier.

L'entrepreneur Groupe TNT s'avère le plus bas soumissionnaire conforme. La DGSRE recommande de lui octroyer le contrat au montant de sa soumission.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est assumée à 99,61% par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et à 0,39% par l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve. Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances et ceux de l'arrondissement dans son intervention.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La régulation de la pression vise à diminuer les bris sur le réseau, prolonger la vie des conduites, et diminuer les pertes d'eau potable par les fuites.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 9 septembre 2015, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

De plus, le report ou le rejet de l'octroi du contrat, retardera également les bénéfices qu'on en tirera pour la réduction du gaspillage de l'eau potable et la réduction des bris sur les réseaux secondaires et entrées de service.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec le service des communications.

De plus, un plan de gestion des impacts et de la circulation a été élaboré. Les mesures de mitigation aux automobilistes et aux résidents ont été intégrées à l'appel d'offres.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat : séance du conseil d'agglomération du 18 juin 2015

Début des travaux : août 2015

Fin des travaux : juin 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Bernard DONATO)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Karima ARIBIA)

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Alain LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Direction des travaux publics (Jean CARDIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François COTÉ  
Ingénieur civil

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-05-05

Jean L LAMARRE  
Chef de division - optimisation du réseau

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2015-05-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-05-15



**Dossier # : 1151009014**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Aménagement du domaine public dans le centre-ville                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | Autoroute Bonaventure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A. Dépense totale de 19 114 603,56 \$ taxes incluses (contrat : 17 498 090,94 \$+ incidences : 1 616 512,62 \$). Appel d'offres public 214711 - 5 soumissionnaires. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 19 114 603,56 \$, taxes et incidences incluses, pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest;
2. d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 498 090,94 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214711;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 94,1 % par l'agglomération et à 5,9 % par la Ville centre.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-15 15:26

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

## IDENTIFICATION

Dossier # :1151009014

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Aménagement du domaine public dans le centre-ville                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | Autoroute Bonaventure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A. Dépense totale de 19 114 603,56 \$ taxes incluses (contrat : 17 498 090,94 \$+ incidences : 1 616 512,62 \$). Appel d'offres public 214711 - 5 soumissionnaires. |

## CONTENU

### CONTEXTE

#### Nature du projet

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

#### Historique et état d'avancement du projet - Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

#### Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;

2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'actuelle autoroute sur pilotis;
3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de lieux publics.

L'étape 1 ayant été essentiellement complétée en décembre 2014, on poursuit les travaux de l'étape 2 avec le présent dossier qui correspond au remplacement de l'autoroute Bonaventure par un boulevard urbain.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. Les lots de travaux liés au présent dossier sont décrits dans le tableau ci-dessous.

***Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier***

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>Montant prévu<br/>au dossier<br/>décisionnel</b> | <b>Date de<br/>début</b> | <b>Date de fin</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------|--------------------|
| <p>Lot 5A - Rue Duke (entre les rues Wellington et Saint-Jacques) : remplacement d'infrastructures liées au réseau technique de Bell.</p> <p>Lot 5C - Rue Duke (entre les Ottawa et William) : remplacement des infrastructures souterraines et réalisation des travaux de chaussée.</p> <p>Lot 5D - Rue Duke (entre les rues Wellington et Ottawa) : remplacement des infrastructures souterraines, du trottoir est et de la bordure du trottoir ouest de même que la réalisation de travaux de chaussée.</p> <p>Lot 5E - Rue Duke (entre les rues Ottawa et Saint-Jacques) : remplacement des trottoirs est et des bordures du trottoir ouest de même que la réalisation des travaux de chaussée.</p> <p>Lot 5H - Rue Duke (entre les rues Wellington et Saint-Jacques) : branchement des lampadaires (Commission de services électriques de Montréal).</p> <p>Lot 5J - Rue Duke (entre les rues William et Saint-Jacques) : remplacement des infrastructures souterraines.</p> <p>Lot 22 - Construction du mur est de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à l'autoroute Ville-Marie depuis la rue Duke.</p> <p>Lot 24 - Parachèvement de la construction de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à l'autoroute Ville-Marie depuis la rue Duke, démolition de la portion de l'autoroute Bonaventure située au nord de la rue William et démolition de la sortie de l'autoroute</p> | 19 114 603,56 \$,<br>taxes incluses                 | août 2015                | novembre 2016      |



|                                                                                                                                                                                                                          |  |  |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|
| Bonaventure donnant accès à l'autoroute Ville-Marie.                                                                                                                                                                     |  |  |  |
| Lot 25 - Parachèvement de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à la rue Nazareth à partir de l'autoroute Ville-Marie et démolition de la sortie de l'autoroute Ville-Marie donnant accès à l'autoroute Bonaventure. |  |  |  |
| Lot 30C - Construction de trottoirs et réalisation de travaux de chaussée dans la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke.                                                                                    |  |  |  |
| Lot 34A - Implantation d'équipements faisant partie d'un système de transport intelligent dans l'autoroute Ville-Marie (direction ouest).                                                                                |  |  |  |

Afin d'alléger le sommaire, la liste des travaux complétés et subséquents est présentée en pièce jointe.

La Division de la gestion de projets et économie de la construction a procédé à l'appel d'offres pour les travaux mentionnés à l'objet du dossier.

La Division des grands projets (portefeuille 4) assume pour sa part la responsabilité de procéder à l'octroi de contrat.

L'appel d'offres (qui porte le numéro 214711) s'est déroulé du 23 mars 2015 au 22 avril 2015. Précisons que les soumissions reçues demeurent valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 21 août 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 30 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Quatre (4) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

| <b>NUMÉRO<br/>ADDENDA</b> | <b>DATE DE<br/>PUBLICATION</b> | <b>CONTENU</b>                                                                                                                                                    |
|---------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1                         | 19 mars 2015                   | Clarifications aux devis techniques Circulation, Environnement, Voirie, Électricité et éclairage, Interventions archéologiques et CSEM ainsi qu'à certains plans. |
| 2                         | 2 avril 2015                   | Clarifications de certains plans Civil.                                                                                                                           |
| 3                         | 13 avril 2015                  | Clarifications au devis Électricité et éclairage ainsi qu'à certains plans. Réponses aux questions des soumissionnaires.                                          |
| 4                         | 16 avril 2015                  | Clarifications aux bordereaux Égoût et aqueduc, CSEM, Structure et Feux de circulation. Modification des numéros de projets Simon.                                |

Précisons finalement que la réalisation des lots 22, 24, 25, 30C et 34A nécessite la signature d'une entente avec le ministère des Transports du Québec (MTQ). Il est prévu que cette entente soit signée à l'été 2015.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0362 - 11 mars 2015 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 des lots 10, 22, 24, 25, 30C, 34A et 34B dans le cadre du projet Bonaventure.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William. Dépense maximale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CG15 0025 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Les Consultants S.M. inc. pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec divers lots de travaux débutant en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure. Dépense maximale de 5 221 750,67\$, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame. Dépense maximale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 des lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23, 30A, 8, 8A, 26A, 27 et 29 dans le cadre du projet Bonaventure.

CG14 0205 - 1<sup>er</sup> mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc. pour la reconstruction d'un égout collecteur, d'une conduite d'eau principale et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue William. Dépense totale de 5 231 100,00 \$, taxes incluses.

CG14 0152 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc. pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires et pour la reconstruction de trottoirs dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses.

CG14 0088 - 27 février 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. Inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débiter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure. Dépense maximale de 3 569 259,54 \$, taxes incluses.

CE11 2050 - 14 décembre 2011 - Autoriser le lancement d'appels d'offres quant à divers lots de travaux, dont le lot 5, relativement à la mise en oeuvre du Projet Bonaventure (phase 1).

## DESCRIPTION

Les travaux liés au présent dossier (voir croquis en pièce jointe) sont décrits au tableau « Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier » de la section « Contexte ». Ils portent notamment sur :

- lot 5 - remplacement des infrastructures souterraines (aqueduc et égouts) de la rue Duke, incluant : le remplacement de l'égout combiné entre les rues Wellington et Saint-Jacques, le remplacement de la conduite d'aqueduc entre les rues Wellington et Saint-Paul, la

construction d'une conduite d'aqueduc entre les rues Saint-Paul et Notre-Dame, le remplacement de la conduite d'aqueduc entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques et la modification d'infrastructures de drainage existantes, des réseaux techniques urbains (RTU), de la chaussée, des trottoirs ouest et de la bordure des trottoirs est de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques. Rappelons qu'une autorisation de lancer un appel d'offres pour ce lot de travaux a été obtenue en vertu de la résolution CE11 2050;

- lot 22 - construction du mur est de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à l'autoroute Ville-Marie depuis la rue Duke. Ces travaux rendront notamment possible, dans le cadre du lot 5, l'élargissement requis de la rue Duke;

- lot 24 - parachèvement de la construction de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à l'autoroute Ville-Marie depuis la rue Duke, démolition de la portion de l'autoroute Bonaventure située au nord de la rue William et démolition de la sortie de l'autoroute Bonaventure donnant accès à l'autoroute Ville-Marie. Au terme du projet, l'entrée à l'autoroute Ville-Marie qui se trouve dans le secteur sera donc accessible uniquement à partir de la rue Duke;

- lot 25 - parachèvement de la nouvelle rampe qui permettra d'accéder à la rue de Nazareth à partir de l'autoroute Ville-Marie et démolition de la sortie de l'autoroute Ville-Marie donnant accès à l'autoroute Bonaventure. Au terme du projet, la sortie de l'autoroute Ville-Marie qui se trouve dans le secteur donnera donc accès uniquement à la rue de Nazareth;

- lot 30C - remplacement de l'aqueduc et de l'égout combiné depuis l'intersection des rues Duke et Notre-Dame sur environ 50 mètres vers l'est, construction de trottoirs et réalisation de travaux de chaussée dans la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke. Précisons que le lot 30C ne pourra être réalisé qu'une fois que l'autoroute Bonaventure aura été fermée de façon définitive dans le cadre du lot 24;

- lot 34A - implantation d'équipements d'éclairage additionnels dans l'autoroute Ville-Marie (direction est). La réalisation du lot 34A est nécessaire étant donné que les paralames se trouvant actuellement dans l'entrée de l'autoroute Ville-Marie devront être enlevés dans le cadre du projet.

En raison du potentiel archéologique du secteur visé par les travaux, un certain nombre d'interventions archéologiques sont prévues. Des prescriptions spéciales ont été intégrées dans le cahier des charges à ce sujet.

Soulignons que l'octroi d'un contrat pour les services professionnels en archéologie fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct qui sera soumis au Comité exécutif au cours des prochaines semaines.

### Contingences et incidences

Le pourcentage moyen de contingences inscrit au bordereau de soumission est de l'ordre de 10 %.

Des dépenses incidentes sont également prévues. Celles-ci comprennent des dépenses relatives aux réseaux techniques urbains (RTU), à la communication et à la gestion des impacts sur la circulation, au marquage et à la signalisation ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe des incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

## JUSTIFICATION

### Justification des travaux prévus

Le cœur du Projet Bonaventure réside dans le remplacement de l'actuelle autoroute Bonaventure par un boulevard urbain au niveau du sol entre les rues Wellington et Notre-Dame. Pour y arriver, la Ville doit entre autres réaliser, à partir de la seconde moitié de 2015, les travaux liés au présent dossier et présentés dans la rubrique « Description ».

### Analyse des soumissions

Sur 25 preneurs du cahier des charges, 5 firmes ont déposé une soumission et 20 n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 20% et 80%.

Le tableau de la liste des preneurs du cahier des charges apparaît en pièce jointe. Les motifs de désistement pour ceux qui n'ont pas déposé de soumission y sont indiqués.

Le tableau suivant résume les résultats de soumission :

| <b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>                                                                                         |                     | <b>(taxes incluses)</b> |                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------------|
| <b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>                                                                               | <b>PRIX</b>         | <b>CONTINGENCES</b>     | <b>TOTAL</b>                   |
| 1 Construction Bau-Val inc.<br>(Licence RBQ # 1134-9958-52)<br>(Attestation Revenu Québec<br>délivrée le 26 mars 2015) | 15 821 724,94<br>\$ | 1 676 366,00 \$         | 17 498<br>090,94 \$            |
| 2 Groupe TNT inc.                                                                                                      | 17 873 490,37<br>\$ | 1 878 145,65 \$         | 19 751 636,02<br>\$            |
| 3 Unigertec inc.                                                                                                       | 18 105 471,74<br>\$ | 1 901 082,48 \$         | 20 006 554,22<br>\$            |
| 4 Les Pavages Chenail inc.                                                                                             | 18 729 004,47<br>\$ | 1 967 273,40 \$         | 20 696 277,87<br>\$            |
| 5 Entreprises Michaudville inc.                                                                                        | 19 997 623,24<br>\$ | 2 106 376,76 \$         | 22 104 000,00<br>\$            |
| Dernière estimation externe (\$)                                                                                       | 17 881 937,85<br>\$ | 1 863 720,25 \$         | 19 745 658,10<br>\$            |
| Coût moyen des soumissions reçues                                                                                      |                     | (\$)                    | 20 011 311,81                  |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme                                                                       |                     | (%)                     | \$<br>14,4 %                   |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme                                                                    |                     | (\$)<br>(%)             | 4 605 909,06 \$<br>26,3 %      |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation externe                                                   |                     | (\$)<br>(%)             | -2 247 567,16<br>\$<br>-11,4 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse                                                                    |                     | (\$)<br>(%)             | 2 253 545,08 \$<br>12,9 %      |

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations de contrats.

Ce dossier est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. Construction Bau-Val inc (anciennement les Pavages Dorval inc.) a obtenu son attestation de l'Autorité des marchés financiers le 5 décembre 2013.

Considérant que ce contrat est de plus de 10 000 000 \$, ce dossier doit être étudié par la

Commission d'examen des contrats et ce en vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 17 498 090,94 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 15 821 724,94 \$ pour les travaux et un montant de 1 676 366,00 \$ pour les contingences.

La dépense totale est de 19 114 603,56 \$ (taxes incluses), car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 1 616 512,62 \$ (taxes incluses).

La répartition des coûts est présentée en pièce jointe au dossier.

### *Dépenses assumées par l'agglomération - Service des infrastructures, de la voirie et des transports*

La dépense totale sera assumée à 94,1 % par le budget d'immobilisations du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant de 17 985 419,36 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 16 423 085,15 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2015-2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports au projet 40501 - Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Soulignons que les travaux prévus au contrat sont admissibles à une subvention dans le cadre du Protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville et le gouvernement du Québec sur la mise en œuvre des projets identifiés dans la stratégie « Montréal 2025 ».

### *Dépenses assumées par la ville centre - Commission des Services Électrique de Montréal*

La dépense totale sera assumée à 5,9 % par la Commission des Services Électrique de Montréal (CSEM) pour un montant de 1 129 184,20 \$, taxes incluses, et représente un montant net de 1 008 957,07 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au programme triennal de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la CSEM.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le but de répondre à l'orientation et aux objectifs du plan de développement durable de la Ville de Montréal ainsi qu'à la stratégie gouvernementale de développement durable révisée 2015-2020, qui visent notamment à créer une société sans gaspillage en maximisant la valeur ajoutée par une saine gestion de ses matières résiduelles, l'ensemble des lots de travaux liés au présent dossier en particulier et au Projet Bonaventure en général permettront entre autres :

- de recycler environ 16 000 m<sup>3</sup> de béton des structures à démolir de la voie surélevée de l'autoroute Bonaventure et permettra non seulement de valoriser une construction verte, mais aussi de réduire considérablement les coûts de travaux;

- la transformation de plus de 25 000 m<sup>2</sup> de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine en lieux publics;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Précisons que tout retard dans l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier pourrait avoir un impact significatif sur le calendrier de réalisation et l'échéance du Projet Bonaventure.

Afin de respecter le calendrier et l'échéance de réalisation du Projet Bonaventure, il est nécessaire que certains des travaux liés au présent dossier commencent dès l'été 2015. Pour ce faire, le contrat doit être octroyé afin de ne pas engendrer de retards.

Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation des impacts seront mises en œuvre, des plans de maintien de la circulation ont été développés de concert avec les arrondissements concernés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication particulière pour ce dossier en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### Dates visées

- Octroi du contrat par le conseil d'agglomération : juin 2015
- Début des travaux : août 2015
- Fin des travaux : novembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Kathy DAVID)

Avis favorable avec commentaires :  
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Avis favorable avec commentaires :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin LACROIX  
Contrôleur de projet

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-08

Pierre SAINTE-MARIE  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2015-05-15



**Dossier # : 1145891003**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                                            | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791), phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 2 245 722,54 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5772 (4 soumissionnaires). |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 245 722,54 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791), phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 138 783,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5772;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-18 20:02

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1145891003**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                                            | Gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791), phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 2 245 722,54 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5772 (4 soumissionnaires). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'usine Atwater est l'une des plus importantes usines de production d'eau potable en Amérique du Nord. Conjointement, avec l'usine Charle-J.-Des Baillets, elles assurent 89 % des besoins en eau potable de l'agglomération de Montréal.

Des investissements importants sont actuellement mis en œuvre pour modifier l'ingénierie du procédé de l'usine de production d'eau potable Atwater et pour mener à bien des projets de protection et de mise aux normes. Ainsi, faisant suite aux travaux de protection déjà entrepris, les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791) sont rendus nécessaires. Notamment, la réfection d'enveloppe par la restauration des murs extérieurs en maçonnerie et le remplacement de l'ensemble de portes et fenêtres. D'autres travaux sont prévus tels que la réfection mineure des toitures en cuivre, la réfection de l'entrée avec un nouvel escalier ainsi que le remplacement d'autres éléments qui permettront d'assurer la pérennité et la mise en valeur du bâtiment.

Un appel d'offres public a été publié dans la Presse, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) pendant 35 jours du 25 mars au 29 avril 2015, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les cent vingt jours (120) calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Deux (2) addendas ont été émis le 20 et 23 avril 2015 et concernaient des questions techniques.

| Addenda | Date d'émission | Nature                    | Impact sur dépôt des soumissions |
|---------|-----------------|---------------------------|----------------------------------|
| 01      | 2015-04-20      | Précisions plans et devis | Aucun                            |
| 02      | 2015-04-23      | Précisions plans et devis | Aucun                            |

La réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration et de la tour du complexe Atwater s'inscrit dans le plan de protection et de mise aux normes des bâtiments de distribution de l'eau potable aux citoyens de l'agglomération.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0076 - 27 février 2014 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Girard Coté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK et associés, comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et environnement) pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration et de la tour d'eau du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 784 045,56 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12970 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE13 1538 - 25 septembre 2013 - autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) pour réaliser les plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de réfection d'enveloppe du bâtiment de filtration et de la tour d'eau à l'usine de production d'eau potable Atwater.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Cosoltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un ensemble de travaux visant la réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791), phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, notamment :

- Le remplacement de l'ensemble des portes et fenêtres.
- L'imperméabilisation des fondations.
- Les travaux de réparations du béton et de la maçonnerie.
- Les travaux d'électricité.

Les travaux de réfection se feront sur trois phases, de 2015 à 2017, pour éviter les travaux dans les conditions d'hiver et mieux gérer les imprévus.

Il est à noter que la surveillance se fera par les firmes Girard Coté Bérubé Dion architectes inc. (GCBD), Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK en résidence qui seront, elles-mêmes, supervisées par les professionnels du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

### **JUSTIFICATION**

Suite à un appel d'offres qui a été tenu entre le 25 mars et le 29 avril 2015, 15 entrepreneurs et sous-traitants se sont procuré les documents d'appel d'offres, quatre (4) entrepreneurs ont soumissionné dont un (1) non conforme. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe ainsi que le tableau ci-dessous :

Les preneurs des documents d'appel d'offres sont :

1. ACQ Métropolitaine

2. Alumico architectural inc.
3. Association patronale des entreprises en construction
4. Construction Gamarco
5. Construction Rainmaker inc.
6. Construction Sojo inc.
7. Cosoltec inc.
8. Entreprise de construction TEQ inc.
9. Gesmonde Ltée
10. Groupe Atwill-Morin inc.
11. Groupe Axino inc.
12. Les Entreprises QMD inc.
13. Magil Construction Corporation
14. Procova inc.
15. St-Denis Thompson inc.

| Firmes soumissionnaires                                                                                                                            | Prix de base    | Contingences  | Total            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------|------------------|
| Cosoltec inc.                                                                                                                                      | 1 859 811,63 \$ | 278 971,74 \$ | 2 138 783,37 \$  |
| Groupe Atwill-Morin inc.                                                                                                                           | 1 998 811,59 \$ | 299 821,74 \$ | 2 298 633,32 \$  |
| St-Denis Thompson                                                                                                                                  | 2 272 069,26 \$ | 340 810,39 \$ | 2 612 879,65 \$  |
| Estimation des professionnels (\$)                                                                                                                 | 3 873 927,82 \$ | 581 089,17 \$ | 4 455 017,00 \$  |
| Coût moyen des soumissions reçues<br>(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)                                                |                 |               | 2 350 098,78 \$  |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (\$)<br>(la plus haute – la plus basse)                                                          |                 |               | 211 315,41       |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>(((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse) x 100                      |                 |               | 9,88 %           |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br>(la plus haute – la plus basse)                                                       |                 |               | 474 096,28 \$    |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>(((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)                               |                 |               | 22,17 %          |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (\$)<br>(la plus basse conforme – estimation des professionnels)             |                 |               | -2 316 233,62 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (%)<br>(((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation) x 100 |                 |               | -51,99 %         |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br>( la deuxième plus basse – la plus basse)                                              |                 |               | 159 849,95 \$    |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>( la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)                        |                 |               | 7,47 %           |

Note 1 : tous les prix incluent les taxes.

Note 2 : l'estimation est effectuée par la firme engagée dans le cadre de ce projet à savoir GCBD.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 4 455 017,00 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à -2 316 233,62 \$ (-51,99 %). Le coût moyen des soumissions reçues est de 2 350 098,78 \$, ce qui représente un écart de 9,88 % avec la plus basse

conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 474 096,28 \$, soit à 22,17 %. L'estimation des professionnels externes a été surévaluée. Leur estimation était basée sur des travaux similaires réalisés au cours de l'année 2014. Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est causé notamment par une baisse des coûts par l'entrepreneur dans le chapitre 00 - Charges générales, le chapitre 1 - Clauses administratives, le chapitre 2 - Aménagement de l'emplacement et le chapitre 3 - Ouvrages en béton.

Afin d'assurer une qualité de réalisation des travaux en lien avec les plans et devis, les professionnels externes effectueront une surveillance en résidence tout au long du chantier.

La présentation à la commission permanente sur l'examen des contrats est nécessaire puisque l'écart de prix est de plus de 20 % et le contrat dépasse 2 M\$.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Cosoltec inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de réfection d'enveloppe du bâtiment de filtration (0396) et de la tour d'eau (0761) de l'usine de production d'eau potable Atwater à cette firme.

La compagnie Cosoltec inc. ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, ledit contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La compagnie Cosoltec inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Par ailleurs, la compagnie détient tout de même une autorisation de l'AMF depuis le 20 novembre 2014 (voir en pièce jointe).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 2 138 783,37 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 106 939,17 \$ (5 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. Les travaux prévus aux incidences concernent principalement l'aménagement du site, les travaux temporaires d'accès et éventuellement des études de laboratoires ou expertises supplémentaires. Le montant à autoriser totalise 2 245 722,54 \$, incluant contingences, incidences et taxes; et il est détaillé en pièce jointe.

Les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0761) sont prévus au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2015-2017 de la Direction de l'eau potable (DEP).

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les principes du développement durable applicables seront exigés, notamment, l'utilisation des matériaux les moins dommageables, les équipements les plus écoénergétiques et la gestion des déchets de construction sur le chantier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de contrat à la firme devra être complété dans les meilleurs délais afin que les travaux soient terminés avant l'hiver 2015-2016. Rappelons que les travaux de réfection se feront en grande partie à l'extérieur et que les conditions d'hiver seront contraignantes.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 13501 - Mandat : 16553-2-005

|                           |                         |
|---------------------------|-------------------------|
| Représentation au CPEC:   | Juin 2015               |
| Octroi du contrat au CG : | Juin 2015               |
| Réalisation des travaux : | Juillet à décembre 2015 |
| Réception provisoire :    | Janvier 2016            |
| Réception définitive :    | Janvier 2017            |

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anis GASMI  
GEST.IMMOB.

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-14

Carlos MANZONI  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur de direction

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-05-15

**Approuvé le :** 2015-05-15

CE : 20.014

2015/06/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1153334005**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la construction d'un bassin de rétention à l'échangeur Acadie - Ville Mont-Royal pour une somme maximale de 1 888 245,38 \$ taxes incluses- Dépenses totales de 2 003 220,38 \$ taxes incluses - appel d'offres 5055-EC-3400-13 - 6 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 003 220,38 \$, taxes incluses, pour la construction d'un bassin de rétention à l'échangeur Acadie -Ville Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Pavages Chenail inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 888 245,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5055-EC-3400-13;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-22 13:42

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement



## IDENTIFICATION

**Dossier # :1153334005**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la construction d'un bassin de rétention à l'échangeur Acadie - Ville Mont-Royal pour une somme maximale de 1 888 245,38 \$ taxes incluses- Dépenses totales de 2 003 220,38 \$ taxes incluses - appel d'offres 5055-EC-3400-13 - 6 soumissionnaires |

## CONTENU

### CONTEXTE

L'échangeur l'Acadie, appelé communément le rond-point l'Acadie, constitue un pôle stratégique de la circulation de l'autoroute 40. Depuis son réaménagement au milieu des années 2000, l'échangeur a connu plusieurs événements de refoulement d'égout qui ont causé la fermeture ou des entraves à la circulation dans les voies de service de l'autoroute 40.

Ces événements ont eu un impact majeur sur la circulation et ont causé de nombreux inconvénients. Parmi ces événements, on peut rappeler les plus importants survenus le 14 juin et 5 juillet 2005, qui ont complètement paralysé la circulation dans le secteur en pleine période d'heure de pointe du matin.

Le raccordement d'un égout de 1 050 mm de diamètre, venant du boulevard de l'Acadie, au collecteur Meilleur-Atlantique se trouve au point bas de la voie de service situé sous l'axe de l'autoroute. Le refoulement se produit essentiellement dans la voie de service située au sud de l'autoroute 40, à travers des regards et des puisards existants lesquels débordent lorsque le collecteur principal Meilleur-Atlantique de 2 700mm de diamètre est en charge.

Une étude hydraulique réalisée par les spécialistes de la Direction de l'épuration des eaux usées a permis d'identifier des solutions par étapes pour résoudre la situation:

Étape 1: protection du secteur pour des pluies de récurrence de moins de 2 ans;

Étape 2 : protection du secteur pour des pluies de récurrence de 25 ans;

Étape 3 : amélioration de l'hydraulique du secteur.

Le présent projet consiste à réaliser les étapes 1 et 2 par l'installation d'un clapet anti-retour et la construction d'un bassin de rétention respectivement. Le volume du bassin de rétention d'eaux pluviales proposé par l'étude est de 460 m<sup>3</sup> pour offrir une protection contre le refoulement d'égout pour des pluies de récurrence de 25 ans.

La réalisation du projet aura un impact non négligeable sur la circulation dans le secteur situé au sud de l'autoroute 40, de part et d'autre du boulevard l'Acadie. La position du bassin étant tributaire de la géométrie de l'échangeur l'Acadie, un plan de maintien de la circulation a été élaboré avec le ministère des Transports pour réaliser les travaux avec le moins d'impacts possibles.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 14 avril 2015 et publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 mai 2015. La validité des soumissions est de 120 jours. Deux addenda ont été émis relativement à des questions /réponses. Le montant des contingences a été fixé à 10%.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

### **DESCRIPTION**

Le bassin sera construit sous forme de trois cellules composées d'éléments préfabriqués en béton armé reliées par des conduites de 900mm de diamètre. Le bassin sera complètement enfoui sous la chaussée et en partie sous le talus entre la voie de service et la bretelle de demi-tour vers les autoroutes A-15 et A-40 en direction ouest.

Le bassin sera relié au réseau d'égout par la conduite existante de 600mm de diamètre raccordée au collecteur combiné de diamètre 1050mm, au niveau du regard RC-09B.

Un clapet anti-retour sera installé dans le regard RC-09B et permettra d'isoler le bassin de rétention lorsque le collecteur Meilleur-Atlantique tombera en pleine charge.

Compte tenu de l'espace disponible, il a été décidé de construire un bassin de rétention dont le volume sera légèrement plus grand que le volume proposé par l'étude hydraulique précitée. Le volume du bassin sera donc d'environ 530 m<sup>3</sup>.

Le bassin est conçu pour fonctionner de façon gravitaire. Aucun système automatisé de contrôle et de gestion à distance ne sont donc prévus.

De façon sommaire, le projet inclut les travaux suivants:

- la construction du bassin de rétention
- la démolition et la reconstruction de réseau de fibre optique (MTQ);
- la démolition et la reconstruction de la chaussée et de la glissière de sécurité;
- le démantèlement et la réinstallation de lampadaires;
- la modification aux regards existants et l'installation d'un clapet anti-retour;

- la signalisation et la gestion de la circulation.

Un montant provisionnel équivalent à 114 975 \$, taxes incluses, permettant de couvrir les frais incidents (coût pour le contrôle de la qualité, réserve pour utilités publiques, plan de communication, gestion des impacts) a aussi été prévu.

## JUSTIFICATION

Compte tenu des impacts majeurs de refoulement d'égout dans la voie de service sud de l'autoroute 40, le présent contrat permettra de résoudre la problématique du secteur lors des événements de pluie intense. Dans les faits, après la réalisation du projet, tous les événements de pluie, de récurrence inférieure ou égale à 1 fois dans 25 ans, ne devraient pas causer de refoulement ou d'inondation de cette voie de service sud.

Vingt-quatre entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et six ont déposé une soumission.

| <b>Tableau d'analyse des soumissions</b>                        |                          |                                  |                           |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| <b>Firmes soumissionnaires</b>                                  | <b>Prix (avec taxes)</b> | <b>Contingences (avec taxes)</b> | <b>Total (avec taxes)</b> |
| <b>1. Les Pavages Chenail inc.</b>                              | <b>1 716 586,71 \$</b>   | <b>171 658,67 \$</b>             | <b>1 888 245,38 \$</b>    |
| 2. Les Entreprises Michaudville inc.                            | 1 791 818,18 \$          | 179 181,82 \$                    | 1 971 000,00 \$           |
| 3. Unigertec inc.                                               | 2 024 604,92 \$          | 202 460,49 \$                    | 2 227 065,41 \$           |
| 4. Civisol inc.                                                 | 2 108 621,96 \$          | 210 862,19 \$                    | 2 319 484,15 \$           |
| 5. Construction Deric                                           | 2 156 931,00 \$          | 215 693,10 \$                    | 2 372 624,10 \$           |
| 6. 9191-1024 Québec inc./Construction Laval                     | 3 630 525,33 \$          | 363 052,53 \$                    | 3 993 577,86 \$           |
| Estimation interne des professionnels                           | 1 529 702,31 \$          | 152 970,23 \$                    | 1 682 672,54 \$           |
| Coût moyen des soumissions reçues                               |                          |                                  | 2 461 999,48 \$           |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)            |                          |                                  | 30,39%                    |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)        |                          |                                  | 2 105 332,48 \$           |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)         |                          |                                  | 111,50%                   |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) |                          |                                  | 205 572,84 \$             |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)  |                          |                                  | 12,22%                    |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)        |                          |                                  | 82 754,62 \$              |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)         |                          |                                  | 4,38%                     |

Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme représente un écart défavorable de 12,22 % par rapport à l'estimation interne. L'écart de coûts se retrouve principalement aux articles pour la construction du bassin même, la réfection de la chaussée et le réseau de fibre optique ainsi que dans l'article de la mobilisation et la démobilisation des équipements qui ont probablement été affectés par l'espace restreint pour l'entreposage, la mobilité de la machinerie et la réalisation des travaux en lien avec le réseau de fibre optique qui

représente un défi de taille pour garder les équipements du MTQ fonctionnels (caméras de circulation). La gestion des risques associés au site (circulation intense, espace, refoulement des collecteurs, captage des eaux de ruissellement lors de fortes pluies, inondation etc.) ainsi que les risques associés aux travaux peuvent difficilement être évalués lors de l'estimation interne.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Les Pavages Chenail inc. pour la somme de sa soumission, soit 1 888 245,38 \$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Les Pavages Chenail inc. 104 boulevard Saint-Rémi, C.P. 3220, Saint-Rémi (Québec) - no de licence 1370-8557-74. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 13 mars 2015 avec sa soumission.

Les entreprises devaient détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014. Les Pavages Chenail a fourni son attestation avec sa soumission (en pièces jointes).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts pour la construction d'un bassin de rétention à l'échangeur Acadie sont de 2 003 220,38 \$, taxes incluses incluant les contingences et les incidences, et représentent un montant de 1 829 207,22 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources en:

- réduisant de façon significative les déversements au fleuve;
- assurant la sécurité des automobilistes;
- réduisant les nuisances à la circulation.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La voie de service sud de l'autoroute 40 à l'échangeur l'Acadie joue un rôle très important dans l'échange des débits de circulation entre les autoroutes 40 et 15 et les axes principaux du secteur en particulier, le boulevard Saint-Laurent et le boulevard de l'Acadie.

Tel que vécu par le passé, l'inondation de la voie de service, en cas de fortes pluies, bloque la circulation dans le secteur et affecte la fluidité de la circulation sur les deux autoroutes. Des dommages peuvent aussi être causés aux véhicules qui pourraient être immobilisés par

l'inondation des voies de circulation en plus de poursuites éventuelles en lien avec chaque événement.

La non réalisation du projet signifie que la problématique d'inondation de la voie de service pourrait surgir à nouveau à chaque forte pluie. De plus, il s'agit d'un phénomène hors de contrôle qui pourrait se répéter à une fréquence aléatoire.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera élaboré avec les différents partenaires (le ministère des Transports, Ville Mont-Royal et l'arrondissement Villeray Saint-Michel-Parc-Extension) afin d'informer, suffisamment à l'avance, les commerçants et résidents du secteur ainsi que les usagers de la route des impacts à venir lors de la réalisation des travaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux: juillet 2015

Fin des travaux: septembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sophie GASCON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-15

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**Approuvé le :** 2015-05-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1150541011**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | Programme de réfection des structures routières                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de services professionnels à la firme Aecom Consultants Inc. pour la conception du projet de réfection du tunnel Saint-Rémi (projet 12-02) pour une somme maximale de 310 237,04 \$, taxes incluses. Dépense totale de 313 686,29 \$, taxes incluses (services professionnels et déboursés:310 237,04 \$ et incidences: 3 449,25 \$) - Appel d'offres public 15-14144 - 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 313 686,29 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection du tunnel Saint-Rémi (81-5208) - Projet 12-02, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel AECOM Consultants Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 310 237,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14144 public et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-28 12:23

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1150541011**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | Programme de réfection des structures routières                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de services professionnels à la firme Aecom Consultants Inc. pour la conception du projet de réfection du tunnel Saint-Rémi (projet 12-02) pour une somme maximale de 310 237,04 \$, taxes incluses. Dépense totale de 313 686,29 \$, taxes incluses (services professionnels et déboursés:310 237,04 \$ et incidences: 3 449,25 \$) - Appel d'offres public 15-14144 - 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le tunnel Saint-Rémi a été construit en 1951 afin de permettre à la circulation routière de traverser le canal Lachine dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Le tunnel passe en dessous du canal, de la rue Saint-Patrick, d'un parc et d'une piste cyclable et permet la continuité de la rue Saint-Rémi entre les rues Saint-Ambroise et Cabot (voir plans de localisation en pièces jointes au présent dossier).

L'ouvrage est composé d'un tunnel de 147,5 mètres de longueur, de six (6) tours de ventilation, d'une station de pompage et de quatre (4) murs de soutènement mesurant de 65 à 95 mètres de longueur.

Le tunnel est divisé en trois (3) tubes dans lesquels se trouvent des voies de circulation et un couloir de ventilation. Le tube Est comprend deux (2) voies de circulation en direction Nord alors que le tube Ouest contient deux (2) voies de circulation en direction Sud. Un trottoir structural surélevé, sous lequel se trouve des massifs de services publics, est situé dans le tube Est du tunnel.

Le tunnel a subi plusieurs travaux depuis sa construction dont :

- la réparation d'un joint qui coulait en 1952;
- la réparation du trottoir en 1953;
- la rénovation de l'éclairage en 1957;
- la démolition des poutrelles au plafond du tunnel en 1989;
- la réhabilitation du tunnel et de ses approches : reconstruction du trottoir, démolition d'un mur non structural, réparation du radier du tunnel, réfection du pavage, réparation des murs de couloirs de ventilation centrale et réparation des murs de soutènement en 1995-1996;
- le rehaussement de la rue Saint-Rémi dans le cadre de travaux préparatoires pour le projet de l'échangeur Turcot en 2012.



Bien que l'ouvrage ait fait l'objet de travaux antérieurs, la dernière inspection en date du 7 novembre 2012 a permis de déceler que les murs présentent des déficiences. Des dommages ont été observés particulièrement au niveau du mur Ouest du tube Ouest du tunnel ainsi que sur les murs de soutènement Nord-Ouest et Sud-Ouest à la jonction du tunnel. Des fissures de l'ordre de 16 mm ont été constatées à l'intérieur des tours de ventilation et une infiltration d'eau a été identifiée dans le tunnel.

Afin de maintenir la fonctionnalité de l'ouvrage et d'assurer sa pérennité ainsi que la sécurité des usagers, il est requis de procéder à une réparation de certains éléments du tunnel. Pour ce faire, il est requis d'effectuer un relevé détaillé des dommages du tunnel, des murs de soutènement et des tours de ventilation afin d'identifier la sévérité des dommages, leur cause et leur impact sur la capacité portante de la structure. Les résultats de ces investigations permettront de déterminer les interventions et travaux à entreprendre afin de préparer les documents de soumission pour réaliser les travaux.

Dans ce contexte, un appel d'offres public pour retenir les services d'une firme d'experts-conseils a été effectué. L'appel d'offres de services professionnels portant le numéro 15-14144 a été mené par le Service de l'approvisionnement afin de solliciter le marché à cet effet. L'appel d'offres a été publié le 16 février 2015 dans le quotidien La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 16 février au 16 mars 2015. La durée de la publication a été de 28 jours calendrier, ce qui respecte le délai minimum requis. Le comité de sélection a eu lieu le 10 avril 2015. La soumission est valide pendant les deux cent dix (210) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 12 octobre 2015.

Un (1) addenda a été émis lors de l'appel d'offres afin d'informer l'ensemble des preneurs du cahier des charges des questions posées lors de l'appel d'offres ainsi que les réponses émises :

- Addenda 1 émis le 26 février 2015 : publication des réponses à certaines questions qui ont été posées par des preneurs du cahier des charges.

Le présent dossier est une première étape qui sera suivie d'une étape de réalisation de travaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie à Aecom Consultants Inc. pour réaliser le relevé de dommages et la conception de la réparation du tunnel Saint-Rémi, de ses murs de soutènement et des tours de ventilation.

Le contrat inclut, sans s'y limiter, les activités suivantes:

- les investigations sur le terrain : relevé des dommages, inspection générale et relevé terrain;
- l'avant-projet : analyse des données recueillies, analyse des solutions pouvant être envisagées, conception de la réparation de l'ouvrage;
- l'élaboration des plans et devis pour les travaux de réparation;
- l'assistance technique durant les travaux;
- d'autres services complémentaires.

Le mode de rémunération pour la majorité des activités est à prix forfaitaire. Seuls l'assistance technique durant les travaux et les autres services complémentaires qui ne pourraient se définir qu'en cours de mandat seront rémunérés à taux horaire.

Un montant maximal de 25 000,00 \$, excluant les taxes, a été prévu pour des déboursés. L'enveloppe des déboursés est un montant prévisionnel pour les équipements d'accès et de signalisation, pour des services complémentaires ainsi que pour des frais de reproduction de documents ou des frais de déplacement. Les déboursés sont applicables à l'assistance technique durant les travaux et aux autres services complémentaires.

Les travaux incidents s'élèvent à 3 000,00 \$, excluant les taxes. Ce montant couvre des frais de communication.

Également, il s'agit d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin. La convention de services professionnels a été rédigée à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et est présentée en pièce jointe au présent dossier.

## JUSTIFICATION

La réalisation du projet est essentielle pour assurer le maintien de l'ouvrage et la sécurité des usagers. Le projet permettra de prévenir la propagation des dommages ou autres défauts qui pourraient entraîner la fermeture partielle ou complète du tunnel. Compte tenu de l'envergure du projet, de la nature des services professionnels requis ainsi que le nombre de ressources humaines nécessaires, il est proposé de retenir les services professionnels d'une firme d'experts-conseils pour la réalisation du mandat.

Un représentant de la Ville assurera la gestion du projet afin de veiller au respect du contrat de services professionnels pendant toutes les étapes du projet.

Lors de l'appel d'offres public 15-14144, sur dix (10) preneurs du cahier des charges, sept (7) ont déposé une soumission et trois (3) n'en n'ont pas déposé, ce qui représente respectivement des ratios de 70 % et 30 %. La liste des preneurs du cahier des charges se retrouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Il est prévu qu'un (1) seul contrat soit accordé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes, les notes obtenues ainsi que le prix de base de la soumission, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et l'estimation et entre les soumissions.

| Soumissions conformes                                                                        | Note Intérim | Note finale | Prix de base (taxes incluses) | Déboursés (taxes incluses) | Total (taxes incluses) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------|-------------------------------|----------------------------|------------------------|
| Aecom Consultants Inc.                                                                       | 74,5         | 4,01        | 281 493,29 \$                 | 28 743,75 \$               | 310 237,04 \$          |
| Les Consultants S.M. Inc.                                                                    | 74,2         | 3,11        | 369 868,83 \$                 | 28 743,75 \$               | 398 612,58 \$          |
| Stantec Experts-conseils Itée                                                                | 73,8         | 2,51        | 465 186,78 \$                 | 28 743,75 \$               | 493 930,53 \$          |
| WSP Canada Inc.                                                                              | 74,7         | 2,50        | 470 581,18 \$                 | 28 743,75 \$               | 499 324,93 \$          |
| SNC-Lavalin inc.                                                                             | 77,0         | 2,25        | 536 528,54 \$                 | 28 743,75 \$               | 565 272,29 \$          |
| Cima+                                                                                        | 83,7         | 1,67        | 769 757,63 \$                 | 28 743,75 \$               | 798 501,38 \$          |
| Dernière estimation réalisée                                                                 |              |             | 381 731,14 \$                 | 28 743,75 \$               | 410 474,89 \$          |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)<br>(l'adjudicataire - estimation) |              |             |                               |                            | -100 237,85\$          |

|                                                                                                                                                            |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)<br>100 x (l'adjudicataire - estimation)/estimation                                               | -24,42%      |
| Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2e meilleure note finale - adjudicataire)                                     | 88 375,53 \$ |
| Écart entre la 2 <sup>e</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)<br>100 x (2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire | 28,49%       |

L'adjudicataire recommandé est le soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage dans le cadre d'un système d'évaluation à deux enveloppes pour l'octroi d'un contrat de services professionnels.

À la suite de l'analyse de conformité administrative par le Service de l'approvisionnement et de l'évaluation des soumissions par le comité de sélection, Aecom Consultants Inc. a obtenu la plus haute note finale. Sur les sept (7) soumissionnaires, six (6) ont obtenu une note intérimaire égale ou supérieure à la note de passage. En effet, la soumission de Beaudoin Hurens Inc. n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimal requis pour être considéré.

L'offre déposée par le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note finale, Aecom Consultants Inc., s'élève à un montant de 310 237,04 \$, taxes incluses. Cette offre est inférieure à l'estimation de soumission qui s'élève à 410 474,89 \$, taxes incluses. La différence est de 100 237,85 \$, soit 24,42 %.

L'écart observé dans le prix soumis par le plus bas soumissionnaire concerne l'ensemble des activités pour l'élaboration du projet (investigation, avant-projet et élaboration des plans et devis).

L'écart favorable à la ville, peut être relié à de nombreux facteurs, dont les méthodes de travail envisagées par le soumissionnaire, les décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné et la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions.

Les firmes doivent détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) afin d'obtenir un contrat avec la ville. L'adjudicataire recommandé détient son attestation de l'autorité du marché financier (AMF).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation du projet s'élève à un montant maximum de 313 686,29 \$. Cette dépense totale représente un coût net de 286 437,39 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Dans le présent dossier, le prix de base des services professionnels s'élève à 281 493,29 \$ et l'enveloppe pour les déboursés s'élève à 28 743,75 \$ taxes incluses, soit 10,2 % du coût total des travaux. Également, des frais d'incidences professionnels estimés à 3 449,25 \$, taxes incluses, sont prévus dans le cadre de la réalisation du projet. Le tableau qui suit résume les coûts du projet:

| Description                             | Montant (taxes incluses) |
|-----------------------------------------|--------------------------|
| Prix de base de services professionnels | 281 493,29               |
| Déboursés                               | 28 743,75\$              |

|                                                       |                      |
|-------------------------------------------------------|----------------------|
| <b>Sous-total contrat de services professionnels:</b> | <b>310 237,04\$</b>  |
| Incidences professionnelles (frais de communication)  | 3 449,25 \$          |
| <b>Total:</b>                                         | <b>313 686,29 \$</b> |

À titre indicatif, il est estimé que la dépense totale sera répartie comme suit :

- 2015 : 164 377,46 \$;
- 2016 : 132 522,48 \$;
- 2017 : 16 786,35 \$.

Total: 313 686,29 \$

Cette dépense est prévue au PTI 2015-2017 de la Division gestion d'actifs - Ponts et tunnels au Service des infrastructures, de la voirie et des transports et sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation du projet de conception de la réfection du tunnel Saint-Rémi permettra d'assurer le maintien de l'actif et de la fonctionnalité de ce dernier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, les relevés des dommages, du terrain et l'inspection de l'ouvrage ne pourront être réalisés tels que prévus et le projet de réfection du tunnel devra être reporté. Par conséquent, les probabilités d'être obligé d'intervenir de façon réactive face à une situation urgente seront augmentées. De plus, la constatation tardive d'une situation pouvant compromettre la sécurité des usagers pourrait engendrer une fermeture partielle ou complète de l'ouvrage.

L'échéancier actuellement envisagé pour la réalisation des travaux a été coordonné avec les travaux de reconstruction de la bretelle Saint-Jacques de l'échangeur Turcot du Ministère des Transports du Québec. Étant donné que les chemins de détour du projet de remplacement de la bretelle Saint-Jacques passeront par le tunnel Saint-Rémi, les travaux de réfection du tunnel ne pourront se dérouler en même temps que le projet de remplacement de la bretelle en question. Ainsi, retardé l'octroi du contrat engendre nécessairement une nouvelle coordination des travaux avec le Ministère des Transports.

Par ailleurs, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 12 octobre 2015, soit la date de l'échéance de la soumission, le soumissionnaire recommandé pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres public et défrayer les coûts associés.

### ***Impacts durant la prestation de service:***

Des fermetures de voies sont nécessaires pour la réalisation de certaines activités du mandat de services professionnels. Ces fermetures seront effectuées conformément aux exigences de l'arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications. Celle-ci se retrouve aux pièces jointes.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat de services professionnels : juin 2015  
*Investigations été 2015 - automne 2015*

*Avant-projet été 2015 - automne 2015*

*Plans et devis: automne 2015 - printemps 2016*

Assistance technique: automne 2016 – hiver 2016 et 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Tanya DUPUIS)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :  
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Joanna VAVATSIKOS  
Ingenieure

### **ENDOSSÉ PAR**

Marc SARRAZIN  
Chef de division

Le : 2015-04-21

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Chef de division

**Approuvé le :** 2015-05-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-28



**Dossier # : 1155243001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la modification à l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la location de la plateforme téléphonique ICE afin de prolonger l'entente pour le Centre d'appels du 311 et ajouter 4 autres centres d'appels, et ce, pour la période du 1er juillet 2015 au 1er janvier 2017, pour une somme maximale de 1 041 206,56 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'avenant à cette fin |

Il est recommandé:

1. D'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet d'avenant entre la Ville et le Centre des services partagés du Québec (CSPQ), pour la location de la plateforme téléphonique ICE afin de prolonger l'entente pour le Centre d'appels du 311 et ajouter 4 autres centres d'appels, pour la période du 1er juillet 2015 au 1er janvier 2017, pour une somme maximale de 1 041 206,56 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'avenant;

2. D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 33,75% par l'agglomération, pour un montant de 351 402,64 \$.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-06-01 11:51

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1155243001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des technologies de l'information , Direction , Division Technologies                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la modification à l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la location de la plateforme téléphonique ICE afin de prolonger l'entente pour le Centre d'appels du 311 et ajouter 4 autres centres d'appels, et ce, pour la période du 1er juillet 2015 au 1er janvier 2017, pour une somme maximale de 1 041 206,56 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'avenant à cette fin |

## CONTENU

### CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) exploite ses centres d'appels par l'entremise d'ententes avec deux fournisseurs de services :

- Bell Canada, par l'entremise d'une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)
- Société Telus Communications (Telus).

#### Entente de services avec le CSPQ pour le Centre d'appels du 311

Cet accord entre la Ville et le CSPQ concerne uniquement les vingt-quatre (24) centres d'appels du 311 qui sont au service des citoyens de la Ville et des arrondissements.

- Entente initiale: 9 mai 2007 (CG 07 0054) - location d'une plateforme téléphonique pour une période de 5 ans. La date de fin de l'entente est le 9 mai 2012;
- Entente modifiée: 8 juillet 2009 (CG 09 0318) - modification requise suite à l'annonce par Bell Canada que sa plateforme téléphonique est remplacée par ICE (Intelligent Communications Exchange). Le CSPQ propose à la Ville le passage, à ses frais, à la nouvelle plateforme. La date de fin de l'entente demeure le 9 mai 2012.
- Entente prolongée: mai 2012 (CM 0311) - prolongation du service jusqu'au 30 septembre 2015.

#### Contrat de services avec Société Telus Communications pour les centres d'appels CCU



En novembre 2010, la solution de Centre de Contact Universel (CCU) a été ajoutée au catalogue de services de Telus, le fournisseur de téléphonie filaire de la Ville, afin de répondre aux besoins des centres d'appels suivants :

- Centre d'appels de la cour municipale;
- Centre de services du Service des technologies de l'information (STI) et du Bureau de taxi;
- Centrale d'information policière;
- Centre de services de la gestion et de la planification immobilière.

Telus a annoncé à la Ville que le soutien et le service sur CCU seraient retranchés le 30 avril 2016.

Considérant ce qui précède, il est recommandé d'autoriser la modification à l'entente de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la location de la plateforme téléphonique ICE afin de prolonger l'entente pour le Centre d'appels du 311 et ajouter 4 autres centres d'appels, et ce, pour la période du 1er juillet 2015 au 1er janvier 2017, pour une somme maximale de 1 041 206,56 \$, taxes incluses et d'approuver le projet d'avenant à cette fin. Cette modification à l'entente permettra à la Ville de finaliser le positionnement stratégique sur l'ensemble des centres d'appels incluant le Open311 et répondra aux orientations de la Ville de regrouper tous ses centres d'appels sous une même infrastructure.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0131 - 25 février 2013 - Autoriser une dépense totale de 115 338,33 \$, taxes incluses, pour les coûts mensuels des services de communications informatiques du Centre de services partagés du Québec pour la solution CCM+ du service téléphonique 311, du 9 mai 2012 au 30 septembre 2015 faisant passer le total des dépenses requises pour ce projet de 1 285 558,47 \$ à 1 400 896,60 \$ / Approuver à cette fin un projet d'Avenant à l'entente de services concernant l'utilisation par la Ville de Montréal de la solution en centre de contacts multicanaux pour le projet 311 - CCM+ 2012.

CM12 0311 - 17 avril 2012 - Autoriser une dépense totale de 1 285 558,47 \$, taxes incluses, pour défrayer les coûts mensuels de la nouvelle tarification pour la location de la plateforme téléphonique ICE de Computer Talk Technology par l'intermédiaire du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) et d'approuver à cette fin le projet d'avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et le CSPQ (CG09 0318) pour la période du 9 mai 2012 au 30 septembre 2015, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'avenant; approuver la nouvelle grille tarifaire et d'autoriser une dépense mensuelle de 27 953 \$, plus taxes, à compter du 9 mai 2012.

CG09 0318 - 27 août 2009 - Approuver la modification à l'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de services partagés du Québec (CG07 0054) intervenue le 9 mai 2007, pour permettre la migration des services d'appels téléphoniques 311 du Réseau Accès Montréal vers une nouvelle plateforme technologique.

CG07 0054 - 22 mars 2007 - Approuver l'entente entre la Ville et le Centre de services partagés du Québec relativement à l'installation, le déploiement et la location d'une solution technologique de gestion des services d'appels téléphoniques au sein du réseau virtuel intégré e-Cité/311.

## **DESCRIPTION**

Par l'entremise de son partenaire d'affaires, Bell Canada, le CSPQ héberge une infrastructure technologique qui offre à ses clients un service complet de centre de contacts clients incluant des fonctions d'acheminement d'appels par compétence, de contacts multicanaux, de réponse interactive (RVI) et de couplage de la téléphonie et de l'informatique.

Les biens et services offerts par le CSPQ à la Ville incluent :

- L'accès à l'infrastructure de la solution de centre de contacts client du CSPQ par voie de licences d'utilisation;
- Le nombre de lignes d'attente;
- Le stockage des enregistrements des appels et des données statistiques;
- Un système de reconnaissance vocale (RVI) qui permet le réacheminement des appels des citoyens vers les arrondissements;
- Un lien RITM (Réseau Intégré des télécommunications Média) redondant avec relève automatique;
- L'accompagnement en gestion de projet, en développement, en implantation de mise à l'essai et en formation en vue des migrations;
- Le support post-implantation.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de licences, le nombre de lignes de base et les lignes supplémentaires, les licences d'enregistrement des appels, la durée de l'entreposage des enregistrements et des données et l'utilisation du système de reconnaissance vocale.

|                                                                                            | Licences   |              |                  | Lignes téléphoniques |           | Licences enregistrement | Stockage       | RVI      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------|------------------|----------------------|-----------|-------------------------|----------------|----------|
|                                                                                            | Agent      | Superviseur* | Administrateur** | Base                 | Extra     | Total                   | Durée en jours | Adhésion |
| Centre d'appels du 311                                                                     | 85         | 25           | 2                | 143                  | 0         | 11                      | 90             | Oui      |
| Centre d'appels de la cour municipale                                                      | 17         | 2            | 1                | 25                   | 3         | 19                      | <b>365</b>     | Non      |
| Centre de services du Service des technologies de l'information (STI) et du Bureau de taxi | 27         | 6            | 1                | 43                   | 7         | 33                      | 90             | Non      |
| Centrale d'information policière                                                           | 17         | 2            | 1                | 25                   | 4         | 19                      | 0              | Non      |
| Centre de services de la gestion et de la planification immobilière                        | 3          | 1            | 1                | 5                    | 1         | 4                       | 90             | Non      |
| <b>TOTAL</b>                                                                               | <b>149</b> | <b>36</b>    | <b>6</b>         | <b>241</b>           | <b>16</b> | <b>86</b>               |                |          |

\* La licence 'Superviseur' inclut une licence d'agent

\*\* La licence 'Administrateur' est sans frais

## JUSTIFICATION

Considérant:

- la fin de l'entente actuelle avec le CSPQ;
- l'acceptation par le CSPQ d'ajouter les centres d'appels CCU à l'entente modifiée;
- les orientations stratégiques qui seront émises à travers le projet «Montréal, ville intelligente et numérique», par lesquelles la Ville souhaite intégrer les systèmes: de centres d'appels téléphoniques, de prise en charge des requêtes des citoyens et de gestion des travaux.

Ainsi que l'entente avec le CSPQ relativement à l'utilisation de la plateforme ICE par le Centre d'appels du 311 et le passage des quatre centres d'appels utilisant la technologie CCU à la solution ICE permettront d'atteindre les objectifs suivants :

1. La stabilité des opérations du Centre de contacts 311, lien continu et ininterrompu avec les citoyens;
2. La centralisation de la gestion du contrat de même nature sous le STI - ce qui avantage l'harmonisation des dates d'échéance, la gestion de la qualité des services (SLA) et l'alignement de la veille financière (reddition de comptes) et technologique sur les besoins de la Ville;
3. La poursuite du partenariat entre la Ville et le CSPQ – cette coopération donne accès à une infrastructure et à des services techniques éprouvés, à des coûts compétitifs et ce, dans le but commun de satisfaire les besoins des clients. De plus, cette continuité nous donne la possibilité de participer au futur appel d'offres du CSPQ.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une dépense totale de 934 969,66 \$, taxes incluses, sera imputée au budget de fonctionnement des services concernés de manière suivante et en fonction de la date d'implantation de la plateforme au sein desdits services:

|                                       |                                                | Mensualités totales récurrentes/année |            |                  |            | Non-Récurrent                               |                         |
|---------------------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------|------------|------------------|------------|---------------------------------------------|-------------------------|
|                                       | Payeur                                         | Nb. de mois 2015                      | 2015 (\$)  | Nb, de mois 2016 | 2016 (\$)  | Mise en place 4 centres d'appels (CCU) (\$) | <b>Grand Total (\$)</b> |
| Centre d'appels du 311                | Service de la concertation des arrondissements | 3                                     | 105 039,73 | 12               | 420 158,94 |                                             | <b>525 198,67</b>       |
| Centre d'appels de la cour municipale | Services des affaires juridiques               | 6                                     | 37 051,86  | 12               | 74 103,72  |                                             | 111 155,58              |
| Centre de services du                 | Service des technologies                       | 6                                     | 63 924,26  | 12               | 127 848,52 | 106 236,90                                  | 298 009,68              |

|                                                                      |                                                          |   |            |    |            |            |              |
|----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|---|------------|----|------------|------------|--------------|
| Service des technologies de l'information (STI) et du Bureau de taxi | de l'information (STI)                                   |   |            |    |            |            |              |
| Centrale d'information policière                                     | Service de police de la Ville de Montréal                | 6 | 27 930,66  | 12 | 55 861,32  |            | 83 791,98    |
| Centre de services de la gestion et de la planification immobilière  | Service de la gestion et de la planification immobilière | 6 | 7 683,55   | 12 | 15 367,10  |            | 23 050,65    |
|                                                                      | TOTAL                                                    |   | 241 630,06 |    | 693 339,60 | 106 236,90 | 1 041 206,56 |

Une dépense non-récurrente de 106 236,90 \$, taxes incluses sera imputée au Programme Triennal d'Investissement (PTI) 2015-2017 du Service des technologies de l'information (STI) du projet Modernisation Télécommunications (#investi 68111) du programme Infrastructures du STI.

Les frais mensuels pour l'ensemble des centres d'appels incluent une majoration moyenne d'environ 3,5%.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services fournis par les centres d'appels sont importants pour la Ville, ses citoyens et ses employés. Le point légitimant leur criticité est la pertinence et l'intensité de l'usage. À ce moment-ci, la capacité à maintenir la fluidité des opérations à cause d'une migration à une technologie éprouvée, à conserver les processus d'affaires en place, à maintenir les niveaux de services avec les partenaires (Centre 911, Corps policiers, etc.) est avantageuse.

Les effets positifs d'une acceptation ou d'une autorisation immédiate d'une dépense additionnelle liée à une prolongation de services assureraient la continuité opérationnelle du centre d'appels du 311.

Les centres d'appels CCU profiteront de la prolongation de l'entente avec le CSPQ, qui détient une solution efficace et couramment utilisée par le Centre d'appels du 311. Ils pourront se greffer à la prochaine démarche d'appels d'offres pour l'acquisition de services de centre de contacts clients qui inclura tous les centres d'appels et qui sera aligné sur la trajectoire stratégique de la Ville.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 10 juin 2015  
Approbation du dossier au CM – 15 juin 2015  
Approbation du dossier au CG – 18 juin 2015

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luminita MIHAI)

Avis favorable :  
Service de la concertation des arrondissements , Direction (André Jr. GAGNON)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires (Lucie DAUPHINAIS)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Michel LORD)

Avis favorable :  
Service de police de Montréal , Direction des opérations - Service à la communauté - Gendarmerie - Enquêtes (Claude BUSSIÈRES)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc THIBAUT  
Chef de section

#### ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-05-11

Gervais THIBAUT  
Chef de division - Technologies

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2015-05-21



**Dossier # : 1150765001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion<br>immobilière - Corporatif                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la cession de trois contrats de services professionnels<br>intervenues entre la Ville et Martin Marcotte Beinhaker<br>Architectes, s.e.n.c., en faveur de Les Services Intégrés Lemay &<br>associés inc., pour le reste des ententes, selon les mêmes<br>conditions. / Approuver des projets de convention à cet effet. |

Il est recommandé :  
d'approuver les conventions de cession entre la firme d'architectes Martin Marcotte  
Beinhaker Architectes s.e.n.c. et Les Services Intégrés Lemay et associés inc., auxquelles  
intervient la Ville de Montréal, et par lesquelles Martin Marcotte Beinhaker Architectes  
s.e.n.c. cède à Les Services Intégrés Lemay et associés inc. tous ses droits, titres et  
intérêts dans les contrats de services professionnels numéros 13-12780, 14-13364 et 12-  
12018, selon les termes et conditions stipulés aux conventions.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-27 10:37

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150765001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Autoriser la cession de trois contrats de services professionnels intervenus entre la Ville et Martin Marcotte Beinhaker Architectes, s.e.n.c., en faveur de Les Services Intégrés Lemay & associés inc., pour le reste des ententes, selon les mêmes conditions. / Approuver des projets de convention à cet effet. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La firme d'architectes Martin Marcotte Beinhaker Architectes s.e.n.c. fait partie d'une équipe de professionnels ayant obtenu trois contrats conjoints pour des services professionnels en architecture et en génie du bâtiment. Les autres membres de l'équipe sont les firmes Dupras Ledoux inc., Nicolet Chartrand Knoll Limitée et Delisle Despaux et associés inc. Les trois contrats pour lesquels Martin Marcotte Beinhaker Architectes s.e.n.c. est l'adjudicataire concernent des projets de mise aux normes d'arénas de la Ville de Montréal. Plus précisément, ce sont le contrat numéro 14-13364 portant sur le Centre Étienne-Desmarteaux de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, le contrat numéro 13-12780 portant sur l'aréna Rodrigue-Gilbert de l'arrondissement de Rivières-des-Praires-Pointe-aux-Trembles et le contrat numéro 12-12018 portant sur l'aréna Marcelin-Wilson de l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville.

Or, la firme Martin Marcotte Beinhaker Architectes s.e.n.c. a été vendue et acquise par la firme d'architecture, "Les Services Intégrés Lemay et associés inc.". Selon les conditions des conventions de services professionnels liant présentement la Ville et Martin Marcotte Beinhaker Architectes s.e.n.c., la cession du contrat doit être approuvée par l'autre partie, en l'occurrence la Ville de Montréal.

La cession de contrat de Martin Marcotte Beinhaker Architectes s.e.n.c. n'affecte pas les services d'ingénierie des trois projets.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM14 0916 - 17 septembre 2014**

Accorder un contrat de services professionnels à Martin Marcotte / Beinhaker Architectes S.E.N.C, Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour une somme maximale de 1 301 682,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13364 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet.

**CM13 0962 - 26 septembre 2013**

Accorder un contrat de services professionnels à Martin Marcotte Beinhaker Architectes



s.e.n.c., Dupras Ledoux inc., Delisle Despaux et associés inc. et Nicolet Chartrand Knoll Limitée pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Marcelin-Wilson, dans l'arrondissement d'Ahuntyric-Cartierville - Dépense totale de 1 136 353,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12780 (8 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

### **CM12 0930 - 9 novembre 2012**

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les architectes Martin Marcotte-Beinhaker Architectes, s.e.n.c., Dupras Ledoux inc., Delisle Despaux & Associés inc. et Nicolet Chartrand Knoll Limitée, pour la mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour une somme maximale de 1 478 155,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12018 (10 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à autoriser la cession de trois contrats de services professionnels de Martin Marcotte Beinhaker Architectes s.e.n.c. en faveur de Les Services Intégrés Lemay et associés inc.

### **JUSTIFICATION**

Le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal a élaboré des conventions de cession de contrat afin de finaliser les conditions pour officialiser la transaction permettant à Les Services Intégrés Lemay et associés inc. de faire affaire avec la Ville de Montréal dans la poursuite des contrats de la firme Martin Marcotte Beinhaker Architectes s.e.n.c. Une copie des conventions sont jointes à l'intervention du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière. Celles-ci seront signées par la greffière adjointe lorsque les instances auront entériné les présentes cessions.

Les Services Intégrés Lemay et associés inc. a acquis tous les actifs de la firme Martin Marcotte Beinhaker Architectes s.e.n.c. dans les mêmes proportions et poursuit le travail de cette firme avec les mêmes équipes et les mêmes ressources.

Les Services Intégrés Lemay et associés inc. ne figure ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Malgré ce qui précède, lesdits contrats ne sont pas visés par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

Les Services Intégrés Lemay et associés inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ces contrats (communiqué 587) cependant, cette firme détient une autorisation de l'AMF.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette cession n'a aucun impact au niveau budgétaire pour la Ville, puisque les mêmes conditions s'appliquent.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Malgré la cession des contrats, la prestation de services professionnels continuera à être dispensée par les mêmes personnes. Par ailleurs, Les Services Intégrés Lemay et associés inc. a obtenu deux (2) autres contrats avec la Ville, dans le cadre du Programme des arénas, lesquels sont présentement en cours de réalisation. À ces deux contrats de services

professionnels, s'ajoutera ces trois contrats qui font l'objet de l'approbation de la cession de contrat.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y aura pas d'action de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à la politique de gestion contractuelle.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Biagio ZILEMBO  
Cadre en reaffectation

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-15

André CAZELAIS  
Chef de section

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service  
Service de la gestion et de la planification  
immobilière

**Tél :** 514 872-1049

**Approuvé le :** 2015-05-26



**Dossier # : 1156708003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Aménagement du domaine public dans le centre-ville                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Axor Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux en lien avec le réaménagement du quartier Griffintown, pour une somme maximale de 783 094,73\$ (taxes incluses) / Appel d'offres public 15-14443 - 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin |

Il est recommandé :

1. d'approuver une dépense maximale de 783 094,73 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux en lien avec le réaménagement du quartier Griffintown ;
2. d'approuver un projet de convention par laquelle Axor Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour une somme maximale de 783 094,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14443 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-06-02 19:04

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1156708003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Aménagement du domaine public dans le centre-ville                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat à Axor Experts-Conseils inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux en lien avec le réaménagement du quartier Griffintown, pour une somme maximale de 783 094,73\$ (taxes incluses) / Appel d'offres public 15-14443 - 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin |

## CONTENU

### CONTEXTE

Avec la transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, la construction de quelques 3 000 logements et la consolidation de l'École de technologie supérieure (ETS) de Montréal, Griffintown est un quartier en plein essor. En 2013, la Ville de Montréal a adopté un règlement d'emprunt de 93 millions de dollars afin d'améliorer la qualité de l'espace public et pour ajouter des espaces verts dans ce secteur. À cet égard, le PTI 2015-2017 prévoit des investissements de l'ordre de 35,5 millions de dollars pour le réaménagement du quartier Griffintown.

### IDENTIFICATION

Compte tenu de l'envergure et de la complexité des projets inscrits, la Ville de Montréal désire s'adjoindre le support d'une firme d'experts-conseils pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et pour la surveillance de travaux durant la réalisation. Ces services professionnels sont requis en support à l'équipe de la Division des grands projets.

En vertu de la loi 76 *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux*, l'appel d'offres auquel fait suite le présent dossier décisionnel a été publié du 20 avril 2015 au 6 mai 2015. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingt (180) jours suivant leur date d'ouverture (le 6 mai 2015), soit jusqu'au 2 novembre 2015.

L'appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO). La durée de publication a été de 17 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la *Loi sur les cités et villes*.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications mineures faites aux documents d'appel d'offres le 5 mai 2015.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CE15 0529** - 1er avril 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance des travaux en lien avec le réaménagement du quartier Griffintown

**CM13 1005** - 23 septembre 2013 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 400 000 \$ pour le financement de l'aménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown » visant les interventions prévues par le PPU du secteur Griffintown hors du périmètre du centre-ville

**CG13 0356** - 29 août 2013 - Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 83 600 000 \$ pour le financement de l'aménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs et places publiques dans le secteur Griffintown » visant les interventions prévues par le PPU du secteur Griffintown dans le périmètre du centre-ville

**CM13 0478** - 28 mai 2013 - Adopter avec changements le règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'y intégrer le PPU du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM

## DESCRIPTION

Il s'agit d'approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux. Ces services incluront, mais sans s'y limiter : l'arpentage de construction, la conception et la préparation de plans et devis ainsi que la surveillance des travaux durant la réalisation. L'adjudicataire devra fournir des services dans plusieurs spécialités : génie civil, génie électrique (éclairage et feux de signalisation) et aménagement du domaine public. Suite au lancement de l'appel d'offres public no. 15-14443, il est recommandé de retenir les services d'Axor Experts-Conseils inc. pour la somme maximale de 783 094,73 \$. La firme sera rémunérée conformément aux taux horaires présentés dans le bordereau de soumission. Le bordereau de soumission pour cet appel d'offres est à taux horaires et par catégorie d'employés. Les heures provisionnelles inscrites au bordereau de soumission correspondent à une estimation des besoins pour les vingt-quatre (24) prochains mois et ont été utilisées afin de comparer les offres reçues. L'adjudicataire réalisera ses travaux en fonction de l'échéancier fourni par la Ville et en accord avec la planification intégrée des services internes.

Le processus d'appel d'offres public #15-14443 s'est déroulé du 20 avril 2015 au 6 mai 2015. Sur seize (16) preneurs du cahier des charges, huit (8) firmes ont déposé une soumission. Sur ces huit (8) firmes, six (6) firmes se sont qualifiées (pointage intérimaire supérieur à 70 points sur 100).

## JUSTIFICATION

Afin de livrer des projets d'envergure de haute qualité, la Division des grands projets (SIVT) désire s'adjoindre le support d'une firme d'experts-conseils pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et pour la surveillance de travaux durant la réalisation.

Le tableau suivant résume les résultats obtenus suite à l'analyse des soumissions par le comité de sélection :

| <b>Soumissions conformes</b>                                                  | <b>Pointage<br/>intérimaire</b> | <b>Pointage finale</b> | <b>Prix (taxes<br/>incluses )</b> |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| 1- Axor Experts-Conseils inc.                                                 | 79,2                            | 1,65                   | 783 094,73 \$                     |
| 2- Beaudoin Hurens inc.                                                       | 76,5                            | 1,53                   | 826 842,71 \$                     |
| 3- WSP Canada inc.                                                            | 76,7                            | 1,52                   | 832 763,93 \$                     |
| 4- Les Consultants S.M. inc.                                                  | 80,7                            | 1,47                   | 891 056,25 \$                     |
| 5- CIMA+ S.E.N.C.                                                             | 74,3                            | 1,38                   | 898 529,63 \$                     |
| 6- Stantec Expert Conseils ltée                                               | 70,3                            | 1,32                   | 909 029,14 \$                     |
| <b>Estimation interne</b>                                                     |                                 |                        | <b>882 548,10 \$</b>              |
| Écart entre la dernière<br>estimation et l'adjudicataire (\$)                 |                                 |                        | -99 453,37\$                      |
| Écart entre la dernière<br>estimation et l'adjudicataire<br>(%)               |                                 |                        | -11,3 %                           |
| Écart entre celui ayant obtenu<br>la 2e note et l'adjudicataire (\$)          |                                 |                        | 43 747,98 \$                      |
| Écart entre celui ayant obtenu<br>la 2e note finale et<br>l'adjudicataire (%) |                                 |                        | 5,6 %                             |

Suite à l'évaluation qualitative, le pointage intérimaire obtenu par les firmes suivantes: SNC -Lavalin inc. et Tetra Tech QI inc. étaient inférieurs à 70 % . Par conséquent, ces deux (2) firmes n'ont pu être considérées pour l'établissement du pointage final puisque seules les soumissions ayant obtenu la note de passage fixée à 70 % sont considérées pour l'ouverture de la seconde enveloppe.

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles inscrites au bordereau de soumission et selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Le prix soumis par Axor Experts-Conseils inc. est 11,3 % inférieur à l'estimation interne. Cet écart est à l'avantage de la Ville pour ce scénario d'heures prévisionnelles.

Après vérification, Axor Experts-Conseils inc. détient une attestation de l'AMF lui permettant de conclure des contrats publics.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les différents mandats seront effectués sur demande de la Division des grands projets-portefeuille #2 qui assurera la gestion des dits services.  
Chacun des mandats confiés à la firme devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total maximal de 783 094,73 \$ incluant les taxes sur une période de deux (2) années. Elles seront assumées entièrement par l'Agglomération.

Les crédits requis sont inscrits au PTI 2015-2017 du Service de mise en valeur du territoire (SMVT). Leur répartition en fonction des différents règlements d'emprunt est détaillée dans l'intervention du Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets comporteront des aménagements particuliers qui permettront de:

- sécuriser et favoriser les déplacements par des modes actifs;
- augmenter la couverture arborescente le long des rues;
- déployer l'accessibilité universelle dans les nouveaux aménagements publics;
- améliorer la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de disposer d'un contrat avec une firme d'experts-conseils permettra de soutenir efficacement la Division des grands projets dans les différentes phases de réalisation du projet Griffintown et de répondre à plusieurs demandes concurrentes et ce, même en période de pointe.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : 18 juin 2015

Début des prestations : juillet 2015

Fin des prestations : juillet 2017 ou à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire (selon la première occurrence).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Claudette LEBLOND)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Marc BRETON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sébastien DESHAIES  
Chargé de planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-26

Alain TRUDEAU  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal AYLWIN

Directrice des infrastructures

**Tél :** 514 872-4101

**Approuvé le :** 2015-06-02





**Dossier # : 1150549001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastructures - Gestion des matières résiduelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Élimination et la valorisation des matières résiduelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                                            | Plan stratégique de développement durable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser une dépense de 1 543 930,30 \$, taxes incluses / Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, Architecte en architecture et génie pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques pour une somme maximale de 1 543 930.30 \$ taxes incluses comprenant le contrat (1 308 415,50 \$), les contingences (196 262,33 \$) et les déboursés (39 252,47 \$) . Appel d'offres public 14-13679, deux soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 543 930,30 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis en architecture et génie pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques, comprenant les contingences (196 262,33 \$) et les déboursés (39 252,47 \$);
2. d'approuver un projet de convention par lequel Réal Paul, Architecte, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en architecture et génie pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques, pour une somme maximale de 1 543 930.30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13679 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-20 08:22

**Signataire :**

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150549001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de l'environnement , Direction , Division soutien technique et infrastrucutres - Gestion des matières résiduelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Élimination et la valorisation des matières résiduelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                                            | Plan stratégique de développement durable                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser une dépense de 1 543 930,30 \$, taxes incluses /<br>Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, Architecte en architecture et génie pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques pour une somme maximale de 1 543 930.30 \$ taxes incluses comprenant le contrat (1 308 415,50 \$), les contingences (196 262,33 \$) et les déboursés (39 252,47 \$) .<br>Appel d'offres public 14-13679, deux soumissionnaires /<br>Approuver un projet de convention à cette fin. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014 (PDGMR) a été adopté à l'unanimité par le conseil d'agglomération le 27 août 2009. Il comporte 49 actions axées sur la réduction à la source, le réemploi, l'augmentation de la récupération et de la mise en valeur des matières résiduelles et met l'accent sur les meilleures pratiques respectueuses de la hiérarchie des 3RV (Réduction, Réutilisation, Recyclage, Valorisation). Il propose également des infrastructures pour traiter les différentes matières résiduelles de l'agglomération. Il répond aux obligations et aux exigences du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMM (août 2006). De plus, la mise en œuvre du PDGMR permettra de poursuivre un des objectifs fixés par la Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles, c'est-à-dire de valoriser 60% de la matière putrescible.

Les infrastructures prévues par le PDGMR sont les suivantes :

- Deux centres de biométhanisation de 60 000 tonnes par an, situés à Montréal-Est et à LaSalle
- Un centre de compostage en bâtiment de 50 000 tonnes par an, situé à St-Laurent
- Un centre de compostage en bâtiment et en andains couverts de 29 000 tonnes par an, situé Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
- Un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères de 25 000 tonnes par an, situé à Montréal-Est

Tous les centres ont fait l'objet de consultations publiques et de recommandations en 2011, 2012 et 2014.

L'appel d'offres public n° 14-13679 intitulé "Services professionnels en architecture et génie pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques" a été publié du 17 décembre 2014 au 16 février 2015 (Appel d'offres - Services professionnels ...) par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal. Il n'y a pas d'entente cadre qui permette l'acquisition de ces services professionnels spécialisés en architecture d'ouvrages de traitement des matières organiques. L'appel d'offres est paru dans le système SEAO et dans le journal la Presse. Tous les soumissionnaires ont fait la visite de tous les sites et cinq addenda ont été émis pour répondre aux questions des soumissionnaires. Les offres reçues sont valides pour les 240 jours suivants la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit le 14 octobre 2015. Notez que ces services ne couvrent pas le centre de biométhanisation de LaSalle, lequel sera planifié ultérieurement à la mise en service des autres centres.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1242 – 6 août 2014 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » et de le soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi;

CE14 1241 – 6 août 2014 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la densité de construction sur le lot 3 156 707 du cadastre du Québec dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles; de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi;

CG13 0325 – 29 août 2013 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 163 631 du cadastre du Québec avec toutes constructions qui y sont érigées dont celle portant le numéro 9091-9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour y construire un centre de traitement des matières organiques selon le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014

CG13 0278-29 août 2013- Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les parcs sur les modes de gestion et gouvernance des centres de traitement des matières organiques

CG13 0131 – 25 avril 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à Génivar inc. pour la préparation des devis et autres services requis pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques, pour une somme maximale de 749 861,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12419 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

CE12 1026 (20 juin 2012) : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels dans diverses disciplines pour la préparation des devis et autres services requis pour le lancement des appels d'offres relatifs au projet d'infrastructures de traitement des matières organiques.

CG12 0325 (23 août 2012) Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement

autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement des matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé ainsi qu'à des fins de centre pilote de prétraitement des ordures ménagères en bâtiment fermé sur deux emplacements situés du côté nord du boulevard Métropolitain Est, à l'est de l'avenue Broadway Nord, sur le territoire de la ville de Montréal-Est »; Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Patrick, entre le boulevard Angrignon et la rue Irwin, sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle »; Prendre acte de l'inutilité d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement des matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud de la rue de l'Aviation, entre le chemin Saint-Rémi et l'avenue André, sur le territoire de la Cité de Dorval », compte tenu que cet emplacement n'est plus disponible; Reporter l'adoption du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé et en andains couverts sur un emplacement situé à même le Complexe environnemental de Saint-Michel, au nord de l'avenue Papineau et à l'extrémité ouest de la rue Michel-Jurdant sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » au moment où le nouveau site devant accueillir le centre de traitement de l'ouest sera confirmé.

CG12 0324 (23 août 2012) : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Valiquette et le boulevard Thimens, sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent » et de le soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

CE12 1081 (27 juin 2012) : Approuver une modification accessoire à la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Génivar inc. (CE11 0965) sans augmenter la valeur du contrat, pour réaliser les études préliminaires d'implantation nécessaires à la tenue d'une consultation publique pour le terrain du centre de traitement des matières organiques dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

CE12 0147 (8 février 2012) : Autoriser une dépense de 86 975,14 \$, taxes incluses, pour réaliser les études financières et la rédaction du volet financier du plan d'affaires du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ; Approuver un projet de convention par lequel Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 74 939,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11757 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ; Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE11 0965 (22 juin 2011) : Approuver un projet de convention par lequel Génivar inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser des études préliminaires d'implantation requises pour appuyer le dossier de modification du règlement d'urbanisme applicable à chacun des quatre sites retenus pour l'implantation de centre de traitement des matières organiques, pour une somme maximale de 477 252,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11622 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG11 0236 (22 juin 2011) : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par

biométhanisation en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté sud de la rue Saint-Patrick, entre le boulevard Angrignon et la rue Irwin, sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle », et de le soumettre à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

CG11 0026 (27 janvier 2011) : Adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le financement des travaux de construction et de réfection d'infrastructures de gestion des matières résiduelles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CG10 0081 (25 février 2010): Approuver et de démarrer le processus d'identification des sites potentiels pour l'implantation des centres de digestion anaérobie et de compostage de même qu'un centre pilote de prétraitement sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

CE10 0123 (1er février 2010) : Transmettre une demande de subvention pour les infrastructures de traitement des matières organiques et de recyclage dans le cadre des programmes québécois des infrastructures de traitement de la matière organique par biométhanisation et fédéral des Fonds pour les infrastructures vertes ; Autoriser la Direction de l'environnement et du développement durable du SITE à faire parvenir la demande de financement au Bureau des changements climatiques du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

CG09 0346 (27 août 2009) : Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le lancement des appels d'offres pour la réalisation des infrastructures demande de développer tous les cahiers des charges en architecture, en architecture du paysage et en génie. Il est nécessaire de faire réaliser toutes les études et les services techniques permettant de faire une description exacte de l'état des sites avant développement, des exigences locales de développement et des services publics à proximité, auxquels les nouvelles installations se rattacheront. Il est par conséquent nécessaire de faire appel à un consultant dans les domaines visés, principalement en architecture du bâtiment. Ce mandat est notamment justifié par la sélection récente du terrain situé à RDP-PAT pour le centre de compostage, et de compléter les cahiers de charge dans le domaine du bâtiment pour tous les centres. Le Service de la gestion et de la planification immobilière est impliqué dans l'effort de rédaction des devis pour les aspects reliés aux volets traditionnels du bâtiment (architecture, mécanique, civil, électrique). Les livrables du contrat à octroyer sont principalement les devis techniques et la participation au processus d'appel d'offres des centres. Les services sont rémunérés en partie à forfait (67%) et en partie à prix unitaire (33%).

## **JUSTIFICATION**

Le Service de l'environnement et le Service de la gestion et de la planification immobilière disposent actuellement des ressources suivantes pour la supervision du contrat:

- une charge partielle pour 3 ingénieur(e)s chimiques du Service de l'environnement et
- une charge partielle pour un(e) architecte gestionnaire immobilier assisté d'un concepteur (trice) des aménagement du bâtiment du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Voir détails plus bas concernant les ressources ponctuelle requises pour la réalisation du contrat. Compte tenu de son ampleur, sa complexité et sa durée de quelques mois, il est donc avantageux pour la Ville de sous-traiter à une firme externe.

Le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme Réal Paul, Architecte

qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement approuvés (grille standard). Il y a eu vingt et un (21) preneurs du cahier des charges, dont deux (2) ont déposé une soumission. Aucun n'a été disqualifié. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous :

|                                                                             | Pointage<br>intéri-<br>maire | Pointage<br>final | Honoraires<br>(incluant les<br>taxes) | Contingences<br>(15 %)<br>(incluant les<br>taxes) | Total        |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------|
| Réal Paul Architecte Inc.                                                   | 81,17                        | 1,00              | 1 308 415 \$                          | 196 262 \$                                        | 1 504 677 \$ |
| CGA Architectes Inc.                                                        | 78,67                        | 0,72              | 1 793 251 \$                          | 268 988 \$                                        | 2 062 239 \$ |
| Estimation des professionnels<br>du Serv. de l'env.                         | n/a                          | n/a               | 699 048 \$                            | 104 857 \$                                        | 803 905 \$   |
| Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)                  |                              |                   |                                       |                                                   | 700 772 \$   |
| Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)                   |                              |                   |                                       |                                                   | 87 %         |
| Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (\$) |                              |                   |                                       |                                                   | 557 561 \$   |
| Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (%)  |                              |                   |                                       |                                                   | 37 %         |

- Ce dossier doit être soumis à la Commission d'examen des contrats étant donnée sa valeur (>1 M\$) et des écarts (> 20 %) entre le plus bas prix soumis et l'estimé, et le second prix le plus bas.

- Le plus bas soumissionnaire recommandé et son sous-traitant déclaré ne font pas partie du registre des entreprises non-admissibles aux contrats publics du Québec (RENA).

- L'autorité des marchés financiers autorise par les décisions respectives 2014-CPSM-1014609 et 2014-CPSM-0007, le soumissionnaire recommandé à titre d'adjudicataire et son sous-traitant déclaré, de contracter/sous-contracter pour 3 ans avec un organisme public respectivement jusqu'au 3 mars 2017 et au 2 février 2017, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics, L.R.Q, c. C-65.1.

- Parmi les preneurs de cahiers de charge, seule une firme d'architectes n'a pas déposé de soumission. Les autres preneurs n'étaient pas des firmes d'architectes visées par l'appel d'offres. Deux tiers des firmes d'architectes ont donc répondu.

- Un budget de contingences de 15 % des honoraires (196 262 \$ taxes incluses) est ajouté pour absorber les changements dans l'envergure du mandat. Les contingences n'étaient pas spécifiées sur le bordereau de soumission. Elles doivent couvrir les imprévus compte tenu du niveau de précision du mandat. Ce budget couvre également les services professionnels supplémentaires imprévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment, les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées et les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de l'adjudicataire. En effet, lors d'un tel mandat, qui diffère des infrastructures plus usuelles et mieux connues des professionnels, de nombreux imprévus peuvent se présenter.

- L'estimation des déboursés a été déterminée sur la valeur approximative des frais de déplacements, compte tenu que de nombreux projets de référence dans ce domaine sont réalisés à l'international et pourraient amener plusieurs spécialistes à s'y rendre pour vérifier les déclarations des soumissionnaires pour le projet de réalisation des centres. Une enveloppe de déboursés de 3 % des honoraires (39 252 \$

taxes incluses) est ajoutée pour couvrir les dépenses admissibles prévues au devis.

- L'écart de 700 772 \$ avec l'estimé de la Ville se ventile notamment par ces principaux regroupements de services ayant des écarts positifs:
- Environ 238 000 \$ pour le support professionnel durant le processus des appels d'offres des centres;

Les services suivants pour la rédaction des devis et la production de concepts:

- Environ 194 000 \$ pour les plans concepts des bâtiments;
  - Environ 179 000 \$ pour les programmes fonctionnels et techniques des bâtiments;
  - Environ 77 000 \$ pour les plans conceptuels d'implantation;
  - les autres écarts, positifs ou négatifs, sont jugés mineurs et représentent une somme globale d'environ 13 000 \$.
- totalisant 463 000 \$ pour les quatre (4) articles ci-haut nommés.

- Le Service de l'environnement avait évalué un mandat de 90 jours ouvrables (excluant les services durant le processus des appels d'offres des centres) requérant 5 400 h. Les deux soumissionnaires ont évalué les ressources requises à 8 000 h. Ceci explique un écart d'environ 463 000 \$ sur la base des ressources requises.

- La balance de l'écart, environ 238 000 \$, s'explique par un changement au bordereau de soumission pour établir des prix unitaires multipliés par des quantités estimatives révisées à la hausse et modifiant le bordereau par addenda, suite à des commentaires émis par les soumissionnaires au Service de l'approvisionnement. En conséquence, ces services étant modifiés sur une base unitaire (et non plus forfaitaire, comme au départ), les quantités réellement livrées à la Ville seront fonction seulement des quantités requises qui sont difficilement prévisibles, telles que le nombre de questions des soumissionnaires et le nombre de propositions reçues pour les appels d'offres des centres. Par cette révision du bordereau, l'estimé original est avéré insuffisant pour ces services. L'écart est donc justifié.

- En résumé, l'écart de 700 772 \$ s'explique aux deux tiers par une sous-évaluation des ressources professionnelles requises, et au tiers, par une sous-évaluation des besoins en support professionnel durant le processus des appels d'offres des centres.

- Par des méthodes d'estimation du coût des honoraires d'architecte et d'ingénieur basées sur un pourcentage de réalisation des travaux, c.-à-d. à partir de pourcentages établis par l'Institut Royal d'architecture du Canada et par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1, a. 23), il est estimé que les coûts du mandat seraient respectivement de 1,97 M\$ et 1,67 M\$, soit légèrement supérieurs à la proposition retenue.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les projets dont il est question dans ce dossier sont prévus au PTI 2015-17 de la Direction de l'environnement à la Division de la planification et opération - Gestion des matières résiduelles, et les crédits requis pour sa réalisation seront déposés au poste budgétaire des honoraires scientifiques et de génie et sera répartie comme suit :

|                     | Montants<br>(taxes incluses) |
|---------------------|------------------------------|
| Contrat             | 1 308 415,50 \$              |
| Contingences (15 %) | 196 262,33 \$                |
| Déboursés           | 39 252,47 \$                 |
| <b>Total</b>        | <b>1 543 930,30 \$</b>       |



Le montant total de la dépense à autoriser est de 1 543 930,30 \$, taxes incluses. Voir la pièce jointe pour le détail des calculs.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Ces devis sont éligibles à la subvention à hauteur de 33 % en vertu du programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) régis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC). Ce dernier prévoit une aide financière au secteur municipal pour des études d'avant-projet (plan d'affaires, étude de faisabilité, plans et devis) équivalant au tiers des coûts admissibles. Voir la pièce jointe pour le détail des calculs.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les choix proposés par le Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014 découlent d'une analyse du cycle de vie des produits, procédés et services. Les technologies sélectionnées pour le traitement des matières organiques ont des effets positifs sur l'environnement en raison de la production de matières fertilisantes et d'énergie renouvelable. En ligne avec le programme du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC) et le Plan de développement durable 2010-2015, le projet contribue à la lutte contre les changements climatiques par la réduction du transport des matières résiduelles hors agglomération et la réduction des émissions de méthane des sites d'enfouissement causées par la fermentation des matières organiques. Le projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 30 000 tonnes par an à pleine capacité de traitement. Le projet rejoint également l'objectif du Plan de développement durable 2010-2015 de faire de Montréal un chef de file nord-américain de l'industrie de l'environnement et des technologies propres d'ici 2020 en stimulant la demande de technologies, de produits et de services verts.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'impact que la Commission d'examen des contrats recommande une stratégie d'approvisionnement différente pour ces services est d'entraîner un délai supplémentaire de 3 à 6 mois. Ce délai ferait dépasser la date butoir de mise en exploitation des centres (30 sept. 2019) requise pour toucher la deuxième tranche (50 %) de subvention du PTMOBC. L'impact de ne pas donner suite à cette recommandation est que la Ville ne disposera pas de cahiers de charge complets pour lancer les appels d'offres pour la réalisation des centres de traitement. À défaut d'avoir des exigences suffisantes prescrites par la Ville, les soumissionnaires d'un contrat de conception-construction ou de conception-construction-exploitation-entretien, selon le centre, auraient la liberté de proposer toute fourniture de travaux et d'équipements qu'ils jugent nécessaires sans égard à la qualité ou à la durabilité de l'ouvrage. Les résultats anticipés sont des installations ne répondant pas aux exigences de la Ville et des dépassements de coûts appréciables pour assurer leur pérennité. De plus, l'évaluation des soumissions pourrait difficilement se faire sur une base commune si les exigences techniques ne sont pas spécifiées. Il est reconnu dans ce domaine que la responsabilité du donneur d'ordre est d'établir clairement ses exigences, autant pour la fonctionnalité, la performance que pour les aspects techniques, les considérations d'entretien et les exigences de gestion du processus de conception-construction. Les centres de traitement sont essentiels pour détourner les matières organiques de l'enfouissement selon le PDGMR et réduire les gaz à effet de serre. Si ces centres ne sont pas en place, il sera impossible pour les municipalités d'atteindre l'objectif fixé par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, soit de valoriser 60 % des matières organiques.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juin 2015: Commission d'examen des contrats  
Juil 2015: Début du mandat  
Déc. 2015: Fin du mandat  
Fév. 2016: Harmonisation des cahiers de charge complets, cahiers des clauses contractuelles et autres dossiers associés au lancement des appels d'offres  
Avril 2016: Documents d'appel d'offres prêts pour soumission à l'administration de la Ville et autorisation du CE pour le lancement des appels d'offres  
Mai 2016: Lancement des appels d'offres pour les centres  
Janv. 2017: Sélection des adjudicataires  
Mars 2017: Octroi des contrats  
Avril 2017: Début des contrats  
Sept. 2019: Mise en service (exploitation)

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Sonia LONG)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean J LACROIX  
Ingénieur

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-03-05

Éric BLAIN  
Chef de division- infrastructure et soutien technique - GMR

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2015-05-19



**Dossier # : 1155965002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion<br>immobilière - Corporatif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 13672 pour une somme maximale de 4 596 285,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-13880) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 596 285,58 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage et développement durable afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise en conformité, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc., Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. et Blouin Tardif architecture, seule équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 191 248,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (15-13880) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 13,49 % par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-25 12:34

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155965002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 13672 pour une somme maximale de 4 596 285,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-13880) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'hôtel de ville de Montréal est le bâtiment phare de l'Administration municipale. Conçu par les architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault, cet édifice d'intérêt patrimonial, situé dans un secteur significatif de valeur exceptionnelle dans l'arrondissement historique de Montréal, est désigné comme lieu historique national du Canada. Inauguré en 1878 et reconstruit avec un étage supplémentaire à la suite d'un incendie en 1922 - 1926, il a connu au cours du temps plusieurs agrandissements.

Les diverses désignations tant municipales, provinciales que fédérales ainsi que l'énoncé patrimonial rédigé par la Direction de la Culture en 2008 soulignent le caractère unique de ce bâtiment historique. Il est le témoin de l'évolution de la démocratie municipale et sa mémoire collective reflète les aspirations politiques et sociales d'une grande métropole. Il est un fleuron artistique et patrimonial dont la valeur urbaine, au coeur de la cité administrative, reste actuelle et dynamique. L'importance de cet édifice commande des investissements majeurs inévitables vu son statut. La Ville se doit d'agir en propriétaire responsable exemplaire, tel que prescrit dans sa Politique du patrimoine, afin d'accueillir ses visiteurs de prestige, ses citoyens, les touristes et les nombreuses célébrations dans un bâtiment qui reflète les valeurs de notre métropole.

Depuis les derniers grands travaux, la Division de la gestion immobilière a développé un plan directeur pour l'hôtel de ville permettant une gestion intégrée et stratégique du maintien de l'actif, de la mise en valeur du bâtiment ainsi que l'intégration des nouvelles

réglementations, technologies et normes de développement durable. En partenariat avec les services occupants, la Division de la sécurité, le Service de sécurité incendie de Montréal, le SPVM, le Service des technologies de l'information, la Direction de la culture, les Grands parcs, l'arrondissement Ville-Marie, le Service de la mise en valeur du territoire - Division du patrimoine et l'expertise de firmes externes, le plan directeur a permis de dresser un portrait de l'historique et de l'état de l'édifice, d'identifier les besoins immobiliers qui devront être prioritaires dans les 5 prochaines années, le tout dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- 1- Conformité de l'immeuble à la réglementation actuelle et sécurité des usagers
- 2- Préservation de la valeur de l'actif
- 3- Rentabilité des équipements et frais d'exploitation
- 4- Modèle exemplaire d'environnement de travail adapté, sain et durable
- 5- Restauration du patrimoine

De plus, ce projet est cohérent avec la politique de mise à niveau des infrastructures de l'administration. Les travaux sont la continuité des phases précédentes de mise à niveau. Ils sont nécessaires afin de freiner la détérioration de l'enveloppe du bâtiment, de préserver les actifs de la Ville et d'assurer un environnement plus sain et sécuritaire pour les occupants et le public.

L'appel d'offres public (15-13880), publié dans La Presse le 1er avril 2015, a offert aux soumissionnaires un délai de 29 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le site de SÉAO et de déposer leurs soumissions. Les soumissions sont valides pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt, le 29 avril 2015. Trois (3) addenda ont été publiés :

Addenda 1 : 2 avril 2015 afin d'apporter des précisions sur l'horaire des visites;

Addenda 2 : 21 avril 2015 afin d'apporter des précisions et d'ajouter des services supplémentaires définis d'aménagement intérieur, signalisation, accessibilité universel et d'intégration d'une oeuvre d'art;

Addenda 3 : 23 avril 2015 afin de répondre aux questions des soumissionnaires et apporter des précisions.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme à la division des critères d'évaluation et des pourcentages de la grille pré-approuvée par le Comité exécutif à sa séance du 24 septembre 2008, par la résolution CE12 1261.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

BC 683371 - 24 octobre 2011 Accorder un contrat à la firme INGÉTEC - Experts conseils en bâtiment pour un mandat d'expertise d'une section de la toiture de l'hôtel de ville, au montant maximal de 11 132,75 \$, taxes incluses (1 soumissionnaire).

CG08 0579 - 27 novembre 2008 Autoriser une dépense additionnelle totale de 429 693,25 \$, taxes incluses, pour la restauration des mansardes et du campanile de l'hôtel de ville / Approuver à cette fin un avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Affleck + de la Riva Architectes, Pageau Morel et associés inc., ingénieurs en mécanique-électricité, et Nicolet Chartrand Knoll ltée, ingénieurs en structure (CE03 2428), majorant ainsi le montant total du contrat de 400 000 \$ à 817 745 \$, taxes incluses.

CG08 0262 - 28 mai 2008 Accorder à L.M. Sauvé (4373413 Canada inc.), firme ayant obtenu le plus haut pointage final selon la grille d'évaluation utilisée lors de l'analyse des soumissions, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 10 670 120,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5309; autoriser une dépense de 10 957 464,50 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection des toitures de cuivre de l'édifice de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais

accessoires, le cas échéant.

CE08 0002 - 9 janvier 2008 Approuver le nouveau scénario pour la réfection des toitures en cuivre de l'édifice de l'hôtel de ville en trois phases (2008-2009-2010) et autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réfection des toitures et l'installation d'un nouveau système d'éclairage extérieur.

CE03 2428 - 19 novembre 2003 Approuver un projet de convention par lequel Affleck + de la Riva Architectes, Pageau Morel et associés inc., ingénieurs en mécanique-électricité et Nicolet Chartrand Knoll Itée, ingénieurs en structure, firmes-conseils ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels, la restauration des mansardes et du campanile de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour un montant de 400 000 \$, conformément à l'appel d'offres 03-7810.

## DESCRIPTION

Le mandat des professionnels comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels de chacune des disciplines à chaque étape de conception (esquisse, préliminaire, dossier définitif et appel d'offres) et de construction des projets (chantier et période de garantie) tel que prévu à la convention des services professionnels, soit :

- Réaliser les relevés;
- Réaliser les estimations;
- Planifier les études préparatoires demandées aux documents d'appel d'offres;
- Participer et animer les ateliers de processus de conception intégrée (PCI);
- Participer aux ateliers d'analyse de la valeur;
- Réaliser les plans et devis;
- Rédiger les documents et superviser l'appel d'offres public;
- Réaliser la surveillance des travaux;
- Remettre les plans tels que construits.

Tout au long de leurs prestations, les firmes seront encadrées par les professionnels de la Division de la gestion immobilière du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

## JUSTIFICATION

Il y a eu 22 preneurs du cahier des charges, trois ont remis une soumission. Des trois (3) soumissionnaires ayant remis une soumission, **1 seul** a obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de l'enveloppe de prix. Les firmes Régis Côté et associés et MDA architectes n'ayant pas obtenu la note de passage de 70 %, ont été déclarées non conformes.

| Firmes soumissionnaires                                                                                                                   | Prix de base           | contingences<br>15 % | Total                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| Affleck de la Riva                                                                                                                        | <b>3 522 057,92 \$</b> | <b>528 308,69 \$</b> | <b>4 050 366,61 \$</b> |
| Dernière estimation réalisée                                                                                                              | 3 837 463,09 \$        | 575 619,46 \$        | 4 413 082,55 \$        |
| Coût moyen des soumissions conformes<br>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)                                 | n.a.                   |                      |                        |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)<br>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse)<br>x 100 | n.a.                   |                      |                        |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)<br>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)                            | n.a.                   |                      |                        |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)<br>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100     | n.a.                   |                      |                        |



|                                                                                                                                |                |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)<br>(la plus basse conforme – estimation)                     | -358 749,30 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)<br>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100 | -8,1 %         |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)<br>(la deuxième plus basse – la plus basse)                           | n.a.           |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)<br>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100    | n.a.           |

Les membres du comité de sélection tenu le 14 mai 2015, recommandent de retenir l'offre de Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc., ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe, de la mise aux normes, de la restauration patrimoniale et de la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville de Montréal. L'Équipe de Affleck de la Riva architectes a obtenu le plus haut pointage final, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

La différence de 8 % entre l'estimation interne des honoraires professionnels et le coût du soumissionnaire ayant reçu le plus haut pointage final est acceptable.

Des contingences de 15 % (528 308,69 \$, tx incluses) sont ajoutées au contrat de l'Équipe d'Affleck de la Riva architectes afin de pallier aux imprévus reliés aux divers dossiers qui pourraient survenir en cours de projet.

Des contingences spécifiques de 140 882,31 \$ txs incluses sont ajoutées au contrat de l'Équipe d'Affleck de la Riva architectes pour le processus de conception intégré.

Des incidences générales de 10 % (405 036,66 \$, tx incluses) sont ajoutées afin de couvrir les tests supplémentaires, essais destructifs, fouilles archéologiques ou autres.

Les membres de l'Équipe de Affleck de la Riva architectes ne sont pas inscrits sur le Registre des entreprises non admissibles (RENA). Les entreprises ne sont pas inscrites sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Affleck de la Riva et les autres firmes n'ont pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat de services professionnels de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût des travaux est inclus dans la programmation du PTI 2015-2017 du SGPI. La dépense mixte sera assumée par la ville centre (86,51 %) et l'agglomération (13,49 %).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'hôtel de ville se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la ville et tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal. L'obtention de la certification LEED Bâtiment existant, entretien et exploitation de niveau OR est spécifié dans le plan de

développement durable de l'hôtel de ville approuvé en 2009 et est prévu dans ce mandat. Pour encadrer la démarche, les consultants dans chaque discipline formant l'équipe sont familiers avec la certification de projets écologiques et sont notamment des «professionnels agréés LEED». En outre, les services d'un modélisateur énergétique accrédité et d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) sont inclus au mandat. Un accompagnateur LEED avec une spécialité pour bâtiment existant sera mandaté par le SGPI afin d'assurer le contrôle qualité de la démarche de certification.

D'une façon générale, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable, à savoir :

- l'amélioration de la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco-énergétiques;
- la gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;
- l'adoption de bonnes pratiques de développement durable tels que l'appui des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;
- la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé.

De plus, en étant le premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie, l'hôtel de ville deviendra un modèle. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera les démarches par la suite afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés plus facilement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'optimisation des équipements et des systèmes qui desserviront l'ensemble du bâtiment et la mise en place de nouvelles mesures d'économie d'énergie permettront de réduire les frais d'exploitation de l'immeuble. Le confort des occupants en sera augmenté.

La revue de l'ensemble du réseau informatique et des technologies de l'hôtel de ville est en ligne avec les nouvelles orientations du vérificateur général concernant l'intégration des technologies infonuagiques et de la mobilité informatique des utilisateurs.

L'état de l'édifice commande des investissements à court terme. Si ce contrat de services professionnels n'est pas octroyé, le projet de mise aux normes et de restauration de l'hôtel de ville ne pourra démarrer augmentant ainsi les risques d'affecter la santé et la sécurité des occupants et du public ainsi que la performance des employés. La restauration de l'enveloppe sera retardée et la dégradation de l'immeuble se poursuivra. Le remplacement des équipements sera retardé augmentant les risques de subir des interruptions de services.

Actuellement, l'hôtel de ville demande un effort soutenu des équipes d'opération et d'entretien pour maintenir les lieux ainsi que le service aux occupants et à la population. De plus, la vétusté du bâtiment affecte l'image de l'hôtel de ville en tant qu'immeuble phare de l'Administration municipale et joyau du patrimoine montréalais.

Tout retard dans la mise en œuvre du plan directeur aura pour effet de retarder le projet et d'en augmenter les coûts.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communications entourant les travaux sera élaborée en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat Conseil d'agglomération du 18 juin 2015  
Début de la prestation de services Juillet 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :  
Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil (Marie-Eve BONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie LONGPRÉ  
gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-20

Carlos MANZONI  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Bruno MARCHAND  
Directeur de direction par intérim

**Approuvé le :** 2015-05-25

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur  
Service de la gestion et de la planification immobilière

**Approuvé le :** 2015-05-25



**Dossier # : 1154195001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'environnement , Direction , Division de l'inspection des aliments                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal. |

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015;
2. d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 100 000\$ pour l'année 2015;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-22 14:10

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1154195001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'environnement , Direction , Division de l'inspection des aliments                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville de Montréal. |

## CONTENU

### CONTEXTE

De 1984 à 2001, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) assurait le financement des activités de l'inspection des aliments sur le territoire montréalais par le biais d'une entente de délégation avec l'ex-Communauté urbaine de Montréal (CUM). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la Ville de Montréal a pris la relève de la CUM en ce qui a trait à l'inspection des aliments. L'entente entre le MAPAQ et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments a été renouvelée depuis 2002 pour des périodes variant de un à trois ans. La dernière entente a pris fin le 31 décembre 2014.

Par l'entremise de cette entente et le cadre juridique des articles 29.2 et 29.2.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Ministre confie à la Ville l'application du régime du Québec (RLRQ, c. P-29) dans les lieux d'inspection situés sur le territoire l'agglomération montréalaise tout en maintenant un système d'inspection harmonisé sur l'ensemble du territoire du Québec. Cette entente permet à la Ville d'appliquer la réglementation provinciale en matière d'hygiène et de salubrité alimentaires sur le territoire de l'agglomération montréalaise, d'intenter des poursuites judiciaires à la Cour municipale et de conserver les revenus générés par les amendes.

Le 4 décembre 2002, le Conseil des ministres a adopté le décret numéro 1409-2002 qui autorise le MAPAQ à conclure avec la Ville, des ententes relatives à l'application de dispositions, de lois, de règlements, d'ordonnances ou de décrets dont le MAPAQ est responsable en matière d'inspection des aliments. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la Ville applique la réglementation provinciale en cette matière. De plus, en vertu de l'article 165.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la compétence de conclure et d'appliquer l'entente sur l'inspection des aliments est assimilée à une compétence d'agglomération. Il est également stipulé que pour l'application de cet article, l'agglomération est assimilée au territoire de la municipalité

centrale partie à l'entente. La gestion de cette activité relève donc légalement de la Ville de Montréal et plus précisément de la Direction générale adjointe au développement et du Service de l'environnement.

Suite à une série d'échanges entre les représentants du MAPAQ et de la Ville, une nouvelle entente est proposée pour un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13-0263 - 4 juillet 2013 - Approuver un projet d'entente avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et la Ville pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014, relative au fonctionnement et au financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville.

## **DESCRIPTION**

La nouvelle Entente 2015 est similaire à la précédente (voir entente en pièce jointe):

Elle balise les programmes et normes d'inspection des établissements alimentaires et les prélèvements devant être effectués par les inspecteurs de la Ville. L'inspection des quelques 13 100 établissements alimentaires de l'agglomération montréalaise des secteurs de la restauration, vente au détail, transformation, distribution et de l'entreposage des aliments doit se faire en fonction de la *Méthode d'inspection basée sur le risque* et du *Programme de gestion des risques supérieurs* du MAPAQ. Elle autorise la Division de l'inspection des aliments de la Ville d'entreprendre, lorsque nécessaire, les mesures coercitives telles que saisies, confiscations et ordonnances de cessation temporaire des activités des établissements ainsi que poursuites pénales en cas d'infractions à l'une des dispositions du régime du Québec ou de l'observation d'un danger imminent pour la santé des consommateurs. En échange, le MAPAQ octroie une contrepartie financière de 4 100 000 \$ assurant le financement des activités d'inspection et les activités du laboratoire de la Division de l'expertise technique de la Ville de Montréal.

Dans l'entente 2015, la Ville s'engage plus précisément à :

- Réaliser 10 500 inspections des établissements alimentaires situés sur le territoire de l'agglomération montréalaise; respecter les fréquences d'inspection établies par le MAPAQ ainsi que leurs politiques et procédures;
- Réaliser le *Plan d'uniformisation des activités d'inspection de la Ville à celles du MAPAQ* et participer aux divers rencontres et échanges avec le MAPAQ;
- Mettre en place les recommandations en suivi au *Rapport de la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne* du MAPAQ ainsi que du *Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal* ;
- Appliquer les mesures coercitives incluses dans le *Programme de gestion des risques supérieurs en sécurité des aliments* et intenter les poursuites pénales devant la cour municipale de Montréal.
- Fournir sur demande au MAPAQ tout rapport d'évaluation réalisé par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) ainsi que tout autre document jugé pertinent dans le cadre de l'accréditation ISO 17025;
- Recruter comme inspecteurs des personnes dont les qualifications sont conformes aux normes prescrites par le MAPAQ et associer le MAPAQ au processus de sélection du personnel inspecteur;
- Participer aux formations en inspection offertes par le ministère;

- Effectuer les prélèvements des échantillons d'aliments conformément à la programmation analytique du MAPAQ;
- Fournir à chaque mois un rapport des activités de la Ville;
- Respecter et appliquer l'entente auxiliaire avec l'Agence Canadienne de l'Inspection des Aliments (ACIA) et son cahier de charges.

Précisons que la Division de l'inspection des aliments répond de façon satisfaisante aux attentes du MAPAQ ainsi qu'aux recommandations énumérées dans le *Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal* sur l'exercice se terminant le 31 décembre 2013 et qu'au dernier *Rapport de suivi de vérification GV20 14-05 de la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Québec* (DEPVI).

Par ailleurs, dans l'attente de la conclusion de la nouvelle entente 2015, la Division de l'inspection des aliments a maintenu, depuis le 1er janvier 2015, la prestation des services d'inspection des aliments sur le territoire selon les modalités d'application de l'entente précédente.

## **JUSTIFICATION**

Depuis le 1er janvier 2003, les inspecteurs de la Division appliquent la réglementation provinciale suite à l'abrogation du règlement 93 de la CUM relatif à l'inspection des aliments dans les établissements de restauration et de vente au détail. C'est uniquement dans le cadre juridique d'une entente avec le MAPAQ que la Ville de Montréal peut continuer à œuvrer en matière d'inspection des aliments sur son territoire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour l'entente 2015, le MAPAQ a été contraint, suite aux coupures budgétaires de 2,5% imposées par le gouvernement, de refuser l'augmentation demandée par la Ville et d'opter pour le statu quo au niveau de la contrepartie financière de 4 100 000\$ versée à la Ville.

Rappelons ici que le Vérificateur général de Montréal a émis, dans son dernier rapport rendu public le 17 mars 2014, une recommandation indiquant au Service de l'environnement de faire les représentations requises au Ministère afin d'obtenir une contrepartie financière qui couvre l'ensemble des dépenses encourues par la Ville pour le programme de l'inspection des aliments en vue de l'atteinte de l'équilibre financier et de l'autofinancement de l'activité (voir pièce jointe). Suite à cette recommandation, le Service des finances de la Ville a effectué une analyse complète des coûts directs et indirects encourus par la Ville pour supporter l'activité de l'Inspection des aliments. Considérant cette nouvelle approche d'analyse des coûts par activité, la contrepartie financière demandée au MAPAQ s'élevait à 5.6 M\$ pour 2015. La réponse du MAPAQ est d'opter pour le statu quo par rapport à l'entente terminée le 31 décembre 2014 dû à sa marge de manoeuvre budgétaire limitée ainsi qu'aux autres raisons évoquées dans la lettre disponible en pièce jointe.

Précisons ici que grâce au contrôle serré de ses dépenses et des économies générées par le plan quinquennale de la main-d'oeuvre ainsi que l'augmentation des revenus générés par les montants d'amendes des contrevenants, la Division de l'inspection des aliments a atteint l'autofinancement de ses coûts directs ainsi que ceux du laboratoire (voir pièce jointe) en 2014 comme ce fut le cas pour les années précédentes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Faute d'entente, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sera le seul et unique responsable de l'application de la réglementation relative aux aliments sur tout le territoire du Québec y compris la Ville de Montréal. Le MAPAQ serait alors tenu d'assurer lui-même les services d'inspection des aliments sur le territoire de l'agglomération montréalaise.

Le MAPAQ ne possède pas les ressources nécessaires pour assurer la prestation adéquate des services d'inspection des aliments sur ce territoire. Ainsi la qualité des services serait compromise de façon importante mettant en péril la sécurité alimentaire des citoyens de l'agglomération.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Serge WALLEND)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andrée CRÊTE  
Secrétaire d'unité administrative

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-22

Myrta MANTZAVRAKOS  
Chef de division de l'inspection des aliments

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**



Roger LACHANCE  
Directeur du Service de l'Environnement  
**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2015-05-22



**Dossier # : 1154240002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal ,<br>Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section<br>développement et partenariat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Transport collectif des personnes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                                             | 1- Octroyer un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. au montant de 698 672,03 \$ (taxes incluses), et autoriser la dépense afférente pour l'opération et la fourniture de deux (2) bateaux-passeurs faisant le trajet entre le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, ainsi qu'un second trajet «Express» reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau pour la saison estivale 2015. 2 - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat des bateaux-passeurs, pour la saison estivale 2015. 3 - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 191 411 \$ pour 2015. 4- Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes d'un montant de 115 000 \$ vers le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont Royal 5- Autoriser la réception d'un revenu de 220 074,70 \$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de bateaux-passeurs pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) au Vieux-Port de Montréal puis au parc Jean-Drapeau pour la saison estivale 2015, ainsi que d'un revenu de 7 000 \$ (taxes incluses) en frais de gestion de ce service pour la même période. |

Il est recommandé :

1 - d'octroyer un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. d'un montant de 698 672,03 \$, taxes incluses, pour l'opération et la fourniture de deux (2) bateaux-passeurs pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, ainsi que pour le trajet «Express» reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau, pour la saison estivale 2015;

2 - d'approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat des bateaux-passeurs, pour la

saison estivale 2015;

3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 191 411 \$ pour 2015;

4 - d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération de 115 000 \$ vers le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont Royal pour 2015;

5 - d'autoriser la réception d'un revenu de 220 074,70 \$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de bateaux-passeurs pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) au Vieux-Port de Montréal puis au parc Jean-Drapeau pour la saison estivale 2015;

6 - d'autoriser la réception d'un revenu de 7 000 \$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour la gestion des services liés à l'opération et au fonctionnement des services de bateaux-passeurs pour la saison estivale 2015;

7 - d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération;

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-04 13:58

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154240002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 e) favoriser l'accès aux rives et aux espaces verts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Transport collectif des personnes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                                             | 1- Octroyer un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. au montant de 698 672,03 \$ (taxes incluses), et autoriser la dépense afférente pour l'opération et la fourniture de deux (2) bateaux-passeurs faisant le trajet entre le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil), le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau, ainsi qu'un second trajet «Express» reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau pour la saison estivale 2015. 2 - Approuver une entente entre la Ville de Longueuil et la Ville de Montréal concernant le financement et le partage des coûts pour le contrat des bateaux-passeurs, pour la saison estivale 2015. 3 - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 191 411 \$ pour 2015. 4- Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes d'un montant de 115 000 \$ vers le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont Royal 5- Autoriser la réception d'un revenu de 220 074,70 \$ (taxes incluses) provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de bateaux-passeurs pour le trajet reliant le port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) au Vieux-Port de Montréal puis au parc Jean-Drapeau pour la saison estivale 2015, ainsi que d'un revenu de 7 000 \$ (taxes incluses) en frais de gestion de ce service pour la même période. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1990, la Ville de Montréal soutient un service de bateaux-passeurs sur le fleuve Saint-Laurent. Ce service, principalement utilisé par les cyclistes, permet de faire des liens entre des aménagements riverains remarquables, ainsi qu'entre différents tronçons de la Route Verte de la Montérégie et des régions limitrophes.

Ce service est ancré dans les habitudes des citoyens et il contribue à leur appropriation des

pistes cyclables, des rives et des plans d'eau. Il favorise également le récréotourisme de plein-air et permet aux usagers de prendre contact avec le milieu fluvial et les sites d'exception. Les sites montréalais qui accueillent les bateaux-passeurs du présent contrat sont le Vieux-Port et le parc Jean-Drapeau à Montréal, ainsi que le port de plaisance Réal-Bouvier à Longueuil. Ces sites sont remarquables par leur emplacement et permettent aux usagers de vivre une expérience stimulante en contact direct avec l'eau et les rives.

Jusqu'en 2014, la Ville de Longueuil lançait périodiquement un appel d'offres en vue d'obtenir les services d'un opérateur de bateaux-passeurs pour le trajet reliant le Vieux-Port de Montréal au parc Jean-Drapeau et à Longueuil, ainsi que pour son trajet reliant le parc de l'île Charron à la rampe de mise à l'eau du parc de l'île Charron à Longueuil. La Ville de Montréal s'occupait de lancer l'appel d'offres de services pour son trajet reliant les parcs de la Promenade-Bellerive et de l'île Charron.

Les agglomérations de Longueuil et de Montréal se sont toujours partagé, en vertu d'une entente intermunicipale renouvelée chaque année, les frais d'exploitation des bateaux-passeurs entre Montréal et Longueuil.

En mai 2014, à la suite d'un avis de l'adjoint au contrôleur général, plusieurs modifications ont été apportées à l'appel d'offres lors d'une rencontre du comité des partenaires de l'entente intermunicipale. Il a entre autre été décidé de transférer le processus d'appel d'offres pour le service global des bateaux-passeurs, entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil, au Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

En 2015, le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal a donc pris en main le processus d'appel d'offres pour le service global des navettes fluviales pour les saisons 2015-2016, entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil. Les trajets concernés sont :

Trajet 1 : Parc de la Promenade-Bellerive (Montréal) → Quai du parc de l'île Charron (Longueuil) → Parc de la Promenade-Bellerive (Montréal)

Trajet 2 : Promenade René-Lévesque (Longueuil) → Rampe de mise à l'eau du parc de l'île Charron (Longueuil) → Promenade René-Lévesque (Longueuil)

Trajet 3 : (trajet en deux parties)

Vieux-Port de Montréal → Parc Jean-Drapeau → Vieux-Port de Montréal

ET

Vieux-Port de Montréal → Port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) → Vieux-Port de Montréal

La Ville de Montréal a procédé à un premier appel d'offres public, 15-14116 du 25 février au 18 mars 2015, afin de trouver un ou plusieurs opérateurs pour les trois trajets de bateaux-passeurs pour les saisons d'exploitation 2015-2016. Cet appel d'offres a permis l'adjudication des trajets 1 et 2 à Croisières Navark inc. (GDD 1154240003)

Suite aux résultats du premier appel d'offre pour le trajet 3, il a été jugé pertinent de procéder à un nouvel appel d'offres public. Cet appel d'offres 15-14320, couvrant les périodes du 20 juin au 7 septembre 2015, a été lancé le 4 mai 2015 et l'ouverture des soumissions s'est faite le 20 mai 2015. Il faut noter que les délais occasionnés par le lancement de cet appel d'offres, a également nécessité que la Ville de Montréal donne un contrat de gré à gré (bon de commande 1045959) à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. (groupe AML) afin de couvrir la période manquante pour le Grand Prix de Formule 1 du Canada soit les 5,6,7,13 et 14 juin 2015.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0259 - 29 mai 2014 - Autoriser une dépense de 425 628,28 \$ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour la saison 2014 / Approuver une entente intermunicipale couvrant l'année 2014 entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil concernant la gestion d'un contrat d'exploitation de ces deux navettes fluviales.

CG12 0289 - 23 août 2012 - Autoriser une dépense de 1 113 515 \$ pour le financement d'un contrat d'exploitation de deux services de navettes fluviales pour les saisons 2011, 2012 et 2013 / Approuver un projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement des services de navettes entre Montréal et Longueuil pour les années 2011, 2012 et 2013.

CG10 0141 - 22 avril 2010 - Autoriser une dépense de 471 834 \$ pour le financement des contrats d'opération de quatre services de navettes fluviales pour la saison 2010 / Approuver un projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement du service de navette entre Montréal et Longueuil pour l'année 2010 / Ajuster la base budgétaire de trois entités administratives et mandater ces dernières pour gérer les navettes fluviales.

CE09 0868 - 27 mai 2009 - Autoriser une dépense de 384 927 \$ pour l'opération de trois services de navettes fluviales pour la saison 2009, soit entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau, incluant les travaux préparatifs des quais, et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil; entre le parc de la Promenade Bellerive et le parc national des Îles-de-Boucherville, incluant les travaux préparatifs du quai; et entre le parc René-Lévesque et le parc de la Commune de la Ville de Châteauguay et mandater l'arrondissement de Lachine pour gérer le service de navette entre Lachine et Châteauguay.

CG08 0331 - 19 juin 2008 - Approuver le projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil pour le financement de l'opération du service de navette fluviale entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil.

CE08 0561 - 9 avril 2008 - Autoriser une dépense de 439 246,25 \$ (toutes taxes incluses) pour l'opération de trois services de navettes fluviales pour la saison 2008, soit entre le Vieux-Port de Montréal, le parc Jean-Drapeau, incluant les travaux préparatifs des quais, et le port de plaisance Réal-Bouvier de Longueuil; entre le parc de la Promenade Bellerive et le parc national des Îles-de-Boucherville, incluant les travaux préparatifs du quai; et entre le parc René-Lévesque et le parc de la Commune de la Ville de Châteauguay et mandater l'arrondissement de Lachine pour gérer le service de navette entre Lachine et Châteauguay.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel propose l'octroi d'un contrat à Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc., seul soumissionnaire conforme à l'AO 15-14320, pour un service de bateaux-passeurs (précédemment défini comme "Trajet 3"). Ce contrat permettra d'assurer le service de deux (2) itinéraires de bateaux-passeurs définis comme suit :

Trajet 3 (Itinéraire 1)

Un (1) bateau-passeur faisant le trajet triangulaire du port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) vers le Vieux-Port de Montréal puis vers le parc Jean Drapeau et retourne au port de plaisance Réal-Bouvier, au tarif de 7,75\$ taxes incluses par passage. Les coûts pour cet itinéraire sont de 440 149,40\$ taxes incluses et sont partagés entre la Ville de Montréal (50%) et la Ville de Longueuil (50%). Les horaires prévus du 20 juin au 30 août sont :

- lundi au jeudi de 11:00 à 19:00
- vendredi de 10:00 à 22:00
- samedi et dimanche de 9:00 à 22:00
- 24 juin et 1er juillet de 9:00 à 22:00

Pour le mois de septembre soit le 5, 6 et 7 septembre, les horaires sont de 11:00 à 19:00.

### Trajet 3 (Itinéraire 2)

- Un (1) bateau-passeur «Express», au tarif de 4,25\$ taxes incluses par passage, faisant l'aller et le retour entre le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau. Les coûts pour cet itinéraire sont de 258 522,63\$ et sont assumés entièrement (100 %) par la Ville de Montréal. Les horaires prévus du 20 juin au 30 août sont :
- samedi et dimanche de 9:00 à 22:00
- 24 juin et 1er juillet de 9:00 à 22:00

Pour le mois de septembre soit le 5, 6 et 7 septembre, les horaires sont de 11:00 à 19:00.

Pour les deux (2) itinéraires, le service est interrompu à 19:00 lors des feux d'artifices.

Le contrat comprend la fourniture et le service de bateaux-passeurs durant la période estivale 2015, incluant le système de billetterie, la gestion des matières résiduelles, l'affichage et l'information destinés aux usagers, toutes dépenses d'électricité, de carburant, tout le matériel d'opération, d'entretien, ainsi que toutes les dépenses reliées à l'obtention de permis. Ce contrat inclut également l'installation, la désinstallation et le remisage du quai et des passerelles.

De plus, une entente intermunicipale entre Montréal et Longueuil est nécessaire afin de partager les dépenses reliées au contrat. Le projet d'entente intermunicipale prévoit notamment ce qui suit :

- La délégation à la Ville de Montréal de la mise en service et du fonctionnement des navettes entre le Vieux-Port de Montréal et le port de plaisance Réal-Bouvier à Longueuil;
- La description des bateaux requis, ainsi que leurs conditions d'opération;
- Le paiement des services par la Ville de Longueuil à la Ville de Montréal, pour :
  - la moitié des coûts d'exploitation de la navette pour le trajet 3 - itinéraire 1 ( trajet triangulaire du port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) vers le Vieux-Port de Montréal puis vers le parc Jean Drapeau et retourne au port de plaisance Réal-Bouvier) soit 220 074,70\$ taxes incluses;
  - la facturation de frais de 7 000 \$ (taxes incluses) pour l'administration du contrat de service et la gestion des opérations assurées par la Ville de Montréal;
- Le paiement des services par la Ville de Montréal à l'opérateur, pour :
  - les coûts d'exploitation de la navette pour le trajet 3 - itinéraire 1, ( trajet triangulaire du port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) vers le Vieux-Port de Montréal puis vers le parc Jean Drapeau et retourne au port de plaisance Réal-Bouvier) soit 440 149,40\$ taxes incluses;
  - les coûts d'exploitation du trajet 3 - itinéraire 2, faisant l'aller et le retour entre le Vieux-Port de Montréal et le parc Jean-Drapeau soit 258 522,63\$ taxes incluses.

### **JUSTIFICATION**

Le maintien des opérations du service de bateaux-passeurs qui couvrira les itinéraires mentionnés préalablement se justifie par le fait que ce service renforce le lien avec le réseau cyclable existant et projeté de l'agglomération de Montréal ainsi qu'avec la Route verte à Montréal et sur la Rive-Sud. Il favorise le récréotourisme de plein-air et permet aux usagers de prendre contact avec le milieu fluvial et des sites d'exception. Ce service est apprécié de la population et est en lien avec plusieurs axes stratégiques de la Ville de Montréal, dont plusieurs leviers de la Stratégie de développement économique 2011-2017

de la Ville de Montréal, le Plan de transport 2008, le Plan d'action Montréal, physiquement active et le Réseau vert et bleu.

Un comité intermunicipal, composé de représentants des Villes de Montréal et de Longueuil ainsi que de la société du parc Jean-Drapeau, s'est réuni le jeudi 21 mai pour étudier les soumissions et analyser leur conformité; le tableau ci-dessous résume cette rencontre :

| Soumission conforme                                           | Trajet 3, (Itinéraire 1, 2015)<br>(50 % à la charge de Longueuil)<br>(50 % à la charge de Montréal) | Trajet 3, (Itinéraire 2, 2015)<br>(100 % à la charge de Montréal) | <u>Total de la soumission 2015 taxes incluses</u> |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Navettes Maritimes du Saint-Laurent inc. (AML) Taxes incluses | 440 149,40 \$                                                                                       | 258 522,63 \$                                                     | 698 672,03\$                                      |

Un écart de 15,7% entre la seule soumission conforme et la dernière estimation est justifiée par la baisse des revenus pour l'opérateur étant donné une diminution du tarif pour la clientèle du trajet 3 - itinéraire 2 (4,25\$ alors que en 2014 le tarif pour un passage était de 7,50\$). De plus, le contrat se termine en début du mois de septembre pour la fête du travail alors que la période s'étendait jusqu'en octobre ce qui impact également les revenus d'achalandage. Les frais fixes pour les opérateurs ont augmenté étant donné des modifications aux normes de sécurité et d'inspection de Transport Canada. De plus, une hausse des frais de quaiage augmente les frais fixes.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire ne fait pas partie des listes des entreprises non autorisées à conclure des contrats avec la Ville de Montréal.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En vertu de l'entente intermunicipale entre les Villes de Montréal et de Longueuil, un revenu de 220 074,70 \$ (taxes incluses), provenant de la Ville de Longueuil correspondant à la moitié (50 %) des coûts d'opération et de fonctionnement du service de bateaux-passeurs pour le trajet 3 - itinéraire 1 (port de plaisance Réal-Bouvier (Longueuil) vers le Vieux-Port de Montréal puis vers le parc Jean Drapeau) pour l'année 2015.

De même, en considération des services rendus par Montréal, Longueuil s'engage à verser à Montréal, une somme de sept mille dollars (7 000,00 \$), incluant toutes les taxes applicables, pour la gestion des services liés à l'opération et au fonctionnement des Services de bateaux-passeurs, y compris la gestion du contrat des Services de bateaux-passeurs qu'elle a octroyé à l'Opérateur. Ce montant sera facturé ultérieurement par la Ville de Montréal à la Ville de Longueuil.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont Royal ne disposant pas d'un budget pour la portion à être remboursée par la Ville de Longueuil, il est demandé l'autorisation d'un budget additionnel de revenus et de dépenses de 191 410,92 avant taxes \$ pour 2015.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal, compte tenu des budgets additionnels en revenus et en dépenses.

Information budgétaire et comptable :



|                                                                                 |                |
|---------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Description :<br>Exploitation des deux services de navettes<br>fluviales - 2015 | 2015           |
| Montant avant taxes                                                             | 607 673,00 \$  |
| Montant toutes taxes incluses                                                   | 698 672,03 \$  |
| Dépense nette                                                                   | 628 434, 08 \$ |

La dépense nette totale est de 628 434, 08 \$, car la part de la Ville de Montréal qui sera remboursée par la Ville de Longueuil, la Ville de Montréal récupérera les taxes de TPS et de TVQ à 100%.

|                                                                                                                                                                                                                                                |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Imputation                                                                                                                                                                                                                                     | 2015           |
| Service des grands parcs, du verdissement et<br>du Mont-Royal                                                                                                                                                                                  |                |
| 1001.0010000.101321.07161.54590.000000.<br>0000.000000.000000.00000.00000<br>AF Général - Agglomération / Budget régulier /<br>DGPV - Agglo / Planification et gestion des<br>parcs et espaces verts / Autres services<br>techniques / Général | 628 434, 08 \$ |

Pour 2015, le montant de la dépense est réservé par la DA 382217.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le service de bateaux-passeurs entre Montréal et Longueuil rejoint certains objectifs considérés au plan d'action de développement durable, à savoir par le biais de ce service récréotouristique et social entre les deux rives, les citoyens sont invités à joindre le mouvement en utilisant davantage les transports collectifs et le vélo ce qui permet de favoriser des modes de vie plus actifs..

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts d'un report risquent de priver les utilisateurs d'un service de bateaux-passeurs pour 2015. Ce service est offert depuis 1990 aux citoyens. Tout retard dans la prise de décision pourrait avoir des conséquences pour le partenaire coordonnateur de ce contrat.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CE 3 juin 2015

CM 15 juin 2015

CG 18 juin 2015

Signature de l'entente par la Ville de Longueuil

Début du service 20 juin 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Julie LEBLANC)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Séverine PAIN  
architecte paysagiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-21

Daniel HODDER  
Chef de division - Stratégies, programmes et politiques

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2015-06-04



**Dossier # : 1136037005**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,<br>Section transactions immobilières                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du ministère des Transports du Québec un emplacement d'une superficie de 421,2 m <sup>2</sup> , situé sur le chemin Dutour, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour le prix de 11 165 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0622-06 |

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du ministère des Transports du Québec un emplacement connu et désigné comme étant le lot 4 299 571 du cadastre du Québec, d'une superficie de 421,2 m<sup>2</sup>, situé sur le chemin Dutour, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour le prix de 11 165 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-01 09:51

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1136037005**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,<br>Section transactions immobilières                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert du ministère des Transports du Québec un emplacement d'une superficie de 421,2 m <sup>2</sup> , situé sur le chemin Dutour, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour le prix de 11 165 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0622-06 |

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a été mandaté initialement par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour acquérir une servitude d'utilités publiques auprès du ministère des Transports du Québec (le « MTQ ») aux fins de réaliser des travaux d'entretien et de remplacement pour des conduites d'égout et d'aqueduc présentes en tréfonds de l'emplacement connu comme étant le lot 4 299 571 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »). De plus, cette servitude pourrait permettre l'installation de nouvelles conduites d'égout et d'aqueduc en tréfonds de l'Immeuble. Il est à noter que les conduites existantes ont été installées sans l'approbation du MTQ. Toutefois, le MTQ a signifié au SGPI qu'il préfère vendre l'Immeuble à la Ville puisqu'il considère l'Immeuble comme étant un terrain excédentaire et que la valeur marchande de la servitude demandée et le prix de vente de l'Immeuble sont les mêmes. En ce sens, l'option d'acquérir l'Immeuble s'avère la plus avantageuse pour la Ville pour permettre de régulariser la présence des conduites existantes sous l'Immeuble.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

**DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert du MTQ un emplacement connu comme étant le lot 4 299 571 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 421,2 m<sup>2</sup>, tel qu'illustré sur les plans A, B, C et P annexés, pour le prix de 11 165 \$, plus les taxes applicables.

L'acquisition de cet Immeuble permettra de régulariser la présence d'infrastructures en tréfonds de celui-ci, ainsi que l'ajout de nouvelles infrastructures. Notons que la Direction de l'environnement considère que le potentiel de contamination du site est faible. En ce sens, une caractérisation des sols n'est pas nécessaire pour procéder à l'acquisition. La note explicative est incluse aux pièces jointes.

## **JUSTIFICATION**

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- L'acquisition de l'Immeuble permet de régulariser la présence des conduites existantes sous l'Immeuble et de réaliser l'entretien de celles-ci.
- L'acquisition de l'Immeuble permet à l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève d'installer de nouvelles conduites en tréfonds du lot.
- Le prix d'acquisition de 11 165 \$ (26,51 \$/m<sup>2</sup>), plus les taxes applicables, pour une superficie de 421,2 m<sup>2</sup>, a été négocié de gré à gré avec le MTQ. Le prix a été proposé par le MTQ. Celui-ci est inférieur à la fourchette de la valeur marchande, variant entre 49 000 \$ (116,33 \$/m<sup>2</sup>) et 52 000 \$ (123,46 \$/m<sup>2</sup>), tel qu'établi par la Section évaluation immobilière du SGPI, en date du 18 septembre 2013.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant d'acquisition est de 11 165 \$, plus les taxes applicables. Le détail des imputations budgétaires se retrouve à l'intérieur de l'intervention réalisée par le Service des finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune activité de communication n'est requise.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics\_ingénierie et aménagement urbain (Geneviève LAVALLÉE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Mélanie BRISSON)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Ève SWEENEY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guillaume TOPP  
Conseiller en immobilier expertise immobilière

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-01-09

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division Évaluation

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Tél :** 514 872-1049

**Approuvé le :** 2015-05-29



**Dossier # : 1140783002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,<br>Section transactions immobilières                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal accorde à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'empiètement pour l'accès, la construction, l'inspection, l'entretien, la réparation et le remplacement des murs de soutènement du viaduc ferroviaire, et ce, sans considération monétaire, conformément à l'entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont et ses amendements. N/Réf : 31H12-005-0962-02 |

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal accorde à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'empiètement pour l'accès, la construction, l'inspection, l'entretien, la réparation et le remplacement des murs de soutènement du viaduc ferroviaire sur une partie des lots 5 136 871, 5 136 873, 5 273 845 et 5 273 838 du cadastre du Québec, telle que montré par les lettres A, B, C, D, E et A (parcelle 1), par les lettres E, F, G, H et E (parcelle 2), par les lettres I, J, K, L, M et I (parcelle 3) et par les lettres S, N, O, P, Q, R et S (parcelle 4) sur le plan n°11-00047-D-4C accompagnant la description technique, préparée le 26 mars 2015, par Christian Tessier, arpenteur-géomètre et portant le numéro de dossier 00047-6 et le numéro 1916 de ses minutes, sans considération monétaire, conformément à l'entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont et ses amendements.
2. de publier le projet d'acte de servitude mentionné au paragraphe précédent au registre foncier uniquement lorsque l'entente mentionnée à l'article 3.9 de l'Addenda devant intervenir entre la compagnie de chemins de fer Canadien Pacifique (CFCP) et la Ville, afin de lui permettre de circuler et d'exécuter les travaux ferroviaires sur la portion du site appartenant à CFCP, soit conclue et signée.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-15 12:18

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



## IDENTIFICATION

Dossier # :1140783002

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,<br>Section transactions immobilières                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal accorde à la Ville de Montréal une servitude réelle et perpétuelle d'empiètement pour l'accès, la construction, l'inspection, l'entretien, la réparation et le remplacement des murs de soutènement du viaduc ferroviaire, et ce, sans considération monétaire, conformément à l'entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont et ses amendements. N/Réf : 31H12-005-0962-02 |

## CONTENU

### CONTEXTE

En vertu de l'entente sur les conditions de réalisation du site du Campus Outremont (l'« Entente ») intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal (l'« Université »), cette dernière s'est engagée à céder à la Ville, par servitude, sans considération monétaire, les emprises de terrain requises (empiètement) pour la construction des murs de soutènement du viaduc ferroviaire chevauchant l'axe central dans la partie est du site du Campus Outremont.

Le présent sommaire a pour but de faire approuver ce projet d'acte de servitude.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CM15 0501 - 28 avril 2015** - Approuver deux protocoles d'ententes entre la Ville et CFCP en vue de la construction et de l'entretien d'un viaduc ferroviaire au-dessus de la future rue dans l'axe central du Campus Outremont;

**CM15 0162 - 24 février 2015** - Accorder le contrat pour les travaux de construction du pont ferroviaire et de la partie est de l'axe central (voie d'accès) desservant le site du Campus Outremont;

**CM14 0293 - 25 mars 2014** - Approuver l'addenda n° 1 (l'« Addenda ») qui modifie le protocole d'entente intervenu entre la Ville et l'Université au début de l'année 2011 pour la réalisation du nouveau campus universitaire;

**CM13 0339 - 23 avril 2013** - Accepter la demande de l'arrondissement d'Outremont pour assurer la gestion globale du projet de déplacement de la cour de voirie située sur la rue Ducharme, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*;

**CM12 0211 - 19 mars 2012** - Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une aide financière de 38,3 M\$ dans le cadre du volet

grands projets du Fonds chantiers Canada-Québec, pour la revitalisation du site de la gare de triage Outremont;

**CM11 0173 - 24 mars 2011** - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont;

**CM11 0129 - 22 février 2011** - Adopter le Règlement 04-047-34 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (Campus Outremont);

**CM11 0128 - 22 février 2011** - Approuver l'Entente sur les conditions de réalisation du campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal;

**CE07 0079 - 24 janvier 2007** - Mandat au Bureau de gestion des grands projets d'entamer l'analyse de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont, en collaboration avec les services municipaux et l'arrondissement d'Outremont.

## **DESCRIPTION**

L'octroi de la servitude faisant l'objet du présent sommaire est conditionnel à ce qu'une entente soit conclue et maintenue en vigueur entre la Ville et la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (le « CFCP »), aux termes de laquelle CFCP autorise la Ville à circuler sur la portion du site Outremont appartenant à CFCP et à exécuter les travaux relatifs au viaduc ferroviaire. Cette entente, dûment approuvée par les autorités lors de la séance du conseil municipal tenue le 28 avril 2015, devra être transmise à l'Université conformément à l'Entente (article 3.9 de l'Addenda # 1).

L'Entente prévoit à l'article 6 c) que la Ville est responsable de préparer, à ses frais, l'acte de servitude et que celui-ci doit être négocié aux conditions usuelles, sous réserve que les parties s'entendent sur les termes et conditions. Dans le présent cas, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») est favorable à ce que ce projet d'acte de servitude soit préparé aux conditions usuelles.

### Servitude pour l'empiétement et la construction des murs de soutènement des talus du viaduc ferroviaire

La création de cette servitude est prévue aux sous-articles 3.1 alinéa iii) et 3.4 de l'addenda 1 (document modifiant l'Entente). Cette servitude réelle et perpétuelle permet l'empiétement de quatre murs de soutènement des sols à la jonction du mur talus et du viaduc ferroviaire et elle permet l'accès à ces quatre parcelles de terrain afin de procéder à la construction, l'inspection, l'entretien, la réparation et le remplacement de ces murs de soutènement.

Les emprises de ces quatre parcelles sont montrées par les lettres A, B, C, D et A (parcelle 1), par les lettres E, F, G, H et E (parcelle 2), par les lettres I, J, K, L, M et I (parcelle 3) et par les lettres S, N, O, P, Q, R et S (parcelle 4) sur le plan n°11-00047-D-4C accompagnant la description technique, préparée le 26 mars 2015, par Christian Tessier, arpenteur-géomètre et portant le numéro de dossier 00047-6 et le numéro 1916 de ses minutes.

## **JUSTIFICATION**

La création de cette servitude est prévue à l'Entente et elle est requise pour permettre la construction et le maintien du viaduc ferroviaire.  
L'approbation de ce projet d'acte de servitude relève du comité exécutif puisque la valeur de cette servitude est inférieure à 25 000 \$. Cette valeur est disponible en pièces jointes.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette servitude est consentie sans considération monétaire, tel que prévu à l'Entente.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation de ce projet d'acte de servitude est conditionnelle à ce que l'Entente mentionnée à l'article 3.9 de l'Addenda devant intervenir entre CFCP et la Ville afin de lui permettre de circuler et d'exécuter les travaux ferroviaires sur la portion du site appartenant à CFCP, soit conclue et dûment signée.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (Daniel BROUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (Jean-Guy DALPÉ)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Isabelle BÉCHARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis CHARETTE  
Conseiller en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2014-12-04

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Michel NADEAU  
Directeur de direction

**Approuvé le :** 2015-05-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2015-05-15


**Dossier # : 1154739001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction , -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                                            | MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un soutien financier totalisant 55 915 \$ à 3 organismes de loisir et à 3 organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun, pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre du programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2015-2016 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications. |

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier totalisant 55 915 \$ à 3 organismes de loisir et à 3 organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun, pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre du programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2015-2016 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

| Projets                                          | Organismes     |                                             | Cont. financ. totales | % Ville | 1 <sup>er</sup> vers. aut. 2015 | 2 <sup>e</sup> vers. hiver 2016 | 3 <sup>e</sup> vers. print/été 2016 | 4 <sup>e</sup> vers. bilan |
|--------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------|-----------------------|---------|---------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|
| <b>1. Ateliers exploratoires d'art du cirque</b> | Org. de loisir | Centre récréatif Poupart                    | <b>5 200 \$</b>       | 82 %    | 1633 \$                         | 1633 \$                         | 1634 \$                             | 300 \$                     |
|                                                  | Org. culturel  | École de cirque de Verdun                   | <b>11 772 \$</b>      | 90 %    | 3824 \$                         | 3824 \$                         | 3824 \$                             | 300 \$                     |
| <b>2. Station création</b>                       | Org. de loisir | Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse | <b>6 934 \$</b>       | 81 %    | 2211 \$                         | 2211 \$                         | 2212 \$                             | 300 \$                     |
|                                                  | Org. culturel  | École de joaillerie de Montréal             | <b>12 034 \$</b>      | 90 %    | 3911 \$                         | 3911 \$                         | 3912 \$                             | 300 \$                     |
| <b>3. Introduction</b>                           | Org. de loisir | Centre culturel Georges-Vanier              | <b>7 475 \$</b>       | 58 %    | 2391 \$                         | 2391 \$                         | 2393 \$                             | 300 \$                     |

|                          |               |                                           |                  |      |                  |                  |                  |                |
|--------------------------|---------------|-------------------------------------------|------------------|------|------------------|------------------|------------------|----------------|
| <b>aux arts textiles</b> | Org. culturel | Galerie et atelier la centrale électrique | <b>12 500 \$</b> | 90 % | 4066 \$          | 4066 \$          | 4068 \$          | 300 \$         |
| <b>Sous-total</b>        |               |                                           | <b>55 915 \$</b> |      | <b>18 036 \$</b> | <b>18 036 \$</b> | <b>18 043 \$</b> | <b>1800 \$</b> |

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-13 16:48

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

## IDENTIFICATION

Dossier # :1154739001

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction , -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                                            | MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un soutien financier totalisant 55 915 \$ à 3 organismes de loisir et à 3 organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun, pour la réalisation d'activités de loisir culturel dans le cadre du programme Artistes-animateurs en milieu de loisir 2015-2016 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications. |

## CONTENU

### CONTEXTE

À l'Axe 2, Accès à la culture, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications reconnaissent que la pratique artistique amateur est un important outil d'initiation aux arts.

*Artistes-animateurs en milieu de loisir* a été créé en 2012 pour soutenir les arrondissements dans leurs efforts pour renouveler leur offre en loisir culturel et pour améliorer la qualité des activités offertes aux citoyens. Les projets soutenus fonctionnent grâce à un jumelage entre un organisme de loisir du réseau municipal qui souhaite ajouter de nouvelles activités de pratique artistique amateur à sa programmation régulière pendant 3 sessions et un organisme culturel spécialisé dans la discipline artistique ciblée.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0008 8 janvier 2014 : accorder un soutien financier totalisant la somme de 53, 352 \$ aux organismes ci-après désignés pour la période 2014 et pour le montant indiqué en regard de chacun (Service des loisirs St-Jacques : 4 490 \$; Événements Prima Danse : 12 350 \$; Centre communautaire L'approche contemporaine sera privilégiée de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie : 4 407 \$; CAMMAC : 12 500 \$; Comité jeunesse de Notre-Dame-de-Grâce : 7 105 \$; CAMMAC : 12 500 \$)

CE13 1074 31 juillet 2013 : accorder un soutien financier totalisant la somme de 34 343 \$ aux organismes ci-après mentionnées pour la période 2013-2014 et pour le montant indiqué en regard de chacun (Centre récréatif Poupart : 4 800 \$; Événements Prima Danse : 11 245 \$; Centre communautaire Hochelaga : 7 500 \$; L'Infusart : 10 798 \$)

## DESCRIPTION

Le 11 mars 2015, un comité de sélection composé de représentants du Service de la culture de la Ville de Montréal, du ministère de la Culture et des Communications et de Sport et loisir de l'Île de Montréal ont analysé les 14 projets déposés par des organismes de loisir à la suite de l'appel lancé en janvier 2015 dans les 19 arrondissements. Les projets ont été évalués selon les critères suivants : la concordance entre les demandes et les objectifs du programme; la valeur ajoutée des nouvelles activités artistiques à la programmation régulière; la pertinence de la discipline et des activités visées compte tenu des besoins de la clientèle et du milieu ciblés; la volonté de l'organisme de loisir de collaborer avec un organisme culturel pour mettre son expertise à profit; la pertinence des outils de mesure des résultats; le profil du responsable du projet et le réalisme des prévisions budgétaires. En fonction des objectifs des organismes de loisir, des organismes culturels ont ensuite été invités à déposer une proposition. La sélection des organismes culturels a reposé sur leur expertise dans leur discipline artistique, la pertinence des activités et de l'approche pédagogique proposées, leur expérience en animation ou en enseignement dans leur discipline, leur intérêt à collaborer avec un organisme de loisir montréalais, le profil de l'artiste-animateur et le réalisme du budget.

Pour l'année 2015-2016, les membres du comité de sélection recommandent de soutenir la réalisation des projets suivants :

### **Projet 1 : Ateliers exploratoires d'art du cirque - Centre récréatif Poupart - arrondissement de Ville-Marie**

Le Centre récréatif Poupart offrira à des jeunes de 6-8 ans et de 9-12 ans du quartier Ville-Marie (une partie de l'arrondissement de Ville-Marie enclavée et dont la population est défavorisée) des ateliers qui leur permettront de s'initier à différentes techniques des arts du cirque : acrobaties au sol, main à main, équilibre, jonglerie et clownerie. C'est l'École de cirque de Verdun, bien connue pour son expérience en formation, entre autres dans le milieu du loisir, qui sera jumelée au Centre Poupart pour réaliser les activités avec les enfants pendant 3 sessions.

### **Projet 2 : Station création - Centre de loisirs communautaires Lajeunesse - arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension**

Le projet du Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse consiste à offrir à un groupe de jeunes de 13 à 17 ans du quartier Villeray des ateliers de joaillerie (création de bijoux de toutes sortes). Ces jeunes, souvent de nouveaux arrivants qui vivent des situations financières et familiales difficiles, trouveront dans ces activités une occasion d'apprendre différentes techniques et de créer des bijoux à leur image. L'École de joaillerie de Montréal sera le partenaire culturel de ce projet. En plus de développer et d'animer les activités de création de bijoux avec les jeunes, l'École de joaillerie offrira aux participants une visite de leurs ateliers et organisera une exposition de leurs réalisations à fin de chaque session.

### **Projet 3 : Introduction aux arts textiles - Centre culturel Georges-Vanier - arrondissement du Sud-Ouest**

On observe, depuis quelques années, un intérêt pour la création traditionnelle en arts textiles comme activité de loisir, particulièrement chez les jeunes adultes. Le Centre culturel Georges-Vanier a choisi de répondre à cette tendance en proposant des activités de broderie et de crochet, avec une approche contemporaine, aux 18-30 ans qui habitent l'arrondissement du Sud-Ouest. Il sera jumelé à l'organisme culturel Galerie et atelier la centrale électrique, un centre d'artistes qui offre des activités éducatives axées sur les pratiques artistiques contemporaines au grand public et aux groupes communautaires. La Galerie et atelier la centrale électrique confiera à une artiste en arts textiles l'animation des ateliers au Centre culturel Georges-Vanier.

## JUSTIFICATION



*Artistes-animateurs en milieu de loisir* a été développé en collaboration avec la Table municipale d'échanges en loisir culturel qui réunit des représentants des 19 arrondissements. Par cette initiative, le ministère de la Culture et des Communications et le Service de la culture souhaitent :

- éveiller et maintenir à long terme l'intérêt des citoyens pour la pratique d'une discipline artistique;
- enrichir l'offre régulière des organismes de loisir et des arrondissements en soutenant l'implantation de nouvelles activités artistiques;
- susciter des collaborations entre des organismes de loisir et des organismes culturels en mettant à profit l'expertise respective de chacun.

Depuis sa création, le programme a gagné en notoriété (le nombre de demandes augmente chaque année) et les projets soutenus ont atteint les objectifs visés.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

*Artistes-animateurs en milieu de loisir* prévoit, par projet, un soutien financier maximal de :

- 7 500 \$ pour les organismes de loisir (coordination, location d'équipement, achat de matériel périssable, promotion, frais d'administration, préparation du bilan);
- 12 500 \$ pour les organismes culturels (coordination, rémunération de l'artiste-animateur, frais de réalisation, frais d'administration, préparation du bilan).

Après avoir analysé les prévisions budgétaires de chacun des projets, le comité de sélection recommande l'octroi des montants suivants :

| Projets                                          | Organismes     |                                             | Cont. financ. totales | % Soutien Ville | 1 <sup>er</sup> vers. aut. 2015 | 2 <sup>e</sup> vers. hiver 2016 | 3 <sup>e</sup> vers. printemps/été 2016 | 4 <sup>e</sup> vers. bilan |
|--------------------------------------------------|----------------|---------------------------------------------|-----------------------|-----------------|---------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------------|----------------------------|
| <b>1. Ateliers exploratoires d'art du cirque</b> | Org. de loisir | Centre récréatif Poupart                    | <b>5 200 \$</b>       | 82 %            | 1633 \$                         | 1633 \$                         | 1634 \$                                 | 300 \$                     |
|                                                  | Org. culturel  | École de cirque de Verdun                   | <b>11 772 \$</b>      | 90 %            | 3824 \$                         | 3824 \$                         | 3824 \$                                 | 300 \$                     |
| <b>2. Station création</b>                       | Org. de loisir | Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse | <b>6 934 \$</b>       | 81 %            | 2211 \$                         | 2211 \$                         | 2212 \$                                 | 300 \$                     |
|                                                  | Org. culturel  | École de joaillerie de Montréal             | <b>12 034 \$</b>      | 90 %            | 3911 \$                         | 3911 \$                         | 3912 \$                                 | 300 \$                     |
| <b>3. Introduction aux arts textiles</b>         | Org. de loisir | Centre culturel Georges-Vanier              | <b>7 475 \$</b>       | 58 %            | 2391 \$                         | 2391 \$                         | 2393 \$                                 | 300 \$                     |
|                                                  | Org. culturel  | Galerie et atelier la centrale électrique   | <b>12 500 \$</b>      | 90 %            | 4066 \$                         | 4066 \$                         | 4068 \$                                 | 300 \$                     |
| <b>Sous-total</b>                                |                |                                             | <b>55 915 \$</b>      |                 | <b>18 036 \$</b>                | <b>18 036 \$</b>                | <b>18 043 \$</b>                        | <b>1800 \$</b>             |

Le soutien financier sera accordé aux organismes sous forme de contributions financières. Celles-ci seront remises en quatre versements : au début de chaque session d'activités et au dépôt du bilan final.

### **Budget de fonctionnement**

55 915 \$ provenant du budget de l'Entente MCC/Ville 2015/Axe 2.4.2/Artistes-animateurs en milieu de loisir/Projet 001341

Demande d'achat no 379932 pour 2015. Des bons de commande seront émis en 2016 pour le montant de 37 879 \$.

Il est à noter que seul le Centre récréatif Poupart a déjà reçu une contribution de la Ville dans le cadre de ce programme, en 2013. Ce projet avait été réalisé avec l'organisme culturel Événements Prima Danse.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

*Artistes-animateurs en milieu de loisir* contribue à améliorer de façon durable la qualité de vie des citoyens en leur offrant des activités de loisir culturel qui favorisent l'expression et la création, dans leur milieu, et à coût abordable. Il répond à plusieurs engagements de la Ville de Montréal en matière de culture et de développement durable : une ville où la participation et l'engagement du citoyen sont mis de l'avant, et une ville qui stimule les apprentissages par les arts.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les activités réalisées dans le cadre de *Artistes-animateurs en milieu de loisir* permettent aux organismes de loisir et aux organismes culturels de mettre en commun leur expertise et leurs connaissances pour améliorer la qualité des activités de pratique artistique amateur proposées aux Montréalais.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte pas d'enjeu tel que convenu avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Pour les 3 projets :

Janvier 2015 : appel de projets dans les arrondissements

Mars 2015 : sélection des projets déposés par les organismes de loisir

Avril 2015 : appel de propositions auprès des organismes culturels et sélection des partenaires

Juin 2015 : approbation par le comité exécutif

Septembre 2015 : octroi des contributions financières

Septembre 2015 à août 2016 : réalisation des activités

Septembre 2016 : dépôt des bilans par les 6 organismes

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Suzanne DUBUC  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-04

Anne PONTBRIAND  
Cadre sur mandat(s)

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600

**Approuvé le :** 2015-05-11



**Dossier # : 1154505002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la culture , Direction                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un soutien financier de 20 000 \$ au Comité d'honneur pour l'épée d'académicien afin de contribuer à la réception qui se tiendra à Montréal célébrant l'intronisation de Dany Laferrière à l'Académie française. |

Il est recommandé :

- d' accorder un soutien financier de 20 000 \$ au Comité d'honneur pour l'épée d'académicien afin de contribuer à la réception qui se tiendra à Montréal soulignant l'intronisation de Dany Laferrière à l'Académie française;
- d'autoriser un virement budgétaire de 20 000 \$ en 2015 en provenance du budget des priorités de l'Administration vers le budget 2015 du Service de la culture;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-26 15:05

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

## IDENTIFICATION

Dossier # :1154505002

|                                           |                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la culture , Direction                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un soutien financier de 20 000 \$ au Comité d'honneur pour l'épée d'académicien afin de contribuer à la réception qui se tiendra à Montréal célébrant l'intronisation de Dany Laferrière à l'Académie française. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le 12 décembre 2014, l'auteur montréalais Dany Laferrière était élu à l'Académie française. Il occupera le fauteuil laissé par l'écrivain d'origine argentine Hector Biancotti et par ses illustres prédécesseurs, Montesquieu et Dumas.

Né à Port-au-Prince en 1953, Dany Laferrière vit à Montréal depuis 1976, une ville qui a été fondamentale dans son parcours personnel autant que littéraire.

En accédant au cercle des « Immortels » l'académicien Laferrière fait rejaillir cet honneur sur Montréal, la ville où il a choisi de vivre.

Afin de rendre hommage à Dany Laferrière, la Ville de Montréal le nommait citoyen d'honneur, le 23 avril 2014. Il ne s'agissait pas du premier honneur rendu par la Ville de Montréal à ce prolifique auteur. En 2009, il remportait le Grand Prix du livre de Montréal pour *L'Énigme du retour*. Sensible à l'accès à la culture, et particulièrement engagé, monsieur Laferrière a été le parrain d'honneur de la bibliothèque du Boisé à Saint-Laurent. Le Café de Da de la bibliothèque d'Ahuntsic a été nommé en l'honneur de la grand-mère de Dany Laferrière, témoignage de l'importance accordée à l'auteur dans le paysage culturel montréalais.

De nombreux prix et distinctions ont couronné son œuvre. Parmi les plus récents :

2014 : Officier de l'ordre national du Québec, Prix hommage de Montréal Centre-ville, Citoyen d'honneur de la Ville de Montréal

2013 : Doctorat honorifique de l'Université du Québec à Montréal

2012 : Officier dans l'Ordre des Arts et des Lettres (République française)

2010 : Grand Prix littéraire international Métropolis bleu; Prix de la Personnalité Internationale de l'année Cérium; Prix de la Personnalité de l'année 2009, Gala Excellence de La Presse-Radio-Canada; doctorat honorifique, Université du Québec à Rimouski; doctorat honorifique, École normale supérieure de Lyon

2009 : Prix Médicis, Grand Prix du livre de Montréal, Prix des Libraires et Prix des étudiants pour *L'Énigme du retour*

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

L'intronisation aura lieu le 29 mai à l'Académie française à Paris, lors d'une cérémonie solennelle et protocolaire pour laquelle Dany Laferrière revêtira l'habit officiel vert agrémenté d'un bicorne, d'une cape et d'une épée. Une réception est par la suite prévue le 12 juin au Musée des Beaux-arts de Montréal pour souligner cet événement. Un Comité d'honneur pour l'épée d'académicien a été constitué afin d'obtenir l'appui de la communauté montréalaise pour le financement indispensable à cette opération. Sur un budget de 150 000 \$, la contribution de 20 000 \$ de la Ville de Montréal servira à couvrir les frais de la réception à Montréal et d'autres frais connexes.

Le Comité d'honneur est constitué de 36 membres dont : Dominique Anglade, présidente-directrice générale de Montréal International, Pascal Assathiany, directeur général des Éditions du Boréal, Nathalie Bondil, directrice et conservatrice en chef du Musée des beaux-arts de Montréal et Danielle Sauvage, directrice générale du Conseil des arts de Montréal de 2002 à 2013.

## **JUSTIFICATION**

Après avoir rendu hommage à Dany Laferrière en le nommant citoyen d'honneur, la Ville de Montréal désire s'associer à cet élan de solidarité collective visant à soutenir Dany Laferrière dans son intronisation à l'Académie française. Par ce geste, la Ville de Montréal démontre son estime pour cet auteur dont le talent contribue au rayonnement de Montréal métropole culturelle.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cet aspect est traité dans l'intervention du Service des finances

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette contribution réaffirmera la fierté de la Ville de Montréal de compter parmi les siens un immense écrivain dont l'œuvre, le talent et l'humanité honorent notre métropole.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

12 juin 2015: réception au Musée des Beaux-arts de Montréal soulignant l'intronisation de Dany Laferrière à l'Académie française.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claire ROCHER  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-15

Isabelle CABIN  
Cadre sur mandat(s)

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600  
**Approuvé le :** 2015-05-26



**Dossier # : 1150679012**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à la 40e édition du défilé de La Carifesta. Autoriser la tenue de l'événement le samedi 4 juillet 2015. Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et Square Philips, pour le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue Dufort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, pour l'installation des estrades sur la rue McGill College entre de Maisonneuve et Cathcart ainsi que le Square Phillips. |

Le service de la culture recommande:

au comité exécutif :

1- d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue de l'événement « la Carifesta », sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et Square Philips prévoyant le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue du Fort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, et l'installation des estrades sur la rue McGill College entre le boulevard De Maisonneuve et la rue Cathcart ainsi que le Square Phillips;

au conseil municipal :

2- d'approuver le projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000 \$ et financier de 30 000 \$ entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), pour la tenue de l'événement « la Carifesta », le samedi 4 juillet 2015;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-27 17:43



**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150679012**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à la 40e édition du défilé de La Carifesta. Autoriser la tenue de l'événement le samedi 4 juillet 2015. Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et Square Philips, pour le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue Dufort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, pour l'installation des estrades sur la rue McGill College entre de Maisonneuve et Cathcart ainsi que le Square Phillips. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC) est une entreprise culturelle à but non lucratif ayant pour mission de produire les différents volets de « La Carifesta », soit:

- le Junior Carifesta, un défilé mettant en vedette les enfants qui paraden dans des costumes traditionnels caraïbéens. L'événement se tient dans les rues de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce.
- le défilé de la Carifesta, événement issu de la grande tradition carnavalesque des Antilles et des Caraïbes. Mélange de rites religieux et saisonniers, lié aux récoltes (surtout de la canne à sucre), le carnaval est l'événement central de l'AFCC.

Ce sommaire concerne la présentation du défilé au centre-ville de Montréal. La Ville appuie l'organisme par un soutien financier et un soutien technique. En 2015, la 40e édition se réalisera sur la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues du Fort et Square Phillips.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM14 0606**, Le 16 juin 2014 - Approuver le protocole d'entente de soutien financier de 30 000 \$ et de soutien technique estimé à 150 000 \$, entre la Ville et l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à l'édition 2014 du défilé de La Carifesta. Autoriser la tenue de l'événement le samedi 5 juillet 2014. Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur la rue Sainte-Catherine entre les rues du Fort et Square Philips, pour le montage sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Peel et du Fort ainsi que la rue Dufort entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-

Catherine, pour l'installation des estrades sur la rue McGill College entre de Maisonneuve et Cathcart ainsi que le Square Phillips.

- **CM13 0826** - Le 17 juin 2013 - Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000\$ et financier de 30 000\$ avec l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à l'édition 2013 du défilé de la Carifesta. Autoriser la tenue de l'événement le samedi 6 juillet 2013. Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Saint-Mathieu et University et l'occupation de la Place du Canada;
- **CM12 0537** - Le 18 juin 2012 - Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 150 000\$ avec l'Association des festivités culturelles des Caraïbes (AFCC), relativement à l'édition 2012 du défilé de la Carifesta. Autoriser la tenue de l'événement le samedi 7 juillet 2012. Autoriser l'occupation du domaine public pour la réalisation du défilé sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Saint-Mathieu et University et l'occupation de la Place du Canada.

## DESCRIPTION

Le défilé s'inspire des carnivals caribéens d'inspiration antillaise et est une démonstration spectaculaire de costumes traditionnels, de musique (calypso, reggae, kompa) et de couleurs. Les participants au défilé sont en groupe de danseurs, chacun étant accompagné par de la musique. Chaque groupe illustre un thème particulier et est dirigé par une reine et un roi vêtus de costumes traditionnels et somptueux. Cette année le défilé comprend neuf chars allégoriques et deux groupes de marcheurs. Depuis la fin des années 1980, différents groupes participent au défilé: d'Haïti, de Trinidad & Tobago, de la Martinique, de la Grenade anglaise, du Brésil, de la Jamaïque et du Canada.

Pour réaliser l'événement, une zone de montage est située sur le boulevard René-Lévesque, tronçon nord, entre les rues du Fort et Guy, ainsi que sur la rue du Fort, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, de 8 h à 12 h.

Le carnaval défilera sur la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues du Fort et la rue du Square Philips. Les participants défileront de midi à 16 h. Une estrade d'honneur sera érigée sur l'esplanade de l'avenue McGill College côté nord-est et une scène pour des prestations musicales sera érigée sur l'avenue McGill College côté sud ouest.

Une ordonnance permettant l'amplification sonore sera intégrée dans la programmation d'événements présentée au conseil d'arrondissement de Ville-Marie.

Le défilé de la Carifesta nécessite un soutien logistique et technique de la Ville. La Division des événements publics coordonne les différentes étapes auprès des intervenants municipaux et péri-municipaux afin de s'assurer, d'une part, de l'utilisation adéquate des sites, de la mise en place des infrastructures de l'événement sur le domaine public (fermetures de rues, prêt de mobilier urbain et d'équipement) et, d'autre part, de la sécurité publique.

L'engagement de l'organisme est assujéti aux exigences précisées dans le protocole d'entente.

## JUSTIFICATION

Les recommandations contenues dans ce dossier décisionnel font état d'un consensus des divers services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique. Une réunion de coordination avec tous les intervenants aura eu lieu en mai 2014. Cette parade participe au rayonnement de Montréal comme métropole multiculturelle.

La réalisation de ce défilé favorise les échanges entre les diverses communautés vivant sur le territoire et met en valeur l'interculturalisme et l'inclusivité montréalaise.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour l'édition 2015, l'évaluation des coûts en service du soutien technique a été évaluée à 150 000 \$, incluant les coûts du SPVM. Cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique aux événements. Le budget de l'organisme est de 53 000 \$. Depuis 2011, une nouvelle équipe coordonne ce défilé au sein de l'organisation. Celle-ci s'est donnée comme objectif de redéployer l'événement et de mobiliser la communauté caraïbéenne autour de ce projet. Le Service de la culture dispose, dans son budget régulier, de crédits nécessaires pour assumer le soutien financier de 30 000 \$ accordé à l'Association des festivités culturelles des Caraïbes.

|                                                      | <b>2015</b> | <b>2014</b> | <b>2013</b> | <b>2012</b> |
|------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Budget de l'organisme                                | 53 000 \$   | 47 300 \$   | 55 000 \$   | 55 000 \$   |
| Soutien financier de la Ville                        | 30 000 \$   | 30 000 \$   | 30 000 \$   | 30 000 \$   |
| Représentation du % du soutien financier de la Ville | 57%         | 63%         | 55%         | 55%         |

Numéro de la demande d'achat: 382866.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- La présentation de cet événement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais;
- La Carifesta est une manifestation culturelle des communautés et de leur pays d'origine;
- Cet événement est accessible gratuitement à l'ensemble de la population métropolitaine et touristique.

.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il y a des impacts à la circulation automobile causés par les fermetures des rues. Toutefois, le choix du parcours a été fait en concertation avec différents intervenants tels que : le Service de police de la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie, le Service de sécurité incendie de Montréal, Urgences-Santé, l'Agence de santé et des services sociaux. Les résidents et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Conférence de presse prévue par le promoteur (date à déterminer).

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation de l'événement : 4 juillet 2015  
Rencontre de rétroaction : août 2015  
Réception du rapport d'activités et bilan financier: décembre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie GIROUX  
Agente de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-25

Alexandra COURT  
C/d soutien aux evenements

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

**Approuvé le :** 2015-05-26

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-27



**Dossier # : 1153220001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Gai Écoute inc. pour contribuer à la réalisation de ses activités pour l'année 2015, à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet             |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Gai Écoute Inc., pour l'année 2015, pour contribuer à la réalisation de sa planification 2015, à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-29 11:54

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153220001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Gai Écoute inc. pour contribuer à la réalisation de ses activités pour l'année 2015, à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet             |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Gai Écoute inc. est un centre d'aide, une ligne d'écoute téléphonique et de renseignements à l'intention des personnes intéressées ou concernées par les questions liées à l'orientation sexuelle, dont la mission consiste à offrir un soutien aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et transidentitaires (LGBT) ainsi qu'à leurs proches et aux intervenants qui travaillent avec ou auprès d'elles. Les services offerts par l'organisme s'articulent autour des domaines suivants : écoute téléphonique; clavardage en direct, foire aux questions sur les réalités LGBT, répertoire informatisé des ressources, registre des actes homophobes et campagnes de lutte contre les préjugés. Ces services sont gratuits, confidentiels, anonymes et accessibles sans frais, partout au Québec, sept jours par semaine, 16 heures par jour. Ils sont régis par un code de déontologie.

Une première convention entre la Ville de Montréal et Gai Écoute inc. a été signée en 2000 afin de soutenir les activités d'écoute et de soutien aux communautés LGBT (CE00 01503).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE14 0949 du 11 juin 2014**

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute inc. pour contribuer à la réalisation de sa planification 2014

**CE13 0880 du 12 juin 2013**

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute inc. pour la réalisation de sa planification 2013

**CE12 0575 du 25 avril 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Gai Écoute inc., pour la réalisation de son plan d'action 2012

## DESCRIPTION

L'an dernier, Gai Écoute a réalisé un exercice de planification stratégique qui a permis notamment d'identifier les quatre champs d'action suivants qui seront travaillés : amélioration des communications, gestion de l'accroissement de l'offre de bénévolat, développement d'outils de travail performants et recherche de nouvelles sources de financement. Au cours des trois prochaines années, l'organisme entend travailler sur divers projets en lien avec ces axes d'intervention. Mentionnons, par exemple, le maintien à jour de son site web et de ses réseaux sociaux et la réalisation d'une infolettre à laquelle les personnes intéressées par les questions d'orientation sexuelle et d'identité du genre pourront s'abonner. Elles pourront ainsi demeurer à l'affût des services offerts et des enjeux liés au bien-être des personnes LGBT tels que l'accueil des nouveaux bénévoles et l'animation de nouveaux comités de travail composés de bénévoles afin d'améliorer les services offerts, la mise en place d'un forum de discussion à la disposition des écoutants ainsi que l'élaboration d'une campagne de publicité auprès du grand public.

## JUSTIFICATION

Ce soutien financier permet à Gai Écoute d'offrir à la population montréalaise des services d'aide qui visent à contrer la solitude, l'isolement et l'exclusion sociale que peut occasionner la difficulté d'adaptation en lien avec l'orientation sexuelle. Il offre aussi l'opportunité à cet organisme de tisser des liens avec le Service de police de la Ville de Montréal en vue d'amener les victimes à dénoncer les actes homophobes.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale à même le budget du Service de la diversité sociale et des sports. Le tableau suivant illustre les montants que la Ville a accordés à Gai Écoute au cours des trois dernières années.

| Organisme       | Montant accordé |           |           | Montant recommandé 2015 | Soutien financier sur budget 2015 de l'organisme (%) |
|-----------------|-----------------|-----------|-----------|-------------------------|------------------------------------------------------|
|                 | 2012            | 2013      | 2014      |                         |                                                      |
| Gai Écoute inc. | 25 000 \$       | 25 000 \$ | 25 000 \$ | 25 000 \$               | 5,5 %                                                |

Les versements seront effectués conformément aux termes et conditions inscrits au projet de convention signée entre la Ville de Montréal et l'organisme, soit 50 % au début du projet et 50 % à la mi-projet. Les crédits sont réservés par la demande d'achat 374288.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par Gai Écoute agissent de manière significative sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes LGBT ainsi que de leur entourage, tout en répondant à l'un des quatre principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 qui vise une meilleure qualité de vie.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est prévu que la tendance demeure stable et que comme l'an dernier 84 % des personnes qui font fait appel à l'organisme le fassent pour obtenir de l'aide. De la même manière, il est prévu qu'un peu moins de la moitié de ces appels, soit 49 %, proviennent de personnes qui habitent la grande région de Montréal.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue pour ce soutien financier.



## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**Juin 2015** Comité exécutif pour approbation

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE  
Conseillère en développement communautaire

### ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2015-05-25

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2015-05-28



**Dossier # : 1151197004**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un soutien financier de 100 000 \$ à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone pour la coordination du projet DestiNATIONS en lien avec les festivités du 25e anniversaire du Festival Présence autochtone. Approuver un protocole d'entente à cette fin. |

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier totalisant 100 000 \$ à Terres en vues pour l'année 2015;
- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-03 13:05

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1151197004**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Octroyer un soutien financier de 100 000 \$ à Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone pour la coordination du projet DestiNATIONS en lien avec les festivités du 25e anniversaire du Festival Présence autochtone. Approuver un protocole d'entente à cette fin. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Montréal a toujours été un carrefour de rencontre des Premiers Peuples. Ainsi, les Premiers Peuples du Québec et d'ailleurs, venus s'installer à Montréal, font qu'aujourd'hui la métropole est classée huitième au rang des villes canadiennes comptant la population autochtone la plus nombreuse. Une étude, réalisée en novembre 2012 par ArtExpert.ca en collaboration avec CGA (Corriveau Girard architectes) pour le compte du Comité Art - Culture du RÉSEAU pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal, intitulée *Mise à jour et développement d'une étude de faisabilité et de programmation d'un Lieu culturel et artistique des Premiers Peuples*, présentait le profil stratégique du projet d'un lieu culturel autochtone à instituer en 2017 et les objectifs généraux des activités à établir en son sein. Ce projet porte maintenant le nom de DestiNATIONS, Carrefour international des arts et cultures des Peuples autochtones. Selon ses orientations : «L'organisme a pour objets de diffuser, promouvoir, produire, rechercher, éduquer, soutenir et commanditer des produits artistiques et culturels multidisciplinaires des Peuples autochtones, tout en accueillant des rassemblements artistiques et culturels. L'organisme se distingue de l'économie primaire de par son modèle d'économie sociale. Ses pratiques sont basées sur le principe que les nombreux héritages culturels et identités autochtones contribueront au mieux-être collectif.»

L'organisme Terres en vues est responsable des activités artistiques qui s'inscrivent dans la démarche vers DestiNATIONS, qui s'est constitué à titre d'organisme à but non lucratif et a tenu son assemblée générale constituante le 21 mai dernier (OBNL créé le 21 mars 2014). Un plan d'affaires a été élaboré, qui a mené à la création officielle de DestiNATIONS, Carrefour international des arts et cultures des Peuples autochtone dont les membres fondateurs représentent les Premières Nations et s'y sont associés les organismes Terres en vues, Wapikoni, Ondinnok, Productions Feu Sacré et le Centre culturel Gespeg. L'objectif de réalisation de DestiNATIONS est 2017, afin de créer un véritable impact pour Montréal et les célébrations du 375e anniversaire de Montréal, le 50e anniversaire d'Expo 67, le 150e anniversaire de la Confédération canadienne et le 10e anniversaire de la Déclaration des droits des peuples autochtones (ONU).

Terres en vues est aussi l'organisme produisant le festival Présence autochtone depuis 25 ans, festival soutenu notamment par la Ville de Montréal, via son Programme de soutien

aux festivals et aux événements culturels. DestiNATIONS devient partenaire associé de Terres en vues pour le 25e festival Présence autochtone présenté du 29 juillet au 5 août prochain. Dans le contexte où la Ville appuie la mise en oeuvre, avec les gouvernements du Québec et du Canada, du projet DestiNATIONS, un des enjeux majeurs demeure la valorisation et la visibilité du projet, via une contribution de Terres en vues aux activités menant au lieu permanent. En ce sens, le soutien financier vise à contribuer à DestiNATIONS via entre autre le festival Présence autochtone et plusieurs activités stratégiques menées par Terres en vues.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE 15 0337 - 12 mars 2015 - Accorder un soutien financier totalisant 777 000 \$ à 38 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014.

CE15 0262 - 18 février 2015 - Approuver les orientations relatives au soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour l'année 2015 et approuver le montant de 3 635 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'entente de 175 M\$ pour soutenir Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

CM14 0625 - 16 juin 2014 - Accorder un soutien financier de 100 000 \$ dans le cadre d'un plan transitoire du festival Présence autochtone vers une programmation annuelle du projet DestiNATIONS.

CE 14 0337 - 12 mars 2014 - Accorder un soutien financier totalisant 777 000 \$ à 38 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014.

CE12 1129 - 4 juillet 2012 - Octroyer une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ à Terres en vues pour procéder à la mise à jour et au développement d'une étude de faisabilité et de programmation en vue d'établir un lieu communautaire, culturel et artistique autochtone à Montréal en vue des célébrations de 2017.

## **DESCRIPTION**

Fondé en 1990, l'organisme Terres en vues est le chef-lieu de la créativité indigène des trois Amériques à Montréal. Maître d'oeuvre du festival Présence autochtone, il possède une expertise de premier plan pour contribuer à la réalisation de la programmation du projet DestiNATIONS, possédant un réseau de partenaires nécessaire à la réalisation d'une programmation.

La contribution de 100 000 \$ constituera la contribution de la Ville de Montréal pour permettre à Terres en vues de réaliser la stratégie de visibilité de DestiNATIONS via le 25e Festival Présence autochtone, cofondateur de DestiNATIONS. La programmation tiendra compte des traditions vivantes enracinées dans le passé, ancrées dans le présent, ouvrant sur l'avenir et affirmant la diversité culturelle et linguistique des Premiers Peuples du Québec, du Canada et de l'étranger.

Le texte de la convention a été rédigé conformément à la convention type déjà convenue entre le Gouvernement du Québec (MAMOT) et la Ville de Montréal pour les projets financés à même le Fonds Montréal 2025.

## **JUSTIFICATION**

Le soutien de 100 000 \$ pour 2015 est une mesure transitoire pour l'organisme Terres en vues afin de concrétiser une programmation annuelle pour DestiNATIONS qui aura des impacts importants auprès de la population montréalaise et comportera des enjeux internationaux certains.

Cet appui est fondé sur le premier engagement de la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal, adoptée en août 2005 : « *Pour être une métropole culturelle authentique, Montréal se doit de reconnaître la variété et la richesse de son héritage*

*amérindien. De plus, la Ville prendra les moyens appropriés, en collaboration avec les principaux intéressés, pour rendre davantage visible la présence autochtone dans le paysage urbain . »* Ainsi, la Ville, qui compte sur une population de 18 000 citoyens autochtones vivant dans la région métropolitaine, souhaite être reconnue comme partie prenante du rayonnement international des Premiers Peuples.

Ce projet culturel est considéré comme une composante significative de l'image de marque de Montréal. Sa contribution essentielle à l'accès aux arts et à la culture, de même qu'à la qualité de vie montréalaise, est largement démontrée et les multiples bénéfices qu'on en retirera sont d'ordre économique, culturel et social.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'organisme présenté dans le tableau est de compétence locale. L'octroi est imputé sur la base de l'entente sur l'aide financière intervenue dans le cadre de la stratégie Imaginer - Réaliser Montréal 2025. Pour les informations financières, veuillez vous référer à l'intervention du Service des finances.

| <b>Organisme</b>                                                   | <b>Projet</b>              | <b>Montant</b> |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------|
| Terres en vues, Société pour la diffusion de la culture autochtone | En route vers DestiNATIONS | 100,0 \$       |

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'entente signée entre le MAMOT et la Ville de Montréal stipule clairement que les projets financés par l'entente Montréal 2025 devront générer des retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales. Ces retombées doivent s'articuler selon les principes et critères reconnus du développement durable. Le projet répertorié ici doit donc montrer des résultats probants à cet égard et la convention à être signée est explicite à cet effet. Ce type de projet favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décroïsonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encourage le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable de projets.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts majeurs sont les suivants :

- positionne et renforce Montréal comme métropole culturelle;
- favorise le rayonnement culturel de la métropole;
- génère des retombées sociales, récréotouristiques et économiques importantes.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité fait partie intégrante de la convention type et doit être appliqué par l'organisme.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ensemble des activités: 2015-06-01 au 2015-12-31

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane RÉGIMBALD  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-29

Daniel BISSONNETTE  
Directeur associé - cinéma festivals et événements

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600

**Approuvé le :** 2015-06-02



**Dossier # : 1151084003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un soutien financier d'un maximum de 500 000 \$ à l'Organisation du Sommet mondial du design pour l'organisation du Sommet mondial et congrès Architecture + Design + Paysage + Urbanisme Montréal 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet. |

Il est recommandé:

- 1- d'accorder un soutien financier d'un maximum de 500 000 \$ à l'Organisation du Sommet mondial du design pour l'organisation du Sommet mondial et congrès Architecture + Design + Paysage + Urbanisme Montréal 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera en majeure partie assumée par l'agglomération;
- 4- d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour l'année 2018 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-06-03 18:14

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151084003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder un soutien financier d'un maximum de 500 000 \$ à l'Organisation du Sommet mondial du design pour l'organisation du Sommet mondial et congrès Architecture + Design + Paysage + Urbanisme Montréal 2017, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Organisation du Sommet mondial du Design (OSMD) a déposé, en décembre 2014, une demande afin que la Ville de Montréal l'appuie financièrement dans sa démarche d'organiser un sommet mondial de l'architecture, du design, du paysage et de l'urbanisme. Cet événement réunirait, en 2017 à Montréal, des professionnels des six (6) disciplines de l'aménagement et du design. La demande de l'OSMD auprès de la Ville se chiffrait à 600 000 \$. Des discussions ultérieures ont établi l'appui financier demandé à la Ville de Montréal à 500 000 \$.

L'OSMD a également déposé des demandes de soutien financier auprès du gouvernement du Québec (ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et Secrétariat à la région métropolitaine), du gouvernement du Canada (Agence de développement économique pour les régions du Québec), de Tourisme Montréal et du Palais des congrès de Montréal, ainsi qu'auprès de la Société des célébrations du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal.

Rappelons qu'en juin 2006 Montréal a été désignée Ville UNESCO de design, intégrant ainsi le Réseau des villes créatives établi par l'UNESCO en 2004.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0849 - 29 avril 2015 - Mandater le Service du développement économique afin qu'il négocie avec Organisation du Sommet mondial du design une entente de financement pour l'organisation du Sommet mondial du design 2017.

CE14 0799 - 21 mai 2014 - Approuver le cadre général de la programmation du projet « Stratégie de développement économique » dans le cadre de l'entente de 175 M\$, et les règles d'attribution des contributions financières pour le volet « Soutien aux projets



structurants ».

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

CE11 0975 - 22 juin 2011 - Approuver la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

## DESCRIPTION

L'Organisation du Sommet mondial du design (OSMD) est un organisme à but non lucratif (OBNL) constitué en juillet 2014. Son conseil d'administration est composé d'une douzaine de personnes du monde des affaires et de représentants d'associations québécoises de design.

Ce projet de tenir un sommet mondial du design à Montréal a débuté en 2008 et était porté par l'OBNL Mission Design. Cette organisation a cessé ses activités en 2014. Mission Design avait contribué à la décision de trois (3) associations internationales du design de tenir leur assemblée générale annuelle à Montréal en octobre 2017 (*International Federation of Landscape Architects* (IFLA), *International Federation for Housing and Planning* (IFHP) et *International Council of Design* (Ico-D)).

Le projet vise à réunir pour la première fois autour d'un sommet mondial des représentants des six disciplines du design: architectes, architectes de paysage, urbanistes, designers graphiques, industriels et d'intérieur. Il vise la participation de 4 500 congressistes, issus d'une vingtaine d'associations professionnelles québécoises, canadiennes et internationales, en misant sur le fait que celles-ci choisiront de tenir leur congrès annuel à Montréal en octobre 2017 dans le cadre du Sommet. Plus de 1 200 participants proviendraient des autres provinces canadiennes et plus de 2 000 proviendraient de l'étranger.

Provenance des participants prévus:

|                            | Québec      | Canada       | International |
|----------------------------|-------------|--------------|---------------|
| 1. Architecture de Paysage | 250         | 250          | 400           |
| 2. Architecture            | 200         | 200          | 100           |
| 3. Urbanisme               | 150         | 250          | 500           |
| 4. Design Graphique        | 50          | 400          | 700           |
| 5. Design d'Intérieur      | 200         | 200          | 200           |
| 6. Design Industriel       | 75          | 50           | 275           |
| <b>Total</b>               | <b>925</b>  | <b>1 350</b> | <b>2 175</b>  |
| <b>Grand total</b>         | <b>4450</b> |              |               |

Le projet, qui se déroulerait au Palais des congrès de Montréal, prévoit quatre grands volets :

1) **Les travaux préparatoires (quatre pré-sommets):** 100 sujets issus des agendas des

organisations internationales, approfondis par des spécialistes provenant autant du secteur privé qu'académique (16 au 19 octobre 2017).

2) **Le sommet mondial du design**: table ronde de 50 organisations internationales qui débattent et adoptent des propositions et résolutions (23 et 24 octobre 2017). Le Sommet regroupera des organisations internationales sectorielles de 87 pays.

3) **L'exposition** : une exposition se déroulera du 15 au 20 octobre 2017 divisée en 6 thèmes:

- les pavillons internationaux;
- l'éco conception;
- les services d'architecture et de design;
- les services aux professionnels;
- la gastronomie et le design et les arts de la table;
- le bien-être par le design.

L'exposition aura lieu au Palais des Congrès de Montréal et sera ouverte au grand public pendant 3 jours. Le promoteur s'attend à 30 000 visiteurs issus du grand public.

4) **Les «Célébrations des couleurs du design»**: des événements grand public se déroulant du 1 au 29 octobre 2017.

Une programmation d'activités se tiendrait dans 24 lieux de diffusion sur l'ensemble du territoire de la métropole. Ces activités permettraient au grand public de mieux comprendre les bénéfices culturels, économiques et sociaux que l'architecture, le design et l'urbanisme peuvent lui apporter. Battront au coeur de cette programmation:

- des présentations inédites de projets montrant la valeur ajoutée du design;
- des conférences de grands noms du design.

Afin de recruter davantage d'associations internationales et de participants, les organisateurs prévoient participer à plusieurs activités de promotion à l'étranger en 2015 et 2016.

L'entente de contribution financière prévoit le versement d'un maximum de 500 000 \$, en six (6) versements associés à autant d'étapes d'avancement du projet.

- 100 000 \$ - après la signature de l'entente de financement afin de permettre l'avancement du projet;
- 100 000 \$ - après la présentation et l'approbation par le Service du développement économique d'un montage financier complet accompagné des preuves d'engagement de tous les partenaires impliqués;
- 150 000 \$ - après l'approbation par le Service du développement économique de la programmation, incluant de leur budget, des quatre (4) pré-sommets;
- 130 000 \$ - après l'approbation par le Service du développement économique de la programmation, incluant son budget, du Sommet mondial et congrès Architecture + Design + Paysage + Urbanisme Montréal 2017;
- 10 000 \$ - après réception du rapport final;
- Un solde de 10 000\$ sera remis après la réception des états financiers vérifiés finaux;

## JUSTIFICATION

D'une part, le Sommet serait une rencontre mondiale de leaders de l'industrie du design visant à :

- promouvoir une approche multidisciplinaire face aux grands enjeux mondiaux en créant des passerelles et une synergie entre les disciplines du design;
- promouvoir l'usage du design dans l'aménagement urbain et dans les entreprises;
- faire rayonner Montréal à l'international en tant que Ville UNESCO de design.

Les pré-sommets permettraient d'élaborer des propositions précises, intégrées aux agendas des organisations internationales sur les grands suivants :

- le développement durable;
- le développement économique;
- le développement urbain et social;
- le design et la culture.

Les pré-sommets permettraient à la communauté des affaires et à la communauté académique de préparer leurs interventions au Sommet.

Le détail des attentes pour chacun des quatre (4) pré-sommets en en pièce jointe.

D'autre part, l'application du modèle de Tourisme Montréal permet d'estimer les retombées économique de l'événement.

La venue à Montréal de plus 3 000 participants hors-Québec devrait générer, comme le montre le tableau ci-dessous, des retombées économiques de 11 774 900 \$.

| <b>Calcul des retombées économiques internationales - modèle de Tourisme Montréal</b> |               |                      |                              |                                  |                               |                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------|----------------------|------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
| <b>Année</b>                                                                          | <b>Nombre</b> |                      | <b>Dépenses des délégués</b> | <b>Dépenses des associations</b> | <b>Dépenses des exposants</b> | <b>Retombées économiques</b> |
| 2017                                                                                  | 3525          | Délégués hors-Québec | 8 094 075 \$                 | 467 156 \$                       |                               |                              |
|                                                                                       | 700           | Exposants            |                              |                                  | 3 213 668 \$                  | <b>11 774 900 \$</b>         |

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour les années 2015, 2016 et 2017, la contribution financière sera imputée à l'enveloppe de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

En 2018, la contribution financière de 20 000 \$ sera imputée au budget de fonctionnement du Service de développement économique (SDÉ) suite à un ajustement non récurrent de sa base budgétaire du même montant. Cet ajustement est nécessaire puisque l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec se termine au 31 décembre 2017 et que le SDÉ ne dispose pas de crédit pour financer cette contribution.

|                    | <b>2015</b> | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>Total</b>      |
|--------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------------|
| Entente de 175 M\$ | 100 000 \$  | 250 000 \$  | 130 000 \$  | 0 \$        | <b>480 000 \$</b> |

|                                     |      |      |      |           |                  |
|-------------------------------------|------|------|------|-----------|------------------|
| Service du développement économique | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 20 000 \$ | <b>20 000 \$</b> |
|-------------------------------------|------|------|------|-----------|------------------|

Cette dépense sera assumée par l'agglomération.

Le coût total du projet est estimé à environ 12 800 000 \$ et serait financé comme le montre le tableau qui suit. En mai 2015, les contributions en provenance d'organismes du gouvernement provincial ainsi que d'organismes privés et publics ne sont pas toutes confirmées.

| <b>PRINCIPAUX PARTENAIRES ET PRINCIPALES SOURCES DE FINANCEMENT</b> | <b>MONTANTS DEMANDÉS</b> | <b>POURCENTAGE</b> |
|---------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------|
| Inscriptions aux congrès                                            | 2 789 490 \$             | 21,8 %             |
| Inscriptions aux activités sociales                                 | 347 713 \$               | 2,7 %              |
| Inscriptions aux tours pré et post congrès                          | 58 875 \$                | 0,5 %              |
| Locations d'espace d'exposition                                     | 2 285 050 \$             | 17,8 %             |
| Commanditaires                                                      | 3 249 200 \$             | 25,3 %             |
| Publicité                                                           | 669 000 \$               | 5,2 %              |
| Gouvernement fédéral                                                | 1 200 000 \$             | 9,4 %              |
| Gouvernement provincial                                             |                          | 9,4 %              |
| Secrétariat à la région métropolitaine de Montréal                  | 800 000 \$               |                    |
| Ministère des Affaires municipales                                  | 400 000 \$               |                    |
| Entente 175 M\$                                                     | 480 000 \$               | 3,7 %              |
| Ville de Montréal                                                   | 20 000 \$                | 0,2 %              |
| Tourisme Montréal                                                   | 269 500 \$               | 2,1 %              |
| Programme spécial du 375e anniversaire de Montréal                  | 175 000 \$               | 1,4 %              |
| Autres revenus                                                      | 80 000 \$                | 0,6 %              |
| <b>Budget prévisionnel total</b>                                    | <b>12 823 828 \$</b>     | <b>100 %</b>       |

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'organisme encourage ses employés, fournisseurs et clients à adopter des pratiques responsables.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La contribution se veut un soutien à un événement important et supporte la position Montréal comme une ville UNESCO de design.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les obligations de l'organisme en matière de visibilité sont incluses dans l'entente de contribution financière. Elles sont conformes à celles prescrites par l'Entente de 175 M\$.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les étapes subséquentes sont:

- Finalisation et confirmation du montage financier (février 2016);
- Préparation des quatre (4) pré-sommets (décembre 2016);
- Tenue du Sommet mondial et congrès Architecture + Design + Paysage + Urbanisme Montréal 2017 (octobre 2017);
- Préparation du rapport de l'événement (janvier 2018);
- Remise des états financiers vérifiés finaux (automne 2018).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Avis favorable :

Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales (Peggy BACHMAN)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoît TURGEON  
Conseiller en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Serge GUÉRIN  
Directeur

Le : 2015-05-26

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Serge GUÉRIN  
Directeur



**Dossier # : 1156369004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction , -                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un soutien financier de 30 000 \$ par année en 2015, 2016 et 2017, soit un soutien financier maximal de 90 000 \$ pour l'ensemble de la période, pour la FALLA de la TOHU /Approuver le projet d'entente à cet effet. |

Il est recommandé:

- d'accorder un soutien financier de 90 000 \$ à la Falla de la TOHU, soit 30 000 \$ en 2015, 30 000 \$ en 2016 et 30 000 \$ en 2017;
- d'autoriser un virement budgétaire de 30 000 \$ en 2015 en provenance des dépenses contingentes de l'Administration vers le budget 2015 du Service de la culture et autoriser un ajustement de 30 000 \$ de la base budgétaire du Service de la culture pour 2016 et 2017;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier, ainsi que le protocole de visibilité.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-04 11:33

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

## IDENTIFICATION

Dossier # :1156369004

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction , -                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un soutien financier de 30 000 \$ par année en 2015, 2016 et 2017, soit un soutien financier maximal de 90 000 \$ pour l'ensemble de la période, pour la FALLA de la TOHU /Approuver le projet d'entente à cet effet. |

## CONTENU

### CONTEXTE

La fin des années 1990 voit se dessiner à Montréal un projet d'envergure: concentrer en un même lieu une masse critique d'infrastructures de création, de formation et de diffusion en arts du cirque. C'est dans cette foulée qu'en 1999, les acteurs du milieu cirque (Cirque du Soleil, l'École nationale de cirque et En Piste, le regroupement national des arts du cirque) se mobilisent pour bâtir ensemble la Cité des arts du cirque, dont la TOHU sera l'organisme de la Cité ouvert au public.

La Cité abrite donc aujourd'hui les installations de la TOHU ainsi que celles du Cirque du Soleil, de l'École nationale de cirque et d'En piste. Située au cœur de la Cité des arts du cirque, la TOHU se veut le lieu par excellence de diffusion, de création, d'expérimentation et de convergence entre culture, environnement et engagement communautaire en Amérique du Nord. Elle est devenue depuis sa création en 2004, une référence en matière de développement durable par la culture. La TOHU contribue à faire de Montréal une capitale internationale des arts du cirque. La TOHU propose évidemment une programmation qui le met au premier plan (entre autres, avec un festival : Montréal Complètement Cirque) mais propose aussi une pléthore d'activités avec une salle de spectacle, des expositions d'arts visuels , des événements culturels et familiaux gratuits...

Le pavillon de la TOHU est un exemple d'architecture verte certifié LEED OR Canada. Il abrite non seulement la première salle de spectacles circulaire dédiée aux arts du cirque en Amérique du Nord, mais offre aussi un accès au Complexe environnemental de Saint-Michel. Ayant pignon sur rue dans le quartier Saint-Michel, la TOHU crée des liens privilégiés avec les citoyens, les commerçants et les organismes du quartier. Elle développe des relations communautaires étroites, durables et à un niveau élevé de coopération.

La TOHU réalise, depuis une dizaine d'années, un événement intitulé la FALLA. Le déroulement de la FALLA est articulé autour de trois grands axes : la construction, la médiation et les festivités. Inspirée des traditions carnavalesques européennes, la FALLA est

une gigantesque sculpture de bois et de papier d'une dizaine de mètres de hauteur. Sa conception et sa réalisation sont le fruit d'une démarche artistique collective résolument citoyenne : elle est entièrement construite par les membres de la communauté. Outre la construction et les célébrations artistiques, le projet comporte un important volet médiation culturelle et un volet employabilité. Il rallie une équipe de professionnels aguerrie pour accompagner des jeunes en quête d'une expérience de travail et de nombreux acteurs du milieu. Les relations humaines et la participation citoyenne sont les véritables moteurs du projet. C'est un projet rassembleur pour les gens du quartier. Des jeunes, recrutés à travers les organismes du quartier, travaillent pendant près de trois mois à la construction de la structure avant de participer à sa mise à feu, qui est en fait une grande fête populaire réunissant des milliers de participants. Ils sont capables de la regarder brûler parce qu'ils savent qu'ils peuvent la reconstruire. Ce geste symbolique est extrêmement éloquent pour les habitants du quartier Saint-Michel, qui proviennent de 62 communautés.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA 140152: Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 117 150 \$ à sept organismes partenaires de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension désignés dans la recommandation, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015). Approuver les projets de convention à cet effet. \$4000 accordé à la FALLA de la TOHU.

- CA 14140312: Accorder un soutien financier additionnel de 10 000 \$ à la TOHU, Cité des arts du cirque, pour la bonification du projet de La FALLA et ce, en ajout de la contribution déjà accordée par la résolution numéro CA14 140152 de ce conseil, en date du 6 mai 2014, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015).

- CA13 140176: Accorder un soutien financier additionnel de 10 000\$ à même le surplus de l'arrondissement, à la TOHU, Cité des arts du cirque, pour la bonification du projet de La FALLA et ce, en ajout de la contribution déjà accordée par la résolution numéro CA13 140088 de ce conseil, en date du 2 avril 2013 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015)

-CA13 14 0088: Accorder un soutien financier non récurrent, sur une période maximale de deux ans, totalisant la somme de 331 004 \$ à dix organismes partenaires de l'arrondissement, désignés dans la recommandation pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2015). Approuver les projets de convention à cet effet. \$4000 accordé à la FALLA de la TOHU.

-CA12 14 0133: Autoriser la signature des projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cinq organismes, soit Monarques de Montréal, Club l'Espoir jeunesse, Conseil communautaire Solidarités Villeray, Patro le Prevost et TOHU, pour l'année 2012, qui s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville-MESS et octroyer une contribution financière totale de 137 500 \$ à cette fin. \$4000 accordé à la TOHU.

## **DESCRIPTION**

La TOHU réalisera en 2015, la 11e édition de la FALLA, événement important de sa programmation estivale. Fête de quartier qu'elle était au départ, la FALLA est devenue au fil du temps un rendez-vous métropolitain incontournable. Au nombre des activités offertes, notons la présentation de prestations musicales aux rythmes du monde, des talents de la relève musicale, des ateliers d'interprétation et de création artistique, des animations urbaines, sans oublier tout le volet de reconnaissance des bénévoles.

Par ailleurs, les coûts liés aux mois de préparation de la FALLA pèsent lourd sur les finances de la TOHU. C'est pourtant cette dimension d'implication avec les citoyens du quartier qui



fait l'originalité et la force de la démarche qui mène à la FALLA. Même si la Ville participe déjà au budget global de la TOHU, elle souhaite tout de même contribuer une somme de 30 000\$ par année pour la réalisation des trois prochaines éditions de la FALLA 2015, 2016, 2017.

## **JUSTIFICATION**

La FALLA est une initiative remarquable qui génère des bénéfices sociaux certains. C'est un événement important pour la communauté. Depuis sa création en 2004, la FALLA a mobilisé plus de 35 organismes communautaires de l'arrondissement, permis à plus de 100 jeunes Falleros (participants) de bénéficier d'un programme en intégration socio-professionnelle, rejoint plus d'un millier de bénévoles, reçu plus de 90 000 personnes dans l'ensemble des activités et permis à plus de 400 artistes et artisans issus de la diversité, d'exercer leur talent sur scène.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'engagement de la Ville de Montréal pour la FALLA serait de 30 000 \$ par année, pour 2015, 2016 et 2017, soit un total de 90 000\$ pour l'ensemble de la période. Il s'agit d'une dépense locale.

Pour l'année 2015, les revenus totaux sont estimés à 229 750 \$. Les revenus provenant des partenaires publics sont de 161 250 \$ . La contribution de la Ville de Montréal de 30 000\$ correspond donc à 19% des revenus des partenaires publics et 13 % des revenus totaux.

Voici un tableau résumant les soutiens financiers à la TOHU (par la Ville –Centre) et la FALLA (par l'arrondissement) pour les années antérieures (taxes incluses) .

### **TOHU FALLA**

|      |               |              |          |                                                     |
|------|---------------|--------------|----------|-----------------------------------------------------|
| 2012 | 835 810 \$    | Ville-Centre | 4000 \$  | Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc Extension |
| 2013 | 835 810 \$    | Ville-Centre | 14000 \$ | Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc Extension |
| 2014 | 831 030,38 \$ | Ville-Centre | 14000 \$ | Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc Extension |

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation de cet événement s'inscrit dans une perspective d'enrichissement de la qualité de vie des citoyens montréalais. Toutes les activités présentées sont gratuites et accessibles à tous. Cet événement fait la promotion de l'inclusion et des relations harmonieuses, suscite le dialogue entre les diversités des expressions dans un événement rassembleur.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La FALLA a obtenu le Prix interculturel de Montréal Abe-Limonchik 2014, le Prix Sacre Bleu de la Ligne Bleue en 2014 et le Prix citoyen de la culture, décerné par les Arts et la ville, en 2009.

En 2014, on estimait l'achalandage à 18 500 visiteurs pour l'ensemble des activités de la FALLA. Le financement demandé est nécessaire pour assurer la pérennité de l'événement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme doit appliquer un protocole de visibilité, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

14 au 16 août 2015: présentation de l'événement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude LALONDE  
Agente de développement culturel

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-14

Isabelle CABIN  
Coordonnatrice - Montréal, métropole  
culturelle

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600  
**Approuvé le :** 2015-06-01



**Dossier # : 1156765015**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur les rues place Jordan, du Général Brock, Prince Edward, 5e Avenue Sud, 8e Rue, 13e Avenue et Edgewood dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 597 077,93 \$, taxes incluses (contrat 568 645,65 \$ + incidences 28 432,28 \$) - Appel d'offres public ST-15-07 (2 soumissionnaires) |

Il est recommandé au conseil municipal:

- 1) d'autoriser une dépense totale de 597 077,93 \$, taxes et incidences incluses, pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur les rues place Jordan, du Général Brock, Prince Edward, 5e Avenue Sud, 8e Rue, 13e Avenue et Edgewood dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- 2) d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Aquaréhab (Canada) inc., le contrat ST-15-07 à cette fin, soit au montant total de 568 645,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public de ce contrat;
- 3) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2015-06-04 14:38

**Signataire :**

Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1156765015**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur les rues place Jordan, du Général Brock, Prince Edward, 5e Avenue Sud, 8e Rue, 13e Avenue et Edgewood dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 597 077,93 \$, taxes incluses (contrat 568 645,65 \$ + incidences 28 432,28 \$) - Appel d'offres public ST-15-07 (2 soumissionnaires) |

## CONTENU

### CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux (DGSRE) d'eau encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Selon les résultats du Plan d'intervention intégré (mars 2012), la DGSRE et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PTI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGSRE dans la sélection des projets.

Un appel d'offres public a été lancé le 10 avril 2015 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 27 avril 2015, laissant ainsi un délai de 16 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Aucun addenda n'a été publié.

La validité des soumissions est de 140 jours suivant la date d'ouverture.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Le contrat ST-15-07 consiste en des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur les rues place Jordan, du Général Brook, Prince Edward, 5e Avenue Sud, 8e Rue, 13e Avenue et Edgewood.

### **Travaux assumés par la DGSRE (réhabilitation de conduite d'aqueduc)**

| Nom de la rue | Longueur existante (m) | % représentant le cout de la DGSRE |
|---------------|------------------------|------------------------------------|
| Place Jordan  | 200                    | 26%                                |
| Général-Brock | 164                    | 21%                                |
| 13e Avenue    | 84                     | 11%                                |
| Prince-Edward | 143                    | 19%                                |
| Edgewood      | 34                     | 4%                                 |
| 5e Avenue     | 89                     | 12%                                |
| 8e Rue        | 56                     | 7%                                 |
| Total         | 770                    | 100%                               |

Toutes les rues identifiées sont justifiées techniquement, car les conduites présentent des défaillances reconnues par le MAMOT (Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire). En effet, elles présentent un ou plusieurs des problèmes suivants :

- le taux de bris des conduites d'aqueduc est supérieur à 3/km/année sur une base de 5 ans;
- une problématique récurrente d'eau rouge.

Un montant équivalent à 10% du contrat a été prévu pour les contingences et est inscrit au bordereau de soumission. Un montant de 28 432,28 \$ est prévu pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental, etc., représentant 2 % du coûts des travaux et 3 % représentant des honoraires de surveillance des travaux, pour un total de 5 %.

Les entrepreneurs suivants se sont procurés le cahier d'appel d'offres et seulement deux (2) ont déposé des soumissions:

Aquaréhab (Canada) inc.  
Construction G-nesis inc.  
Environnement routier NRJ inc.  
Girard & Girard inc.  
Réhabilitation Du O inc.  
Sanexen Services Environnementaux inc.

Les principales raisons du désistement des entrepreneurs n'ayant pas soumissionné se résument à une manque de temps pour préparer la soumission ou à des prix donnés en sous-traitance.

### **JUSTIFICATION**

Sur un nombre de six (6) preneurs de cahier des charges, deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission incluant la lettre d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers. L'analyse des prix soumis révèle qu'ils sont similaires à l'estimation interne. L'écart de moins de 10 % entre les deux soumissionnaires confirme un certain niveau de compétition entre le nombre restreint d'entrepreneurs dans ce domaine spécialisé.

| Contrat Contingences                                                          |               |              | Total                |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|----------------------|
| 1. Aquaréhab (Canada) inc.                                                    | 516 950,59 \$ | 51 695,06 \$ | 568 645,65 \$        |
| 2. Sanexen Services environnementaux inc.                                     | 567 027,95 \$ | 56 702,80 \$ | 623 730,75 \$        |
| Estimation interne                                                            | 521 716,31 \$ | 52 313,63 \$ | 574 029,93 \$        |
| <b>Coût moyen des soumissionnaires reçues</b>                                 |               |              |                      |
| (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)                |               |              | <b>596 188,20 \$</b> |
| <b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>                   |               |              |                      |
| ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)          |               |              | 4,84%                |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</b>               |               |              |                      |
| (la plus haute – la plus basse)                                               |               |              | 55 085,10 \$         |
| <b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</b>                |               |              |                      |
| ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)                       |               |              | 9,69%                |
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b>      |               |              |                      |
| (la plus basse conforme – estimation des professionnels)                      |               |              | (5 384,28 \$)        |
| <b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)</b>       |               |              |                      |
| ((la plus basse conforme – estimation des professionnels) / estimation x 100) |               |              | -0,94%               |
| <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)</b>               |               |              |                      |
| (la deuxième plus basse – la plus basse)                                      |               |              | 55 085,10 \$         |
| <b>Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)</b>                |               |              |                      |
| ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)              |               |              | 9,69%                |

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant qu'aucun des soumissionnaires ne soit sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites. L'adjudicataire recommandé "Aquaréhab (Canada) inc" no de licence 5620-4290-01, a fourni l'attestation de Revenu Québec en date de 30 mars 2015 avec sa soumission. L'entrepreneur a reçu en date de 27 juin 2013 une lettre de l'Autorité des Marchés Financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public sous la décision 2013-CPSM-0114 (lettre jointe aux présentes).

L'entrepreneur Aquaréhab (Canada) inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec.

Suite à la vérification et l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à Aquaréhab (Canada) inc. le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc sont de 568 645,65 \$ (toutes taxes incluses) et majorés de 28 432,28 \$ (toutes taxes incluses) pour frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire, un suivi environnemental et la surveillance des travaux.

Le contrat et les frais incidents représentant 5 % des travaux sont assumés à 100 % par la

Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

La dépense totale (contrat et incidences) est de 597 077,93 \$ taxes incluses, soit un coût net de 545 211,73 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 125 398,69 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) et à une subvention estimée à 314 859,77 \$ au programme PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités) et 104 953,27 \$ sera financée par la réserve de l'eau locale ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service de finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants:

- Réduction des fuites et des coûts d'entretien reliés;
- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En contrepartie, le refus ou report de l'octroi de ce contrat aura comme conséquence d'augmenter la probabilité de fuite sur la conduite d'aqueduc avec les risques suivants:

- Interruption en eau potable;
- Contamination potentielle;
- Coûts élevés en période d'urgence et pour cause de conditions climatiques défavorables.

L'impact sur la circulation locale en raison des travaux sera minimisé par des accès temporaires aux propriétés privées.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : 22 juin 2015

Fin des travaux : 21 août 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement (Gaétan BRUNET)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mélanie BRISSON)

Avis favorable :

Service de l'eau , Direction (Alain DUBUC)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain MARCOUX  
C/d ing.trav.pub.& inf.<<arr.pier/roxboro)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-11

Anne CASTONGUAY  
Directrice





**Dossier # : 1141692001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Lutte à la pauvreté                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver un projet d'entente entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal modifiant pour la prolonger d'un an l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016 / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour l'année 2015 |

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'entente, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, de modification de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité la prolongeant d'un an et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016;
2. d'approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 9 M\$ pour l'année 2015, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
3. d'autoriser la réception d'une contribution financière de 9 M\$ provenant du MTESS;
4. d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville;
4. de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce projet d'entente;
5. d'imputer cette dépense ainsi que le revenu de 9 M\$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-04 09:20

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1141692001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Lutte à la pauvreté                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Objet :</b>                                             | Approuver un projet d'entente entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal modifiant pour la prolonger d'un an l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1 <sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016 / Approuver la proposition de répartition budgétaire pour l'année 2015 |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le 23 août 2012, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal concluaient une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2015, cette entente de 18 M\$ s'inscrivait dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 découlant de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, toujours en vigueur. Cette entente a permis la réalisation de plus de 400 projets annuellement dans les arrondissements et à l'échelle métropolitaine. Sachant que la très grande majorité des projets se terminaient le 31 décembre 2014, les représentants de la Ville et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) ont engagé des discussions visant à éviter une rupture des services offerts aux personnes défavorisées. Au cours de ces discussions, le MTESS a informé la Ville qu'il ne pouvait conclure une entente à long terme, notamment parce qu'il n'avait pas les disponibilités budgétaires nécessaires et qu'il ne comptait pas déposer son plan d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à brève échéance. Il a donc été convenu de renouveler l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité, pour une année, soit du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, avec un budget de 9 M\$.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une l'Alliance pour la solidarité / Autoriser la répartition budgétaire de cette somme

**CG12 0016 du 26 janvier 2012**

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$ / Approuver la proposition de répartition budgétaire de la somme de 9 M\$

**CG10 0255 du 17 juin 2010**

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011, de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009 - 2011

**CE10 0664 du 5 mai 2010**

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération portant sur la répartition budgétaire des montants prévus à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2009 - 2011 entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal

**CE10 0629 du 5 mai 2010**

Approuver la démarche de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale proposée par la Ville de Montréal dans le cadre de la révision du Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et transférer les budgets associés à ces mandats conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel

**CG09 0039 du 26 février 2009**

Approuver le projet d'entente administrative entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009 - 2010 - 2011 (...) / Approuver la proposition de répartition budgétaire de la somme de 7 M\$ (...) couvrant l'exercice financier 2009

**DESCRIPTION**

Le projet de modification à l'Entente administrative en prolonge la durée jusqu'au 31 mars 2016, bonifie et ajuste le montant des versements prévus dans l'enveloppe accordée en plus de majorer la somme maximale admissible pour les frais de gestion de la Ville. Les autres modifications ont trait à la possibilité pour la Ville de reporter un solde non engagé pour l'année suivante sans demander l'accord du ministre (article 3) et à l'obligation pour la Ville de tenir des comptes et des registres appropriés relativement à l'utilisation des contributions financières du ministre, de la Ville et de tout autre partenaire, le cas échéant (article 5).

Pour la période s'échelonnant entre le 1<sup>er</sup> avril 2015 et le 31 mars 2016, le budget de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité pour Montréal est de 9 M\$. Cette contribution assurera la continuité de la majeure partie des interventions menées en 2014. Cette somme sera répartie de la façon suivante :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Soutien dans les arrondissements et les villes liées, à des activités et des services à des individus et à des familles, démunis ou exclus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 5 043 750 \$ |
| Mise en place, dans plusieurs territoires de l'agglomération de Montréal : <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'un fonds de solidarité en sécurité alimentaire et en itinérance;</li> <li>• d'un fonds d'insertion socioprofessionnelle pour les immigrants et les jeunes;</li> <li>• de projets dans les domaines de l'accessibilité universelle, de l'accompagnement loisirs, de l'égalité femmes/hommes, de la famille et de la petite enfance, des problématiques socio-urbaines, de l'itinérance, de la revitalisation urbaine intégrée, de la sécurité alimentaire et de la sécurité urbaine;</li> <li>• de projets s'adressant aux jeunes, aux autochtones et aux personnes âgées;</li> <li>• de tout autre projet susceptible de favoriser l'atteinte des objectifs de l'Alliance pour la solidarité.</li> </ul> | 3 181 250 \$ |
| Soutien aux Tables de quartier afin qu'elles suscitent des actions qui favoriseront la mise en place de projets en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 475 000 \$   |
| Frais d'administration générale dédiés à la réalisation de l'Alliance pour la solidarité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 300 000 \$   |
| Total                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 9 000 000 \$ |

La répartition du budget de soutien de 5 043 750 \$ dans les arrondissements et les villes liées a été effectuée de façon à garantir les mêmes sommes que celles versées en 2014. Ces dernières avaient été réparties à partir de deux indices, soit un « Indice de défavorisation de la Ville » qui compte pour 75 % du calcul et un « Indice composite », dont le poids est de 25 %. Cette formule de répartition est conforme aux recommandations de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération portant sur la répartition budgétaire des montants prévus à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2009 - 2011, entre le MESS et la Ville de Montréal.

L'indice de défavorisation de la Ville a été élaboré en s'inspirant des travaux réalisés par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (indice Pampalon et Raymond). Il qualifie la défavorisation selon deux dimensions : la défavorisation économique et la défavorisation sociale. Trois variables ont été prises en compte pour chacune de ces dimensions.

Pour la défavorisation économique :

- le revenu moyen des ménages;

- le taux de chômage;
- le pourcentage de personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires.

Pour la défavorisation sociale :

- le pourcentage de familles monoparentales;
- le pourcentage de personnes seules;
- le pourcentage de personnes séparées, divorcées ou veuves.

L'indice composite est constitué de quatre variables, choisies afin de refléter la réalité montréalaise. Ces quatre variables sont :

- la proportion d'immigrants récents;
- la proportion de la population âgée de 75 ans et plus;
- la proportion de ménages locataires consacrant 30 % ou plus de leur revenu au loyer;
- le nombre de personnes dans les ménages privés à faible revenu.

Pour simplifier le calcul de l'indice, et assurer le même poids à chacune des composantes, on calcule le poids (en %) de chaque arrondissement et ville liée dans le total de l'agglomération selon chacune des variables (fréquence relative). Une moyenne de ces proportions donne à chaque territoire son poids selon les quatre composantes.

## **JUSTIFICATION**

Les deux parties ont convenu de conclure le projet de prolongation de l'Alliance pour la solidarité dans les meilleurs délais. De cette manière, les villes liées, les arrondissements et les nombreux organismes communautaires engagés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pourront planifier adéquatement leurs interventions à plus long terme et ainsi obtenir de meilleurs résultats.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget alloué à ce projet d'entente de l'Alliance est entièrement financé par le MTESS et la dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est de compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération* .

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet d'entente s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les fonds prévus permettront à plus de 250 organismes locaux et régionaux de poursuivre leurs interventions auprès d'une tranche de la population très fragilisée et de maintenir en emploi plusieurs intervenants ayant acquis une expertise considérable dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Toutes les opérations liées aux communications doivent se faire selon les modalités de visibilité prévues au protocole de communication publique de l'Alliance, en pièces jointes.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**Juin 2015** Présentation au conseil d'agglomération pour approbation

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacques A SAVARD  
Chef d'équipe - Développement social et relations interculturelles

#### ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD  
Chef de division

Le : 2015-05-22

---

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2015-06-02



**Dossier # : 1151658004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder une contribution financière totalisant une somme maximale et non récurrente de 2 000 000 \$, après avoir opéré le virement requis, à l'organisme Comité olympique canadien pour soutenir les bonifications à apporter à la Maison olympique canadienne à Montréal et l'organisation d'un événement le 9 juillet 2015, soit la Journée excellence olympique. Accorder un soutien en biens et services de 100 000 \$ pour soutenir la tenue de cet événement à Montréal. Approuver le projet de convention à ces fins. Autoriser la tenue de l'événement et l'occupation du domaine public. |

**Il est recommandé au comité exécutif :**

1. d'autoriser à la demande de l'organisme « Comité olympique canadien » la tenue de l'événement « Journée excellence olympique » le 9 juillet 2015 ;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public pour le montage, la tenue et le démontage de l'événement :

p place du Frère André et le Square Phillips le 9 juillet 2015 de 6h à 23h;  
 p rue du Square Phillips, côté ouest, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Cathcart, de 6h le 2 juillet 2015 à 23h59 le 10 juillet 2015;  
 p rue du Square Phillips, côté est, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Cathcart, le 9 juillet 2015 de 10h à 23h59;  
 p Côte du Beaver Hall, deux côtés, entre le boulevard René-Lévesque et la rue de la Gauchetière, de 6h le 7 juillet 2015 à 23h59 le 10 juillet 2015;  
 p rue Union, deux côtés, entre la rue Cathcart et le boulevard René-Lévesque, de 20h le 8 juillet 2015 jusqu'à 6h le 9 juillet 2015 et 9 juillet 2015 de 10h à 23h59;  
 p boulevard René-Lévesque, deux côtés, entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue St-Alexandre, de 13h00 le 9 juillet 2015 à jusqu'à 6h le 10 juillet 2015;



p rue Union, deux côtés, entre la rue Cathcart et le boulevard René-Lévesque, à 13h00 le 9 juillet jusqu'à 6h le 10 juillet 2015.

**Il est recommandé au conseil d'agglomération:**

3. d'accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 1 900 000 \$, incluant les taxes applicables, à l'organisme sans but lucratif Comité olympique canadien, pour soutenir les bonifications à apporter à la Maison olympique canadienne située au 500, boulevard René-Lévesque Ouest à Montréal;
4. d'accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 100 000 \$, incluant les taxes applicables, au Comité olympique canadien pour soutenir la réalisation du spectacle et de la cérémonie officielle des anneaux olympiques lors de la Journée excellence olympique, qui se tiendra à Montréal le 9 juillet 2015;
5. d'accorder un soutien en biens et services d'une valeur totale et maximale de 100 000 \$ pour soutenir la réalisation de la Journée excellence olympique en ce qui a trait aux frais relatifs à l'obtention des permis exigés et aux besoins en aspects visuels;
6. d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville et le Comité olympique canadien, établissant les modalités et conditions d'octroi des contributions financières et du soutien en biens et services;
7. d'autoriser un virement budgétaire de 2 000 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2015 du Service de la diversité sociale et des sports;
8. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-08 11:50

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151658004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des orientations_événements et pratique sportive                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                                             | Accorder une contribution financière totalisant une somme maximale et non récurrente de 2 000 000 \$, après avoir opéré le virement requis, à l'organisme Comité olympique canadien pour soutenir les bonifications à apporter à la Maison olympique canadienne à Montréal et l'organisation d'un événement le 9 juillet 2015, soit la Journée excellence olympique. Accorder un soutien en biens et services de 100 000 \$ pour soutenir la tenue de cet événement à Montréal. Approuver le projet de convention à ces fins. Autoriser la tenue de l'événement et l'occupation du domaine public. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Organisme à but non lucratif, financé principalement par des fonds privés, le Comité olympique canadien (COC), membre du Comité international olympique (CIO), est responsable de l'ensemble des aspects de la participation du Canada au Mouvement olympique, notamment :

- La participation du Canada aux Jeux olympiques et panaméricains;
- La sélection et le soutien des villes canadiennes dans leurs propositions d'accueil des Jeux olympiques d'été ou d'hiver et des Jeux panaméricains;
- La gestion d'une grande variété de programmes culturels et éducatifs faisant la promotion des valeurs olympiques au Canada.

En 2013, le COC a annoncé son projet d'expansion et de déménagement de ses locaux d'Ottawa à Montréal. En 2014, les employés du COC ont déménagé dans de nouveaux locaux situés au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, en plein cœur du centre-ville. Afin de faire de cette nouvelle Maison olympique canadienne une place incontournable pour les

Montréalais et les visiteurs, les dirigeants du COC tiennent à lui apporter plusieurs bonifications, notamment :

- Aménagement extérieur;
- Création d'une nouvelle salle de conférence, la Salle Lausanne;
- Création d'une nouvelle exposition permanente sous forme de musée olympique interactif, nommée *L'Expérience olympique* ;
- Installation des anneaux olympiques autorisés par le CIO sur le toit et à l'entrée officielle de la Maison olympique canadienne.

Le dévoilement de toutes ces bonifications à la Maison olympique canadienne se fera le 9 juillet 2015 lors de la Journée excellence olympique à Montréal. C'est au cours de cet événement que le COC célébrera l'ouverture officielle de la Maison olympique canadienne en compagnie de plusieurs dignitaires internationaux du Mouvement olympique, dont le président du CIO, Thomas Bach. En lien avec l'objectif du COC de faire la promotion des valeurs olympiques, les citoyens seront également invités à vivre ce moment historique en assistant aux cérémonies et spectacles planifiés pour cette occasion.

À l'aube du 40<sup>e</sup> anniversaire des Jeux olympiques de Montréal, cet événement grandiose, qui culminera avec le dévoilement des anneaux olympiques officiels, confirmera la place de Montréal dans l'olympisme international et réaffirmera son statut en tant que ville olympique.

En avril 2015, le COC a sollicité une contribution financière maximale et non récurrente de 2 000 000 \$ de la Ville pour soutenir la réalisation des bonifications à la Maison olympique canadienne. De plus, le COC a demandé un soutien en biens et services pour la tenue des célébrations entourant la Journée excellence olympique du 9 juillet 2015, ainsi que l'occupation du domaine public nécessaire à sa réalisation.

À sa séance du 6 mai dernier, le comité exécutif a donné un accord de principe à consentir un soutien maximal non récurrent de 2 000 000 \$ pour soutenir les bonifications à la Maison olympique et à consentir un soutien en biens et services (valeur restant à déterminer au moment de l'accord de principe) pour la tenue de l'événement le 9 juillet 2015, et ce, sous le respect de certaines conditions.

Le comité exécutif mandatait également le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet de convention à intervenir entre la Ville et le COC pour officialiser l'accord de principe. Une présentation sommaire de la Journée excellence olympique et des bonifications à apporter à la Maison olympique canadienne a été présentée au comité exécutif et se trouve en pièce jointe.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0827 6 mai 2015 Donner un accord de principe par lequel la Ville s'engage à consentir un soutien financier maximal non récurrent de 2 000 000 \$ au Comité olympique canadien (COC) pour plusieurs bonifications à la Maison olympique canadienne et d'accorder un soutien en biens et services à déterminer pour la tenue des célébrations entourant la Journée excellence olympique du 9 juillet 2015, sous le respect de certaines conditions et mandater le Service de la diversité sociale et des sports à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et le COC à cet effet.

## **DESCRIPTION**

Le programme des festivités entourant la Journée excellence olympique est en préparation et une partie des célébrations se fera sur le boulevard René-Lévesque Ouest et la côte du

Beaver Hall, vis-à-vis de la Maison olympique canadienne. Pendant cette journée, le COC soulignera l'ouverture officielle de la Maison olympique canadienne à Montréal, ainsi que les bonifications qui y auront été apportées et c'est à ce moment que se fera le dévoilement des anneaux olympiques officiels. Une liste des fermetures de rues et de l'occupation d'espaces nécessaires à la réalisation de l'événement se trouve en pièce jointe.

### **1. Contribution financière de 1 900 000 \$ - bonifications à la Maison olympique**

La contribution financière de 1 900 000 \$ soutiendra le COC dans ses travaux de bonifications à la Maison olympique canadienne sur les quatre aspects suivants :

#### **Aménagement extérieur de la Maison olympique canadienne**

Plusieurs changements à l'aménagement extérieur seront faits, notamment l'installation d'un panneau d'affichage électronique, l'installation d'un ensemble d'anneaux olympiques et la création d'un monument, incluant une flamme olympique permanente.

#### **Conception d'une nouvelle salle multimédia multifonctionnelle**

La salle Lausanne deviendra un espace multifonctionnel qui sera également utilisée pour des rencontres protocolaires. Dotée d'une grande capacité multimédia, cette salle permettra d'accueillir, entre autres, des rencontres de hauts dirigeants sportifs et de fédérations sportives, des conférences de presse, des diffusions télévisuelles, etc.

#### **Conception d'une nouvelle exposition permanente**

L'exposition permanente interactive, *L'Expérience olympique*, mettra en valeur les sensations vécues par les athlètes canadiens aux Jeux olympiques. Elle sera installée sur près de 2000 pi<sup>2</sup> dans le hall d'entrée de la Maison olympique canadienne. Munie d'une technologie à la fine pointe qui permettra aux visiteurs de vivre les exploits passés, présents et futurs, cette exposition aura pour but de transporter les visiteurs de façon interactive dans l'univers des athlètes olympiques canadiens. Le COC estime que *L'Expérience olympique* attirera 100 000 visiteurs annuellement.

#### **Installation des anneaux olympiques sur le toit de l'immeuble**

Afin d'affirmer la place de Montréal dans l'olympisme international, le COC installera deux ensembles d'anneaux olympiques officiels, autorisés par le CIO, sur le toit de la Maison olympique canadienne. Ces anneaux seront éclairés la nuit en permanence. Il s'agira d'une grande première mondiale puisque le COC est le tout premier comité olympique national à obtenir l'autorisation d'installer les anneaux olympiques officiels sur l'immeuble où il est logé. Le COC a obtenu une lettre confirmant l'appui du CIO pour l'utilisation des anneaux olympiques officiels.

### **2. Contribution financière de 100 000 \$ et soutien en biens et services évalué à 100 000 \$ - Journée excellence olympique**

La contribution financière de 100 000 \$ soutiendra le COC dans la réalisation du spectacle et de la cérémonie officielle des anneaux olympiques lors de la Journée excellence olympique. Quant à lui, le soutien en biens et services évalué à 100 000 \$ par la Division des événements publics sera affecté notamment aux besoins relatifs à l'occupation du domaine public (circulation, travaux publics, sécurité, entretien, fermeture de rues, circulation routière et services d'urgence). De plus, ce soutien peut être affecté aux frais relatifs pour l'obtention des permis exigés et à l'égard des besoins en aspects visuels.

L'article 69.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* prévoit que le comité exécutif peut établir ou modifier toute règle relative à l'occupation du domaine public, à la circulation et au stationnement dans les rues et sur les routes du réseau artériel de la ville et dans celles qui forment le réseau dont les conseils d'arrondissement ont la responsabilité à l'occasion d'événements spéciaux où plusieurs arrondissements sont concernés et lorsque l'événement est d'envergure métropolitaine.

En appui à leur demande officielle d'avril 2015, le COC a transmis à la Ville des documents qu'il a préparés sur les bonifications à apporter à la Maison olympique et à la tenue de l'événement du 9 juillet 2015. Depuis l'accord de principe, les documents suivants, qui se retrouvent en pièces jointes, ont aussi été remis à la Ville :

- Des maquettes des travaux à effectuer qui démontrent le visuel anticipé des bonifications;
- Une lettre d'appui pour l'installation des anneaux de la part du propriétaire de l'immeuble situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest;
- Lettre confirmant l'intention du gouvernement du Québec de soutenir l'implantation de la Maison olympique canadienne à Montréal;
- Résolutions du conseil d'administration confirmant que le COC assumera tout déficit et dépassement des coûts du projet et que le conseil d'administration approuve le maintien de la Maison olympique canadienne à Montréal jusqu'à la fin du bail en cours entre le COC, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Société immobilière du Québec, lequel devrait se terminer le 30 septembre 2022.

### **Principales conditions de l'accord de principe (CE 0827)**

- L'obtention par le COC d'engagements en argent, biens et services des autres bailleurs de fonds identifiés dans le budget prévisionnel permettant d'assurer la réussite de la Journée excellence olympique et les aménagements prévus à la Maison olympique canadienne sur les plans financier et organisationnel : cette condition est expliquée à la rubrique « Aspects financiers ».
- La confirmation du COC de se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables relatifs à l'organisation de la Journée excellence olympique et à l'installation des anneaux à la Maison olympique canadienne : cette condition est incluse dans la convention entre la Ville et le COC dans la section « Obligations de l'organisme ».
- Que l'intention du COC est que la Maison olympique canadienne, de même que les anneaux olympiques officiels qui seront érigés sur le toit de cette dernière, demeurent à l'intérieur des limites du territoire de l'agglomération de Montréal jusqu'en 2022: ces conditions sont incluses dans la convention entre la Ville et le COC dans la section « Déclarations et garanties ».

### **Principales clauses de la convention**

Ci-dessous les principales obligations du COC et les déclarations et garanties :

- Assumer tout déficit et dépassement de coûts pour l'organisation de la Journée excellence olympique et pour les bonifications à la Maison olympique canadienne;
- S'engager à concéder à la Ville, selon les disponibilités, l'utilisation gratuite, exclusive et privée de la salle Expérience olympique (deux fois par année) et de la salle Lausanne (10 fois par année), et ce, jusqu'en 2022;
- Ériger une plaque commémorative permanente à la Maison olympique canadienne soulignant la contribution de la Ville de Montréal dans la réalisation des bonifications apportées à celle-ci;
- Collaborer (sans engagement financier) avec la Ville et ses partenaires dans le cadre des célébrations entourant la 51<sup>e</sup> Finale des Jeux du Québec - Montréal 2016 et le 40<sup>e</sup> anniversaire des Jeux olympiques de Montréal en 1976;
- Collaborer (sans engagement financier) avec la Ville et ses partenaires dans le démarchage d'événements sportifs majeurs.

### **JUSTIFICATION**

Les bonifications devant être apportées à la Maison olympique canadienne, de même que les célébrations de la Journée excellence olympique, constituent de belles occasions pour Montréal de renforcer son statut de ville sportive de premier plan au niveau national et international, en plus de démontrer son engagement et son soutien envers le développement de l'excellence sportive sur son territoire.

### **Notoriété, rayonnement et accessibilité à la population**

- Grâce au projet d'expansion du COC et à son déménagement d'Ottawa à Montréal en 2013, la Maison olympique canadienne accueillera au total près de 100 emplois permanents à Montréal. Les bonifications devant être apportées à la Maison olympique canadienne viendront renforcer le statut de Montréal comme ville sportive de premier plan au niveau national et international;
- Les bonifications apportées à la Maison olympique canadienne feront des locaux du COC à Montréal un lieu de rencontre incontournable pour les fédérations sportives nationales. Certaines fédérations nationales pourraient être logées à la Maison olympique canadienne, générant de ce fait des emplois stables pour les professionnels du milieu sportif de la métropole;
- La concrétisation de l'ouverture de la Maison olympique canadienne positionnera Montréal comme le leader du mouvement olympique au Canada;
- Le COC célébrera cette journée en compagnie de plusieurs dignitaires internationaux du Mouvement olympique, dont le président du CIO, Thomas Bach;
- Les célébrations de cette journée, ouvertes au grand public, bénéficieront d'une couverture de presse positive, notamment des médias présents au Canada pour la tenue des Jeux panaméricains de Toronto qui se tiendront du 10 au 26 juillet 2015.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget total prévu par le COC pour apporter les bonifications à la Maison olympique canadienne et pour l'organisation de la Journée excellence olympique se détaille comme suit :

| <b>REVENUS</b>                               |                      |
|----------------------------------------------|----------------------|
| Ville de Montréal                            | 2 000 000 \$         |
| Gouvernement provincial                      | 3 500 000 \$         |
| Gouvernement fédéral                         | 3 000 000 \$         |
| Revenus autonomes - Dîner conférence         | 2 000 000 \$         |
| Partenaires privés - Confirmés               | 500 000 \$           |
| Partenaires privés - À confirmer*            | 1 000 000 \$         |
| <b>TOTAL DES REVENUS</b>                     | <b>12 000 000 \$</b> |
| <b>DÉPENSES</b>                              |                      |
| Aménagement de la salle Lausanne             | 2 400 000 \$         |
| Aménagement de <i>L'Expérience olympique</i> | 6 500 000 \$         |
| Aménagement de l'extérieur du bâtiment       | 1 500 000 \$         |
| Dîner conférence                             | 400 000 \$           |
| Cérémonie officielle                         | 1 200 000 \$         |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES</b>                    | <b>12 000 000 \$</b> |

La première condition de l'accord de principe du comité exécutif du 6 mai 2015 était que le COC obtienne des engagements en argent, biens et services des autres bailleurs de fonds tel que précisé dans le tableau ci-haut permettant d'assurer la réussite de la Journée excellence olympique et des aménagements prévus à la Maison olympique canadienne sur les plans financier et organisationnel. Ainsi, le COC a la responsabilité d'effectuer les

démarches requises auprès des commanditaires et des instances publiques concernés pour confirmer le financement permettant d'assurer la réussite financière des aménagements prévus à la Maison olympique canadienne et de la tenue de la Journée excellence olympique, tel que précisé dans la convention.

La Ville a reçu du COC les confirmations des autres bailleurs de fonds publics. Dans une lettre datée du 20 avril 2015, Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) confirme son intention d'accorder une aide financière maximale de trois (3) millions de dollars, conditionnelle à une entente de contribution. Ce soutien est consenti en vertu du Programme de développement économique du Québec. Pour sa part, le Gouvernement du Québec, dans une lettre et un communiqué, confirme son intention de contribuer financièrement à la venue du quartier général du COC à Montréal, à hauteur de 3,5 millions de dollars. Ces trois documents se trouvent en pièce jointe.

### **Dépenses admissibles**

La contribution financière de la Ville doit être affectée exclusivement aux dépenses admissibles détaillées en annexe de la convention. Les dépenses admissibles comprennent notamment :

#### **Bonifications au parvis de la Maison olympique canadienne (700 000 \$) :**

Fabrication, achat et installation pour un monument, des anneaux olympiques au sol et un panneau d'affichage électronique.

#### **Anneaux olympiques officiels à être posés sur le toit de la Maison olympique canadienne (400 000 \$) :**

Éclairage permanent des anneaux olympiques sur le toit et toutes dépenses reliées à la montée des anneaux sur le toit.

#### **Conception de la salle Expérience olympique et de la salle Lausanne (800 000 \$) :**

Toutes dépenses encourues pour des frais de construction et la fabrication, l'achat et l'installation d'éléments technologiques et d'une plaque commémorative permanente soulignant la collaboration de la Ville de Montréal.

#### **Réalisation du spectacle et la cérémonie officielle des anneaux olympiques lors de la Journée excellence olympique (100 000 \$) :**

Toutes dépenses encourues pour le spectacle et la cérémonie officielle de la montée des anneaux olympiques.

### **Versement de la contribution financière**

La contribution financière de 2 millions de dollars sera versée comme suit:

- Une somme de 500 000 \$, payable après la réception des pièces justificatives requises par la Ville pour la pose des anneaux olympiques officiels sur le toit de la Maison olympique canadienne et toutes dépenses encourues pour la réalisation du spectacle et de la cérémonie officielle des anneaux olympiques.
- Une somme de 700 000 \$, payable par tranches, après la réception des pièces justificatives requises par la Ville et une vérification, à la satisfaction de celle-ci, que les travaux spécifiquement reliés aux justificatifs fournis ont été complétés pour les bonifications au parvis de la Maison olympique canadienne.
- Une somme de 800 000 \$, payable par tranches, après la réception des pièces justificatives requises par la Ville et une vérification, à la satisfaction de celle-ci, que les travaux spécifiquement reliés aux justificatifs fournis ont été complétés pour la conception de la salle Expérience olympique et la salle Lausanne.

La contribution financière au COC s'effectuera grâce à un virement budgétaire de 2 000 000

\$ à partir de l'enveloppe réservée aux dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2015 du Service de la diversité sociale et des sports.

Cette somme sera assumée entièrement par l'agglomération puisqu'elle concerne l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Journée excellence olympique, ainsi que la Maison olympique canadienne sont des symboles sportifs rassembleurs et mobilisateurs engendrant une affirmation importante du sentiment d'appartenance et de fierté des citoyens montréalais. Ils favoriseront la diversité et le dynamisme de la communauté sportive locale.

Conformément au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, le Service de la diversité sociale et des sports sensibilisera l'organisme à réaliser la Journée olympique du 9 juillet de manière écoresponsable. D'ailleurs, un article à cet effet est intégré à la convention par lequel l'organisme doit présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'événement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le présent dossier est accepté :

- L'entente confirmerait officiellement l'accord de principe déjà entériné par le comité exécutif en mai 2015 (CE15 0827);
- La présence des anneaux olympiques sur un édifice du centre-ville représentera avec *L'Expérience olympique* un attrait à la fois pour les Montréalais et pour les touristes visitant le centre-ville;
- Ces anneaux constitueront un legs qui témoignera au monde entier l'engagement de la métropole dans le développement de l'excellence sportive sur son territoire.

Si le présent dossier est retardé ou refusé :

- Le dévoilement des bonifications à la Maison olympique, ainsi que la Journée excellence olympique risqueraient de ne pas être réalisés le 9 juillet 2015;
- Montréal risquerait de perdre l'opportunité de devenir la première ville à exposer les anneaux olympiques officiels et ainsi perdrait une belle occasion de bonifier sa notoriété et son rayonnement au niveau national et international.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, doit être appliqué par l'organisme. Ce protocole de visibilité est joint en annexe à la convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

10 juin : comité exécutif  
15 juin : conseil municipal  
18 juin : conseil d'agglomération  
Juin 2015 : l'organisme doit:

- Présenter un échéancier des travaux concernant les bonifications à la Maison olympique canadienne;



- Présenter un plan de la programmation pour la Journée excellence olympique et soumettre le site de l'événement pour approbation;
- Présenter une liste ventilée des besoins techniques et matériels, ainsi que les aménagements requis pour la Journée excellence olympique;
- Remettre une copie des assurances requises.

9 juillet 2015 : tenue de la Journée excellence olympique à Montréal

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements (Alexandra COURT)

Avis favorable :

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements (Alain DUFORT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Fernando CONCILIO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

William MOYLAN  
Conseiller en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc DENIS  
Chef de division

Le : 2015-05-26

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Johanne DEROME  
Directrice

**Tél :** 514 872-6133  
**Approuvé le :** 2015-06-08



**Dossier # : 1150783003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,<br>Section transactions immobilières                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal accorde à la Ville une servitude de passage et de non-construction sur une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec afin de permettre à la Ville d'inspecter, d'entretenir, de réparer et de remplacer le viaduc Rockland, et ce, sans contrepartie et abroger la résolution CM15 0506. N/Réf : 31H12-005-0962-02 |

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte pour la création d'une servitude réelle en faveur d'un immeuble appartenant à la Ville pour l'inspection, l'entretien, la réparation et le remplacement du chemin Rockland sur une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec, d'une superficie de 396,8 m<sup>2</sup>, telle que délimitée par les lettres A, B, C, D, E et A sur le plan n° 11-00047-D-6B accompagnant la description technique, préparée le 2 mars 2015, par Christian Tessier, arpenteur-géomètre, portant le numéro de dossier 00047-6 et le numéro 1 909 de ses minutes;
2. d'abroger la résolution CM15 0506 adoptée lors de la séance du conseil municipal tenue le 28 avril 2015.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-04 12:34

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION****Dossier # :1150783003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la gestion et de la planification immobilière ,<br>Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,<br>Section transactions immobilières                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal accorde à la Ville une servitude de passage et de non-construction sur une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec afin de permettre à la Ville d'inspecter, d'entretenir, de réparer et de remplacer le viaduc Rockland, et ce, sans contrepartie et abroger la résolution CM15 0506. N/Réf : 31H12-005-0962-02 |

**CONTENU****CONTEXTE**

L'acte de servitude dont il est fait mention aux présentes a été entériné par les autorités de la Ville lors de la séance du conseil municipal tenue le 28 avril 2015. L'Université de Montréal (l'« Université »), suite à la réception d'un avis juridique externe, demande de modifier une des clauses du projet d'acte avant de le signer, et ce, afin d'éviter des situations contradictoires avec les autorisations d'accès qui seront consenties par l'Université pendant la période où il n'y aura qu'un seul accès sur le site Outremont. Par conséquent, nous recommandons d'abroger la résolution CM15 0506 et d'approuver le nouveau projet d'acte.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM15 0506 - 28 avril 2015** - Approuver un projet d'acte par lequel l'Université de Montréal accorde à la Ville une servitude de passage et de non-construction sur une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec afin de permettre à la Ville d'inspecter, d'entretenir, de réparer et de remplacer le viaduc Rockland;

**CM14 0293 - 25 mars 2014** - Approuver l'Addenda qui modifie le protocole d'entente intervenu entre la Ville, l'Arrondissement et l'Université de Montréal au début de l'année 2011 pour la réalisation du nouveau Campus;

**CM13 0339 - 23 avril 2013** - Accepter la demande de l'arrondissement d'Outremont pour assurer la gestion globale du projet de déplacement de la cour de voirie située sur la rue Ducharme, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*;

**CM12 0211 - 19 mars 2012** - Approuver un projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal relativement à l'octroi d'une aide financière de 38,3 M\$ dans le cadre du volet Grands projets du fonds chantiers Canada-Québec, pour la revitalisation du site de la gare de triage Outremont;

**CM11 0173 - 24 mars 2011** - Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 120 407 000 \$ pour le financement des travaux municipaux et un emprunt de 21 700 000 \$ pour le financement de la contribution municipale à l'Université de Montréal, requis dans le cadre du projet du campus Outremont;

**CM11 0129 - 22 février 2011** - Adopter le Règlement 04-047-34 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, le Règlement autorisant la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement d'Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) (Campus Outremont);

**CM11 0128 - 22 février 2011** - Approuver l'entente sur les conditions de réalisation du Campus Outremont intervenue entre la Ville de Montréal, l'arrondissement Outremont et l'Université de Montréal;

**CE07 0079 - 24 janvier 2007** - Mandat au Bureau de gestion des grands projets d'entamer l'analyse de faisabilité technique et financière du projet du campus Outremont, en collaboration avec les services municipaux et l'arrondissement d'Outremont.

## **DESCRIPTION**

### **Création d'une servitude sur une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec**

Cette servitude réelle et perpétuelle permettra à la Ville d'accéder à une partie de la structure du viaduc Rockland afin de pouvoir l'inspecter, l'entretenir, la réparer et de la remplacer. Il est à noter que le futur lot 5 273 830 mentionné dans l'Addenda fut abandonné et remplacé par les lots 5 273 849 et 5 273 850 du cadastre du Québec. La servitude sera créée sur une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec, telle que montrée par une trame hachurée sur les plans B et C disponibles en pièces jointes.

L'emprise de cette servitude sur le terrain de l'Université de Montréal est délimitée par les lettres A, B, C, D, E et A sur le plan n° 11-00047-D-6B accompagnant la description technique, préparée le 2 mars 2015, par Christian Tessier, arpenteur-géomètre, portant le numéro de dossier 00047-6 et le numéro 1 909 de ses minutes.

Le fonds dominant correspondant à la partie du chemin Rockland qui nous fut cédée lors du dépôt du second plan cadastral dont il est fait mention à l'article 2,8 de l'Addenda. Le fonds dominant correspond au lot 5 273 849 du cadastre du Québec, lequel est identifié par une trame ombragée sur lesdits plans.

### **Modification apportée à l'ancien projet**

Dans la section DROITS DE LA VILLE, l'article b) a été modifié comme suit :

b) Le droit d'utiliser le fonds servant, ~~les chemins du Site Outremont~~ et, si nécessaire, **les chemins et** les terrains contigus du Site Outremont **qui appartiennent à l'Université** aux endroits et aux conditions qui seront indiqués par l'Université, pour réaliser les travaux d'arpentage et tous autres travaux nécessaires et préalables aux travaux relatifs au maintien, à l'inspection, à l'entretien, à la réparation ou au remplacement du chemin Rockland.

## **JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 2.8 de l'addenda n° 1 (l'« Addenda » ) modifiant l'entente sur les conditions de réalisation du site du Campus Outremont (l'« Entente ») intervenue entre la Ville et l'Université de Montréal (l'« Université »), cette dernière s'est engagée à céder à la Ville, à des fins de rue, sans contrepartie, le lot 5 273 849 et une partie du lot 5 273 850 du cadastre du Québec qui sont l'objet d'un empiétement par le chemin Rockland ou « qui est nécessaire à son maintien ».

La Division des ponts et tunnels, du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (le « SIVT ») a établi que la zone « qui est nécessaire à son maintien » doit posséder une bande d'une largeur de 10 mètres se situant à l'extérieur de l'emprise du viaduc Rockland, telle que montrée par une trame hachurée sur les plans B et C disponibles en pièces jointes.

L'Université estime que la largeur de la bande exigée par la SIVT est trop grande pour ses besoins et qu'elle contribue à réduire considérablement le potentiel de développement de la portion restante de ce lot qui demeurera sa propriété.

Après discussion avec les différents intervenants et afin de régler ce différend, il a été convenu qu'il était préférable de créer une servitude sur la partie « qui est nécessaire à son maintien » au lieu de l'acquérir, et ce, afin de ne pas trop limiter le potentiel de développement de la partie de ce lot qui demeurera la propriété de l'Université de Montréal.

Pour ce faire, il est requis de déroger à l'article 2.8 de l'Addenda en permettant de réduire la superficie de l'emprise du Viaduc Rockland qui doit nous être cédée pour fins de rues et de créer une servitude pour la partie « qui est nécessaire à son maintien » au lieu d'en devenir propriétaire.

Le règlement de ce différend permet avant tout le dépôt du second plan cadastral mentionné à l'article 2.8 de l'Addenda, lequel officialise le titre de propriété de la Ville sur la rue principale du projet (l'axe central).

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans contrepartie

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (Jean-Guy DALPÉ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Daniel CORBEIL)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Chantal M SÉGUIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis CHARETTE  
Conseiller en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-14

Sylvie DESJARDINS  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Bruno MARCHAND  
Directeur de service

**Tél :** 514 872-1049

**Approuvé le :** 2015-06-04



**Dossier # : 1154784011**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Direction générale , Bureau des relations internationales , -                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder à Montréal International, pour l'année 2015, une contribution financière de 500 000 \$ pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution. |

Il est recommandé d'

1. accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015.
2. approuver à cette fin un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-06-04 21:30

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154784011**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Direction générale , Bureau des relations internationales , -                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Promotion du territoire de toute municipalité liée effectuée hors du territoire                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder à Montréal International, pour l'année 2015, une contribution financière de 500 000 \$ pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Créé au milieu des années 90, l'organisme Montréal International a le double mandat d'attirer des investissements étrangers dans la région métropolitaine de Montréal et d'accueillir de nouvelles organisations internationales. Pour la première activité, il est financé par les gouvernements supérieurs, la Communauté métropolitaine de Montréal et l'entreprise privée. Pour la seconde activité, soit l'accueil et le développement des organisations internationales à Montréal, il est financé en parts égales par les gouvernements du Canada et du Québec et la Ville de Montréal qui alimentent le FODIM, le Fonds de développement international de Montréal.

Le présent sommaire décisionnel a pour but de recommander de renouveler la contribution de Montréal au FODIM.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0419 - 18 septembre 2014 - Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, tel que prévu au budget 2014;

CG13 0043 - 28 février 2013 - Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013, tel que prévu au budget 2013 et approuver à cette fin un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier

CG11 0454 - 14 décembre 2011 - Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) et autoriser ce dernier à utiliser les contributions versées par la Ville dans les années antérieures mais non utilisées par le FODIM jusqu'à concurrence de 500 000 \$, pour la



période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012.

CG10 0305 - 26 août 2010 - Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM) pour l'année 2010 et approuver un projet de convention à cet effet.

## **DESCRIPTION**

L'entente de contribution proposée est identique à celle approuvée ces dernières années, à savoir qu'elle prévoit une contribution de 500 000 \$ à être utilisée de la façon suivante :

- Deux cent mille dollars (200 000 \$) pour les frais de fonctionnement du FODIM.
- Trois cent mille dollars (300 000 \$) pour de l'aide directe aux organisations internationales.

En contrepartie, Montréal International s'engage à :

- Trouver du financement au FODIM auprès des gouvernements supérieurs pour une somme supplémentaire de six cent mille dollars (600 000 \$), somme qui doit être consacrée à de l'aide directe aux organisations internationales, pour un total de 900 000 \$ par année.
- Maintenir, à titre de membre du comité conseil du FODIM, le représentant autorisé de la Ville.
- Transmettre au représentant autorisé de la Ville les documents permettant de vérifier l'utilisation de la contribution de la Ville.

## **JUSTIFICATION**

La Ville de Montréal poursuit, depuis la fin des années 1980 avec l'appui des gouvernements du Canada et du Québec, une politique pro-active de développement des organisations internationales à Montréal. Les retombées économiques des organisations internationales démontrent un effet global positif sur l'économie et même sur le rayonnement de Montréal métropolitain dans le monde. Selon une récente étude commandée par Montréal International, les retombées des 64 organisations internationales étaient estimées pour l'année 2010 à 282 M\$ CAN de dépenses annuelles à Montréal et génèrent plus de 1,500 emplois permanents à temps plein et 1 400 emplois indirects et induits, des recettes gouvernementales de 43 M\$ CAN et un taux global de récupération des contributions publiques de 128%. Dès 68 organisations internationales présentes à Montréal, Montréal International en a appuyé financièrement près de la moitié.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette contribution financière est de nature d'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le versement de la contribution financière de la Ville permettra à Montréal International de poursuivre ses activités d'accueil et de développement d'organisations internationales à Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hugo HENDERSON  
Conseiller en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-06-02

Peggy BACHMAN  
Directrice par intérim



**Dossier # : 1156352005**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Aide destinée spécifiquement à une entreprise                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder une contribution financière non récurrente de 250 000 \$ au Centre hospitalier universitaire mère-enfant Sainte-Justine pour la réalisation d'un projet dans le cadre du PRAM-Est financé par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet. |

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière non récurrente de 250 000 \$ au CHU Sainte-Justine pour la réalisation d'un projet dans le cadre du PRAM-Est financé par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le CHU Sainte-Justine, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-06-05 15:46

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1156352005**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques                                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Aide destinée spécifiquement à une entreprise                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Accorder une contribution financière non récurrente de 250 000 \$ au Centre hospitalier universitaire mère-enfant Sainte-Justine pour la réalisation d'un projet dans le cadre du PRAM-Est financé par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet. |

## CONTENU

### CONTEXTE

La Ville de Montréal a lancé à l'automne 2013 le PRAM-Est, un programme doté d'une enveloppe budgétaire de 4 M\$ pour la période 2014 à 2017 qui vise à soutenir des projets porteurs et novateurs afin de stimuler le développement de l'Est de Montréal. Il fonctionne sur la base d'appels de projets auprès d'organismes à but non lucratif et prend la forme de contributions financières.

La somme accordée dans le cadre du PRAM-Est, qui peut varier entre 25 000 \$ et 250 000 \$, n'est pas récurrente et ne peut servir aux activités de fonctionnement de l'organisme. La contribution de la Ville, des ministères et des organismes publics ne peut excéder 60 % de la totalité du budget du projet. Les projets admissibles sont soumis à un jury d'experts issus du milieu.

Voici le résumé des appels de projets PRAM-Est qui se sont déroulés jusqu'à présent :

| Appels de projets | Nombre de dossiers reçus | Nombre de dossiers financés | Montant total accordé |
|-------------------|--------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Automne 2013      | 23                       | 5                           | 292 363 \$            |
| Printemps 2014    | 12                       | 3*                          | 347 200 \$            |
| Été 2014          | 7                        | 2                           | 190 066 \$            |
| Hiver 2015        | 13                       | 2**                         | 213 435 \$            |

\* Plus le projet présenté dans le présent sommaire

\*\* Un autre projet est présenté pour l'appel de l'hiver 2015 (sommaire 1156352004)

La procédure suivie par les projets présentés est la même dans tous les cas :

- Chacun des projets reçus par le SDÉ suite à l'appel de projets est étudié en fonction des critères d'admissibilité du programme qui incluent, notamment :
  - être réalisé sur le territoire de l'Est de l'île de Montréal, soit à l'est du boulevard Pie-IX;

2. être porté par un organisme à but non lucratif;
  3. être lié à un objet qui peut bénéficier d'une aide municipale eu égard aux compétences de la Ville de Montréal.
- Les projets retenus répondent aux objectifs du programme ainsi qu'aux critères définis dans le document « Objectifs, admissibilité et procédure d'approbation » (voir pièce jointe).
  - Les projets admissibles au PRAM-Est sont soumis au jury d'experts qui les a évalués en fonction d'une grille d'évaluation.
  - Chaque projet ayant obtenu une note moyenne supérieure à 70 % est présenté aux instances pour approbation.

Lors de l'appel de projets du printemps 2014, trois (3) contributions ont été approuvées par le conseil d'agglomération, à sa séance du 30 octobre 2014. Le présent dossier fait partie de la même cohorte mais, au moment de l'approbation des contributions par les instances, le Service de développement économique (SDÉ) était en attente d'une approbation du gouvernement du Québec, d'où le délai.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0262 (30 avril 2015) : Octroi de deux contributions financières totalisant 213 435 \$ à la suite de l'appel de projets hiver 2015 du PRAM-Est.

- CG14 0527 (27 novembre 2014) : Octroi de deux contributions financières totalisant 190 066 \$ à la suite de l'appel de projets été 2014 du PRAM-Est.
- CG14 0461 (30 octobre 2014) : Octroi de deux (2) contributions financières pour une somme maximale totalisant 310 000 \$ à la suite de l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est.
- CE14 1572 (15 octobre 2014) : Octroi d'un soutien financier de 37 200 \$ à la suite de l'appel de projets printemps 2014 du PRAM-Est.
- CG14 0133 (27 mars 2014) : Octroi de quatre bourses totalisant 250 363 \$ à la suite à l'appel de projets 2013 du PRAM-Est.
- CE14 0341 (12 mars 2014) : Octroi d'une bourse de 42 000 \$ à la suite de l'appel de projets 2013 du PRAM-Est.
- CG13 0418 (26 septembre 2013) : Adoption des modifications aux termes de référence du programme « PRAM-Est » qui vise à soutenir le développement de l'Est de Montréal.
- CG12 0369 (27 septembre 2012) : Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 à financer par le protocole d'entente de 175 M\$.
- CG12 0307 (23 août 2012) : Approbation des termes de référence des programmes de soutien à l'innovation, à la créativité et au redéveloppement économique et territorial (volets Innovation et Est).
- CE12 1131 (4 juillet 2012) : Approbation du projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville.
- CM12 0396 (15 mai 2012) : Déclaration de compétence du conseil municipal relativement au financement d'organismes à but non lucratif pour la gestion et l'octroi de bourses dans le cadre des programmes réussir@montréal - volets Innovation et Est, pour une période de 5 ans, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal.

- CE11 1722 (31 octobre 2011) : Adoption du plan d'action de l'Est de Montréal 2011-2017.
- CE11 0975 (22 juin 2011) : Adoption de la stratégie de développement économique 2011-2017.

## DESCRIPTION

Le jury a recommandé le projet présenté par le Centre hospitalier universitaire mère-enfant Sainte-Justine (CHUSJ) soit:

| Organisme             | Projet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Montant PRAM-Est demandé | Montant recommandé PRAM-Est | Budget total du projet | Part de la contribution de la Ville de Montréal par le PRAM-Est |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------------------|------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| <b>CHUSJ</b>          | Technopôle en réadaptation pédiatrique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 250 000 \$               | 250 000 \$                  | 425 000 \$             | 59 %                                                            |
| Description du projet | <p>Réalisation d'études stratégiques afin de faciliter la création d'un technopôle en réadaptation pédiatrique sur le terrain du Centre de réadaptation Marie Enfant du CHUSJ, dans l'Est de Montréal.</p> <p>Le Technopôle représenterait un premier investissement d'environ 60 millions de dollars permettant de doter l'Est de Montréal d'une infrastructure scientifique de calibre mondial dont la mission serait de révolutionner les soins et l'intégration sociale en réadaptation pédiatrique, de soutenir l'innovation médicale dans ce domaine et d'accélérer la concrétisation des résultats de recherche vers les enfants et leur famille</p> |                          |                             |                        |                                                                 |

Le jury a le pouvoir de revoir le montant des contributions financières ou d'exiger certaines conditions. Le présent dossier devait être accompagné d'une lettre de recevabilité du projet de la part du gouvernement du Québec.

Le projet fait l'objet d'une convention entre l'organisme porteur du projet et la Ville. Les modalités de versement des contributions financières sont liées à la réalisation des activités prévues par l'organisme. Ce dernier recevra sa contribution financière en trois versements afin de suivre le projet sans entraver sa réalisation.

## JUSTIFICATION

Le choix des projets a été réalisé conformément aux règles et aux critères établis dans les termes de référence du programme et de l'appel de projets.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 250 000 \$ à autoriser dans le cadre du présent dossier servira à l'attribution d'une (1) contribution financière au CHUSJ pour la réalisation du projet d'études stratégiques afin de faciliter la création d'un technopôle en réadaptation pédiatrique. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

L'enveloppe globale de 4 M\$ réservée au programme PRAM-Est (2014-2017) provient de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal.

### Revenus du projet :

| <b>Partie prenante</b>       | <b>Montant 2015</b> | <b>Montant 2016</b> | <b>Montant 2017</b> | <b>Total</b> |
|------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| Ville de Montréal - PRAM-Est | 100 000 \$          | 100 000 \$          | 50 000 \$           | 250 000 \$   |
| Autres organismes            | 87 500 \$           | 87 500 \$           |                     | 175 000 \$   |
|                              |                     |                     |                     | 425 000 \$   |

Les dépenses du projet présenté par l'organisme sont considérées comme des dépenses admissibles aux fins du protocole d'entente de 175 M\$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets approuvés dans le cadre du PRAM-Est doivent répondre à un des objectifs du PRAM-Est qui est l'adoption de meilleures pratiques de développement durable par les entreprises de l'Est de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les contributions financières versées dans le cadre du PRAM-Est s'inscrivent dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'Est Entreprendre - Collaborer - Réussir en permettant de soutenir la relance de l'Est de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'annexe 3 du projet de convention prévoit les obligations de chacune des parties. Ces obligations sont prescrites par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Réalisation du projet soutenu selon l'échéancier convenu dans la convention.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie ST-JEAN  
Commissaire - développement économique

### **ENDOSSÉ PAR**

Serge GUÉRIN  
Directeur

Le : 2015-06-04

CE : 20.039

2015/06/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



CE : 20.040

2015/06/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.041  
2015/06/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1154073003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , -                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Accepter l'offre de service de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, relativement à la prise en charge de la réalisation de certains travaux dans le cadre du projet de requalification Le Triangle, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. |

Il est recommandé :  
d'accepter l'offre de service de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, relativement à la prise en charge de la réalisation de certains travaux dans le cadre du projet de requalification Le Triangle, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, le tout aux conditions définies au présent dossier.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-29 13:15

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154073003**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , -                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Accepter l'offre de service de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, relativement à la prise en charge de la réalisation de certains travaux dans le cadre du projet de requalification Le Triangle, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet Le Triangle est localisé dans le secteur Namur-Jean-Talon Ouest. Ce secteur de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG) a la forme d'un triangle d'environ 40 hectares délimité par l'avenue Mountain Sights à l'ouest, la rue de la Savane au nord et à l'est, et le chemin de fer du Canadien Pacifique au sud (voir localisation en pièce jointe au présent dossier).

La planification du secteur Le Triangle est menée par la ville centre (Service de la mise en valeur du territoire - SMVT) en collaboration avec l'arrondissement de CDN-NDG et comporte quatre volets principaux : (1) un développement immobilier privé comprenant des logements sociaux et communautaires, (2) des travaux de mise à niveau des infrastructures municipales, (3) un réaménagement du domaine public tenant compte de la nouvelle vocation du site et (4) l'ajout d'espaces verts.

Depuis le démarrage de ce projet, 1500 nouvelles unités de logements ont déjà vu le jour dans ce secteur et les travaux se poursuivent, notamment les activités suivantes :

- La Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a été mandatée par l'arrondissement et la Direction de l'urbanisme du SMVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux prévus sur la rue Mountain Sights. Le contrat à cette fin vient d'être accordé par le Conseil municipal (CM15 0515).
- La requalification du secteur Le Triangle est un projet de création d'un milieu de vie au cœur de Montréal; plusieurs rues publiques seront réaménagées et l'éclairage de rues sera remplacé selon les dernières spécifications en vigueur à la Ville, soit un éclairage aux diodes électroluminescentes (DEL) qui est plus sécuritaire et fonctionnel. À cet effet, un appel d'offres public (15-14395) a été lancé le 4 mai 2015 par le Service de l'approvisionnement en vue d'acquérir et d'installer sur une période de 3 ans, 76 lampadaires sur des rues artérielles, mais autrefois locales.
- Les réseaux Hydro Québec, Bell et Vidéotron seront enfouis à l'intérieur d'un massif souterrain en béton aménagé par la CSEM. Ce projet d'enfouissement nécessite le déplacement de certaines conduites de GazMétro.

Or, avant d'exécuter les travaux d'éclairage public et d'utilités publiques susmentionnés, il est nécessaire que la géométrie des rues soit définitivement définie. Toutefois, ce projet fait l'objet d'une étude d'impact en cours et dont les résultats sont attendus en juin 2015.

Par ailleurs, en janvier 2015, suite à une modification de la définition du réseau artériel, celui-ci est passé de 24 % à 52 % du réseau routier municipal. Ainsi, la Ville a repris la responsabilité d'environ 1 200 km de rues qui étaient auparavant sous la responsabilité des arrondissements. Les rues du projet Le Triangle en font toutes partie.

L'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la réalisation des travaux du projet Le Triangle, dont les rues font partie du Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) et qui, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, faisaient partie du réseau local.

La Direction des transports recommande d'accepter l'offre de fourniture de services puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement permettra de respecter l'échéancier de réalisation du projet Le Triangle et d'augmenter les investissements réalisés dans l'année, en complément des efforts du SIVT, le tout aux conditions définies au présent dossier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 170150 - 1er juin 2015 : Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement prenne en charge la fourniture de certains services pour la coordination et la réalisation des travaux sur des rues du réseau routier artériel dans le secteur Le Triangle qui, avant le 1er janvier 2015, étaient comprises dans le réseau routier local (sommaire décisionnel 1156801004).

Résolution CM15 0515 - 28 avril 2015 : Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage dans l'avenue Mountain Sights, de la rue Buchan à un point au nord de la rue Paré.

Arrondissement: Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 3 897 715,64 \$ (contrat: 3 497 715,64 \$ + incidences: 600 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 209203 - 9 soumissionnaires.

CM 14 1272 - 16 décembre 2014 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accepter l'offre du conseil d'arrondissement CDN-NDG de réaliser, pour le bénéfice de la Direction des transports, certains travaux de réaménagement de rues du projet Le Triangle, faisant parti du RAAV. Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du Conseil municipal – en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal – est requise pour accepter l'offre de services de l'arrondissement CDN-NDG.

La Direction des transports, après un premier examen sommaire des aménagements envisagés par l'arrondissement, a signifié à ce dernier qu'un processus de validation doit être enclenché afin de prononcer leur approbation formelle. À titre indicatif, les spécifications et quantités des luminaires au DEL devront être mises à jour lors de l'approbation des dessins d'atelier et lors de la précision de la quantité de chaque livraison à

l'arrondissement. Ce dernier s'assurera d'intégrer toute exigence soumise par la Direction des transports dans les plans de construction avant le début de la phase des travaux d'aménagement de surface visés.

## **JUSTIFICATION**

Comme les travaux visés par l'offre de service de l'arrondissement CDN-NDG seront exécutés sur des rues qui relèvent maintenant de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement CDN-NDG, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Les travaux faisant l'objet de l'offre de services de l'arrondissement sont ceux décrits au dossier décisionnel 1156801004. L'étendue de l'acceptation demandée au Conseil municipal se limite donc aux activités citées dans ladite décision.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces travaux visent le réaménagement complet des rues. Les dépenses seront entièrement assumées par la ville centre. Les budgets requis sont prévus au PTI 2015-2017 de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT).

Il y a lieu de mentionner que l'arrondissement CDN-NDG présentera, lors de l'octroi des contrats subséquents dans le cadre du projet Le Triangle, une estimation détaillée ainsi que les plans et devis du projet, le tout, par le biais de dossiers décisionnels qui feront l'objet d'une demande d'intervention au SMVT, au SIVT ainsi qu'au Service des finances, direction opérations budgétaires et comptables. La provenance budgétaire sera alors précisée lors de l'octroi des contrats.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'utilisation de lampadaires équipés de la technologie d'éclairage DEL permettra à la Ville de diminuer sa consommation d'électricité avec des équipements présentant une plus longue durée de vie et de diminuer ses besoins d'entretien en matière d'éclairage.

L'enfouissement des fils permettra d'améliorer le paysage visuel de ce nouveau quartier à bâtir. Il mettra également les fils à l'abri des intempéries pouvant résulter de conditions climatiques extrêmes.

Le projet Le Triangle table sur la densification et la diversification des activités pour créer un nouveau milieu de vie. Deux idées maîtresses ont guidé les interventions : le concept de AATC (Aménagement axé sur les transports en commun – traduction libre de *TOD Transit-Oriented Development* ), ainsi que celui de zones de rencontres (woordef), soit de favoriser le partage de la rue entre plusieurs types d'usagers.

Il constitue également une manière de concrétiser les intentions formulées dans le Plan d'urbanisme, les politiques et stratégies municipales.

Mesures envisagées

- Enfouissement des fils électriques,
- Réaménagement des rues,
- Construction de logement social,
- Ajout de parcs et espaces verts,
- Récupération des eaux de pluie,
- Mixité des fonctions,
- Réduction de la consommation énergétique.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas accepter cette offre de services de l'arrondissement CDN-NDG aurait pour conséquence de retarder les travaux de réalisation du projet Le Triangle.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade-ci.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Démarrage des travaux sur la rue Mountain Sights : 15 juin 2015  
Acceptation de l'offre de l'arrondissement par le conseil municipal : 15 juin 2015  
Octroi du contrat de préachat de lampadaires par l'arrondissement : 22 juin 2015  
Approbation des entente avec HQ et Gaz Métro par l'arrondissement : 22 juin 2015  
Livraison des premiers lampadaires : automne 2015  
Réalisation des autres phases du projet : 2015 à 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mohamed Thameur SOUISSI  
Ingénieur - conseiller technique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-28

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-28

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-29



**Dossier # : 1153113001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | En vertu de l'article 85 de la Charte, offrir aux 19 conseils d'arrondissement de la Ville de Montréal de gérer et réaliser le programme de Mise à niveau de l'éclairage des rues (projet 59028) visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003. |

Il est recommandé, en vertu de l'article 85 de la Charte, d'adopter la résolution offrant au 19 conseils d'arrondissement de la Ville de Montréal de gérer et réaliser le programme de Mise à niveau de l'éclairage des rues (projet 59028) visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-06-04 16:10

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général



## IDENTIFICATION

**Dossier # :1153113001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | En vertu de l'article 85 de la Charte, offrir aux 19 conseils d'arrondissement de la Ville de Montréal de gérer et réaliser le programme de Mise à niveau de l'éclairage des rues (projet 59028) visant la conversion du Sodium Haute Pression vers le DEL sur le réseau de voirie locale tel que défini dans le règlement 02-003. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Les actifs de la Ville de Montréal en éclairage public constituent l'un des plus gros inventaires municipaux au Canada. Il comprend plus de 110 000 lampadaires de rue répartis à travers les 19 arrondissements.

Cet inventaire est appelé à croître. En effet, chaque année, on constate une augmentation du nombre de lampadaires. Cette augmentation découle de la volonté de l'administration municipale de Montréal de développer les terrains vacants pour accueillir de nouvelles familles ou des entreprises (plan d'urbanisme) et de mieux adapter l'éclairage à l'environnement urbain afin d'améliorer la sécurité des concitoyens et de créer un milieu favorable à l'utilisation des transports actifs (Plan de transport). Il faut aussi mentionner l'ajout de lampadaires pour rehausser l'éclairage des places publiques, des pistes cyclables et autres aménagements particuliers.

La facture annuelle de consommation électrique pour l'éclairage des rues et trottoirs s'élève à près de 12.9 millions pour la Ville de Montréal. L'évolution de cette facture est dictée par les hausses continues appliquées aux tarifs d'électricité d'Hydro-Québec et par l'augmentation du nombre de lampadaires au fil des ans.

De plus, dans le cadre de sa stratégie "Montréal, ville intelligente et numérique 2014", la Ville s'est dotée d'un objectif de développement des systèmes intelligents de gestion des infrastructures.

Tous ces points combinés convergent en faveur d'une conversion de l'éclairage routier de la Ville vers une technologie permettant des économies. Avec la stabilisation des produits d'éclairage routier aux diodes électroluminescentes (DEL) et leur performance inégalée jusqu'à maintenant, la conversion du réseau d'éclairage routier du sodium haute pression (SHP) vers le DEL s'avère désormais justifiée.

L'arrivée de cette nouvelle technologie pousse les limites de l'éclairage urbain à un niveau de performance sans précédent. En effet, la combinaison de luminaire DEL et d'un système de gestion intelligente offre plusieurs possibilités en matière d'éclairage.

Ce projet devra toutefois se réaliser dans le respect des aménagements souhaités et souhaitables dans le cas des rues à caractère patrimonial et culturel.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0196 - 23 février 2015- "Règlement autorisant un emprunt de 10 M\$ afin de financer la première phase de la mise à niveau de l'éclairage de rue"

## **DESCRIPTION**

L'offre de service aux conseils arrondissement pour la mise en oeuvre de ce projet sur le réseau de voirie locale est la suivante :

1- Le service central représenté par la Direction des transports, serait responsable du plan de travail comprenant les tâches suivantes :

- Présenter aux instances compétentes de chaque arrondissement les propositions des types de luminaires qui seront installés sur leur territoire pour approbation
- Préparer les plans et devis d'achat et d'installation des luminaires
- Préparer les appels d'offres d'achat et d'installation des luminaires
- Gérer les contrats d'installation par les entrepreneurs électriciens
- Préparer les plans et devis d'achat et d'installation du système de gestion intelligente de l'éclairage
- Préparer les appels d'offres d'achat et d'installation du système de gestion intelligente de l'éclairage
- Former le personnel requis sur le nouveau système de gestion intelligente de l'éclairage

2- Les arrondissements seraient pour leur part responsables des activités suivantes :

- Participer aux rencontres nécessaires au bon déroulement du projet
- Émettre les permis d'occupation du domaine public aux entrepreneurs en temps opportun
- Assurer la participation de son personnel à la formation à être dispensée par la Direction des transports.

Bien que la Direction des transports ait plein pouvoir de par la Charte de la Ville pour réaliser ce projet sur le réseau de voirie artérielle, cette dernière s'engage à travailler en étroite collaboration avec les arrondissements tel que décrit ci -dessus pour l'ensemble de toutes les rues situées dans les arrondissements (locales et artérielles).

Il importe de mentionner que la Direction des transports a effectué une présentation de l'ensemble du projet le 27 janvier dernier à la Table de concertation des directeurs d'arrondissement. Cette présentation est jointe au présent sommaire décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

Compte tenu de la complexité technique de ce projet et de son ampleur, il est souhaitable que la gestion de ce projet soit sous la responsabilité d'une seule et même entité administrative en ce qui concerne l'ensemble du réseau de rues de la Ville. Il sera ainsi possible d'assurer une gestion plus efficace et efficiente du projet. Dans le cas contraire, les économies d'échelles et les gains en termes de vitesse de conversion pourraient être compromis. De plus, des dépenses supplémentaires pourraient être générées si une réalisation morcelée par arrondissement était exécutée sans compter les disparités dans le matériel mis en place.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût du projet de conversion pour les 110 000 lampadaires de la Ville est estimé à 110 M\$.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre. Aucune dépense n'est à prévoir par les arrondissements.

Le calendrier de déploiement des premières installations n'est pas connu à ce jour et sera précisé au fur et à mesure des étapes d'avant projet ainsi que lors de l'octroi de contrats pour l'achat et l'installation du matériel.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Présentement, sur le territoire de la Ville se retrouvent plusieurs milliers de luminaires qui produisent de la pollution lumineuse, soit par la forme de ceux-ci ou par des optiques non performantes. Dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage aux DEL, une attention particulière sera portée au choix des modèles afin que ceux-ci soient certifiés « ciel noir » (dark-sky friendly) avec l'intention de réduire au maximum la pollution lumineuse émise par l'éclairage de rue.

Aussi, la Ville de Montréal souhaite optimiser la gestion de l'éclairage routier dans le but d'améliorer l'efficacité de ce service public. Par une meilleure connaissance de son réseau d'éclairage, la Ville pourra optimiser l'entretien des appareils défectueux et faciliter le travail des équipes sur le terrain, en plus d'assurer un service plus constant. La réduction des déplacements des véhicules d'entretien combinée à la diminution de la consommation électrique des luminaires contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

De plus, la Ville agirait conformément aux différents Plans et Politiques dont elle s'est munie (le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015, le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de MTL et le Guide d'aménagement pour un environnement urbain et sécuritaire) afin d'atteindre les objectifs environnementaux de réduction de la consommation de l'énergie, de réduction de la pollution lumineuse, de récupération et de recyclage des matériaux d'éclairage mentionnés dans ces documents. Un tel programme augmenterait aussi la sécurité des usagers de la route et prolongerait dans la nuit les activités des gens. En effet, il a été démontré que la lumière blanche favorisait la vision nocturne. Les couleurs et les détails sont plus visibles avec de la lumière blanche qu'avec de la lumière jaune des lampes SHP actuelles.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les impacts liés à une conversion massive et complète au DEL sont de divers ordres. D'une part, des économies monétaires récurrentes sont anticipées en ce qui concerne les coûts liés à la consommation énergétique et ceux concernant l'entretien du matériel d'éclairage. Ces économies sont estimées à 50 % de la facture d'électricité et à 55% des coûts d'entretien. Le retour sur l'investissement est estimé à près de 8 ans. En tout, près de 278 M\$ d'économie sont estimés sur la durée de vie utile des luminaires DEL. Il importe de mentionner à cet effet, que se sont principalement les arrondissements qui bénéficieront des économies ainsi engendrés étant donné que l'entretien de l'éclairage des rues est sous la responsabilité de chacun des 19 arrondissement et ce, aussi bien sur le réseau artériel que local.

D'autre part, l'éclairage aux DEL apportera plusieurs autres avantages importants tels que l'uniformité de l'éclairage sur la rue, une meilleure visibilité, un meilleur rendu de couleur afin de rendre plus sécuritaires et agréables les déplacements des piétons et cyclistes.

Une décision favorable permettrait de respecter l'échéancier mentionné ci-bas et ainsi débiter le travail en collaboration avec les arrondissements afin de bénéficier le plus rapidement possible des avantages engendrés par un tel projet, soit des économies en énergie et une meilleure qualité d'éclairage.

Une décision défavorable ou tardive aurait pour effet de remettre en question la dépense du budget de 10M \$ déjà alloué pour ce projet et ainsi retarder considérablement l'avancement des travaux préparatoires.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **1. Planification du projet**

- Adoption de la présente résolution par le conseil municipal - été 2015
- Adoption d'une résolution acceptant l'offre de services du conseil municipal par chacun des 19 arrondissements - automne 2015
- Consultation des arrondissements sur les modèles à installer - automne 2015
- Étude sur le choix du système de gestion intelligente de l'éclairage - été et automne 2015

### **2. Coordination et Réalisation du projet**

- Élaboration des plans et devis - automne 2015
- Lancement des divers appels d'offres - fin 2015
- Début des installations - printemps 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Pierre MORISSETTE)

Avis favorable :

Montréal-Nord , Direction des travaux publics (Alain LEGAULT)

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction des travaux publics (Michel JOBIN)

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics (Stéphane BEAUDOIN)

Avis favorable :

Outremont , Direction des travaux publics (Hadi HAKIM)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Bernard DONATO)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Jocelyn JOBIDON)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics (Guy OUELLET)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :

Verdun , Direction des travaux publics (Jean CARDIN)

Avis favorable :

Anjou , Direction des travaux publics (Réal LAFLEUR)

Avis favorable :

Lachine , Direction des travaux publics (Christophe ASHKAR)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Pierre P BOUTIN)

Avis favorable :

Saint-Léonard , Direction des travaux publics (Daniel FLEURY)

Avis favorable avec commentaires :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement (Nancy B BERGERON)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Daniel LAFOND)

Avis favorable avec commentaires :

Saint-Laurent , Direction des travaux publics (François LAPALME)

Avis favorable avec commentaires :

LaSalle , Direction des travaux publics (Benoit G GAUTHIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

Isabelle LESSARD  
Ingénieure

Guy PELLERIN  
Chef de division - sécurité et aménagement  
du réseau artériel

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur par Interim

**Approuvé le :** 2015-06-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-06-04



**Dossier # : 1141597024**

|                                           |                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                    |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Centre local de développement                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Nomination du conseiller Paul-Yvon Perron ainsi que MM. Alexandre Bouchard et Sylvain Leduc, à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou |

De recommander au conseil d'agglomération ce qui suit :

- De nommer M. Alexandre Bouchard, président et co-fondateur de la compagnie Les Services Mobile U inc., à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires, en remplacement de M. Raymond Perreault, et ce, pour la période du 4 décembre 2014, jusqu'en juin 2015;

- De nommer M. Sylvain Leduc, notaire, à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires, en remplacement de M. Joël Châteauneuf, pour la période du 4 décembre 2014 jusqu'en juin 2016.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2015-03-17 08:15

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1141597024**

|                                           |                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                    |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Centre local de développement                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Nomination du conseiller Paul-Yvon Perron ainsi que MM. Alexandre Bouchard et Sylvain Leduc, à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou |

## CONTENU

### CONTEXTE

Par la résolution CA13 12279 du 3 décembre 2013, le conseiller Gilles Beaudry fut nommé à titre de représentant du conseil d'arrondissement au sein du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, ainsi qu'à titre de membre du conseil d'administration pour la période du 3 février 2014 au 21 février 2016.

En janvier 2015, par la résolution CA15 12030, le conseil d'arrondissement recommandait la nomination de M. Paul-Yvon Perron en remplacement de M. Beaudry, jusqu'à la fin du mandat en cours. Par ailleurs, cette résolution recommandait également au conseil d'agglomération la nomination de deux membres provenant du milieu des affaires, en l'occurrence, MM. Alexandre bouchard et Sylvain Leduc.

Toutefois, les élus ont décidé de maintenir le mandat de M. Beaudry, tel qu'entériné par les résolutions CE14 0037, CM14 0031 et CG14 0033.

Ainsi, il y aurait lieu de modifier la résolution CA15 12030 du 13 janvier 2015, afin d'y retirer la nomination du conseiller Paul-Yvon Perron, comme suit :

- supprimer le premier paragraphe
- supprimer le premier alinéa du 2<sup>e</sup> paragraphe

*~~De nommer le conseiller Paul-Yvon Perron pour représenter le conseil d'arrondissement d'Anjou à titre d'administrateur au sein du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, à compter du 14 janvier 2015 jusqu'au 2 février 2016, en remplacement du conseiller Gilles Beaudry.~~*

*De recommander au conseil d'agglomération ce qui suit :*

*~~De nommer le conseiller Paul-Yvon Perron à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, à compter du~~*



~~14 janvier 2015 jusqu'au 2 février 2016, en remplacement du conseiller Gilles Beaudry;~~

- De nommer M. Alexandre Bouchard, président et co-fondateur de la compagnie Les Services Mobile U inc., à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires, en remplacement de M. Raymond Perreault, et ce, pour la période du 4 décembre 2014, jusqu'en juin 2015;

- De nommer M. Sylvain Leduc, notaire, à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires, en remplacement de M. Joël Châteauneuf, pour la période du 4 décembre 2014 jusqu'en juin 2016.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andrée DUQUETTE  
Directrice d'arrondissement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1141597024**

|                                           |                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                    |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Centre local de développement                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Nomination du conseiller Paul-Yvon Perron ainsi que MM. Alexandre Bouchard et Sylvain Leduc, à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou |

## CONTENU

### CONTEXTE

Ces nominations sont impératives afin d'obtenir le quorum au sein du conseil d'administration du CLD d'Anjou, et ce, jusqu'à la scission finale de l'organisme local.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselyne FRAPPIER  
Analyste-redacteur

**IDENTIFICATION****Dossier # :1141597024**

|                                           |                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Anjou , Direction du développement du territoire et études techniques                                                                                                       |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil d'agglomération                                                                                                                                                                    |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Centre local de développement                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Nomination du conseiller Paul-Yvon Perron ainsi que MM. Alexandre Bouchard et Sylvain Leduc, à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou |

**CONTENU****CONTEXTE**

Selon l'article 2.2 des règlements généraux du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, sont membres d'office deux membres du conseil d'arrondissement d'Anjou nommés par ledit conseil selon le terme fixé par celui-ci. À sa séance du 3 décembre 2013, le conseil d'arrondissement prolongeait le mandat du conseiller Gilles Beaudry, pour la période du 3 février 2014 au 2 février 2016.

Par ailleurs, l'article 4.3 stipule que le conseil d'arrondissement nomme deux représentants pour siéger au conseil d'administration du CLD et fixe la durée de leur mandat dont le terme ne peut excéder deux ans. Ces nominations doivent être entérinées par le conseil d'agglomération. À sa séance du 30 janvier 2014, le conseil d'agglomération confirmait la nomination du conseiller Gilles Beaudry à ce titre, pour la période du 3 février 2014 au 2 février 2016;

Toutefois, le conseil désire remplacer M. Beaudry par le conseiller Paul-Yvon Perron, et ce, jusqu'au terme du mandat prévu, soit jusqu'au 2 février 2016 ou au terme de l'entente entre la Ville et le CLD.

L'autre représentante du conseil d'arrondissement, le conseiller de ville Andrée Hénault, demeure en poste et aucun changement n'est apporté à sa nomination qui vient à échéance le 2 février 2016 ou jusqu'à la fin de l'entente entre la Ville et le CLD.

De plus, l'article 4.10 des règlements généraux du CLD d'Anjou, « Pouvoirs du conseil d'administration », item f), stipule de combler dans les plus brefs délais toute vacance qui survient en cours de mandat au conseil d'administration en nommant un représentant du secteur concerné pour terminer le mandat de la vacance et en faisant entériner le nouvel administrateur par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal. Ainsi, deux postes seront à combler suite au départ de M. Raymond Perreault (siège impair - jusqu'en juin 2015 ou au terme de l'entente entre la Ville et le CLD) et de M. Joël Châteauneuf (siège pair jusqu'en juin 2016 ou au terme de l'entente entre la Ville et le CLD).

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0394 — 21 août 2014 — Reconduction de membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou (**dont M. Joël Châteauneuf**);

- CG14 0033 — 30 janvier 2014 — Confirmation et reconduction des mandats des conseillers d'arrondissement au sein du CLD d'Anjou (Mme Andrée Hénault et M. Gilles Beaudry) et approbation d'un membre au conseil d'administration pour combler une vacance (**M. Joël Châteauneuf**);
- CA13 12279 — 3 décembre 2013 — Prolongement et reconduction de mandats et nomination d'un membre au sein du Centre local de développement (CLD) d'Anjou
- CG13 0434 — 26 septembre 2013 — Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration du CLD d'Anjou pour la période de juin 2013 à juin 2015, à savoir : **MM. Raymond Perreault**, Jacques Laflèche et Jean-Louis Landry;
- CG11 0396 — 24 novembre 2011 — Nomination des membres au conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou (**dont M. Raymond Perreault**);

## DESCRIPTION

### Pour le conseil d'arrondissement

Il y aurait lieu pour le conseil d'arrondissement de nommer le conseiller Paul-Yvon Perron pour représenter le conseil d'arrondissement d'Anjou à titre d'administrateur au sein du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, à compter du 14 janvier 2015 jusqu'à la fin de l'entente entre la Ville et le CLD, en remplacement du conseiller Gilles Beaudry;

### Pour le conseil d'agglomération

Nous recommandons au conseil d'agglomération ce qui suit:

- De nommer le conseiller Paul-Yvon Perron à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou, et ce, à compter du 14 janvier 2015 jusqu'à la fin de l'entente entre la Ville et le CLD, en remplacement du conseiller Gilles Beaudry;
- De nommer M. Alexandre Bouchard, président et co-fondateur de la compagnie Les Services Mobile U inc., à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires, en remplacement de M. Raymond Perreault, et ce, pour la période du 4 décembre 2014, jusqu'à la fin de l'entente entre la Ville et le CLD;
- De nommer M. Sylvain Leduc, notaire, à titre de membre du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) d'Anjou provenant du milieu des affaires, en remplacement de M. Joël Châteauneuf, pour la période du 4 décembre 2014 jusqu'à la fin de l'entente entre la Ville et le CLD.

## JUSTIFICATION

La Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) a confié au conseil d'agglomération la désignation des CLD sur le territoire ainsi que les membres du conseil d'administration de ces organismes.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le présent sommaire est conforme aux pouvoirs et règlements de l'arrondissement et de la Ville de Montréal, ainsi qu'aux obligations de l'article 94 de la loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service du développement économique , Direction (Alain MARTEL)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie C. BOUTIN  
Commissaire adjoint(e) - développement  
économique  
Carole Boivin, secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Isabelle MÉNARD  
Directrice

Le : 2015-01-06

pour  
Sylvie Boutin, commaire adjoint - dév.  
économique



**Dossier # : 1153643002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la nomination de six (6) membres pour un premier mandat de trois (3) ans et le renouvellement de mandat de deux (2) membres pour un second mandat de trois (3) ans au Conseil du patrimoine de Montréal |

Il est recommandé :

1.- de nommer six (6) membres au Conseil du patrimoine de Montréal, pour un premier mandat de trois (3) ans :

- Madame Nicole Valois, professeure agrégée en architecture du paysage, à compter du 15 juin 2015;
- Madame Cécile Baird, architecte et designer urbain, à compter du 15 juin 2015;
- Monsieur Georges Drolet, architecte, à compter du 15 juin 2015;
- Madame Anne-Marie Balac, archéologue, à compter du 20 juin 2015;
- Monsieur Alain Paquette, chercheur, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015;
- Madame Luce Lafontaine, architecte, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015;

2.- de renouveler le mandat de deux (2) membres du Conseil du patrimoine de Montréal, pour un second mandat de trois (3) ans :

- Madame Alena Prochazka, professeure et chercheuse, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015;
- Monsieur Bernard Vallée, chercheur en patrimoine, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015;

3.- et de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil du patrimoine de Montréal.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-05-21 16:29

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153643002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Conseil du patrimoine                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la nomination de six (6) membres pour un premier mandat de trois (3) ans et le renouvellement de mandat de deux (2) membres pour un second mandat de trois (3) ans au Conseil du patrimoine de Montréal |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est institué en vertu de l'article 83.11 de la Charte de la Ville de Montréal. Il est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Une part importante de son mandat consiste à rendre des avis et émettre des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la compréhension, la conservation et la mise en valeur du patrimoine dans le cadre des plans, projets et politiques qui lui sont soumis.

L'article 83.11 de la Charte stipule que les membres du Conseil du patrimoine de Montréal sont nommés par le conseil municipal, qui peut, par règlement, déterminer leurs fonctions, devoirs et pouvoirs.

Le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) fixe à neuf (9) le nombre de membres. Les mandats sont d'une durée de trois (3) ans et peuvent être renouvelés de façon consécutive qu'une seule fois.

Six (6) postes deviendront vacants au cours de l'année 2015 et deux mandats doivent être renouvelés. À ces postes vacants s'ajoutera celui de monsieur Jacques Lachapelle, président du Conseil du patrimoine de Montréal, qui nous a signifié, le 29 avril dernier, qu'il se voit dans l'obligation de mettre fin à son mandat à compter du 15 juin 2015, compte tenu qu'il sera nommé directeur de l'École d'architecture de l'Université de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM14 0436 - 28 avril 2014 - Prolonger le mandat de monsieur Jacques Lachapelle à titre de président du Conseil du patrimoine de Montréal du 1<sup>er</sup> mai 2015 jusqu'à la fin de son mandat, soit au 30 avril 2017.

CM12 0887 - 22 octobre 2012 - Renouveler les mandats de madame Julia Gersovitz et messieurs Pierre Gauthier et Jacques Brisson, à titre de membres du Conseil du patrimoine de Montréal, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2012.

CM12 0758 - 20 août 2012 - Nommer madame Alena Prochazka et monsieur Bernard Vallée, à titre de membres du Conseil du patrimoine de Montréal pour un premier mandat, pour une durée de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.



CM12 0437 - 18 juin 2012 - Nommer monsieur Robert Paradis, à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal pour un premier mandat, pour une durée de deux ans, à compter du 20 juin 2012, et renouveler le mandat de monsieur Gabriel Deschambault, à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal, pour une durée de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

CM12 0407 - 14 mai 2012 - Adopter le projet de règlement sur le Comité Jacques-Viger et le projet de règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-036) permettant d'harmoniser les pratiques de ces deux instances.

CM10 0963 - 13 décembre 2010 - Renouveler le mandat de madame Julie St-Arnault, à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal, pour une durée de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## **DESCRIPTION**

Sept (7) membres du Conseil du patrimoine de Montréal ont terminé, termineront ou mettront fin à leur mandat au cours de l'année 2015 et devront être remplacés :

- Madame Julie St-Arnault, dont le second mandat a pris fin le 1<sup>er</sup> janvier 2014;
- Monsieur Gabriel Deschambault, dont le second mandat a pris fin le 1<sup>er</sup> avril 2015;
- Madame Julia Gersovitz, dont le second mandat prendra fin le 1<sup>er</sup> octobre 2015, cependant elle démissionne à compter du 15 juin 2015;
- Monsieur Jacques Lachapelle, président, dont le mandat devait prendre fin le 30 avril 2017 mais auquel il a décidé de mettre fin le 15 juin 2015;
- Monsieur Robert Paradis, dont le premier mandat prend fin le 20 juin 2015, cependant il a décidé de ne pas le renouveler;
- Monsieur Jacques Brisson, vice-président, dont le second mandat prendra fin le 1<sup>er</sup> octobre 2015, cependant il a signifié qu'il quittera à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour entreprendre une année d'étude et de recherches;
- Monsieur Pierre Gauthier, vice-président, dont le second mandat prendra fin le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

De plus, le mandat de deux membres du Conseil du patrimoine de Montréal prend fin le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et doit donc être renouvelé pour un second mandat de trois ans :

- Madame Alena Prochazka;
- Monsieur Bernard Vallée.

## **JUSTIFICATION**

Tel que stipulé dans l'article 83.13 de la Charte de la Ville de Montréal, les membres du Conseil du patrimoine de Montréal sont choisis en fonction de leur intérêt et de leur expérience à l'égard du patrimoine.

Dans le but de pouvoir procéder à la sélection et à la nomination de nouveaux membres, les étapes suivantes ont été mises en oeuvre :

Conformément à l'article 6 du *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal*, un appel de candidatures a été publié dans le quotidien *Le Devoir* le mercredi 25 février et le samedi 28 février 2015 et dans le quotidien *The Gazette* le mercredi 25 février 2015. Quarante-sept (47) candidatures ont été reçues.

Cet appel de candidature visait à constituer une banque dans laquelle seront recrutés, au cours des trois (3) prochaines années, les nouveaux membres du Conseil du patrimoine de Montréal au fur et à mesure des remplacements à effectuer.

Un comité de sélection a été formé et les personnes faisant partie de ce comité étaient :

- Madame Anne-Marie Sigouin, conseillère municipale - Arrondissement du Sud-Ouest - Projet Montréal;
- Madame Justine McIntyre, conseillère municipale - Arrondissement Pierrefonds-Roxboro - Vrai changement pour Montréal;
- Madame Virginie Harvey, responsable soutien aux élus - Soutien à la 2<sup>e</sup> Opposition en remplacement de monsieur Marvin Rotrand, conseiller municipal - Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Coalition Montréal;
- Madame Nathalie Martin, chef de division, Division du patrimoine, Service de la mise en valeur du territoire;
- Monsieur Pierre-Paul Savignac, chef de division, Division de l'exploitation, des opérations, de la pépinière et du Bureau du Mont-Royal, Service des grands parcs et du verdissement;
- Monsieur Jacques Lachapelle, président du Conseil du patrimoine de Montréal.

Le comité de sélection s'est réuni les 20 et 21 avril 2015. Le comité a rencontré dix-huit (18) des dix-neuf (19) candidats sélectionnés parmi les quarante-sept (47) candidatures reçues.

À la suite des entrevues, dix (10) personnes ont été retenues afin de constituer la banque de candidature qui sera valide pour une période de trois (3) ans. La liste des 10 candidats retenus ainsi que les curriculum vitae sont joints à ce dossier. Ces derniers résident tous à Montréal.

Parmi les candidats retenus, il est recommandé :

- de nommer madame Nicole Valois, professeure agrégée en architecture du paysage à l'Université de Montréal, pour un premier mandat de trois (3) ans, à compter du 15 juin 2015;
- de nommer madame Cécile Baird, architecte et designer urbain, OAA (1990), ADUQ (2012), pour un premier mandat de trois (3) ans, à compter du 15 juin 2015;
- de nommer monsieur Georges Drolet, architecte associé, Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés architectes, OAA, OAA IRAC/RAIC, pour un premier mandat de trois (3) ans, à compter du 15 juin 2015;
- de nommer madame Anne-Marie Balac, archéologue consultante, pour un premier mandat de trois (3) ans, à compter du 20 juin 2015;
- de nommer monsieur Alain Paquette, chercheur, pour un premier mandat de trois (3) ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015;
- de nommer madame Luce Lafontaine, architecte, pour un premier mandat de trois (3) ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Un second dossier décisionnel sera soumis au conseil municipal au début de l'automne afin de procéder à la désignation d'un président et deux vice-présidents.

Finalement, il est proposé de procéder au renouvellement, pour un second mandat, de madame Alena Prochazka et de monsieur Bernard Vallée. Ce second mandat, d'une durée de trois (3) ans, prendra effet à l'expiration de leur mandat actuel le 1<sup>er</sup> septembre prochain.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis pour couvrir la rémunération des membres du Conseil du patrimoine de Montréal sont prévus au budget du Service du greffe (centre de responsabilité 101371).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hilde WUYTS  
Conseiller(ère) en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-19

Nancy SINCLAIR  
Chef de division - Soutien au greffe et  
adjointe au directeur

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2015-05-21

CE : 30.005

2015/06/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1150679015**

|                                           |                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2015. Autoriser l'occupation du domaine public du 16 juin au 27 août 2015. |

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - 5e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-29 17:20

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1150679015**

|                                           |                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics                                   |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                            |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                          |
| <b>Objet :</b>                            | Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2015. Autoriser l'occupation du domaine public du 16 juin au 27 août 2015. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Nous présentons la cinquième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2015. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CE15 0851** - 6 mai 2015, approuver la programmation d'événements publics - 4e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;

- **CE15 0601** - 8 avril 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 3e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 0348** - 4 mars 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 2e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 00073** - 14 janvier 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 1re partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public.

### DESCRIPTION

Plusieurs événements coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 16 juin au 27 août 2015. Ces événements sont :

- Démonstration de la Garde d'Honneur;
- Marchez pour Mtl (Marche du CUSM)
- Festival de danses folkloriques israéliennes;
- Défilé du Canada;
- Inauguration du Projet 500 RL (Maison Olympique);
- Festival Under Pressure;
- Défi 24 heures à vélo;
- Opération Sac à Dos.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

## **JUSTIFICATION**

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter [circulation/MONTREAL](mailto:circulation/MONTREAL).

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**



Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie GIROUX  
Agente de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-25

Alexandra COURT  
Chef de division  
Division des événements publics

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

**Approuvé le :** 2015-05-26

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-29



**Dossier # : 1153555001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier , Division Conseil et soutien financier - Point de service Brennan_2                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                                            | 375e Anniversaire de Montréal                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser une avance au montant de 2 500 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de défrayer les dépenses du projet prévues selon l'échéancier des travaux. Réserver le montant de 2 500 000 \$ à même les surplus affectés de compétence locale. |

Il est recommandé :

- d'autoriser une avance au montant de 2 500 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de défrayer les dépenses du projet prévues selon l'échéancier des travaux;
- de réserver le montant de 2 500 000 \$ à même les surplus affectés de compétence locale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-06-02 12:54

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153555001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier , Division Conseil et soutien financier - Point de service Brennan_2                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                                            | 375e Anniversaire de Montréal                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser une avance au montant de 2 500 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière afin de défrayer les dépenses du projet prévues selon l'échéancier des travaux. Réserver le montant de 2 500 000 \$ à même les surplus affectés de compétence locale. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de la phase 2 de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, pour lequel un accord de principe a été approuvé le 13 août dernier (CE14 1294), est hautement significatif et symbolique pour la métropole à titre de legs pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, compte tenu de sa situation sur les lieux mêmes de la fondation de Montréal. L'inauguration de la phase 2, soit le Fort de Ville-Marie/Château de Callière est prévue le 17 mai 2017, jour anniversaire de la fondation de Montréal.

Le montage financier prévu pour l'ensemble du projet de la Cité serait réparti de la façon suivante : le coût de l'aménagement de la phase 2, estimé à 30,53 M\$, serait financé par la Ville de Montréal, pour une ouverture en mai 2017 à titre de legs patrimonial du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal; et le coût des phases subséquentes serait réparti entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec selon une entente et un calendrier à établir.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0353 Le 28 mai 2015 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière une propriété superficielle pour un volume situé en tréfonds de la place D'Youville, dans l'arrondissement de Ville-Marie, sans contrepartie financière / Fermer et retirer du domaine public le volume du registre du domaine public.

CM15 0666 Le 25 mai 2015 - Approuver le projet de convention entre la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville concernant le versement d'une contribution financière maximale de 12 519 832 \$ en 2015, 2016, 2017 et 2018 pour

la réalisation de la seconde partie de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Collecteur William et les travaux sous la rue d'Youville.  
CM14 1010 Le 27 octobre 2014 - Accorder un soutien financier de 18,01 M\$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour la réalisation d'une partie de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie au 214, rue place d'Youville / Approuver un projet de convention à cet effet.  
CE14 1294 Le 13 août 2014 - Approuver un accord de principe pour la réalisation de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie - Château de Callière afin de permettre à la Société du Musée Pointe-à-Callière de déposer les demandes de permis nécessaires pour la démolition d'un édifice situé au 214, rue place D'Youville et pour procéder aux fouilles archéologiques sur ce même emplacement.

CM14 0506 Le 26 mai 2014 - Règlement autorisant un emprunt de 10 632 000 \$ afin de financer les travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement, sur les immeubles appartenant à la Ville de Montréal, aux fins du projet d'expansion du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, soit la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

CE13 1533 Le 23 septembre 2013 - Autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration (C13 0713) / Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour la réalisation des études préalables au projet "Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal".

## **DESCRIPTION**

Ce sommaire vise à autoriser une avance au montant de 2 500 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière. Cette avance est requise en attente de l'adoption du règlement d'emprunt spécifique autorisant un emprunt de 29 092 000 \$ pour le versement d'une contribution financière pour le financement de la phase 2 de la Cité d'Archéologie et d'histoire de Montréal.

L'avance est requise afin d'honorer les 2 premiers versements totalisant 2 500 000 \$ et qui sont prévus à la convention de contribution de 12 519 832 \$ entre la Ville de Montréal et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour la réalisation de la seconde partie de la phase 2 du projet (GDD 1151146001).

Le règlement d'emprunt utilisé initialement était pour financer les travaux sur les immeubles appartenant à la Ville de Montréal, aux fins de l'expansion du Musée. Comme l'actif a été cédé par la Ville à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, ce règlement d'emprunt ne pouvait plus être utilisé. Un sommaire décisionnel est en cours pour l'adoption d'un projet de règlement d'emprunt spécifique pour le versement d'une contribution financière (GDD 1151146002).

Cette avance permettra de défrayer les dépenses du projet prévues selon l'échéancier des travaux.

## **JUSTIFICATION**

Afin de respecter le calendrier de réalisation du projet prévoyant une ouverture en mai 2017, il est requis d'autoriser cette avance de 2,5 M \$.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette avance de 2 500 000 \$ servira à défrayer les dépenses du projet prévues selon l'échéancier des travaux en attendant l'adoption du règlement d'emprunt spécifique. Le paiement sera imputé dans un compte d'avance et l'avance sera réservée à même les surplus affectés de compétence locale.

Les détails des aspects financiers liés à cette avance sont précisés dans la pièce jointe.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin de permettre une ouverture en mai 2017, la réalisation de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire est planifiée selon un calendrier très serré. L'avance est requise afin d'éviter un retard dans le calendrier global du projet.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Remboursement de l'avance suite à l'adoption du règlement d'emprunt

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Francine LEBOEUF  
Conseillère en gestion des ressources  
financières - chef d'équipe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-06-01

Nicole MONTREUIL  
Chef de division - Conseil et soutien financier

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvie M MONETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-06-01

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves COURCHESNE  
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2015-06-01

CE : 30.008

2015/06/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1153673004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , Section Centre d'histoire de Montréal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser la réception d'une subvention de 3 721 \$ provenant du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre de l'Accord Canada-France du Programme d'aide aux musées pour le projet « L'histoire, la mémoire et le patrimoine au cœur de l'animation urbaine » du Centre d'histoire de Montréal; autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser Jean-François Leclerc, chef de section, à signer le projet d'accord de subvention à cet effet. |

Le Service de la culture recommande :

1. d'autoriser la réception d'une subvention de 3 721 \$ provenant du Patrimoine canadien dans le cadre de l'Accord Canada-France pour le projet « L'histoire, la mémoire et le patrimoine au cœur de l'animation urbaine »;
2. d'autoriser Jean-François Leclerc, chef de section, à signer le projet d'accord de subvention entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant pour la réalisation du projet « L'histoire, la mémoire et le patrimoine au cœur de l'animation urbaine », conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-26 15:14

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153673004**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , Section Centre d'histoire de Montréal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser la réception d'une subvention de 3 721 \$ provenant du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre de l'Accord Canada-France du Programme d'aide aux musées pour le projet « L'histoire, la mémoire et le patrimoine au cœur de l'animation urbaine » du Centre d'histoire de Montréal; autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser Jean-François Leclerc, chef de section, à signer le projet d'accord de subvention à cet effet. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les musées ont développé au cours des années des activités visant à élargir leurs publics et à répondre à des attentes diversifiées. Si certaines institutions ont cherché à sortir de leurs murs en organisant des événements et fêtes extérieures, la plupart des activités muséales se déroulent encore à l'intérieur. Pour les musées municipaux des grands centres urbains, rejoindre les citoyens de toutes conditions et origines là où ils travaillent et vivent est un enjeu important. Les rues commerciales, les places publiques, les lieux communautaires des centres-villes et des quartiers offrent en effet un grand potentiel de prise de contact avec des citoyens. Dans le cadre de rencontres avec des partenaires français, le Centre d'histoire de Montréal a noué des liens avec le centre RIZE, créé par la municipalité de Villeurbanne (Lyon) pour *"transmettre un récit commun de la ville, construit à plusieurs voix à partir des archives, des mémoires des habitants et des travaux des chercheurs associés; en travaillant à faire connaître et reconnaître les cultures des Villeurbannais, le Rize contribue à la cohésion sociale ."* Le Centre d'histoire de Montréal (Montréal) et le RIZE (Villeurbanne) ont tous deux développé des activités pour rejoindre les citoyens de leur territoire et établir avec eux un véritable dialogue, notamment par la collecte de récits de vie et l'histoire orale. Fruit de la créativité de leurs équipes et d'une fine connaissance de leurs contextes locaux, ces activités ont intérêt à être discutées, évaluées et partagées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE07 1957 - 28 novembre 2007 : Accepter une subvention de 14 947 \$ du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada-

France (ACF) pour le projet d'échanges entre les Muséums nature de Montréal et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris.

CE09 2073 - 9 décembre 2009 : Accepter la subvention de 22 850 \$ du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Programme d'aide aux musées (Accord Canada-France) pour le projet d'échanges entre les Muséums nature de Montréal et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris.

## **DESCRIPTION**

Le projet consiste en deux missions de cinq jours, l'une en juin, au Québec, l'autre en novembre 2015, en France, pour le partage de pratiques en animation urbaine, en histoire et en patrimoine. Des ateliers entre les professionnels du Centre d'histoire de Montréal et du RIZE permettront aux équipes de dégager les interrogations et enjeux communs, de présenter leurs projets les plus inspirants (concepts, logistique, processus, budgets, échéanciers, résultats, etc.), de communiquer sur les processus d'élaboration, les méthodes utilisées, le mode de contact avec les populations, et d'identifier les facteurs d'efficacité et de succès. Une journée d'échanges ouverte au public est prévue.

## **JUSTIFICATION**

Le Centre d'histoire de Montréal a depuis plus d'une décennie acquis une réputation enviable dans le domaine de la muséologie et à ce titre, fut invité à des colloques et échanges internationaux au Brésil, au Portugal, en Espagne, aux États-Unis et en France. Ces échanges contribuent au rayonnement de la muséologie et de l'expertise municipale et de Montréal, et offrent des occasions d'évaluer et d'améliorer les pratiques, en collaboration avec des partenaires dont les missions et le territoire présentent des similitudes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La subvention de 3 721 \$ du ministère du Patrimoine canadien sera versée dans le centre de responsabilité 101360 des budget additionnels du Centre d'histoire, associé à la source 0014000, au projet 002022. Cette subvention couvre la moitié des frais d'hébergement, de repas et de transport des 3 représentants français à Montréal, de même que ceux des 3 représentants du Centre d'histoire de Montréal à Villeurbanne.

La partie des dépenses non couvertes par la subvention sera assumée par le budget régulier du Centre d'histoire de Montréal.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation de ce projet d'interprétation contribue à la mise en valeur du patrimoine et à la diffusion culturelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet d'échange permettra d'établir une relation d'échange entre les deux institutions, notamment en partageant et en faisant évoluer les activités clés des institutions destinées au grand public (les collectes publiques de témoignages, les animations et visites de lieux urbains, etc.). Elle permettra aussi de partager diverses stratégies quant au rôle social d'une institution muséale municipale dans le cadre d'une offre de services à la population locale, et ce faisant, et aux moyens de favoriser son déploiement et son rayonnement. Les rencontres avec des partenaires en mission permettront aux institutions concernées de nouer des liens avec des fonctionnaires, laboratoires de recherche universitaires, et institutions muséales présentant des affinités avec leur mission.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

- Promotion de la journée d'échange ouverte aux partenaires et au public..
- Diffusion dans les médias sociaux en cours de mission et, par la suite, par des articles.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juin 2015: mission à Montréal

Novembre 2015: mission à Villeurbanne

Décembre 2015: rapport d'étape par un expert et par les équipes.

Des échanges sur le projet commun sont prévus suite à l'échange et feront l'objet d'une demande subséquente dans les programmes appropriés.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Linda ROUGEAU  
Assistante - Événements culturels

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-29

Paul LANGLOIS  
Chef de division

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600  
**Approuvé le :** 2015-05-25



**Dossier # : 1150963026**

|                                           |                                                                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                      |
| <b>Objet :</b>                            | Accepter une somme de 30 000 \$ de « Développements Préfontaine Inc. » pour la réalisation des travaux de sentier piétonnier le long de la limite ouest du projet de développement U31 |

Il est recommandé :

De prendre acte de l'acceptation, par le conseil de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, d'une somme de 30 000 \$ de la part de Développements Préfontaine Inc. pour la réalisation des travaux de sentier piétonnier le long de la limite ouest du projet de développement U31.

D'autoriser l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à utiliser ce montant de 30 000 \$ pour l'exécution des travaux d'aménagement du sentier piétonnier et d'imputer ces crédits, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction Relations avec les citoyens, services administratifs et greffe de l'arrondissement.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2015-05-25 15:02

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1150963026**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Objet :</b>                            | Acceptation d'une somme de 30 000 \$ de « Développement Préfontaine Inc. » pour la réalisation des travaux de sentier piétonnier le long de la limite ouest du projet de développement U31 - Information au trésorier de la Ville et au comité exécutif |

## CONTENU

### CONTEXTE

Lors de la vente du terrain à Développement Préfontaine Inc., il a été précisé dans le projet d'acte qu'un sentier piétonnier d'au moins 4 m de largeur serait aménagé à l'extrémité ouest du site, le long du centre commercial Maisonneuve. Une servitude a été notariée à cet effet. Il a été également convenu que ces travaux seraient complétés par l'arrondissement, à ses frais, le tout dans le but d'assurer un trajet sécuritaire, de la rue Rachel jusqu'à la rue Sherbrooke.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

### DESCRIPTION

Pendant les travaux de conception du sentier piétonnier, il a été constaté qu'un muret serait requis à la limite du terrain, car le niveau de rez-de-chaussée du projet domiciliaire a été mis en relation avec la rue Marcel-Pepin, qui est légèrement plus haut que celui du stationnement du centre d'achat.

Considérant que le niveau du rez-de-chaussée de l'immeuble est de 0,3 à 1 m plus haut que le niveau du stationnement, le concept a été revu et il a été convenu avec Développement Préfontaine Inc. de localiser le muret à la limite du terrain.

Le coût estimé pour le muret est de 60 000 \$. Il a été entendu, avec Développement Préfontaine Inc., que ce montant serait partagé à parts égales entre la Ville et le promoteur.

### JUSTIFICATION

Le présent dossier décisionnel consiste à accepter la moitié des coûts rattachés à la construction du muret.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits seront disponibles lorsque l'arrondissement aura encaissé le chèque d'une somme de 30 000 \$ de Développement Préfontaine Inc.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques et encadrements administratifs actuellement en vigueur.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des services administratifs (Annik GAGNON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gisèle BOURDAGES  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-16

Daniel LAFOND  
Directeur - Direction du développement du territoire et des études techniques



**Dossier # : 1150715002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division du service à la clientèle et de la sécurité                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Accepter une contribution de 75 000 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour l'opération de la balade du Jardin botanique à l'été 2015. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel. |

Il est recommandé :

1. d'accepter une contribution financière de 75 000 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour l'opération de la balade du Jardin botanique de Montréal au cours de l'été 2015 ;
2. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-05-29 17:17

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1150715002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division du service à la clientèle et de la sécurité                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Objet :</b>                            | Accepter une contribution de 75 000 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour l'opération de la balade du Jardin botanique à l'été 2015. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent à ce revenu additionnel. |

## CONTENU

### CONTEXTE

La superficie du Jardin botanique est de 75 hectares, entre Pie IX et Viau, Sherbrooke et Rosemont ; son chemin de ceinture fait 3,2 kilomètres. Bien qu'elle ne fasse pas partie de la mission première de l'institution (diffusion, conservation, recherche, éducation), la balade est un service complémentaire très apprécié des visiteurs, notamment les familles avec jeunes enfants, les aînés et les personnes à mobilité réduite, qui peuvent ainsi se rendre plus facilement de l'entrée du Jardin botanique à la Maison de l'arbre Frédéric-Back. Constituée de deux véhicules électriques circulant en tout temps sur le chemin de ceinture, la balade peut accueillir jusqu'à 300 personnes par jour.

La mission de la Fondation Espace pour la vie est de contribuer financièrement au développement d'Espace pour la vie et aux missions culturelles, sociales, éducatives, artistiques et scientifiques de ses quatre institutions, afin de les faire rayonner sur les plans local, national et international.

Dans cette perspective, et comme en témoigne l'extrait de procès verbal de son comité de direction en pièce jointe, elle souhaite participer, à l'été 2015, au financement de la balade au Jardin botanique afin de faciliter l'accès des citoyens et des visiteurs, notamment ceux ayant des besoins spécifiques, à toute la richesse de l'offre de l'institution et ainsi accroître leur satisfaction.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0152 (8 février 2012) - Accepter une contribution financière de 90 000 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique de Montréal pour défrayer une partie des coûts d'opération de la balade au Jardin botanique au cours de l'été 2012 dans le but d'offrir un service jugé essentiel par de nombreux visiteurs du Jardin (#1110715001)

### DESCRIPTION

La contribution de la Fondation Espace pour la vie permettra d'offrir un service complet de balade aux visiteurs du Jardin botanique, notamment aux aînés, aux personnes à mobilité



réduite et aux familles avec jeunes enfants, entre le 24 juin et le 1<sup>er</sup> octobre 2015, sans interruption de 10 h à 17 h.

En 2013, nous avons eu des budgets d'opérations supplémentaires de la Ville pour l'événement Mosaïcultures Internationales de Montréal, ce qui nous a permis d'opérer la balade et en 2014, c'est le budget de développement (anciennement MAMROT) qui nous a permis d'opérer la balade.

C'est la première fois que nous recevons un don de la Fondation Espace pour la Vie pour cette activité.

## **JUSTIFICATION**

Bien qu'il s'agisse d'un service périphérique à la mission du Jardin botanique, qui est axée sur la diffusion, la conservation, la recherche et l'éducation, ce service est un élément important de la satisfaction des citoyens.

La contribution de la Fondation permettra au Jardin botanique d'offrir ce service de manière optimale tout en concentrant ses ressources sur sa mission première.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution de 75 000 \$ de la Fondation Espace pour la vie permettra de couvrir le salaire des chauffeurs de la balade durant toute la période d'opérations. Ces montants n'étant pas prévus au budget d'Espace pour la vie, il est nécessaire d'autoriser un budget additionnel de dépenses en rémunération équivalent au revenu additionnel.

L'entretien de la balade, la formation et les uniformes des chauffeurs, pour un total approximatif de 15 000 \$, sont prévus au budget de la division Service à la clientèle du Jardin botanique.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans cette contribution, le Jardin botanique ne pourra offrir qu'un service très restreint de balade, ce qui générera, comme en témoignent les expériences passées, de nombreuses plaintes de visiteurs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucun plan de communication n'est prévu.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

24 juin 2015: mise en service de la balade.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dynah LOUIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte LEFEBVRE  
C/d serv.client.& securite

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-27

René PRONOVOST  
Chef par intérim du Jardin botanique de  
Montréal

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450

**Approuvé le :** 2015-05-28



**Dossier # : 1150957001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des communications , Direction , Division des communications corporatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Acte mixte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser un virement budgétaire de 175 000\$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, et d'autoriser un ajustement d'une valeur de 160 000\$ de la base budgétaire du service des communications pour l'année 2016, afin de réaliser les opérations de communication liés aux activités du Bureau de suivi de Je fais Montréal. |

Autoriser en 2015, un virement budgétaire de 175 000\$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications.

2. Un ajustement d'une valeur de 160 000\$ de la base budgétaire 2016 du Service des communications sera requis afin de poursuivre les opérations de communication en lien avec le mandat du Bureau de suivi.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-05-20 16:29

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

\_\_\_\_\_  
Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1150957001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des communications , Direction , Division des communications corporatives                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Acte mixte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                                             | Autoriser un virement budgétaire de 175 000\$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, et d'autoriser un ajustement d'une valeur de 160 000\$ de la base budgétaire du service des communications pour l'année 2016, afin de réaliser les opérations de communication liés aux activités du Bureau de suivi de Je fais Montréal. |

## CONTENU

### CONTEXTE

« Je vois Montréal » est un mouvement porté par BMO Groupe financier, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et un ensemble de leaders de la communauté. Ce projet a été initié par L. Jacques Ménard, président de BMO, et visait à susciter une mobilisation pour donner un nouvel élan à Montréal et à son économie. « Je vois Montréal » a suscité la participation citoyenne pour proposer des projets de relance pour Montréal. Des leaders de la communauté ont participé, le 17 novembre 2014, à un événement qui visait à adopter un programme de relance durable pour la métropole. Cet événement a connu un vif succès.

Le 26 février 2015, la Ville de Montréal a amorcé, avec les leaders de la communauté, la poursuite de la démarche, maintenant intitulée « Je fais Montréal ». Ce faisant la Ville de Montréal poursuit, avec le Bureau de suivi, placé sous la direction de Diane De Courcy, son engagement de soutenir et faciliter la réalisation des 181 engagements issus de « Je vois Montréal ».

L'action du Bureau de suivi s'articule autour de quatre axes :

- assurer le suivi des projets issus de l'événement du 17 novembre ainsi que des nouveaux projets qui viendront s'y ajouter
- accompagner les projets afin d'en faciliter la réalisation
- contribuer à maintenir et à faire progresser l'élan de mobilisation de la communauté montréalaise (incluant villes liées)

- collaborer étroitement à la formulation par le Service de développement économique de la Ville de Montréal du programme de relance de la métropole.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CE 14 1945 - 10 décembre 2014**

Sommaire 1144262003 - Autoriser la création d'un poste temporaire de chargé de dossiers ou missions et approuver l'embauche pour une durée de deux ans à compter du 5 janvier 2015 de Mme Diane De Courcy.

## **DESCRIPTION**

Autoriser un virement budgétaire de 175 000\$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de réaliser les opérations de communication liées aux activités du Bureau de suivi de « Je fais Montréal ».

Le budget, administré dans le respect des orientations de gestion du Service des communications, permettra d'avoir recours, sur une base régulière ou ponctuelle, aux services professionnels et techniques de collaborateurs externes possédant une expertise avancée dans les relations médias nationales et internationales, dans l'organisation d'événements et dans l'animation de communautés. Le budget permettra également de former des employés de la Ville afin, notamment, de leur permettre d'animer la plateforme collaborative qui servira aux projets de « Je fais Montréal ».

## **JUSTIFICATION**

Le Bureau de suivi de « Je fais Montréal » a mandaté le Service des communications pour le développement et la réalisation des opérations de communication en lien avec les activités qui seront nécessaires pour la réalisation de sa mission. Le Service des communications est en mesure d'accompagner le Bureau de suivi et d'encadrer des collaborateurs externes qui viendront enrichir les expertises détenues par les communicateurs et professionnels de la Ville, tout en assurant la poursuite des activités régulières du Service. Toutefois, le Service des communications ne dispose pas d'un budget pour réaliser ces opérations qui ne figuraient pas au budget de ce Service.

Ce transfert budgétaire est nécessaire afin de doter le Service des communications d'un budget de fonctionnement adapté aux besoins du Bureau de suivi.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour l'année 2015, les crédits budgétaires nécessaires aux opérations de communication n'étaient pas prévus au budget du Bureau de suivi ou du Service des communications. En conséquence, la dépense sera assumée par le Service des finances.

Un ajustement d'une valeur de 160 000\$ de la base budgétaire 2016 du Service des communications sera requis afin de poursuivre les opérations de communication en lien avec le mandat du Bureau de suivi.

Les communications font partie des dépenses mixtes d'administration et la nature de cette activité fait partie de sa Mission.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'octroi des ententes avec des professionnels externes débutera en mai 2015 afin de débiter les opérations de communication avant le 21 juin 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Direction générale , Cabinet du directeur général (Diane DE COURCY)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luis Felipe GUAL)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julien BAUDRY  
Conseiller en communication

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-01

Louis BEAUCHAMP  
Directeur de service

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Alain DG MARCOUX  
Directeur général

**Tél :** 514 872-5753

**Approuvé le :** 2015-05-20



**Dossier # : 1150191002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Acte mixte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                                             | Augmenter la dotation budgétaire 2015 des dépenses du Service du développement économique d'un montant de 420 000 \$ afin de permettre la poursuite de ses activités d'administration générale, de planification et de soutien / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration |

Il est recommandé:

1. d'augmenter la dotation budgétaire 2015 des dépenses du Service du développement économique d'un montant de 420 000 \$ afin de permettre la poursuite de ses activités d'administration générale, de planification et de soutien;
2. d'autoriser un virement budgétaire du même montant en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget régulier du service (centre de responsabilité 105505).

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-25 16:54

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1150191002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>                        | Acte mixte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                                             | Augmenter la dotation budgétaire 2015 des dépenses du Service du développement économique d'un montant de 420 000 \$ afin de permettre la poursuite de ses activités d'administration générale, de planification et de soutien / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration |

## CONTENU

### CONTEXTE

Le budget de fonctionnement du Service du développement économique, tel qu'adopté par le conseil d'agglomération le 12 décembre 2014, atteignait 40 256 600 \$. Outre la masse salariale qui atteint 2 835 700 \$, ce montant comprend une somme de 37 420 900 \$ qui permet d'assumer les autres dépenses ainsi que le PR@M-Industrie. La répartition de cette somme est indiquée dans le tableau qui suit.

Service du développement économique - Budget de fonctionnement 2015

| Centre de responsabilité | Objet                                                                                    | Budget        |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 105505                   | Développement économique et initiatives strat.                                           | 207 600 \$    |
| 105532                   | Pr@M-Commerce                                                                            | 267 500 \$    |
| 105555                   | Contribution aux CLD                                                                     | 14 393 600 \$ |
| 105556                   | Contribution aux CDEC                                                                    | 1 296 800 \$  |
| 105557                   | Contribution à OCTGM (Tourisme Montréal)                                                 | 1 000 000 \$  |
| 105594                   | Promotion Mode (enveloppe de 175 M\$)                                                    | 335 700 \$    |
| 105610                   | Mise en œuvre de la stratégie de développement économique (enveloppe de 175 M\$) - Agglo | 3 438 000 \$  |
| 105665                   | Location (d'immeubles), entretien et réparation                                          | 706 700 \$    |
| 111911                   | Mise en œuvre de la stratégie de développement économique (enveloppe de 175 M\$) - Local | 2 775 000 \$  |



|              |                |                      |
|--------------|----------------|----------------------|
| 202055       | PR@M-Industrie | 13 000 000 \$        |
| <b>Total</b> |                | <b>37 420 900 \$</b> |

De cette somme, seul le montant prévu au centre de responsabilité 105505 peut être utilisé pour les dépenses de fonctionnement du Service. La somme budgétée, 207 600 \$, sert donc à assumer les dépenses nécessaires à l'avancement des dossiers, aux services techniques et professionnels, aux contributions qui ne peuvent être octroyées dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ ainsi qu'à l'achat de biens durables et non durables comme le matériel informatique et les logiciels.

En date du 15 mai 2015, le budget de 207 600 \$ est, en pratique, totalement engagé.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0549 - 12 décembre 2014 - Adoption du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).

CM14 1184 - 10 décembre 2014 - Adoption du budget 2015 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).

### **DESCRIPTION**

Il apparaît que le budget de fonctionnement 2015 du Service, notamment l'enveloppe susceptible d'absorber ses activités d'administration, de planification et de soutien, n'est pas suffisante pour lui permettre de mener à bien l'ensemble de ses activités jusqu'au 31 décembre 2015. Il y a donc lieu de requérir de l'Administration une augmentation de cette enveloppe, de l'ordre de 420 000 \$, afin de permettre au Service de poursuivre ses activités normalement. La hauteur de la demande est basée sur les besoins au prorata du nombre de semaines entre le 15 mai et la fin de l'année financière (33 semaines = 360 000 \$) ainsi que sur de nouveaux besoins liés à des activités de mise en marché du nouveau concept de développement économique local, notamment la création d'un site web unique et d'une nouvelle image de marque (60 000 \$).

### **JUSTIFICATION**

Le Service du développement économique a été créé en 2015 à partir d'une division de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire. La planification de son budget 2015 s'est effectuée avant la nomination d'un directeur et en l'absence d'une direction claire quant à sa mission. De plus, depuis janvier dernier, le Service a repris en charge le développement économique international et les frais qui l'accompagnent. Ses mandats l'amènent aussi à supporter des organismes en dehors des structures prévues dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser un virement budgétaire de 420 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget régulier du Service du développement économique.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S'il n'est pas donné suite à la présente demande, le fonctionnement du SDÉ s'en trouvera perturbé. Certains mandats pourraient, pour l'année 2015, être abandonnés, réduits ou reportés.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie BERTRAND  
Conseillère en planification

#### **ENDOSSÉ PAR**

Serge GUÉRIN  
Directeur

Le : 2015-05-19



**Dossier # : 1156999001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie                                                                                                                                                                    |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                                            | Programme de réfection routière (PRR)                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                                             | Accepter l'offre de service de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 16 saillies à différentes intersections du réseau artériel. |

Il est recommandé :  
d'accepter l'offre de services de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, relativement à la prise en charge de la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 16 saillies à différentes intersections du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-06-09 11:55

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1156999001**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie                                                                                                                                                                      |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                                            | Programme de réfection routière (PRR)                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                                             | Accepter l'offre de service de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 16 saillies à différentes intersections du réseau artériel. |

## CONTENU

### CONTEXTE

En janvier 2015, suite à une modification de la définition du réseau artériel, celui-ci est passé de 24 % à 52 % du réseau routier municipal. Ainsi, la Ville a repris la responsabilité d'environ 1200 km de rues qui étaient auparavant sous la responsabilité des arrondissements.

L'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 16 saillies à différentes intersections de rues ajoutées au Réseau Artériel Administratif de la Ville (RAAV) au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Il est à noter qu'un contrat pour la réalisation de ces travaux a été octroyé par l'arrondissement en décembre 2014, soit avant l'entrée en vigueur du règlement selon lequel les rues en question sont devenues artérielles.

La Direction des transports recommande d'accepter l'offre de fourniture de services puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement comme mesure d'apaisement de la circulation visent à rendre les intersections plus sécuritaires pour les piétons.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 25 0069 - 2 mars 2015 - D'offrir en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4) au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 16 saillies aux intersections suivantes du réseau artériel :

- Rue Saint-Viateur et avenue de l'Esplanade;
- Avenue Laurier Est et rue Chambord;
- Avenue Laurier Est et rue Fabre;
- Avenue du Parc et rue Milton.

CM 14 1272 – 16 décembre 2014 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

## **DESCRIPTION**

Accepter l'offre du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge pour le bénéfice de la Direction des transports, la coordination et la réalisation de travaux de construction de 16 saillies à différentes intersections de rues ajoutées au RAAV au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du conseil municipal – en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal – est requise pour accepter l'offre de services de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Un comité de validation des aménagements a étudié les plans d'aménagements et a formulé les recommandations suivantes: il est requis d'intégrer des dalles podotactiles au projet de saillies, d'assurer la visibilité aux intersections par un positionnement approprié des arbres, de transmettre les plans finaux (tel que construit) à la ville centre lorsqu'ils seront complétés et de s'assurer de ne pas compromettre les pistes cyclables existantes.

À la lumière des commentaires du comité de validation, l'arrondissement a modifié les plans concernés (voir plans en pièces jointes).

## **JUSTIFICATION**

Les travaux consistent en des projets d'apaisement de la circulation que l'arrondissement a planifiés sur des rues qui, avant le 1er janvier 2015, faisaient partie du réseau local, mais sont maintenant incluses dans le RAAV.

Comme les travaux seront exécutés sur des rues qui relèvent de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, la coordination et la réalisation des travaux, en acceptant la fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

La liste des intersections de rues faisant l'objet de l'offre de services de l'arrondissement est celle jointe au dossier décisionnel 1152728003 (résolution CA15 25 0069). L'étendue de l'acceptation demandée au conseil municipal se limite donc aux projets cités dans ladite liste et ce, compte tenu des modifications apportées aux plans suite aux commentaires du comité de validation (voir plans en pièces jointes au présent dossier).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces travaux visant à améliorer la sécurité des piétons, les dépenses seront entièrement assumées par la ville centre. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI 2015-2017 de la Direction des transports.

L'imputation budgétaire requise sera fournie par le Service des finances dans le cadre de son intervention dans le dossier décisionnel addenda à préparer par l'arrondissement afin d'intégrer les modifications requises (dossier 1152728003).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux envisagés contribueront à améliorer la qualité de vie et la sécurité des usagers.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas accepter cette offre de services de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal aurait pour conséquence de remettre en question un contrat déjà octroyé et de retarder les travaux d'apaisement de la circulation sur des intersections jugées problématiques.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade-ci.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juin 2015 : début des travaux

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean CARRIER  
Ingénieur chef d'équipe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-06-08

Guy PELLERIN  
Chef de division - sécurité et aménagement  
du réseau artériel

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy PELLERIN  
Chef de division - sécurité et aménagement du  
réseau artériel

**Approuvé le :** 2015-06-09

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-06-09



**Dossier # : 1150843013**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Ratifier la dépense relative au déplacement, le 28 mai 2015, à New York (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de rencontrer le commissaire de la Ligue majeure de baseball.<br>Montant : 1 358,21 \$. |

Il est recommandé :

1. de ratifier la dépense relative au déplacement, le 28 mai 2015, à New York (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de rencontrer le commissaire de la Ligue majeure de baseball - montant : 1 358,21 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-04 17:19

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1150843013**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                       |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus                                                                                                                                                          |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Objet :</b>                            | Ratifier la dépense relative au déplacement, le 28 mai 2015, à New York (É.-U.), de M. Denis Coderre, maire de Montréal, afin de rencontrer le commissaire de la Ligue majeure de baseball.<br>Montant : 1 358,21 \$. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Montréal est sans franchise du baseball majeur depuis le départ des Expos à la conclusion de la saison 2004, après 33 années passées à Montréal.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

### DESCRIPTION

Le commissaire de la Ligue majeure de baseball, M. Rob Manfred, a reçu le maire de Montréal dans les locaux de la Major Baseball League. Lors de cette rencontre, le maire a fait part de la passion des Montréalais pour le baseball et de leur volonté que la ville redevienne une grande ville du baseball professionnel.

### JUSTIFICATION

Cette première rencontre a permis, entre autres, de démontrer le sérieux de la Ville de Montréal dans sa quête d'obtenir une nouvelle concession.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

#### Budget de fonctionnement

Imputer la dépense comme suit :

|                                                                | 2015        |
|----------------------------------------------------------------|-------------|
| 2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 | 1 358,21 \$ |
| Division Soutien aux élus                                      |             |
| Frais de déplacement et hébergement                            |             |
| Non admissible loi 90                                          |             |

### DÉVELOPPEMENT DURABLE



N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ouvrir les canaux de communication avec la Major Baseball League.

- Promouvoir Montréal pour obtenir une équipe professionnelle.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un point de presse du maire de Montréal a suivi la rencontre.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

D'autres rencontres sont à venir.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Roxanne DUFRESNE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable du soutien aux élus

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-06-03

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction  
du greffe (ce)

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-06-04

CE : 30.016

2015/06/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1146623001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision quant à l'adoption d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest. |

Attendu la tenue de l'assemblée publique de consultation tenue le 18 mars 2015 dont le procès-verbal est joint au dossier;

Il est recommandé au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2015-05-22 10:40

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1146623001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision quant à l'adoption d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Suite à l'assemblée publique de consultation sur le projet de Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri Bourassa Ouest, tenue le 18 mars 2015, à la salle du conseil de l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le conseil d'arrondissement a demandé de modifier le projet de règlement modifiant le règlement 04-047, adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 9 février 2015, afin d'augmenter la densité maximale globale du secteur central du PPU, qui passerait ainsi de 80 logements par hectare brut à 95 logements par hectare brut.

Motifs de la modification :

La modification apportée tient compte de l'avis du Comité Jacques-Viger et du Conseil du patrimoine de Montréal, lequel a été émis en décembre 2014, suite à une présentation ayant eu lieu devant les deux comités le 14 novembre 2014. Les commentaires de ce comité conjoint portaient principalement sur un manque de prise en considération de principes de développement durable dans le PPU, notamment en ce qui concerne la densité jugée trop faible.

Elle tient compte également de demandes faites par divers intervenants à l'égard de la réalisation de logements sociaux dans le développement.

Enfin, elle témoigne des préoccupations de plusieurs membres du conseil quant à la faisabilité financière d'un développement trop peu dense.

Pour résumer, la hausse de la densité maximale globale du secteur a pour but :

- de favoriser le développement durable en contrant l'étalement urbain ;
- d'encourager la réalisation de logements sociaux et/ou abordables grâce à la possibilité de construire des bâtiments multifamiliaux de 6 étages le long du boulevard Henri-Bourassa et autour du parc de voisinage.
- de rentabiliser suffisamment le développement de manière à ce qu'il puisse se faire ;

Les hauteurs et les densités des parties du secteur à développer qui bordent les secteurs résidentiels existants ne sont pas affectées par la hausse de la densité.

### Nature de la modification :

Les modifications au contenu du projet de PPU nécessaires à la hausse de la densité globale sont les suivantes :

- illustration en plans et en volumes de ce à quoi pourrait parvenir le développement dans le secteur central du PPU, au maximum ;
- répartition de cette augmentation de la densité globale en nombre de logements et en densité brute par phase de développement ;
- hausse du nombre d'étages maximum et de la densité maximum dans un des nouveaux secteurs de densité du plan d'urbanisme ;
- hausse des limites maximales de hauteur et des limites maximales de coefficient d'occupation du sol pouvant être établies au règlement de zonage lors de la concordance subséquente à l'adoption du PPU ;
- ajustement de l'ensemble du texte et des plans dans toutes les parties du document, pour être cohérent à ces changements.

Enfin, quelques ajustements et précisions d'autres natures sont apportés au document afin de clarifier quelques points.

### Références aux documents et pages modifiés :

Relativement à l'annexe N du projet de règlement de modification du plan d'urbanisme, du 9 février 2015, l'addenda apporte des modifications au texte et aux plans et illustrations des pages 53, 60, 62, 72, 81 à 87, 89, 92, 93, 108, 109, 112 à 114, 116 et 120 du projet de PPU soumis en consultation publique. La page 102 est éliminée, la vue reportée à la page 93. Le sens des cartes aux pages 107, 108, 110 et 111 est normalisé. La table des matières est ajustée en conséquence.

De plus, six nouvelles pages s'ajoutent entre les pages 87 et 88 du document, les pages 88 et 89 sont interverties et les pages 88 et suivantes sont donc numérotées à partir de 94.

Les corrections nécessaires sont apportées à la table des matières.

Le titre en page couverture du document est précisé.

Deux modifications sont apportées au point 19 du projet de règlement de modification du plan d'urbanisme, quant à la hauteur maximale et à la densité maximale.

Une modification est apportée à la carte 3.1.2, « la densité de construction », à l'annexe I du règlement.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre LARUE  
Conseiller(ere) en aménagement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1146623001**

|                                           |                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection                                                                                     |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                             |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Rendre une décision quant à l'adoption d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur Henri-Bourassa Ouest. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le chapitre d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du Plan d'urbanisme adopté le 26 septembre 2005 identifie 3 secteurs de planification détaillée d'intérêt local, soit la tête du pont Viau, le boulevard Henri-Bourassa Ouest et le boulevard Saint-Laurent. Ces secteurs correspondent à des portions du territoire représentant des enjeux majeurs et complexes pour lesquels il s'avère pertinent de pousser la réflexion et les études de planification urbaine au-delà de la date d'adoption du Plan.

Suite à la présentation d'un projet de développement résidentiel situé à l'intérieur du secteur de planification détaillée, dans le cadre de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, devant l'Office de consultation publique de Montréal en 2012, et suite aux recommandations faites par l'OCPM, la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville se sont engagés à réaliser un PPU selon un mode participatif avec la population locale.

La planification détaillée du secteur Henri-Bourassa Ouest a été initiée en février 2013 par la direction du développement du territoire, division de l'urbanisme, permis et inspections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Le processus de planification participative qui a mené à la réalisation de ce Programme particulier d'urbanisme s'est décliné en plusieurs étapes, du 2 mai 2013 au 10 juin 2014. Les habitants du secteur et de son entourage, les organismes communautaires locaux, les propriétaires immobiliers du secteur, la collectivité de l'arrondissement ainsi que d'autres acteurs concernés ont été invités à participer à des rencontres publiques et à des ateliers de réflexion portant sur l'avenir du territoire. Les résultats de ces consultations sont intégrés aux orientations, objectifs et actions du PPU et les propositions qui ont fait consensus, au nombre de 43, sont contenus dans le PPU à titre de support à ces orientations, objectifs et actions.

L'intégration du PPU au Plan d'urbanisme permettra de traduire de façon détaillée les orientations d'aménagement pour le secteur. Elle commande en outre d'apporter des ajustements ainsi que des précisions à plusieurs éléments cartographiques à la partie I du Plan, ainsi qu'au chapitre d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la partie 2 du Plan, afin de refléter les orientations et objectifs du PPU.

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4, art.130.3), le conseil d'arrondissement exerce concurremment avec le Conseil de Ville les compétences de la Ville prévues par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dans le cadre de la modification d'un plan d'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1, art.109.1 à 109.5). Par ce moyen, l'intégration d'un PPU est initiée par un avis de motion signalant l'adoption, par le conseil d'arrondissement, d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme pour y incorporer le dit PPU. À la suite de l'adoption du projet de règlement par le conseil d'arrondissement, ce dernier tient une assemblée publique sur le projet de règlement, des conclusions de laquelle pourront découler ou non des modifications au projet de règlement. Le projet de règlement, modifié ou non, est par la suite soumis au conseil municipal qui adoptera, avec ou sans changements, le règlement modifiant le Plan d'urbanisme pour y intégrer le PPU.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**CM04 0835, 23 novembre 2004** : Adoption du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;

**CM04 090137, 4 avril 2005** : Adoption, par le conseil de l'arrondissement, du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, afin d'y intégrer le chapitre d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

**CM04 090195, 2 mai 2005** : Transmission au conseil de ville, pour adoption le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, afin d'y intégrer le chapitre d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'y modifier les limites des secteurs établis 01-09 et 01-12 du plan intitulé « la densité de construction » et d'y modifier les limites de certains parcs du plan intitulé « Les parcs et les espaces verts ».

## DESCRIPTION

Le PPU Henri-Bourassa Ouest fixe les grandes orientations et objectifs d'aménagement spécifiques au secteur de planification détaillée Henri-Bourassa Ouest à court, moyen et long terme, et propose les moyens de parvenir à la réalisation de ces objectifs.

Le document du PPU comprend essentiellement :

a) une partie descriptive et analytique du territoire, d'où sont ressortis de grands enjeux d'aménagement propres à ce dernier (chapitres 1 à 4),

b) une partie de formulation des grandes orientations et objectifs à atteindre, accompagnés d'actions plus précises par portion de territoire et selon leur nature (chapitres 5 à 7),

c) une partie présentant une vision globale de ce à quoi pourrait par exemple ressembler un développement répondant aux objectifs et actions fixés, tant au niveau d'esquisses d'aménagement du domaine public que des terrains privés, cette vision étant suivie d'un phasage approximatif mais vraisemblable de réalisation (chapitre 8 et 9),

d) une partie énonçant des modifications nécessaires aux paramètres réglementaires du Plan d'urbanisme et des balises pour la modification du règlement de zonage (01-274) et des critères de PIIA contenus au Titre VIII de ce règlement (chapitre 10).

Les grandes orientations d'aménagement pour le secteur, répondent aux quatre grands enjeux spatiaux d'aménagement qui ressortent de l'analyse du territoire, soit :

| Enjeu spatial | Orientation |
|---------------|-------------|
|---------------|-------------|



|                                                                                                                   |   |                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Disponibilité à court, moyen et long terme de terrains à redévelopper dans le secteur central.                    | 1 | Développer, dans la partie centrale du secteur du PPU, un ensemble résidentiel à l'échelle humaine intégré aux quartiers limitrophes.                   |
| Caractère étriqué et inachevé de l'espace public et des parois architecturales du boulevard Henri-Bourassa Ouest. | 2 | Faire du boulevard Henri-Bourassa Ouest un véritable espace urbain d'intérêt architectural et paysager, bien inséré dans la trame du quartier.          |
| Discontinuité de la trame bâtie et de l'espace urbain de part et d'autre de la voie ferrée du CP.                 | 3 | Améliorer la liaison des espaces publics et stimuler les relations fonctionnelles entre les quartiers de part et d'autre du corridor ferroviaire du CP. |
| Désuétude et transformation du petit secteur industriel de la rue Hamon.                                          | 4 | Réorienter la vocation et rehausser le caractère du petit secteur industriel de la rue Hamon, en favorisant les entreprises de pointe.                  |

Les objectifs, au nombre de 20, sont distincts selon les quatre orientations et selon différents aspects thématiques devant être considérés à l'intérieur de chaque orientation.

Ces objectifs impliquent des interventions sur le domaine public à mettre en œuvre par la ville dans les années qui viennent et au fur et à mesure du redéveloppement résidentiel par le secteur privé. Ils nécessitent également des modifications immédiates au Plan d'urbanisme et des modifications au règlement de zonage et aux critères d'aménagement, d'architecture et de design qui ont fonction de PIIA au Titre VIII de ce règlement.

#### Nature des interventions sur le domaine public :

Les principales interventions du PPU se rapportant à l'aménagement du domaine public sont :

§ Le réaménagement de l'emprise publique du boulevard Henri-Bourassa Ouest entre le boulevard de l'Acadie et le boulevard Saint-Laurent de manière à réduire le nombre de voie de circulation d'une voie dans chaque sens, à élargir les trottoirs et le terre-plein central, à effectuer une plantation d'arbres de chaque part et au centre du boulevard, et à ajouter des saillies de trottoirs sur plusieurs rues locales aux carrefours du boulevard ;

§ La reconfiguration géométrique des carrefours du boulevard Henri-Bourassa avec l'avenue Bois-de-Boulogne et avec le boulevard de l'Acadie ;

§ L'aménagement des rues et passages piétonniers publics au fur et à mesure du développement résidentiel au centre du secteur ;

§ L'aménagement des voies cyclables dans l'emprise du boulevard Henri-Bourassa, entre la rue Meilleur et la rue Marcelin-Wilson ;

§ L'aménagement d'une route cyclable le long de la servitude d'Hydro-Québec et du corridor ferroviaire du CP, entre la rue McDuff et la rue Terrasse Fleury, ainsi que l'aménagement d'accès à cette route, notamment dans la boucle de retournement ouest du viaduc passant au-dessus du boulevard Henri-Bourassa, et dans les axes des rues Dazé et McDuff ;

§ L'aménagement d'un passage à niveau réservé aux piétons et aux cyclistes, traversant le corridor ferroviaire du CP au niveau du boulevard Henri-Bourassa ;

§ L'aménagement d'un parc de voisinage d'environ 2.2 hectares au centre du secteur.

§ L'aménagement d'un parc linéaire d'environ 1,9 hectares dans la servitude d'Hydro-Québec et sur quelques parcelles de terrain adjacentes, appartenant à la Ville de Montréal, entre la rue McDuff et la rue Terrasse Fleury ;

§ L'aménagement d'une petite place publique au carrefour du boulevard Henri-Bourassa et de l'Avenue Bois-de-Boulogne, adjacente au terrain du Collège Bois-de-Boulogne, comprenant une composante sculpturale ou signalétique indiquant la présence et l'accès au Collège Bois-de-Boulogne.

§ La préservation d'une percée visuelle sur le dôme de la prison de Bordeaux, en faisant de cette percée une composante majeure de la trame urbaine du secteur, au travers du tracé des emprises publiques et de l'emplacement et l'aménagement des parcs et espaces piétonniers.

Les formes des interventions dans le domaine public, proposées dans le chapitre 8 du PPU à titre de concept de design urbain, ne sont pas définitives mais ont valeur d'ébauches illustrant les intentions formulées dans les objectifs et actions d'aménagement du chapitre 7.

#### Nature des modifications réglementaires :

La révision du cadre réglementaire vise à :

§ Permettre, à court ou long terme, le redéveloppement résidentiel (ou mixte) des terrains non résidentiels situés dans la partie centrale du secteur du PPU, entre la rue Tanguay, l'axe en prolongement de la rue McDuff, le corridor hydroélectrique d'Hydro-Québec et la rue terrasse Fleury.

§ Atteindre, dans l'ensemble du redéveloppement résidentiel, le seuil de densité prévu par le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*, tout en assurant un bon rapport de hauteur et de gabarit entre la trame bâti du quartier existant et la trame bâtie du nouveau développement ;

§ Répartir les densités résidentielles du nouveau développement de façon à concentrer les plus fortes densités en bordure du boulevard Henri-Bourassa et à proximité de la gare de train de banlieue Bois-de-Boulogne ;

§ Encadrer par critères la qualité architecturale et paysagère des nouveaux développements dans la partie centrale du secteur du PPU ;

§ Encadrer par critères les typologies et implantations résidentielles en vue de favoriser un rapport étroit entre les logements et les espaces extérieurs au sol dans la partie centrale du secteur du PPU ;

§ Harmoniser par critères le développement résidentiel avec la présence architecturale, patrimoniale, de la prison de Bordeaux ;

§ Favoriser la reconstruction des têtes d'îlots bordant le boulevard Henri-Bourassa Ouest sur le long terme, par de nouveaux bâtiments ayant façade principale et entrée sur le boulevard, qui encadrerait par leur largeur et leur hauteur l'espace public du boulevard ;

§ Favoriser le regroupement des usages selon leur nature le long du boulevard, en limitant l'étalement des commerces et des bureaux ;

§ Favoriser une plus grande unité architecturale du boulevard Henri-Bourassa Ouest, tout en préservant certains acquis architecturaux ;

§ Encourager la présence architecturale du Collège Bois-de-Boulogne sur le boulevard Henri-Bourassa dans les années futures et favoriser un aménagement paysager d'intérêt dans sa cour avant donnant sur le boulevard ;

§ Favoriser la transformation progressive du secteur d'emploi des rues Hamon et Letellier en un secteur d'emplois qualifiés dans des domaines industriels léger de haute technologie et d'entreprises de pointe, complémentés par des usages de bureaux ;

§ Favoriser un meilleur aménagement paysager des terrains et une architecture de meilleure qualité dans le secteur d'emploi des rues Hamon et Letellier ;

§ Encadrer par critères la qualité architecturale et paysagère des nouvelles constructions et nouveaux aménagements afin de mettre en valeur l'entrée de la Ville par la voie du CP ;

§ Encourager de manière générale des pratiques de développement durable au niveau de la réduction des îlots de chaleur, de la rétention des eaux pluviales et de l'efficacité énergétique des bâtiments.

#### Nature des ajustements au Plan d'urbanisme :

Le présent Programme particulier d'urbanisme exige des ajustements conséquents aux Plan d'urbanisme.

Ces ajustements concernent les plans suivants à la partie I du Plan d'urbanisme :

§ La carte 1.1, *Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer (carte résultante)*

§ La carte 2.4.1, *Le schéma des secteurs d'emploi (carte résultante) ;*

§ L'illustration 2.4.1 montrant les secteurs de planification détaillée de portée pan-montréalaise et secteurs d'emploi;

§ L'illustration 2.4.2 montrant les secteurs de planification détaillée de portée pan-montréalaise et secteurs d'emploi;

§ L'illustration 2.4.3 montrant les secteurs de planification détaillée de portée pan-montréalaise et secteurs d'emploi;

§ La carte 2.5.1, *Les parcs et les espaces verts (carte résultante)*

§ La carte 2.6.1, *Le patrimoine bâti (carte résultante)*

§ La carte 3.1.1, *L'affectation du sol (carte résultante)*

§ La carte 3.1.2, *La densité de construction (carte résultante) ;*

Ces ajustements concernent également les plans suivants au chapitre de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la partie 2 du Plan d'urbanisme :

§ *La synthèse des orientations pan-montréalaises* ;

§ *Le concept d'organisation spatiale* ;

§ *La Carte résultante des secteurs de planification détaillée*;

Ces ajustements comprennent des modifications au texte de la section 2.4.1 du chapitre d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville afin d'ajouter une orientation générale énoncée comme suit :

*"Réduire l'effet de rupture dans l'espace public produite par le passage la voie ferrée  
du CP au niveau du boulevard Henri-Bourassa Ouest"*

ainsi que d'ajuster la problématique et les balises d'aménagement au contenu du PPU.

Ces ajustements comprennent enfin des modifications aux paramètres des secteurs de densité à la section 1.5 du chapitre de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la partie 2 du Plan d'urbanisme. Ces ajustements résultent en partie de la modification des limites des secteurs existants, de l'ajout de nouveaux secteurs et d'une adaptation plus fine des paramètres des secteurs existants à la composition effective ces secteurs. Les ajustements, associés aux modifications de la carte 3.1.2, *La densité de construction*, dans le Plan, sont les suivants :

| <b>Secteur</b> | <b>Nouveaux paramètres réglementaires</b>                                                                                             |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 01-T5          | 4 à 6 étages hors-sol<br>Implantation isolée, jumelée ou contiguë<br>Taux d'implantation moyen<br>COS minimal : 1,5 ; COS maximal : 3 |
| 01-T10         | 3 à 4 étages hors-sol<br>Implantation isolée, jumelée ou contiguë<br>Taux d'implantation moyen<br>COS minimal : 1 ; COS maximal : 2,5 |
| 01-T11         | 2 à 3 étages hors-sol<br>Taux d'implantation faible ou moyen<br>COS minimal : 1 ; COS maximal : 1,5                                   |
| 01-T12         | 1 à 3 étages hors-sol<br>Taux d'implantation moyen ou élevé                                                                           |
| 01-20          | 2 à 4 étages hors-sol<br>Taux d'implantation moyen ou élevé<br>COS minimal : 1; COS maximal : 4                                       |
| 01-21          | 4 à 6 étages hors-sol<br>Implantation isolée ou jumelée<br>Taux d'implantation moyen ou élevé<br>COS minimal : 2 ; COS maximal : 4    |
| 01-22          | 1 à 6 étages hors-sol<br>Implantation isolée<br>Taux d'implantation faible<br>COS Maximal : 2                                         |

Nature des ajustements au règlement de zonage de l'arrondissement :

Suite à l'entrée en vigueur de la présente modification au plan d'urbanisme, le conseil d'arrondissement adoptera un règlement modifiant la réglementation de zonage de l'arrondissement, afin d'assurer la concordance de ce règlement au plan d'urbanisme modifié, pour tout le territoire couvert par le PPU, en ce qui concerne notamment :

§ Les usages autorisés ;

§ Les nombre d'étages et hauteurs autorisés ;

§ Les marges avant autorisées ;

§ Les taux d'occupation et coefficient d'occupation du sol autorisés ;

§ Les modalités du règlement d'urbanisme permettant d'appliquer un coefficient minimal d'occupation du sol conçu pour atteindre une densité minimale brute dans l'ensemble d'une zone ou de plusieurs zones, sans avoir à dépasser largement, en pratique, la densité minimale brute visée ;

§ Les parties du territoire du PPU soumises à des critères d'aménagement, d'architecture et de design, et le contenu de ces critères ;

## **JUSTIFICATION**

Une fois adopté et intégré au Plan d'urbanisme, le PPU deviendra le document de référence municipal en matière d'aménagement et de développement pour le secteur Henri-Bourassa Ouest. Il établira un cadre général qui orientera les interventions des divers acteurs du développement, et il encadrera les modifications au règlement de zonage dans ce secteur. Afin que le PPU devienne un document public qui puisse être consulté et commenté par tous les acteurs et intervenants impliqués, et qu'il puisse être inséré éventuellement au plan d'urbanisme, une démarche en plusieurs étapes est nécessaire, dont les plus importantes sont les suivantes. Un premier projet de règlement doit d'abord être adopté par le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Une consultation publique prévue par la loi doit nécessairement suivre, menant ou non à des modifications du projet de la part de l'arrondissement. Le projet, modifié ou non, doit être soumis au conseil municipal par résolution du conseil d'arrondissement, Puis le conseil municipal doit l'adopter, avec ou sans changement de la part de la ville centrale.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

§ Adoption, par le conseil d'arrondissement, de l'avis de motion et du projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme ; prévue pour le 9 février 2014;

§ Consultation publique, par le conseil d'arrondissement, portant sur le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme ; prévue à la fin-mars 2015;

§ Résolution du conseil d'arrondissement approuvant, avec ou sans changement, le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, et transmission au Conseil municipal pour adoption ; prévu à la mi-avril 2015 ;

§ Adoption, par le conseil municipal, du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin d'y intégrer le PPU du secteur Henri-Bourassa Ouest ; prévue pour la fin-mai 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Une fois le PPU adopté, la stratégie d'inclusion sociale ne pourra plus être mise en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Avis favorable :

Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction (Jean-Philippe DESMARAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Claire MORISSETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre LARUE  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Richard BLAIS  
Chef de division

Le : 2014-11-13

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Gilles CÔTÉ  
Directeur



**Dossier # : 1153708002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | Plan de lutte à l'insalubrité                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le règlement intitulé "Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096)" afin de mettre à jour les montants des amendes dans le respect de l'article 48 de l'annexe C de la charte de de la Ville de Montréal. |

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé "Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096)" afin de mettre à jour les montants des amendes dans le respect de l'article 48 de l'annexe C de la charte de la Ville de Montréal.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-25 10:27

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1153708002**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Direction                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Projet :</b>                           | Plan de lutte à l'insalubrité                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Adopter le règlement intitulé "Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096)" afin de mettre à jour les montants des amendes dans le respect de l'article 48 de l'annexe C de la charte de de la Ville de Montréal. |

**CONTENU****CONTEXTE**

En 2003, l'Administration municipale adoptait le Règlement sur l'entretien, la salubrité et la sécurité des logements (03-096) qui renforçait et étendait à l'ensemble du territoire de la nouvelle Ville de Montréal, les dispositions réglementaires relatives à l'entretien et à la salubrité des logements, certaines provenant du règlement L-1 de l'ancienne Ville de Montréal. Parmi les mesures de ce nouveau règlement, un des éléments importants permettait d'émettre un constat d'infraction pour chacune des non conformités relevées dans un même bâtiment.

La complexité et l'ampleur des problèmes que présentent certains ensembles immobiliers ont amené l'Administration municipale à adopter, en 2007, le Plan d'action pour l'amélioration de la salubrité des logements pour venir en aide aux arrondissements. Ce plan d'action, d'une durée de trois ans, visait à rétablir les conditions de salubrité des logements présentant de sérieuses déficiences, en procédant à l'inspection systématique de plus de 10 000 d'entre eux, localisés dans des immeubles de 12 logements et plus.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce plan, une modification réglementaire, promulguée le 26 mai 2010, visait notamment l'introduction d'une nouvelle catégorie d'amendes. Cette modification permettait de renforcer les montants des amendes en regard des infractions qui, si elles ne sont pas corrigées, contribuent directement à la détérioration du bâtiment (par exemple, la présence de moisissures visibles et les conditions qui favorisent leur prolifération; les atteintes à la solidité des parties constituantes d'un bâtiment qui doivent résister aux charges auxquelles elles sont soumises; les bris d'étanchéité de l'enveloppe du bâtiment, etc.). L'article 66.0.1 a donc été ajouté pour encadrer ces nouvelles dispositions.

Aucune autre modification n'a été apportée depuis aux montants des amendes. Le volet 1 du Plan d'action 2014-2017 pour la lutte à l'insalubrité des logements, adopté en mai 2014, propose des actions pour renforcer la stratégie d'intervention. Une des stratégies particulières retenues consiste à hausser le seuil des montants d'amende afin que les constats d'infraction puissent devenir un outil plus dissuasif. C'est dans ce contexte que le présent dossier décisionnel est soumis au Comité exécutif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**



- CE14 0827 (28 mai 2014): Approbation du Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017.
- CM12 0611 (20 août 2012): Mandat du conseil municipal à la Direction de l'habitation, visant la production d'un bilan des interventions de salubrité.
- CM12 0579 (19 juin 2012): Modifications au Règlement sur l'entretien et la salubrité des logements, pour préciser la portée de l'inspection préalable dans le cadre d'une extermination de punaises de lit.
- CM11 0523 (21 juin 2011): Modifications au Règlement sur l'entretien et la salubrité des logements (03-096), notamment pour améliorer la traçabilité des requêtes sur les punaises de lit.
- CM10 0395 (26 mai 2010): Modifications au Règlement sur l'entretien et la salubrité des logements (03-096) notamment pour ajouter des dispositions concernant la moisissure et pour augmenter les montants des amendes pour les non conformités pouvant mener à la détérioration d'un bâtiment.
- CM09 0300 (27 avril 2009): Modifications au Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements (03-096) en vue de l'harmonisation et intégration des dispositions du Règlement sur le logement L-1, de l'ancienne Ville de Montréal, dans le règlement 03-096. Modification au titre du règlement: Règlement sur la salubrité, l'entretien "et la sécurité" des logements.
- CM07 0631 (17 septembre 2007): Modifications au Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements (03-096).
- CE07 0963 (13 juin 2007): Approbation du Plan d'action sur l'amélioration de la salubrité des logements.
- CM05 0194 (21 mars 2005): Modifications au Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements (03-096).
- CM03 0540 (16 juin 2003): Adoption du Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements (03-096).
- **CM01 00047** (18 décembre 2001): Règlement 02-002, 18 décembre 2001, Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement. Délégation aux conseils d'arrondissement de l'application des règlements relatifs aux normes minimales d'entretien et d'habitabilité des logements (paragraphe g) et au comité exécutif ou le directeur du service concerné concurremment aux arrondissements, du pouvoir d'autoriser ou d'ordonner des travaux suite au défaut de la personne concernée de se conformer à un avis ou à un ordre d'exécuter des travaux.

## DESCRIPTION

L'émission de constats d'infraction demeure l'un des principaux outils utilisés par les inspecteurs pour forcer les propriétaires récalcitrants à effectuer des travaux correctifs.

Les articles 65, 66 et 66.0.1 du Règlement 03-096 définissent des dispositions pénales variables en fonction de la nature de l'infraction constatée. Pour chacun de ces articles, une infraction peut être émise à une personne physique ou morale. Pour chacune d'elles, il est prévu des montants minimal et maximal.

L'article 65 fixe les montants des amendes minimale et maximale, pour une première infraction ou une récidive, pour des infractions mineures telles que celle de ne pas avoir produit une analyse ou un test exigé par l'inspecteur.

L'article 66 fixe les montants des amendes minimale et maximale, pour une première infraction ou une récidive, pour des infractions telles que le maintien de la propreté, l'éradication des punaises de lit ainsi que celles relatives à la présence et au bon

fonctionnement des équipements de base dans les logements.

Enfin, l'article 66.0.1. fixe les montants des amendes minimale et maximale, pour une première infraction ou une récidive, pour des infractions telles que celles pouvant mener à des situations pouvant mettre en danger la santé et la sécurité des occupants.

Les montants des amendes proposés, dans le fichier en pièce jointe, respectent les limites édictées par l'article 48 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Depuis 2003, année de la mise en application du Règlement 03-096, la plupart des montants des amendes sont demeurés les mêmes. Suite à douze années d'application, une actualisation de ces montants est devenue nécessaire afin de maintenir leur efficacité comme outil dissuasif. L'émission de constats d'infraction demeure l'outil le plus utilisé par les inspecteurs pour forcer les propriétaires récalcitrants.

L'évolution des indices des prix à la consommation, de 2003 à 2014, permet d'envisager une hausse des montants des amendes de 25% pour les non conformités de l'article 65 qui vise des infractions mineures. En ce qui concerne les montants des amendes des non conformités des articles 66 et 66.0.1, ils augmenteront respectivement de 35% et 50% et ce, afin de forcer les propriétaires les plus récalcitrants à faire des travaux correctifs.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le maintien des conditions d'entretien et de salubrité des logements est essentiel pour assurer la conservation à long terme du parc résidentiel montréalais, dans une perspective de développement urbain durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À venir.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif le 3 juin 2015

Avis de motion par le Conseil municipal à la séance du 15 juin 2015.

Adoption du règlement par le conseil municipale le 17 août 2015.

Entrée en vigueur après la promulgation de l'adoption par le Conseil municipal.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUIMET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin BEAUREGARD  
Conseiller en développement de l'habitation

**ENDOSSÉ PAR**      Le : 2015-05-13

Marianne CLOUTIER  
C/d amélioration de l'habitat

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Christian CHAMPAGNE  
Directeur par intérim  
Direction de l'habitation

**Approuvé le :** 2015-05-19

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du  
territoire

**Approuvé le :**      2015-05-21

CE : 40.003

2015/06/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1151146002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                                            | 375e Anniversaire de Montréal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                                             | Règlement autorisant un emprunt de 29 092 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de la phase 2 de la Cité d'Archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie - Château de Callière (partie 1), le Collecteur William et les travaux sous la rue D'Youville (partie 2), à titre de legs patrimonial 2017 - 375e anniversaire de Montréal. |

Il est recommandé :

- d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 092 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de la phase 2 de la Cité d'Archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie - Château de Callière (partie 1), le Collecteur William et les travaux sous la rue D'Youville (partie 2) », le tout sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-04 09:03

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151146002**

|                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service de la culture , Direction                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Projet :</b>                                            | 375e Anniversaire de Montréal                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                                             | Règlement autorisant un emprunt de 29 092 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour le financement de la phase 2 de la Cité d'Archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie - Château de Callière (partie 1), le Collecteur William et les travaux sous la rue D'Youville (partie 2), à titre de legs patrimonial 2017 - 375e anniversaire de Montréal. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de la phase 2 de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, pour lequel un accord de principe a été approuvé le 13 août dernier (CE14 1294), est hautement significatif et symbolique pour la métropole à titre de legs pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, compte tenu de sa situation sur les lieux mêmes de la fondation de Montréal. L'inauguration de la phase 2, soit le Fort de Ville-Marie/Château de Callière est prévue le 17 mai 2017, jour anniversaire de la fondation de Montréal.

Élaboré par la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière (PàC), le projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal serait réalisé principalement en souterrain de la place D'Youville entre le musée actuel et la rue McGill, incluant la Caserne D'Youville. Cet important projet d'expansion du musée Pointe-à-Callière vise, à terme, la création d'une institution muséologique d'envergure internationale, sur un site d'une valeur patrimoniale exceptionnelle en Amérique du Nord, mettant en valeur les vestiges du Fort Ville-Marie/Château de Callière et ceux du Marché Sainte-Anne/Parlement du Canada-Uni.

Pour la réalisation de l'ensemble du projet de la Cité, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a été réceptif au projet et a manifesté un intérêt certain, avec une contribution de 1,3 M\$ en 2013 pour la réalisation des fouilles archéologiques sur la place D'Youville Ouest, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel intervenue entre la Ville et le MCC. Le projet de la Cité a aussi été présenté au gouvernement du Canada qui a fait connaître à plusieurs reprises son ouverture à contribuer à la réalisation du projet.

La phase 1 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, la Maison-des-Marins a été inaugurée en janvier 2013.

Le montage financier prévu pour l'ensemble du projet de la Cité serait réparti de la façon suivante : le coût de l'aménagement de la phase 2, estimé à 30,53 M\$, serait financé par la Ville de Montréal, pour une ouverture en mai 2017 à titre de legs patrimonial du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal; et le coût des phases subséquentes serait réparti entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec selon une entente et un calendrier à établir.

Afin de compléter la conception du projet de la Cité en vue de la réalisation, la Ville a accordé le 23 septembre 2013 un soutien financier de 500 000 \$ à PàC pour la réalisation d'études préalables au projet. Ces études réalisées en collaboration avec la Ville, ont identifié le concept d'aménagement pour la phase 2 du projet de la Cité tel que présenté dans le présent sommaire.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0353 Le 28 mai 2015 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière une propriété superficielle pour un volume situé en tréfonds de la place D'Youville, dans l'arrondissement de Ville-Marie, sans contrepartie financière / Fermer et retirer du domaine public le volume du registre du domaine public. N/Réf. : 31H12-005-0172-03

CM15 0666 Le 25 mai 2015 - Approuver le projet de convention entre la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville concernant le versement d'une contribution financière maximale de 12 519 832 \$ en 2015, 2016, 2017 et 2018 pour la réalisation de la seconde partie de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Collecteur William et les travaux sous la rue d'Youville.

CM14 1010 Le 27 octobre 2014 - Accorder un soutien financier de 18,01 M\$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour la réalisation d'une partie de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie au 214, rue place d'Youville / Approuver un projet de convention à cet effet.

CE14 1294 Le 13 août 2014 - Approuver un accord de principe pour la réalisation de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, soit le Fort de Ville-Marie - Château de Callière afin de permettre à la Société du Musée Pointe-à-Callière de déposer les demandes de permis nécessaires pour la démolition d'un édifice situé au 214, rue place D'Youville et pour procéder aux fouilles archéologiques sur ce même emplacement.

CM14 0506 Le 26 mai 2014 - Règlement autorisant un emprunt de 10 632 000 \$ afin de financer les travaux de construction, d'infrastructures et d'aménagement, sur les immeubles appartenant à la Ville de Montréal, aux fins du projet d'expansion du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière, soit la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

CE13 1533 Le 23 septembre 2013 - Autoriser une dérogation au gel des dépenses générales d'administration (C13 0713) / Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour la réalisation des études préalables au projet "Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal".

CM13 0442 Le 27 mai 2013 - Approuver le projet de convention entre la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville de Montréal réglant les modalités d'exploitation d'un musée dans les immeubles situés au 350, la place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest / Autoriser une dépense de 5 140 600 \$ en 2013 à cette fin, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

CE12 0966 Le 13 juin 2012 - Approuver le projet de convention entre la Société du Musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière de Montréal et la Ville de Montréal concernant le versement d'une contribution financière maximale de 300 000 \$, toutes taxes incluses, pour le renouvellement des expositions permanentes et des équipements muséographiques dans

le hall d'entrée de l'Éperon, dans la crypte et dans l'Ancienne-Douane.

CE11 1392 Le 7 septembre 2011 - Approuver le projet de convention entre la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière et la Ville de Montréal concernant le versement d'une contribution financière maximale de 600 000 \$, toutes taxes incluses, pour l'achat et l'installation d'équipements spécialisés requis pour assurer la cohérence des systèmes et des espaces qu'implique la réalisation du lien piétonnier souterrain reliant la crypte archéologique à la Maison-des-Marins.

CG11 0122: Le 14 avril 2011 - Octroi d'un contrat de services professionnels à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour la réalisation des fouilles archéologiques au montant de 1,2 M\$ ainsi que de l'engagement de la Ville pour la réalisation des travaux de réfection d'une valeur de 1 M\$ sur l'édifice du Musée.

CM10 0936 : Le 13 décembre 2010 - La Ville renouvelle la convention avec la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, relative aux modalités d'exploitation de celui-ci, pour trois ans, du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012.

CG06 0341 : Le 31 août 2006 - Convention de services professionnels de gestion de projet - QIM - réalisation place D'Youville Ouest, place D'Youville, rue D'Youville et square des Frères-Charon.

## **DESCRIPTION**

Le règlement d'emprunt recommandé, totalisant 29 092 000 \$, a pour objectif de permettre à la Ville de verser à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, un financement afin de réaliser la phase 2 de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, tel que prévu aux attentes de partenariat entre la Ville et la Société.

Un montant de 1 438 000 \$ a déjà été versé lors de la signature de l'entente concernant la réalisation du Fort de Ville-Marie - Château de Callière de la phase 2.

Pour la réalisation des travaux de la phase de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, les montants doivent être octroyés à la Société par le moyen d'une contribution financière. Cette contribution permettra de défrayer les dépenses du projet incluant les honoraires professionnels, les travaux de construction et tous travaux connexes.

Les montants totalisant 29 092 000 \$ seraient versés pour la réalisation des étapes de projet suivantes :

### Mars 2015 au 10 mai 2017:

Réalisation du bâtiment du Fort de Ville-Marie

Inauguration du Fort de Ville-Marie le 17 mai 2017 - date anniversaire de Montréal

### Juin 2015 à avril 2017 :

Réalisation du lien via le Collecteur William et la crypte ainsi que des travaux requis sur la place D'Youville Est et sous la rue place D'Youville.

## **JUSTIFICATION**

Célébrant le lieu de naissance même de Montréal, la réalisation de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal s'avère être un legs patrimonial important pour 2017. Le projet célèbre le 375<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal par la mise en valeur des vestiges du premier établissement français à Montréal. Aussi, le projet préserve, conserve et met en valeur le premier égout collecteur au Canada, ouvrage civil d'exception : la partie est du Collecteur William.

Afin de respecter le calendrier de réalisation du projet prévoyant une ouverture en mai 2017, il y a urgence à procéder à l'approbation du règlement d'emprunt concernant les



versements de la contribution financière à la Société du musée d'Archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour la réalisation de la phase 2 de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le règlement d'emprunt servira à financer la réalisation de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal de la Société pour un montant de 29 092 000 \$. Ces dépenses de contributions sont de nature non capitalisable et constituent une dépense de fonctionnement financée par emprunt.

Les détails des aspects financiers liés au projet sont précisés à l'intervention du Service des Finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4<sup>e</sup> pilier du développement durable.

Par ailleurs, le projet de la phase 2 de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal répond directement aux critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section «Une meilleure qualité de vie» :

- Protection et diffusion du patrimoine et de l'histoire
- Diversité et dynamisme culturel
- Innovation et savoir
- Compétitivité
- Promotion de l'économie locale

Aussi, l'histoire et le patrimoine contribuent au sentiment d'appartenance, à la valorisation des diversités, au développement touristique, à l'attractivité et au rayonnement de la métropole, à la valorisation des paysages tout en stimulant l'apprentissage des connaissances et la fréquentation des œuvres d'art et de l'archéologie.

Tel que requis dans la Politique de développement durable de la Ville, la certification LEED Or (Leadership in Energy and Environmental Design) est requise pour ce projet et les coûts afférents pour la réalisation et ceux liés à l'accréditation ont été pris en considération dans l'estimation des coûts du projet. Cette certification permettra d'adopter des pratiques de construction et d'aménagement plus durables.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin de permettre une ouverture en mai 2017, la réalisation de la phase 2 du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire est planifiée selon un calendrier très serré. Le règlement d'emprunt ne peut être retardé sans compromettre le calendrier global du projet.

À terme, cet important projet culturel aura des retombées économiques importantes, mettra en valeur les traces du Fort de Ville-Marie, contribuera à la connaissance de l'histoire de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Dans le cadre de demande de règlement d'emprunt aucune opération de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption de l'avis de motion au Conseil municipal : juin

Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT: août  
Adoption du règlement d'emprunt au Conseil municipal: septembre

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin MAILLET  
Chef de projet

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-29

Isabelle CABIN  
Cadre sur mandat(s)

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600

**Approuvé le :** 2015-06-02



**Dossier # : 1156620011**

|                                                            |                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal ,<br>Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section<br>biodiversité et écologie urbaine |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                                  |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son<br>accroissement dans les parcs et les espaces verts                                                        |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                                             | Adopter un règlement autorisant un emprunt de 14 M \$ pour la<br>réalisation du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine.                                      |

Il est recommandé:  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 M\$ pour la  
réalisation et la gestion du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine, sujet à son  
approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-04 11:38

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1156620011**

|                                                            |                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b>                  | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>                        | Conseil municipal                                                                                                                                            |
| <b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b> | Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts                                                     |
| <b>Projet :</b>                                            | -                                                                                                                                                            |
| <b>Objet :</b>                                             | Adopter un règlement autorisant un emprunt de 14 M \$ pour la réalisation du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine.                                   |

## CONTENU

### CONTEXTE

Reconnaissant les nombreux bienfaits que les arbres procurent à la collectivité montréalaise, la Ville de Montréal (VDM) s'engage en 2015 dans le renforcement de sa forêt urbaine en augmentant les investissements en matière de plantation d'arbres et de lutte à l'agrile du frêne dans le cadre du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine (PGIFU) prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2015-2017. La Ville poursuit actuellement deux objectifs en matière de plantation d'arbres. Le premier consiste à remplacer les frênes abattus dans le cadre de la lutte à l'agrile afin de minimiser la perte de canopée. Chaque arrondissement se verra attribuer des sommes pour exécuter ces travaux qui comprennent des plantations d'arbres en 2015. Le second objectif vise la plantation de 7000 arbres additionnels sur le domaine public.

Ces plantations répondent à l'engagement pris par Montréal lors de l'adoption du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (PDDCM) d'étendre la canopée, ou couvert arborescent, de 20 à 25 % d'ici 2025. Une partie de cet accroissement serait générée naturellement par les arbres existants, le reste faisant l'objet du projet de Plan d'action canopée (PAC) qui propose la plantation supplémentaire de 300 000 arbres sur l'île par les villes de l'agglomération et par le secteur privé. En plus des arbres plantés annuellement par les arrondissements dans le cadre de leurs activités régulières, le PGIFU prévoit la plantation supplémentaire de 75 000 arbres sur le domaine public de la Ville de Montréal. Cependant, la multiplication des foyers d'infestation de l'agrile du frêne change la donne. Sans être alarmiste, il faut reconnaître que certains arrondissements ont une pondération excessive de frênes qui fait en sorte que le paysage de certaines rues risque une transformation radicale dans les années à venir. Qui plus est, la présence d'îlots de chaleur risque de s'accroître dans ces mêmes quartiers.

Conformément au montant alloué par le PTI pour l'année 2015, un premier règlement d'emprunt (15-038) de 7 M\$ a été adopté récemment (CM15 0364). Cependant il s'avère que ce montant ne couvre pas les besoins financiers actuellement identifiés pour la forêt urbaine. Les coûts additionnels suivants sont à prévoir et n'avaient pas été anticipés à

l'époque. Il s'agit d'abord du besoin d'assurer une source financière dès cette année pour des dépenses reliées à l'arrosage des arbres bien qu'elles ne feront pas l'objet de déboursés avant 2016 et 2017. Par ailleurs, les sommes prévues pour le remplacement des frênes s'avèrent insuffisantes compte tenu de l'évolution de l'agile. Finalement la réponse du marché à l'appel d'offres pour la plantation de 7000 arbres s'avère légèrement plus élevée que nos estimations. Bien que cela représente qu'un faible écart en pourcentage, il s'agit tout de même d'une somme considérable compte tenu des montants en cause (Dossier décisionnel #1156620009).

Le présent dossier correspond au solde du PTI inscrit pour les années 2016 et 2017.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 0364 - 24 mars 2015 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 7 M \$ pour la réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CE14 1982 - 17 décembre 2014 - Autoriser un virement budgétaire total de 734 400 \$, soit 657 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement et 77 400 \$ du budget PTI projet 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Achuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun, de Ville-Marie, de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation additionnelle de 816 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014).

CE14 1020 - 18 juin 2014 - Autoriser un virement budgétaire total de 1 056 600 \$, soit 999 900 \$ en provenance du budget de fonctionnement et 56 700 \$ du budget PTI projet 34700 sous-projet 1234700-000- Plan d'action canopée du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Achuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie, de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation de 1 174 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014).

CE14 0694 - 30 avril 2014 - Autoriser un virement budgétaire au montant de 1 455 000 \$ en provenance du budget réservé aux priorités de l'Administration vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir le projet de Plan d'action canopée.

CE13 1822 - 11 décembre 2013 - Autoriser un virement budgétaire total de 761 000 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie vers les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie et de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation de 1 014 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée édition 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; Autoriser un virement de crédits au montant total de 1 011 579 \$, soit 828 290 \$ du règlement d'emprunt 12-032 vers les arrondissements cités au paragraphe ci-devant (593 250 \$ pour l'édition 2013 et 235 040 \$ pour l'édition 2012), et 183 289 \$ du règlement d'emprunt RCG12-012 vers les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, et de Ville-Marie (167 250 \$ pour l'édition 2013 et 16 039 \$ pour l'édition 2012), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG13 0378 - 26 septembre 2013 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

CE13 0172 -13 février 2013 - Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

CE12 1991 - 5 décembre 2012 - Autoriser un virement budgétaire total de 1 661 194 \$, en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, vers les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent et de Ville-Marie pour la plantation de 1 865 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 1928- 28 novembre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 35 500 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie vers l'arrondissement de Ville-Marie pour la plantation de 92 arbres sur le domaine public dans le cadre du Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG12 0323- 23 août 2012 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat et la plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée.

CM12 0751- 21 août 2012 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour l'achat et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée.

CG12 0230 - 21 juin 2012 - Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs à tenir une consultation sur le projet de Plan d'action canopée.

## **DESCRIPTION**

L'adoption du projet de règlement d'emprunt d'une valeur de 14 M\$ permettra de réaliser les travaux prévus au PGIFU de 2015 et en partie ceux de 2016. Cette année, le PGIFU prévoit la plantation de 7 000 arbres par l'octroi d'un contrat de 8,6 M\$. Un transfert de 2,9 M\$ est également prévu vers les 19 arrondissements afin de remplacer les frênes abattus dans le cadre de la lutte à l'agrile du frêne. De plus, afin de réaliser les plantations de 2016, d'autres appels d'offres sont à prévoir notamment un contrat pour la surveillance des travaux de plantation d'arbres.

## **JUSTIFICATION**

L'adoption du règlement d'emprunt permettra d'intensifier les plantations dans les arrondissements. Ceci est essentiel afin d'atteindre l'objectif du PDDCM de hausser l'indice de canopée à 25 % particulièrement dans un contexte où plane la menace d'un recul de cet indice par la présence de l'agrile du frêne dans la métropole.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un montant de 21 M\$ est inscrit au PTI 2015-2017 du SGPVMR pour ce programme évalué à 70 M\$ sur 10 ans. Le présent projet de règlement d'emprunt de 14 M\$ vise le solde du

montant inscrit au PTI pour les années 2015 à 2017. Le PGIFU est financé par emprunt, mais n'est pas une dépense de nature capitalisable. Ainsi, le PGIFU constitue une dépense de fonctionnement (comptant).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le règlement d'emprunt permettra l'intensification des plantations sur le domaine public municipal. Les plantations réalisées sont une réponse directe à l'objectif du PDDCM d'«améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007». Les infrastructures vertes contribuent notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision défavorable des instances entraînerait une diminution d'environ 2 000 arbres à planter pour 2015 sur un total prévu de 7 000 arbres. De plus, les transferts prévus de 2,9 M\$ aux arrondissements dans le cadre de la lutte à l'agrile du frêne seraient annulés. La préparation des plans de plantation pour 2016 serait également annulée ce qui compromettrait les plantations prévues en 2016. Cette cascade d'événements risquerait de favoriser l'augmentation des îlots de chaleur tout en contribuant à diminuer le confort des citoyens durant les périodes de canicule.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Séance visée pour approbation du comité exécutif : 10 juin 2015

Avis de motion pour règlement d'emprunt : juin 2015

Adoption du règlement d'emprunt par le CM : août 2015

Approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : octobre 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude BOYCE  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-06-02

Daniel HODDER  
Chef de division - Gestion stratégique  
recherche et développement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2015-06-04



CE : 50.001

2015/06/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 60.001

2015/06/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 60.002

2015/06/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1153624043**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155897003 - Conclure avec Orange Trafic Inc, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de 800 contrôleurs de feux de circulation - Appel d'offres public 14-13351 - (3 soumissionnaires) - (Montant de 9 237 769,85 \$ taxes et contingences comprises). |

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155897003 - Conclure avec Orange Trafic Inc, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de 800 contrôleurs de feux de circulation - Appel d'offres public 14-13351 - (3 soumissionnaires) - (Montant de 9 237 769,85 \$ taxes et contingences comprises).

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-09 10:40

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153624043**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155897003 - Conclure avec Orange Trafic Inc, une entente -cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de 800 contrôleurs de feux de circulation - Appel d'offres public 14-13351 - (3 soumissionnaires) - (Montant de 9 237 769,85 \$ taxes et contingences comprises). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE155897003 reçu du comité exécutif le 3 juin 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec Orange Trafic Inc, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de 800 contrôleurs de feux de circulation - Appel d'offres public 14-13351 - (3 soumissionnaires) - (Montant de 9 237 769,85 \$ taxes et contingences comprises).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 8 juin 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE155897003 reçu du comité exécutif le 3 juin 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à conclure avec Orange Trafic Inc, une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de 800 contrôleurs de feux de circulation - Appel d'offres public 14-13351 - (3 soumissionnaires) - (Montant de 9 237 769,85 \$ taxes et contingences comprises). À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-06-04

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-06-09



**Dossier # : 1153624037**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155886002 - Octroyer un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour les travaux de réhabilitation des sols d'une partie du lot 3 362 043, le long de la rue Bercy, dans le cadre du projet de la nouvelle cour de services de l'arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 2 647 763,78 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 2 595 846,84 \$ + incidences 51 916,94 \$). Appel d'offres public 5765 - 8 soumissionnaires. |

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155886002 - Octroyer un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour les travaux de réhabilitation des sols d'une partie du lot 3 362 043, le long de la rue Bercy, dans le cadre du projet de la nouvelle cour de services de l'arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 2 647 763,78 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 2 595 846,84 \$ + incidences 51 916,94 \$). Appel d'offres public 5765 - 8 soumissionnaires.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-05 12:49

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153624037**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155886002 - Octroyer un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour les travaux de réhabilitation des sols d'une partie du lot 3 362 043, le long de la rue Bercy, dans le cadre du projet de la nouvelle cour de services de l'arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 2 647 763,78 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 2 595 846,84 \$ + incidences 51 916,94 \$). Appel d'offres public 5765 - 8 soumissionnaires. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE1558860025 reçu du comité exécutif le 27 mai 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à octroyer un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour les travaux de réhabilitation des sols d'une partie du lot 3 362 043, le long de la rue Bercy, dans le cadre du projet de la nouvelle cour de services de l'arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 2 647 763,78 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 2 595 846,84 \$ + incidences 51 916,94 \$). Appel d'offres public 5765 - 8 soumissionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats  
CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 3 juin 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE155886002 reçu du comité exécutif le 27 mai 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à octroyer un contrat à Roxboro Excavation Inc. pour les travaux de réhabilitation des sols d'une partie du lot 3 362 043, le long de la rue Bercy, dans le cadre du projet de la nouvelle cour de services de l'arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 2 647 763,78 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 2 595 846,84 \$ + incidences 51 916,94 \$). Appel d'offres public 5765 - 8 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-06-04

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2015-06-05



**Dossier # : 1153624036**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822030 - Accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève (PCPR). Dépense totale de 2 597 248,07 \$ (contrat: 2 508 248,07 \$ + incidences: 89 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320601 - 6 soumissionnaires. |

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822030 - Accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève (PCPR). Dépense totale de 2 597 248,07 \$ (contrat: 2 508 248,07 \$ + incidences: 89 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320601 - 6 soumissionnaires.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-05 12:49

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153624036**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE154822030 - Accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève (PCPR). Dépense totale de 2 597 248,07 \$ (contrat: 2 508 248,07 \$ + incidences: 89 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320601 - 6 soumissionnaires. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE154822030 reçu du comité exécutif le 27 mai 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève (PCPR). Dépense totale de 2 597 248,07 \$ (contrat: 2 508 248,07 \$ + incidences: 89 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320601 - 6 soumissionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats  
CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 3 juin 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE154822030 reçu du comité exécutif le 27 mai 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à La Compagnie Meloche inc., pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève (PCPR). Dépense totale de 2 597 248,07 \$ (contrat: 2 508 248,07 \$ + incidences: 89 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 320601 - 6 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-06-04

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2015-06-05

**Dossier # : 1153624041**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153775001 - Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires. |

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153775001 - Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-05 12:51**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION****Dossier # :1153624041**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE153775001 - Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires. |

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE153775001 reçu du comité exécutif le 27 mai 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 3 juin 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE153775001 reçu du comité exécutif le 27 mai 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-06-04

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-06-05



**Dossier # : 1153624040**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Aménagement du domaine public dans le centre-ville                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151009014 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A. Dépense totale de 19 114 603,56 \$ taxes incluses (contrat : 17 498 090,94 \$+ incidences : 1 616 512,62 \$). Appel d'offres public 214711 - 5 soumissionnaires. |

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151009014 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A. Dépense totale de 19 114 603,56 \$ taxes incluses (contrat : 17 498 090,94 \$+ incidences : 1 616 512,62 \$). Appel d'offres public 214711 - 5 soumissionnaires.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-05 12:50

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1153624040**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Aménagement du domaine public dans le centre-ville                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE151009014 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A. Dépense totale de 19 114 603,56 \$ taxes incluses (contrat : 17 498 090,94 \$+ incidences : 1 616 512,62 \$). Appel d'offres public 214711 - 5 soumissionnaires. |

## CONTENU

### CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE151009014 reçu du comité exécutif le 27 mai 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A. Dépense totale de 19 114 603,56 \$ taxes incluses (contrat : 17 498 090,94 \$+ incidences : 1 616 512,62 \$). Appel d'offres public 214711 - 5 soumissionnaires.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

### DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 3 juin 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE151009014 reçu du comité exécutif le 27 mai 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail

portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A. Dépense totale de 19 114 603,56 \$ taxes incluses (contrat : 17 498 090,94 \$+ incidences : 1 616 512,62 \$). Appel d'offres public 214711 - 5 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-06-04

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-06-05



**Dossier # : 1153624039**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145891003 - Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791), phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 2 245 722,54 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5772 (4 soumissionnaires). |

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145891003 - Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791), phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 2 245 722,54 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5772 (4 soumissionnaires).

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-05 12:50

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153624039**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Alimentation en eau et assainissement des eaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE145891003 - Accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791), phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 2 245 722,54 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5772 (4 soumissionnaires). |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE145891003 reçu du comité exécutif le 27 mai 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791), phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 2 245 722,54 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5772 (4 soumissionnaires).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 3 juin 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE153838005 reçu du comité exécutif le 27 mai 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à la firme Cosoltec inc. pour réaliser des travaux de réfection de

l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791), phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 2 245 722,54 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5772 (4 soumissionnaires).

A l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-06-04

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-06-05

CE : 60.009

2015/06/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1153624038**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Élimination et la valorisation des matières résiduelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150549001 - Autoriser une dépense de 1 543 930,30 \$, taxes incluses / Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, Architecte en architecture et génie pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques pour une somme maximale de 1 543 930.30 \$ taxes incluses comprenant le contrat (1 308 415,50 \$), les contingences (196 262,33 \$) et les déboursés (39 252,47 \$) . Appel d'offres public 14-13679, deux soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. |

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150549001 - Autoriser une dépense de 1 543 930,30 \$, taxes incluses / Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, Architecte en architecture et génie pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques pour une somme maximale de 1 543 930.30 \$ taxes incluses comprenant le contrat (1 308 415,50 \$), les contingences (196 262,33 \$) et les déboursés (39 252,47 \$) . Appel d'offres public 14-13679, deux soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-05 12:50

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153624038**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Élimination et la valorisation des matières résiduelles                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE150549001 - Autoriser une dépense de 1 543 930,30 \$, taxes incluses / Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, Architecte en architecture et génie pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques pour une somme maximale de 1 543 930.30 \$ taxes incluses comprenant le contrat (1 308 415,50 \$), les contingences (196 262,33 \$) et les déboursés (39 252,47 \$) . Appel d'offres public 14-13679, deux soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE150549001 reçu du comité exécutif le 27 mai 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à autoriser une dépense de 1 543 930,30 \$, taxes incluses / Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, Architecte en architecture et génie pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques pour une somme maximale de 1 543 930.30 \$ taxes incluses comprenant le contrat (1 308 415,50 \$), les contingences (196 262,33 \$) et les déboursés (39 252,47 \$) . Appel d'offres public 14-13679, deux soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats  
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

**DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 3 juin 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE150549001 reçu du comité exécutif le 27 mai

2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à autoriser une dépense de 1 543 930,30 \$, taxes incluses / Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, Architecte en architecture et génie pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques pour une somme maximale de 1 543 930.30 \$ taxes incluses comprenant le contrat (1 308 415,50 \$), les contingences (196 262,33 \$) et les déboursés (39 252,47 \$) . Appel d'offres public 14-13679, deux soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.  
À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

#### **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-06-04

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-06-05





**Dossier # : 1153624044**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155965002 - Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 13672 pour une somme maximale de 4 596 285,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-13880) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin. |

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155965002 - Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 13672 pour une somme maximale de 4 596 285,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-13880) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-09 10:41

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153624044**

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Comité exécutif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Compétence d'agglomération :</b>       | Acte mixte                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Projet :</b>                           | -                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE155965002 - Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 13672 pour une somme maximale de 4 596 285,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-13880) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin. |

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la poursuite du mandat SMCE155965002 reçu du comité exécutif le 3 juin 2015, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 13672 pour une somme maximale de 4 596 285,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-13880) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

## **DESCRIPTION**

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 8 juin 2015. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE155965002 reçu du comité exécutif le 3 juin 2015. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 13672 pour une somme maximale de 4 596 285,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-13880) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

## **JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pierre G. LAPORTE  
Secrétaire recherchiste

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-06-04

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-06-09



**Dossier # : 1150776002**

**Unité administrative responsable :** Service des infrastructures\_voirie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil municipal

**Projet :** Plan de transport

**Objet :** Prendre acte des états financiers 2014 de BIXI MONTRÉAL

Il est recommandé:

De prendre acte des états financiers 2014 de BIXI MONTRÉAL

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-05-05 12:30

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

## IDENTIFICATION

**Dossier # :1150776002**

|                                           |                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Unité administrative responsable :</b> | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs |
| <b>Niveau décisionnel proposé :</b>       | Conseil municipal                                                                                                        |
| <b>Projet :</b>                           | Plan de transport                                                                                                        |
| <b>Objet :</b>                            | Prendre acte des états financiers 2014 de BIXI MONTRÉAL                                                                  |

## CONTENU

### CONTEXTE

Forte de son engagement à promouvoir les transports actifs à Montréal, et dans la foulée de l'acquisition des biens et des équipements de SVLS suite à sa faillite, la Ville de Montréal créait en 2014 BIXI MONTRÉAL, un organisme à but non lucratif (OBNL), en vue d'opérer le système de vélo-partage à Montréal pour la saison 2014. Ainsi, elle permettait aux montréalais de bénéficier d'un mode de transport urbain alternatif. La Ville confiait à l'OBNL d'assurer, sous mandat de gestion, le bon déroulement de la 6<sup>ième</sup> saison de BIXI sur le territoire de Montréal, de Longueuil et de Westmount et pour ce faire s'engageait à lui procurer les ressources matérielles et financières nécessaires.

Les usagers du système de vélo en libre-service BIXI ont été nombreux tout au long de cette 6<sup>ième</sup> saison à manifester leur attachement à ce service. Répartie dans 11 arrondissements de la Ville de Montréal, Longueuil et Westmount, la flotte de vélos BIXI desservait quelque 33 000 membres actifs, un niveau comparable à celui de 2013. On estime que 80% des usagers habitent à moins de 250 mètres d'une station BIXI. D'avril à novembre 2014, les usagers ont réalisé un total de 3,2 millions de déplacements.

Pour les années à venir, un modèle d'affaires favorise une plus grande autonomie financière pour la fin du quinquennat 2015-2019. L'organisme sans but lucratif BIXI MONTRÉAL est géré par un conseil d'administration constitué de membres nommés par la Ville de Montréal. Il possède l'autonomie de gestion et est imputable de mener les activités courantes de BIXI MONTRÉAL, de définir les orientations à moyen terme et de veiller à la préservation du patrimoine de BIXI MONTRÉAL à long terme. BIXI MONTRÉAL a par ailleurs adopté un plan d'affaires 2015-2019 lequel a été déposé au comité exécutif en novembre dernier (CE14 1795).

Aujourd'hui, BIXI MONTRÉAL compte environ 70 employés permanents et temporaires. À titre d'OBNL, BIXI MONTRÉAL est sous la gouverne d'un conseil d'administration constitué de 7 administrateurs bénévoles et de deux observateurs en provenance de la Ville de Montréal. L'entreprise d'économie sociale Cyclochrome, qui assure depuis 2009 l'entretien et la réparation des vélos, demeure un partenaire privilégié.

Dans ce contexte, la Ville de Montréal a convenu, pour les années à venir, de poursuivre la collaboration avec BIXI MONTRÉAL. En conformité avec l'entente de gestion conclue à cet effet en décembre dernier, l'OBNL soumet au comité exécutif ses états financiers audités et le rapport de son auditeur.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0413 ( 11 mars 2015) Édicter, en vertu de l'article 61 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2015) (14-044), l'ordonnance numéro 2 jointe au présent extrait et identifiée par le greffier de la Ville, afin de procéder à des ajustements tarifaires du service Bixi pour l'année 2015.

CM14 1249 (15 décembre 2014) Conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal;

CE14 1795 (24 novembre 2014) Prendre acte des recommandations et du Plan d'affaires 2015-2019 proposé par BIXI MONTRÉAL; 2) Mandater la direction générale en vue de conclure une entente quinquennale avec BIXI MONTRÉAL pour la prise en charge et l'opération du système de vélo en libre-service BIXI pour la période 2015-2019 conformément aux recommandations formulées par BIXI MONTRÉAL;

CE14 1563 (15 octobre 2014) Approuver les conventions de commandites avec La Presse Ltée, Société TELUS Communications et Mouvement des Caisses Desjardins afin de permettre de diversifier les sources de revenus du système de vélo en libre-service BIXI pour l'année 2014.

CM14 0839 (19 août 2014) Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) aux fins d'y insérer des rabais offerts aux utilisateurs du système de vélo en libre-service BIXI, tels qu'ils existaient l'an passé, et un article visant à donner au comité exécutif le pouvoir d'adopter des ordonnances visant les tarifs du service BIXI.

CM14 0826 (19 août 2014) Accorder un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à 360 000 \$, taxes incluses afin de permettre: 1) l'attribution de deux mandats à 8D Technologies inc. qui comprennent la mise à jour des logiciels, un support technique dans la gestion et l'exploitation du système informatisé du système de vélo en libre-service Bixi ainsi que l'accès à une banque d'heures; 2) le paiement de factures diverses qui pourraient être adressées à la Ville pour des dépenses associées à BIXI MONTRÉAL mais non prévues dans le cadre de l'entente de gestion.

CE14 1038 (25 juin 2014) Conclure un contrat de gestion avec la Ville de Longueuil, personne morale de droit public, lequel définit les paramètres de collaboration dans la gestion et l'exploitation du système de vélo en libre-service sur le territoire de la Ville de Longueuil jusqu'au 15 avril 2015.

CE14 0695 (30 avril 2014) Approuver la nomination de M. Christian Vermette au poste de directeur général de BIXI MONTRÉAL aux conditions déterminées par le conseil d'administration de BIXI MONTRÉAL;

CE14 0652 (23 avril 2014) Conclure un contrat de services d'une durée d'un an, soit du 1er avril 2014 au 31 mars 2015, avec CYCLO CHROME INC., personne morale à but non lucratif, pour un montant maximal de 1 089 422,62 \$, toutes taxes incluses, afin de lui confier l'entretien des vélos employés dans le cadre de l'exploitation du système de vélos en libre-service sur le territoire de Montréal et de ses environs durant la saison d'opération et l'entretien et la mise à niveau de cette flotte durant la saison hivernale; 2) Désigner monsieur Jean Turcot, directeur des opérations à BIXI Montréal pour siéger à titre d'observateur au conseil d'administration de CYCLO CHROME INC.

CM14 0301 (25 mars 2014) Conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire



de Montréal et autoriser une dépense de 4 984 166\$ à cet effet, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service; 2) Alternativement à l'acquisition des actifs prévus à la résolution CM14 0175, le cas échéant, approuver la prise en paiement de tous les actifs de SVLS; 3) Conclure une entente de subvention en faveur de BIXI MONTRÉAL et autoriser une dépense de 165 000\$ à cet effet; 4) Conclure un contrat de prêt pour un montant de 460 000 \$ à BIXI MONTRÉAL et conclure une convention d'hypothèque afin d'en garantir le remboursement, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service; 5) Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), aux fins d'y insérer les tarifs applicables aux abonnements et à l'utilisation des vélos en libre-service BIXI; 6) Approuver deux nominations qui découlent de l'entente de gestion entre la Ville et BIXI MONTRÉAL.

## **DESCRIPTION**

Un firme de comptables professionnels agréés a effectué l'audit des états financiers ci-joints de BIXI-Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014 et les états des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives (document ci-joint).

## **JUSTIFICATION**

Conformément à l'entente de gestion intervenue entre BIXI MONTRÉAL et la Ville de Montréal (article 3,2,3), BIXI\_MONTRÉAL a transmis au comité exécutif de la Ville ses états financiers audités et le rapport de son auditeur 120 jours après la fin de son exercice financier qui est fixé au 31 décembre.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'ensemble des aspects financiers sont présentés aux états financiers audités (document ci-joint).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le service BIXI s'inscrit notamment dans les orientations du Plan de transport de Montréal adopté en 2008 qui mise entre autres sur un usage accru du vélo partout sur le territoire de l'agglomération. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun impact majeur suite au dépôt des documents.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

BIXI MONTRÉAL a déjà prévu une stratégie de communication en collaboration avec le Service des communications de la Ville de Montréal pour assurer la diffusion des états financiers

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conformément à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et BIXI MONTRÉAL, les états financiers sont déposés annuellement de 2015 à 2019.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Serge LEFEBVRE  
Chef de division transports actifs et collectifs

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-04-30

Serge LEFEBVRE  
Chef de division transports actifs et collectifs

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE  
Directeur par intérim

**Approuvé le :** 2015-05-04

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-05-04

CE : 60.013

2015/06/10 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS